UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

RECUEIL DE TRAVAUX
PUBLIÉS PAR LES MEMBRES
DES CONFÉRENCES D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE
SOUS LA DIRECTION DE
MM. F. BETHUNE, A. CAUCHIE, G. DOUTREPONT, CH. MOELLER ET E. REMY
PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

13e FASCICULE

LE PAPE CLÉMENT IX
ET
LA GUERRE DE CANDIE
(1667-1669)

D'APRÈS LES ARCHIVES SECRÈTES DU SAINT-SIÈGE

PAR

CH. TERLINDEN
DOCTEUR EN DROIT
DOCTEUR EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES
LICENCIÉ EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

OUVRAGE ORNÉ DE DEUX PORTRAITS ET D'UN PLAN

LOUVAIN
TYPOGRAPHIE CHARLES PEETERS
LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE NAMUR, 20

PARIS
ALBERT FONTEMOING
ÉDITEUR
RUE LE GOFF, 4

1904

LE PAPE CLÉMENT IX

ET

LA GUERRE DE CANDIE

(1667-1669)



[illegible]

[illegible]

[illegible]



CLÉMENT IX

Portrait peint par Carlo Maratti.

(Appartenant à S. Exc. le Prince Rospigliosi.)

LE PAPE CLÉMENT IX

ET

LA GUERRE DE CANDIE

(1667-1669)

D'APRÈS LES ARCHIVES SECRÈTES DU SAINT-SIÈGE

PAR

CH. TERLINDEN

DOCTEUR EN DROIT
DOCTEUR EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES
LICENCIÉ EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

OUVRAGE ORNÉ DE DEUX PORTRAITS ET D'UN PLAN

LOUVAIN
TYPOGRAPHIE CHARLES PEETERS
LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE NAMUR, 20

PARIS
ALBERT FONTEMOING
ÉDITEUR
RUE LE GOFF, 4

1904

A MES PARENTS

ET

A MES MAITRES

J'OFFRE RESPECTUEUSEMENT CE LIVRE

EN TÉMOIGNAGE DE GRATITUDE

C. T.

INTRODUCTION.

Des événements récents, auxquels la crise qui agite les Balkans donne un regain d'actualité, ont appelé l'attention sur l'île de Candie et ont reporté notre curiosité vers l'époque douloureuse pour la chrétienté, où cette île tomba sous le joug ottoman. Cette histoire nous a paru d'autant plus intéressante que la prise de Candie par les Turcs en 1669, malgré tous les efforts tentés pour conjurer ce désastre, constitue un des épisodes les moins connus de la lutte séculaire de l'Europe contre l'Islam.

Pour donner à cet épisode sa place dans l'histoire il est utile de rappeler à grands traits les luttes antérieures et les efforts de l'Europe pour défendre les pays chrétiens contre les invasions ottomanes à l'époque moderne.

Les croisades pour reconquérir l'Orient chrétien avaient presque toutes été entreprises sur l'initiative pontificale; dès que les Turcs eurent pris pied en Europe, ils ne rencontrèrent jamais d'adversaires plus habiles, plus actifs, plus constants et plus résolus que les pontifes romains.

Ce fut une lutte sans relâche, tout d'abord pour

sauver Constantinople. Eugène IV (1431-1447) tente de sauver les débris de l'empire byzantin en rétablissant par l'acte d'union de Florence (5 juillet 1439) l'unité des églises latine et grecque (1).

Malgré la mauvaise foi et l'hostilité des Grecs, il n'en continue pas moins avec une louable persévérance de faire tout son possible pour opposer une digue aux envahissements des Turcs; l'apathie des princes chrétiens et l'écrasement des Hongrois par Mourad II, dans la sanglante bataille de Varna (10 novembre 1444), où le légat Cesarini perd la vie, récompensent mal les sacrifices et les efforts du souverain pontife (2).

Malgré son zèle apostolique, malgré l'envoi en Orient d'une puissante flotte sous les ordres de Jacques Veniero, archevêque de Raguse, Nicolas V (1447-1455) ne peut empêcher le sultan Mohammed II de prendre Constantinople et d'en faire la capitale de son empire (3).

* * *

Ce boulevard de la chrétienté perdu, les efforts du Saint-Siège se multiplièrent pour le reconquérir.

Calixte III (1455-1458) forme le grand projet d'attaquer à la fois les Turcs par terre et par mer : vainement sollicite-t-il le duc de Bourgogne, le

(1) Pastor L., *Histoire des Papes depuis la fin du Moyen-Age*, traduction de Furcy Reynaud, t. I, 2e édit., pp. 327 et suivantes. Paris, 1901. J. Draeseke, *Zum Kircheneinigungsversuch des Jahres 1439*, dans les *Byzantinische Zeitschrift*, t. V (1896). p. 572. Vanutelli, *Il concilio di Firenze*, Rome, 1899.

(2) Koelher, *Die Schlachten bei Nikopolis und Varna*. Breslau, 1882.

(3) Kayser Fr., *Papst Nicolaus V und das Vordringen der Türken. (Histor. Jahrbuch der Görresgesellschaft*, t. IV, pp. 208-231). Munich, 1885.

plus puissant des princes d'Occident, de se mettre à la tête de la croisade; malgré la sincérité de ses promesses, les perpétuelles préoccupations de sa politique aux Pays-Bas et en Europe ne permettent pas à Philippe-le-Bon de quitter ses états (1); vainement envoie-t-il dans l'Archipel une puissante flotte sous les ordres du cardinal Louis Scarampo, son exemple ne parvient pas à secouer l'apathie ou l'égoïsme de l'Europe (2).

*
* *

Bientôt, il fallut bien plus songer à défendre celle-ci qu'à reprendre Constantinople. L'Europe ne reste pas moins apathique, pendant plus d'un siècle les papes travaillent à réveiller l'esprit des croisades sans obtenir un résultat notable.

Ce n'est qu'en Hongrie et en Albanie, que l'héroïsme de Jean Hunyade, victorieux à Belgrade, et les brillantes campagnes de Scanderberg, le vaillant soldat du Christ, apportent quelques consolations au pieux pontife.

C'est en vain que Pie II (1458-1474) appelle les princes de l'Europe à se réunir en congrès à Mantoue, pour organiser la guerre sainte; voyant ses efforts rester stériles, il prend lui-même la direction de la croisade, malgré son âge et ses infirmités (3). Son

(1) J. Finot, *Projet d'expédition contre les Turcs préparé par les conseillers de Philippe-le-Bon*, Lille, 1890. Jorga N., *Notes et extraits pour servir à l'histoire des croisades au XVe siècle. (Revue de l'Orient latin*, tt. IV, V, VI, VII, VIII. Paris, 1896-1900) et G. Doutrepont, *Le banquet du faisan et la littérature de Bourgogne.* (Dans la *Revue générale*, tt. LXX et LXXI, Bruxelles 1899-1900).

(2) Guglielmotti (P. Alb.) *Storia della Marina pontificia nel medio evo dal 728 al* 1499, t. II, Florence, 1871.

(3) Voigt G., *Enea Silvio de' Piccolomini als Papst Pius der Zweite*, t. III, Berlin, 1863.

noble exemple n'est pas suivi et le pape meurt sur le rivage d'Ancône, attendant l'Europe catholique restée sourde à sa voix (1). Son dernier acte avait été de faire payer au roi Matthias de Hongrie d'importants subsides pour la guerre de Bosnie (2).

Paul II (1464-1471) continue la même politique : il subsidie Scanderberg qui soutient toujours la lutte et, sans plus de succès que ses prédécesseurs, il s'efforce de former une ligue contre l'Islam. Plus heureux en Orient, il est sur le point de jeter Ouzoun-Hassan, prince des Turcomans, sur le flanc de l'empire turc, lorsque la mort vient l'arrêter dans ses grands projets (3).

Reprises par Sixte IV (1471-1484) ces négociations aboutissent à une diversion en Asie mineure, au moment où les escadres alliées du pape, de Naples et de Venise s'emparent de la riche ville de Smyrne. La mésintelligence entre les alliés et le désastre d'Ouzoun-Hassan à Terdjan (26 juillet 1473) mettent fin à ces succès (4).

Quelques années plus tard la prise d'Otrante (11 août 1480) met l'Italie entière en péril.

L'imminence du danger réveille alors les princes chrétiens de leur torpeur : la flotte pontificale, commandée par le légat Frégoso, unie à celle du roi de Naples et renforcée par des galères d'autres nations reprend Otrante (10 septembre 1481), mais le pape ne parvient pas à entraîner plus loin ses alliés.

(1) VON HEINEMAN, *Æneas Sylvius als Prediger eines allgemeinen Kreuzzuges gegen die Türken*, Bernburg, 1855.

(2) CAMPANUS, *Vita Pii II* (dans MURATORI, *Scriptores rerum Italicarum*, t. III, 2e part, pp. 969-992. Milan, 1734).

(3) PASTOR, o. c., t. IV, p. 175.

(4) GUGLIELMOTTI, o. c., t. II.

Cependant Sixte IV avait fait passer deux cent mille ducats de subside au roi de Hongrie, Matthias Corvin (1).

Malgré les difficultés qu'il rencontre en Italie et ses querelles avec le roi de Naples, Innocent VIII (1484-1492) ne néglige pas la défense de la chrétienté en Orient. Il s'efforce par les brefs les plus pressants et par les instances réitérées de ses légats de détourner l'empereur Frédéric III de ses entreprises contre la Hongrie et de le mettre à la tête d'une croisade (2). Peu après, enhardi par l'arme que lui donne contre Bajazet II la présence à Rome du fameux prince Djem (3), le pape noue des relations avec le soudan d'Egypte et réunit les princes d'Europe en congrès pour les engager à profiter de la situation critique de l'empire Turc (4). Si la brouille entre Maximilien et Charles VIII empêche les efforts du pape de porter leur fruit, Innocent VIII n'en a pas moins la grande consolation d'apprendre la prise de Grenade et de voir la chute de l'empire des Maures d'Espagne.

Malgré le triste souvenir laissé dans les annales de l'Église par le népotisme d'Alexandre VI (1492-1503) et par les désordres de sa conduite privée, il faut lui rendre cette justice que son zèle pour la défense de la chrétienté fut actif et sincère. Le légat

(1) FRAKNOÏ W., *Matthias Corvinus, Koenig von Ungarn* (1458-1490), Fribourg en B., 1891.

(2) GOTTLOB A., *Der Legat Raimund Peraudi (Histor. Jahrbuch der Görresgesellschaft*, t. V, pp. 438-461). Munich, 1885.

(3) THUASNE, *Djem Sultan, étude sur la question d'Orient à la fin du XVe siècle*. Paris, 1892.

(4) SCHNEIDER J., *Der Türkencongress in Rom* (3 juni bis 30 juli 1490). Gumbinnen, 1893.

Peraudi retourne en Allemagne implorer vainement l'empereur Maximilien (1) et une flotte pontificale, sous les ordres de l'évêque Jacques de Pesaro, remporte dans l'Archipel quelques succès que la défection des Vénitiens, qui signent une paix séparée avec les Turcs, rend stériles (2).

La brièveté du pontificat de Pie III (22 septembre-18 octobre 1503) et les multiples difficultés politiques auxquelles se heurte Jules II (1503-1513) en Italie même, ne permettent pas à ces pontifes d'intervenir sérieusement en Orient, mais Léon X (1513-1521) reprend les tentatives de formation d'une Sainte-Ligue et envoie des légats exhorter les puissances catholiques à la croisade (3). La rivalité de la maison d'Autriche et de la France l'empêche de réussir (4).

*
* *

L'époque de Charles-Quint fut cependant marquée par une lutte incessante avec le Turc (5). Les

(1) Gottlob, o. c., pp. 459, 460.

(2) Guglielmotti A., *La guerra de' Pirati* (1500-1560), pp. 9 et s.

(3) A. Cauchie, *Les desseins politiques de Léon X à son avènement (Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*, t. I, n° 1, 5e série) Brux. 1891. E. Guglia, *Die Türkenfrage auf dem V Lateranconcil* dans les *Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung*, t. XXI, pp. 679-691; Innsbruck, 1900.

(4) Mitti Fr., *Leone X e la sua politica*, Florence 1892.

(5) Sur l'attitude de la France à cette époque voir surtout les *Négociations de la France dans le Levant* (1515-1589) éd. Charrière (Collection de documents inédits sur l'histoire de France.) Paris, 4 vol. 1848-1860; E. Maron, *François Ier et Soliman-le Grand*, 1853; J. Zeller, *Quae primae fuerint legationes a Francisco I in Orientem missae (1524-1838)*, 1881; V.-L. Bourrilly, *L'ambassade de la Forest et de Marillac à Constantinople (1535-1538)* dans la *Revue historique*, t. 76 (1901), pp. 297-328; H. Lemonnier, *La lutte contre la maison d'Autriche, (1519 1559)*. T. VII, II de l'*Histoire de France depuis les origines jusqu'à la révolution*, publiée sous la direction de E. Lavisse, pp. 11-100. Paris, 1904.

papes sont les premiers à stimuler le zèle du grand empereur.

Adrien VI (1522-1523) consacre les quelques mois que dure son règne, à assister de toutes ses forces la Hongrie (1) et son successeur, Clément VII (1523-1534) continue, bien qu'avec moins de zèle, la même politique (2). L'élan de la guerre sainte sur le Danube vient se briser lamentablement dans la sanglante défaite du roi Louis à Mohacs, « le tombeau de la nation » (28 août 1526). Du coup, Soliman étendait son empire jusqu'à Bude et, peu après, il mettait le siège devant Vienne (1529) où s'arrêtent ses succès, car Charles-Quint allait pour quelque temps paralyser ses efforts de ce côté (3).

Contenu sur le Danube, Soliman reporte toute son activité sur la Méditerranée, où le fameux corsaire barbaresque, Kheïr-ed-Din (Barberousse) écumait les côtes d'Espagne et d'Italie. Devant l'imminence du péril, Paul III (1534-1549) réussit à conclure une Sainte-Ligue avec l'Empire et la république de Venise (4). Charles-Quint remporte

(1) KAEFLER, *Der Papst Adrian VI*, Vienne, 1880.

(2) « *Monumenta Vaticana Hungariae* » series II, tomus I. Budapestini, 1884.

(3) DE LA GRAVIÈRE (Amiral Jurien), *Les corsaires barbaresques et la marine de Soliman-le-Grand*. Paris 1887.

(4) CAPASSO C., *La politica di Papa Paolo III e l'Italia*, t. I. Bologne, 1902. Sur la question turque à l'époque de Paul III on trouve des renseignements nombreux et de la plus haute valeur dans les volumes parus (I-IV et VIII-IX et XII) des *Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Aktenstücken*. Erste Abtheilung 1533-1559 (Gotha et Berlin, 1892-1901) et dans A. VON DRUFFEL, *Monumenta Tridentina. Beitrage zur Geschichte des Konzils von Trient* (5 januar 1545-juni 1546). 5 fascicules. Munich, 1884-1899.) Sur cette même question durant le Concile de Trente, en attendant la collection de la Görresgesellschaft dont le premier volume a paru sous sous le titre : *Concilii Tridentini Diariorum pars prima : Herculis Severoli Commentarius. Angeli Massarelli Diaria I-IV*. Collegit, edidit, illustravit S. MERKLE, Fribourg en Br. 1901, on peut voir S. PALLAVINI, *Histoire du Concile de Trente*, publiée par MIGNE, Montrouge,

la glorieuse victoire de Tunis (1535), mais les intrigues de François I, allié des Turcs, permettent à Soliman de reprendre la guerre en Hongrie, où le roi Ferdinand parvient à l'arrêter avec l'aide d'un corps pontifical, sous les ordres d'Alexandre Vitelli et de Jean Savelli (1542-1543). Dans la Méditerranée, la tempête détruit la flotte que Charles-Quint conduisait contre Alger et le monde chrétien doit subir l'odieux spectacle de Nice bombardée par une escadre franco-turque (20 août 1543) et de Toulon concédée comme port d'attache au pirate Barberousse, par lettres patentes du Roi Très Chrétien, en date du 8 septembre 1543 (1).

Des deux pontifes qui succèdent à Paul III il n'y a que peu de chose à dire : Jules III (1550-1555) ne ménage pas son appui moral et matériel à Charles-Quint dans sa lutte contre l'infidèle. Marcel II ne règne que vingt-deux jours (1555).

Si Paul IV (1555-1559) est détourné par ses querelles avec Philippe II et par les difficultés que lui cause sa propre famille de consacrer ses efforts à la défense de la chrétienté en Orient, son successeur Pie IV (1559-1565) reprend la lutte et les derniers jours de son pontificat sont éclairés par la joie du désastre de Dragut, successeur de Barberousse, devant Malte et de la mort du redoutable Soliman sous les murs de Sziget.

3 vol. 1844-1845. Cfr A. LEFAIVRE. *Les Magyars pendant la domination ottomane en Hongrie (1526-1722).* Paris, 1902 *(Bulletin critique*, 1902, 2e série, t. VIII, p. 667-670 = R. Guyot.)

(1) E. DENIS, *L'Allemagne et la Réforme. De l'avènement de Maximilien Ier à l'abdication de Charles-Quint 1493-1556*, chapitre X du tome IV de l'*Histoire générale du IVe siècle à nos jours*, publiée par F. LAVISSE et A. RAMBAUD, pp. 375 suiv. Paris, 1894.

*
* *

Mais de tous les pontificats du XVI[e] siècle le plus illustre et le plus heureux pour la chrétienté est celui de Saint Pie V (1566-1572) (1). Jamais cependant le péril n'avait été plus grand. Toutes les forces de l'Islam se ruaient sur la riche colonie vénitienne de Chypre, lorsque Venise trouva dans le Saint-Siège le plus précieux des alliés (2). Pie V promet le concours de ses galères, autorise la Seigneurie à lever des décimes sur le clergé vénitien et fait appel à l'Espagne, à la France, aux princes italiens et même aux infidèles ennemis des sultans, au shah de Perse, à l'iman d'Yemen et jusqu'au lointain et mystérieux « Prêtre-Jean » d'Abyssinie. Dans l'entretemps, les Turcs enlevaient aux Vénitiens, malgré l'héroïque défense de Bragadin, Famagouste, leur dernière citadelle dans l'île de Chypre (1[er] août 1571), et les flottes ottomanes croisaient menaçantes dans l'Adriatique. Dans cette situation critique l'Europe doit son salut

(1) Sur la question turque durant la 2[e] partie du XVI[e] siècle, sous Grégoire XIII, voir A. THEINER, *Annales ecclesiastici (1572-1585)*. Rome, 1856, t. I, pp. 67 suiv., 194 suiv. 312 suiv. et 465 suiv. ; t. II, p. 91, 259 et 342. Parmi les nombreux documents de cette époque. Voir *Papiers d'État de Granvelle (1500-1565)* éd. WEISS (collection de documents inédits sur l'histoire de France), t. IX, Paris, 1852 et *Correspondance du cardinal de Granvelle 1565-1586*, E. POULLET et C. PIOT, (collection de chroniques belges inédites relatives à l'histoire de la Belgique), 12 vol. Bruxelles, 1877-1896. *Nuntiaturberichte aus Deutschland. Zweite Abtheilung 1560-1572*. T. I. S. STEINHERZ, *Die NuntienHesius und Delfino 1560-1561*, Vienne, 1897. *Dritte Abtheilung* 1572-1585. T. I. J. HANSEN, *Der Kampf um Köln* 1576-1584, t. II. LE MÊME, *Der Reichstag zu Regensburg* 1576. *Der Pacificationstag zu Köln* 1579. *Der Reichstag zu Augsburg* 1582. T. III. K. SCHELLHASS, *Die süddeutsche Nuntiatur des Grafen Bartholomäus von Portia*. (1573-1574). Berlin, 1892-1896.

(2) HERRE P. *Europäische Politiek im Cyprischen Kriege*, 1570-1573, t. I. Leipzig, 1902.

au pape; le 25 mai 1571, Pie V était parvenu à conclure entre le Saint-Siège, l'Espagne, Malte et Venise une Sainte-Ligue, à laquelle adhérèrent bientôt Cosme de Médicis, grand-duc de Toscane, la république de Gênes, Mantoue, Parme, la Savoie, Lucques et Ferrare.

La France seule, se séparant du reste de la chrétienté, non seulement avait refusé d'adhérer à la ligue, mais, bien plus, Charles IX avait renoué, en ce moment même, les rapports les plus suivis et les plus amicaux avec Selim II. Le 7 octobre suivant, on le sait, Don Juan d'Autriche, généralissime des forces chrétiennes, remportait l'immortelle victoire de Lépante, brisait pour longtemps la puissance maritime des Turcs et sauvait l'Europe du plus grand péril qu'elle eût couru depuis Attila (1).

*
* *

On put croire un moment à la ruine totale de l'empire ottoman, mais Venise, aidée et instiguée par la France, signait bientôt une paix honteuse qui lui coûtait l'île de Chypre.

Le péril conjuré dans la Méditerranée renait aussitôt sur le Danube. Le pape Grégoire XIII (1572-1585) s'efforce de grouper les forces chrétiennes sous les ordres de l'héroïque roi de Pologne, Etienne Bathory et tâche de rallier à ses plans le tzar Ivan IV, auquel il envoie dans ce but le légat Possevino (2).

Sixte V (1585-1590) fait parvenir à Bathory d'im-

(1) DE LA GRAVIÈRE (Amiral Jurien), *La guerre de Chypre et la bataille de Lépante*, 2 v. Paris, 1888 et DE FALLOUX. *Histoire de Saint Pie V*, Paris, 1848.

(2) PIERLING, R. P. *Papes et tzars*, 1547-1597, pp. 111, 123, 305 et 307.

portants subsides que la mort du roi rend inutiles.

Clément VIII (1592-1605) renoue les négociations avec la Russie, députe au tzar un Slave, Alexandre Komulovic, sans pouvoir le décider à attaquer les Turcs (1) et lorsque la guerre reprend en Hongrie, il envoie au secours de l'empereur Rodolphe un corps de huit mille fantassins et de deux mille cavaliers, sous les ordres de son propre neveu Jean François Aldobrandini, qui meurt sous les murs de Kanitz (1601). Cette perte cruelle n'éteint pas le zèle du pape : il tente, mais en vain, d'arracher Henri IV à l'alliance turque pour le mettre à la tête d'une croisade (2) et ne dépense pas moins de quinze cent mille écus pour la guerre contre l'infidèle (3).

Le 11 novembre 1606, le traité de Sitvatorok arrêtait les Turcs sur le Danube et pendant près d'un demi siècle la paix allait régner entre la chrétienté et l'empire ottoman, absorbé par sa lutte contre les Perses. Tout projet de croisade ne fut cependant pas abandonné (4), et les papes ne cessèrent d'avoir les yeux fixés sur le péril turc (5).

(1) Ibidem, pp. 418 et 444.

(2) Couzard R., *Une ambassade à Rome sous Henri IV*, (1601-1605) p. 203. Paris 1900.

(3) Ranke, *Die römischen Päpste im XVI und XVII Jahrhundert*. t. II. p. 307.

(4) G. Fagniez. *Le Père Joseph et Richelieu. — Le projet de croisade* (1616-1625) dans la *Revue des questions historiques*, t. 46 (1889), p. 461 et suiv.

(5) La question turque est à l'ordre du jour dans les correspondances de cette époque. Voir *Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden actenstücken*. Vierte Abtheilung. T. I et II. H. Kiewning, *Nuntiatur des Palloto* 1628-1630. Berlin, 1895-1897. — En 1635, en pressant Falconieri, nonce de Flandre, de travailler vigoureusement à l'union des puissances catholiques, le pape Urbain VIII lui rceommande également de signaler à leur attention les préparatifs militaires du sultan Mourad IV (1623-1639). Voir *Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre*, (1596-1635), éd. A. Cauchie et R. Maere, pp. 229 suiv. Bruxelles, 1904.

*
* *

Comme le prouve ce rapide aperçu, aucune des puissances catholiques ne montra persévérance semblable à celle dont fit preuve le Saint-Siège dans la lutte contre les Turcs et aucune d'elles n'échappa à des préoccupations politiques ou matérielles qui souvent les rendirent sourdes aux appels les plus pressants des souverains pontifes, quand elles ne les amenaient pas à conclure avec les sultans des traités de bonne amitié ou d'alliance.

La république de Venise, la première, donna le triste exemple de compromissions « avec l'ennemi commun». Bientôt, malgré tous ses efforts, malgré toutes ses intrigues pour écarter une concurrente commerciale dans le Levant, elle était suivie par la France et le roi gentilhomme, François I, inaugura « l'union sacrilège du Lis et du Croissant » qui devait rester traditionnelle dans la politique de la fille ainée de l'Eglise (1).

Sans le zèle et la persévérance des papes, que seraient devenues l'Europe et la civilisation?

« De Belgrade à Rhodes et jusqu'à Constanti-
» nople, écrit le vicomte de Meaux, tout ce qu'a
» perdu la chrétienté a été ravi, malgré les avertis-
» sements des papes et leurs efforts; des bords du
» Danube aux plages de la Méditerranée, tout ce
» qui a été défendu et gardé l'a été à leur appel et
» avec leur concours. »

(1) De Maulde de la Clavière, *La diplomatie à l'époque de Machiavel*, t. I, pp. 85 et suiv. Paris, 1892.

« L'Orient perdu et l'Occident préservé rendent » ainsi, devant l'histoire, un égal et double témoi- » gnage de sollicitude pontificale pour l'intégrité » de l'Europe (1) ».

* * *

Si finalement l'Europe parvint à jouir d'un répit au début du XVII[e] siècle, le réveil du fanatisme musulman en Europe ne devait en être que plus terrible. Ce fut cette fois encore dans la personne des papes, d'Innocent X, d'Alexandre VII, de Clément IX surtout, que l'Islam allait rencontrer les plus ardents défenseurs du monde chrétien. C'est à ces dernières luttes que se rattache précisément la guerre de Candie, dont nous nous occupons dans le présent travail.

L'histoire de cette guerre de Candie, guerre qui dura vingt-cinq années (de 1644 à 1669), n'a jamais été faite complètement; par sa durée même cette lutte fatiguait l'attention et, à vrai dire, l'intérêt réside presque tout entier dans les évènements des trois dernières années de la guerre, alors que la lutte, dispersée jusque là dans tout l'Archipel, se concentre sous les murs de Candie même, pour aboutir à la catastrophe finale. La plupart des auteurs n'ont même touché qu'incidemment à l'histoire de cette dernière période ou ne l'ont envisagée qu'à un point de vue très spécial.

(1) V[te] DE MEAUX. *La Réforme et la politique française en Europe jusqu'au traité de Westphalie*, t. I, p. 434. Paris, 1889.

Le comte Daru nous a laissé dans le trente-troisième livre de son *Histoire de la république de Venise*, un récit trop succinct et insuffisant au point de vue diplomatique (1); Charles Gérin dans son savant ouvrage sur *Louis XIV et le Saint-Siège*, a consacré un chapitre au rôle joué par la France dans la dernière phase de la guerre, mais si, d'une part, son travail est peu étendu sur ce point, il lui manque d'autre part, les sources essentielles de cette histoire, la correspondance des nonces aux archives du Vatican, sources auxquelles les documents conservés au département des affaires étrangères à Paris, quelque précieux qu'ils soient, ne peuvent suppléer (2). Le colonel Bigge ne traite que le côté technique et militaire du siège de Candie, sans d'ailleurs indiquer ses sources (3). Enfin nous ne citerons que pour mémoire les travaux de Amy-a-Bernardy, qui, en moins de cent cinquante pages, retrace l'histoire des luttes entre la Seigneurie et la Turquie pendant la seconde moitié du XVII[e] siècle, d'après des documents vénitiens (4) et de G. Beani qui a consacré une brochure de vingt-quatre pages au rôle du pape Clément IX dans la guerre de Candie (5).

(1) C[te] Daru, *Histoire de la république de Venise*, livre XXXIII, t. VII, pp. 36-102. Bruxelles, 1840.

(2) Gérin Ch. *Louis XIV et le Saint-Siège*, t. II, livre 2, chap. V, pp. 314 à 359. Paris 1894.

(3) Bigge, *Der Kampf um Candia in den Jahren 1667-1669* dans les *Kriegsgeschichtliche Einzelschriften*, (publication du grand état-major Prussien) fasc. 26. pp. 113 à 228 (avec cartes et plans). Berlin, 1899.

(4) Amy-a-Bernardy, *Venezia e il Turco nella seconda meta del secolo XVII*, VI-144 pp. Florence 1902.

(5) Beani G. *Clemente IX e l'isola de Candia*, in-XVI, 24 pages. Pistoie, 1897.

*
* *

Aussi nous nous sommes demandé s'il n'y avait pas lieu de recourir aux sources essentielles et de retracer plus amplement le rôle joué par le pape Clément IX dans la défense de Candie pendant son court pontificat, dont la durée (20 juin 1667-9 décembre 1669) coïncide presqu'exactement avec celle de la dernière période de la guerre.

Voilà pourquoi afin d'étudier ce sujet bien neuf encore, nous avons dépouillé dans les archives secrètes du Vatican, les correspondances des nonces de France, d'Espagne et de Venise, pays dont le rôle a été le plus important dans ces évènements, ainsi que le précieux fonds des *lettere di Principi*. Nous avons complété ce travail par de fructueuses recherches dans les archives privées de la maison Rospigliosi et dans les diverses bibliothèques de Rome. A côté des nombreux documents inédits, ainsi recueillis par nous, nous avons utilisé le consciencieux dépouillement fait par M. Ch. Gérin des correspondances de Rome et de Turquie, dans les archives du département des affaires étrangères à Paris, complétant et contrôlant ainsi notre propre travail. Nous avons également recouru aux documents publiés par le comte Daru, notamment à la correspondance de M. de Grémonville, pour la rédaction de notre premier chapitre « La guerre de Candie jusqu'à l'élection de Clément IX 1644-1667 », n'ayant pu à cause de l'étendue de la matière, porter nos recherches personnelles sur

cette période, nous limitant au pontificat de Clément IX (1).

* * *

Nous ne pouvons terminer ces quelques pages d'introduction sans exprimer publiquement ici notre profonde gratitude à tous les professeurs de l'Université de Louvain, qui nous ont initié à la méthode historique : à MM. Moeller, Brants et spécialement à M. Cauchie; car c'est lui qui a bien voulu signaler à notre attention l'intérêt qu'offraient la question de Candie, la relation et la correspondance du nonce de France, Bargellini, qu'il connaissait par ses savantes recherches sur la paix de Clément IX (2).

Nous présentons aussi nos remercîments les plus vifs à Son Excellence le prince Rospigliosi; non content de nous permettre l'accès des archives de son illustre maison et de nous y faciliter nos recherches, il a poussé l'obligeance jusqu'à nous communiquer les portraits du pape Clément IX et du bailli de l'ordre de Malte, Vincent Rospigliosi, documents iconographiques de la plus haute valeur, dont nous illustrons le présent travail. Nous remer-

(1) Ces auteurs ont modernisé l'orthographe des documents qu'ils publient et que nous reproduisons à notre tour dans la forme sous laquelle ils nous les ont transmis; nous avons préféré, quant à nous, conserver scrupuleusement la forme et l'orthographe originales des documents inédits, tant français qu'italiens, que nous citons ou publions au cours du présent travail.

(2) A. Cauchie, *La paix de Clément IX*, (1668-1669) d'après les correspondances diplomatiques de Paris et de Rome, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. III, 1898, et *Le Gallicanisme en Sorbonne* d'après la correspondance de Bargellini, nonce de France (1668-1671) dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. III et IV, 1902-1903.

cions enfin tous ceux qui ont daigné faciliter nos recherches ou nous aider de leurs lumières et tout particulièrement Monseigneur Wenzel, le savant conservateur des archives vaticanes, dont l'inlassable obligeance est si connue de tous ceux qui ont été admis à travailler dans le riche dépôt dont il a la garde.

CH. TERLINDEN.

INTERPRÉTATION DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.

Pour éviter d'allonger et de surcharger inutilement les notes indicatives des sources consultées, nous avons recouru à l'emploi des sigles et abréviations indiqués ci-dessous.

Lorsque le volume cité ne porte pas de pagination nous avons indiqué dans nos références l'*incipit* du document.

NF. = Nunziatura di Francia aux *Archives secrètes du Vatican*.
NS. = Nunziatura di Spagna *ibidem*.
NV. = Nunziatura di Venezia *ibidem*.
ND. = Nunziature diverse *ibidem*.
Pr. = Lettere di Principi *ibidem*.

AR. = Archives de la maison princière Rospigliosi à Rome.

AEP. = Archives du département des affaires étrangères à Paris.
AGP. = Archives du département de la guerre à Paris.
AMP. = Archives du département de la marine à Paris.
BNP. = Bibliothèque nationale à Paris.

ch. = depêche chiffrée f. = folio
m. = minute v. = volume
msc. = manuscrit p. = page
o. c. = ouvrage cité
n. = note

BIBLIOGRAPHIE.

I. Sources consultées dans les dépôts d'Archives.

Archives du Vatican. — Nunziature.

Nunziatura di Francia.

v. 133. Lettres de l'internonce Vibo à la cour de Rome de l'année 1667.
v. 134. Lettres de l'internonce Vibo et du nonce Bargellini du 1er janvier au 31 mai 1668.
v. 135. Lettres du nonce Bargellini du 1 juin au 30 septembre 1668.
v. 136. Lettres du même du 1 octobre au 31 décembre 1668.
v. 137. Déchiffré des dépêches du cardinal-neveu Rospigliosi au nonce en France et du nonce en France au cardinal-neveu Rospigliosi des années 1668-1669.
v. 138. Lettres du nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi du 1er janvier au 31 mars 1669.
v. 139. Lettres du même, du 1 avril au 31 juillet 1669.
v. 140. Lettres du même, du 1 août au 31 décembre 1669.
vv. 269-270-271 et 272. « *Cifre di Monsignor Bargellini* », originaux des dépêches du nonce au cardinal Rospigliosi et minutes des dépêches du cardinal Rospigliosi au nonce, des années 1668 et 1669.
v. 274. Copies des lettres du nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi et au cardinal-secrétaire d'État Azzolino du 14 mars 1668 au 20 décembre 1669.
v. 275. Copies des lettres du nonce Bargellini au cardinal-patron Altieri pendant les années 1670 et 1671 ainsi que de plusieurs lettres du nonce à divers ministres pontificaux et royaux en l'année 1668.

v. 276. *Lettere scritte da diversi nel anno* 1669.
v. 278. *Scritture sopra Giansenisti, Candia ecc.*
v. 316. Lettres du cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini des années 1668 et 1669.
v. 348. *Minute de' lettere scritte a Monsignor Nunzio in Francia et all' abbate Vibo dall' anno* 1667 *fin all'* 1670.

Nunziatura di Spagna.

v. 135. Lettres du nonce Visconti à la cour romaine de l'année 1667.
v. 136. *Cifre con Mr Nunzio in Spagna dal* 1667 *a tutto il* 1669.
v. 137. Lettres des nonces Visconti et Borromée de l'année 1668.
v. 138. Lettres du nonce Borromée de l'année 1669.

Nunziatura di Venezia.

v. 104. Lettres du nonce Brancacci pendant l'année 1667,
v. 105. Lettres d'Octave B^n de Tassis, général des postes impériales en Vénétie, au cardinal Azzolino en 1667, 1668 et 1669.
v. 106. *Cifre con M. Nunzio in Venezia dal* 1667 *a tutto il* 1669.
v. 107. Lettres des nonces Brancacci et Trotti pendant l'année 1668.
v. 108. Lettres du nonce Trotti pendant l'année 1669.
v. 287. *Lettere scritti a M. Nunzio di Venezia dal* 1666 *a tutto il* 1669.
v. 301. *Minute di lettere scritte al Nunzio in Venezia dall'* 1667 *all'* 1669.

Nunziature diverse.

v. 93. *Cifre scritte dalli Monsignor Roberti, nunzio apostolico in Parigi dalli* 14 *gennaro* 1667 *fino a* 15 *aprile detto anno, dall' abbate Vibo, lasciato in Parigi dal Signor Cardinale Roberti, dalli* 9 *di settembre* 1667 *fino ad aprile* 1668, *da Monsignor Bargellini, da aprile* 1668 *e* 1669 (copies).
v. 141. *Cifre dei Nunzii in Spagna dal* 1667 *al* 1669 (copies).
v. 191. *Cifre dei Nunzii in Venezia dal* 1667 *al* 1669 (copies).

Lettere di Principi.

vv. 91, 92, 93 et 94. Lettres des souverains et grands personnages au pape Clément IX en 1667, 1668 et 1669.
v. 174. *Lettere scritte a Principi dal* 1666 *al* 1669.
v. 195. *Minuti originali per diversi principi dal anno* 1645 *al* 1679 *(ma ne mancano molti)*.
v. 196. *Minuti di lettere scritte a diversi Principi e Titoladi dall' anno* 1664 *fino all'* 1673.
v. 208. *Lettere di Principi ecc, al Cardinale Ottoboni, dal'* 1665 *all'* 1681.

Miscellanea.

Armario I. nº 35. *Coletta di Scritture di Francia dall' anno* 1662 *all'* 1676.
Armario XX nº 138. *Registro di lettere del Cav. Fra Vincenzo Rospigliosi, commandante delle galere pontificie spedite in Levante dal* 24 *maggio* 1668 *al* 30 *luglio* 1669 (avec de nombreuses lacunes).

Archives Rospigliosi.

Compendio della vita della Santa Memoria di Papa Clemente IX, relatant chronologiquement tous les faits du pontificat.
Compendio della vita della Santa Memoria di Clemente nono Sommo Pontifice fatta da Antonio Mattioli, archivista della Eccellentissima Casa Rospigliosi.
Missione del bali Vincenzo Rospigliosi, farde de chirographes du pape, brefs et autres documents originaux.
Gros registre des comptes des dépenses du bailli Rospigliosi pendant ses expéditions en Orient.
Viaggio del Ecc. S. Fra Vincenzo Rospigliosi in Levante l'anno 1669 *in diverse lettere scritte et ricevute da S^a^ Ecc^za^.*
Relatione del Viaggio in Levante del Ecc^o^ S. Bali Vincenzo Rospigliosi, l'anno 1668, *da Alexandro Bucci.*

II. Sources manuscrites consultées dans les Bibliothèques de Rome.

Bibliothèque Vaticane.

Relazioni due dello stato dell' Isola di Candia al senato veneto. Fonds ottobonien cod. 1139.
Viaggio del Ecc^m^ Sr Fra Vincenzo Rospigliosi in Levanto, l'anno 1669. Fonds ottobonien cod. 1852
Capitulazioni degli assediati nella Canea. Fonds ottobonien cod. nº 2434, t. I, f. 55.
Descrittione di tutta l'Isola di Candia con tutte le sue Citte, Ville, Castelli, Monti, ecc. dédié à Pierre Zane, capitaine général du royaume de Candie. Fonds ottobonien cod. 2604, f. 27.
Breve relazioni di quanto è seguito dal giorno della comparsa dell' armata ottomana sotto la Canea sino alla caduta della Piazza (*di Candia, primo settembre* 1645). Fonds ottobonien, cod. 2688, f. 92.

Testamento della città di Candia in copia tratta dalli atti di M. Pasquino, notaro publico. Fonds Vatican. cod. 8881 f. 1 et fonds ottobonien cod. 1289 f. 120 et 2455 f. 443

Lettre du sultan au roi de France et réponse de celui-ci. Pasquinades Fonds ottobonien cod. 2648, f. 26.

Bibliothèque Barberini.

Avvisi di Francia 1667, 1668, 1669, XLIII, 71.

Relazione e lettere del viaggio di Candia fatto dal sig. Bali Vincenzo Rospigliosi l'anno 1669. cod. LVII, 15.

Bibliothèque Corsini.

Relazione e lettere del viaggio di Candia... l'anno 1669. col. 36. D. 7. (double du précédent).

Bibliothèque Casanatense.

La caduta di Candia e le azioni del Duca di Navaglia generale delle truppe ausiliare di Francia in quella Piazza l'anno 1669. E. V. 33.

III. Documents imprimés et ouvrages contemporains de la guerre de Candie (1644-1669) (1).

ALQUIÉ (FR. SAVINIEN D'). *Les mémoires du voyage de M. le marquis de Ville au Levant ou histoire curieuse du siège de Candie.* Amsterdam, 1671.

ARTAGNAN D'. *Mémoires, contenant quantité de choses particulières et secrètes qui se sont passées sous le règne de Louis le Grand*, ouvrage apocriphe de Courtilz de Sandras Cologne, 1701.

AUGUSTINI. *Litterae officiosae*... Venise, 1668.

BARBARO. *Relazione di Candia* .. Venise, 1668.

BARBIER DE MERCUROL. *Voyages d'Italie tant par mer que par terre faits par MM. les cardinaux de Vendôme et de Retz.* Paris, 1671.

BARELLA. *Venetus de classe Othomana ad Abydenas fauces triumphus.* Milan, 1657.

(1) Nous ne renverrons en note au cours de notre travail qu'à ceux des ouvrages ci-dessous mentionnés qui nous ont fourni des renseignements intéressant directement notre sujet.

Bernino. *Memorie Istoriche di ciò che hanno operato i Sommi Pontefici ecc.* Rome, 1685.

Bisaccioni. *Vite di cinque ultimi imperatori turchi.* Gênes, 1654.

Boschini. *Il Regno tutto di Candia.* Venise, 1651.

[**Brocardi.**] *Conclavi de' Pontefici Romani.* Rome, 1668.

Brusoni (Girolamo). *Historia dell' ultima guerra fra Veneti e Turchi.* Venise, 1673.

— *Delle historie d'Italia* (1625-1679). Turin, 1680.

Bulgarini. *Vita del P. Tommaso Ottomano, figlio del sultano Ibraim.* Naples, 1689.

Bussy-Rabutin. *Mémoires.* 2 v. Paris, 1857.

— *Correspondance.* Paris, 1693.

Cecchetti. *Bolle dei Dogi, sec. XII-XVIII.* Venise, 1865.

Charrière. *Négociations de la France dans le Levant* (collection des documents inédits, 4 v.) Paris, 1850.

Chastelmain. *A Relation of the present war, to the king of England.* Londres, 1666.

Ciacconius, (Continuation de) *Vitæ et res gestæ Pontif. Rom· S. R. E. Cardinalium.* Rome, 1677.

Cicala. *I successi della Canea dedicati al Illmo Luizi Contarini.* Rome, 1646.

Cicogna Em. Ant. *Delle iscrizioni veneziane raccolte ed illustrate,* 6 vol. Venise, 1824-1843.

Cantémir (Dém). *Histoire de l'empire ottoman* traduite par M. de Joncquières. Paris 1674.

Dandolo. *Elogio alla Serenissima Republica sopra la Vittoria navale riportata ai Dardanelli.* Venise, 1656.

Dapper Dr O. *Beschrijving der Eilanden in de Archipel.* Amsterdam 1688.

Dottori C. de'. *Cretae oppugnatio,* poème. Padoue, 1669.

Ducros J. (Ord. Pr.) *Histoire des voyages de M. le Marquis de Ville et du siège de Candie.* traduction abrégée de l'ouvrage de Rostagni cité plus bas. Lyon, 1669.

Dumont J. *Corps universel diplomatique du droit des gens.* 8 v. Amsterdam 1726-1731.

Foscarini (Michel). *Historia della Republica Veneta* (1644-1690) éditée par S. Foscarini. Venise, 1696.

Flassan (de). *Histoire générale de la diplomatie française.* 7 v. Paris, 1811.

Frugoni. *Candia angustiata.* Venise, 1718.

Garzoni P. *Istoria della Republica di Venetia.* (1632-1700). Venezia, 1705-1716.

Gazette de France, années 1667-1668-1669.

Gerland. *Das Archiv des Herzogs von Kandia in Staatsarchiv zù Venedig.* Strasbourg, 1899.

Glazemaker. *Het bloedig beleg van Candia.* Amsterdam, 1671.

Grémonville de. *Correspondance,* extraits publiés par Daru. Histoire de Venise, t. VII. Bruxelles, 1840.

Guilhard. *A relation of the present war of the republick of Venice in Candia.* Londres, 1669.

Haes (de). *De toestand van Candia ende oorsprong van den tegenwoordige krijg*. Amsterdam, 1660.

Hanotaux G. *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis les traités de Westphalie, jusqu'à la révolution française. Rome*. tt. VI et VII. Paris, 1888.

Histoire du Marquis de Saint-André Montbrun. Paris, 1698.

Istoria dei due ultimi gran visri, tradotta dal Francese da Gomes Fontana. Venise, 1683.

Knolles. *The Turkish history with a continuation by P. Rycault*, 3 v. Londres, 1680-1700.

Libri varii selecti de bello contra Turcos prudenter gerendo. Helmestedt 1664.

Lincio. *L'assedio di Candia*. Venise, 1670.

Lionne (Hughes de). *Lettres inédites* publiées par le Dr Ulysse Chevalier. Valence 1879.

Louis XIV. *Œuvres*, publiées par Grouvelle. 6 v. Paris, 1806.

— *Mémoires pour l'instruction du Dauphin*, publiés par Dreyss. Paris, 1866.

Luenig. *Codex Italiae diplomaticus*, 4 v. Francfort, 1725-1732.

Maraviglia. *Hermes coelestis sive legatus a coelo ad principes christianos pro evertendo Turcorum imperio*. Venise, 1665.

Meursius. *Creta, Rhodus, Cyprius sive de harum insularum rebus et antiquitatibus*. Amsterdam, 1675.

Mignet *Négociations relatives à la succession d'Espagne* (collect. des documents inédits), 4 v. Paris, 1835-1842.

Montecucculi, *Mémoires*, traduction et commentaires du comte Turpin de Crissé, 3 v. Paris et Amsterdam, 1769, 1770.

Morosini G. J. *Lettera pastorale al Clero et populo suo, ecc*. Venise, 1663.

Naïma, *Annals of the Turkish Empire from* 1591 *to* 1659, *translated by Ch. Fraser*, 2 v Londres, 1832-1836.

Nani (Batista). *Storia di Venezia*. 1613-1644 Venise, 1662.

Navailles (duc de) *Mémoires relatifs aux principaux événements depuis* 1638 *jusqu'en* 1683. Paris et Amsterdam, 1701.

— *Mémoires*, faisant suite aux Mémoires du marquis de Chouppes. (Edit. Moreau). Paris, 1861.

Origine e corso del Danubio con la Cronica Unghera e Turchesca, e un raconto dei fatti memorabili della guerra di Candia, Polonia e Ungheria. Venise, 1689.

Ormesson (Olivier Lefevre d'). *Journal*. édition Cheruel. (collection des documents inédits) 2 v. Paris, 1664.

Passionei P. *Relazione del viaggio di Levante fatto delle galere di Malta l'anno* 1653. Edit. E. Celani. Rome, 1900.

Podesta. *Annali ottomanici tradotti dall' originale turchesco*. Vienne, 1672.

Patin (Gui). *Lettres choisies*. Rotterdam, 1725.

Pellisson. *Histoire de Louis XIV jusqu'à la paix de Nimègue*. Paris, 1749.

Politique (la) civile et militaire des Vénitiens. Cologne. 1669.

Portigliani. *L'ultimo attaco di Candia*. Venise, 1684.

RACHID. *Annales turques*, fragments publiés par Daru. Histoire de Venise, t VII. Bruxelles, 1840.

RAMPOLDI. *Annali Musulmani*. Milan, 1822.

RAPIN P. *Mémoires*, édition d'Aubineau, 3 vol. Paris, 1865.

RECHIEDEI P. *Presagi di vittoria nell' uscità dell' armata veneziana contro i Turchi*. Brescia, 1646.

Relazioni degli stati europei lette al senato dagli ambasciatori veneti nei secoli XVII e XVIII, recueillis et annotés par Barozzi et Berchet. *Serie III. Italia. Relazioni di Roma*. Venise, 1856 et suiv.

RETZ (card. de). *Œuvres* (collection des grands écrivains de la France) 9 v. Paris, 1870-1889.

ROSTAGNI. *Viaggio del Marchese Villa in Dalmatia e Levante ecc.* Turin, 1668.

RUGGERI. *Diario del anno santo nel* 1650, Rome, 1665.

RYCAUT, P. *The history of the Turkish empire* 1640-1677. Londres, 1679.

— *Histoire des trois derniers empereurs des Turcs de* 1623 à 1677. Paris. 1681.

SAGREDO, *Memorie Istoriche dei Monarchi Ottomani*. Venise, 1673.

SAINT-PRIEST. *Mémoire sur l'ambassade de France en Turquie* (publ. p. Ch. Scheffer); publicat. de l'Ecole des Langues orientales. Paris, 1877.

SAINT-SIMON (Duc de). *Mémoires*. Edit. de Boislile. Paris. 1879 et suiv.

[SANTA CROCE] SERTONACO ANTICANO. *Frammenti historici della Guerra de Candia*. Bologna, 1647.

SCHEITER J. B. *Novissima praxis militaris*. Brunswick 1672.

SFORZA PALLAVICINO. *Vita di Alessandro VII*. Prato, 1839.

SOMASCHI RR. PP. *Applausi de jubilo ecc.* Venise, 1657.

[SOLAYE (L. de la)]. *Mémoires ou relation militaire.., deffence de la ville de Candie*. Paris, 1670.

SPADA (della). *Giubilo ed acclamazione della città di Venezia ecc.* Venise, 1649.

Svegliarino alla Christianità per la potenza ottomana. Lucques, 1646.

TESTA (B^on de). *Recueil des traités de la Porte ottomane depuis* 1536 *jusqu'à nos jours*, 8 v. Paris. 1900.

Traeties etc. between Turkey and Foreign Power (1535-1855) *compiled by the Librarian and keeper of the Papers foreign office*. Londres, 1855.

Turckische und Ungarische Chronica. Nurenberg, 1663.

VALIERO. *Istoria della guerra di Candia*. Venise, 1679.

VELLAIO NIC. *La guerra Cretense*. Bologne, 1647.

VERDIZZOTI. *Fatti veneti*. Venise 1674.

VIANOLI. *Storia Veneziana*. Venise, 1684

Vittoria ottenuta nell' impresa di Clissa. Venise, 1648.

VOLONTAIRE (UN). *Journal de l'expédition de M. de la Feuillade pour le secours de Candie*. Lyon, 1670.

Voyage de Candie par l'armée de France. Paris, 1671.

IV. Travaux historiques plus récents.

ADEMOLLO ALESSANDRO. *Giacinto Gigli e i suoi Diari Romani del sec XVII.* Florence, 1877.

— *La Guerra d'Oriente alla meta del sec. XVII* (Rivista Europea, fasc. 2, p. 288). Florence, 1878.

ARRIGHI. *De vita et rebus gestis Francisci Mauroceni.* Padoue, 1749.

BEANI G. *Clemente IX,* notizie storiche, Prato, 1893.

— *Clemente IX e l'isola di Candia.* Pistoie, 1897.

— *Clemente IX e Cristina di Svezia,* dans le *Bolletino storico pitoiese,* t II. Pistoie, 1900.

BERCHET. *Cromwell e la Republica di Venezia.* Venise, 1864.

BERNARDY (AMY A.) *Venezia e il Turco nella seconda metà del secolo XVII.* Florence, 1902.

BIGGE. *Der Kampf um Candia in den Jahren* 1667-1669. Berlin, 1899.

BILDT (B^on de). *La reine Christine et le cardinal Azzolino.* Paris 1899.

BOZON (abbé). *Le cardinal de Retz à Rome.* Paris, 1878.

BRUZZO. *Francesco Morosini.* Forli, 1890.

CANEVAZZI G. *Papa Clemente IX poeta.* Modène, 1900.

CARON N. L. *Vie de Michel Le Tellier.* Paris, 1881.

CAUCHIE A. *La paix de Clément IX,* 1662-1669 dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuse.* t. III, p. 481-501 (1898).

— *Le Gallicanisme en Sorbonne* dans la *Revue d'histoire ecclésiastique,* t. III, p. 972-985, t. IV, p. 39-54 ; 448-469 Louvain, 1902 et 1903.

CECCHETTI. *La Republica di Venezia e la corte di Roma.* Venise, 1874.

CHANTELAUZE. *Le cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome.* Paris, 1878.

CHOTARD *Louis XIV, Louvois, Vauban.* Paris. 1890.

CIAMPI. *Innocenzo X Pamfili e la sua corte.* Rome, 1878.

CLEMENT. *Histoire de Colbert.* 2 v. Paris, 1874.

COSCI. *L'Italia durante le preponderanze straniere* (dal 1530 al 1789). Milan, 1879.

DARU Cte. *Histoire de la République de Venise,* 12. v. Bruxelles, 1840.

DEPPING. *Histoire du Commerce entre le Levant et l'Europe,* Paris, 1888.

DIPLOMATE (UN ANCIEN). *Le régime des capitulations.* Paris, 1893.

DJEVAD-BEY. *Etat militaire ottoman,* traduction française de Mocridès. Constantinople et Paris, 1882.

[DUMAS.] *Histoire des cinq propositions de Jansénius.* Liège, 1699.

ERRANTE. *Storia dell' imperio Osmano da Osman alla pace di Carlowitz.* Rome 1882.

FOUCHER. *Les sièges héroïques.* Paris, 1873.

FOURNEL. *Aperçu historique des affaires d'Orient*. Paris, 1889.

FRAKNOÏ W. *Papst Innocenz XI und Ungarns Befreiung*. Fribourg en B., 1902.

GAILLARDIN C. *Histoire du règne de Louis XIV jusqu'en* 1697. Paris, 1871-1876.

GALIBERT *Histoire de la République de Venise*. Paris, 1846.

GÉRIN CH. *Louis XIV et le Saint-Siège*, 2 v. Paris, 1894.

GERLAND, *Kreta als venezianische Kolonie* 1204-1669 — dans *Historisches Jahrbuch der Görresgeselschaft*. Munich, 1899.

GUGLIELMOTTI (P. ALBERTO O. P.) *Storia della Marina Pontificia*, t. VIII. Rome, 1893.

HAMMER (J. VON). *Geschichte des osmanischen Reiches grosstentheils aus bisher unbenützten Handschriften und Archiven*. Pesth, 1827-28.

HAUSSONVILLE D'. *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*. Paris, 1854-59.

HEYD. *Le colonie commerciali degli Italiani in Oriente*. Venise, 1866.

IRVING. *Lives of the successors of Mahomet*, Leipzig, 1850.

JAL A. *Abraham Du Quesne et la marine de son temps*. 2 v. Paris, 1872.

JONCQUIÈRE (A. DE LA). *Histoire de l'Empire ottoman*. Paris, 1897.

JULIEN F. *Papes et Sultans*. Paris, 1879.

LAMARTINE. *Histoire de la Turquie*. Paris, 1855.

LAMY ET. *La France du Levant*. Paris, 1900.

LAVALLÉE TH. *Relations de la France avec l'Orient* dans la *Revue indépendante*. Paris, 1843.

LEPAIVRE A. *Les Magyars pendant la domination ottomane en Hongrié* (1526-1722), 2 v. Paris, 1902.

LEFEVRE-PORTALIS (A.). *Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande*, 2 v. Paris, 1884.

MANFRONI. *La marina militare del granducato Mediceo*. Rome, 1896.

MARCHESI. *Andrea Valier e la sua storia della guerra di Candia*. Udine, 1889.

MUSATTI. *Storia politica di Venezia*. Padoue, 1889.

NANI-MOCENIGO F. *Battista Nani*. Venise, 1899.

OLIVY. *Les capitulations* (Comptes rendus du congrès scientifique des sav. cath.) Paris, 1888.

PETRUCELLI DELLA GATINA. *Histoire diplomatique des conclaves*. Paris, 1864.

POTEL. *Aperçu historique des affaires d'Orient*. Paris, 1889.

POUJOULAT. *Histoire de Constantinople*. Paris, 1853.

RANKE L. VON. *Die Roemisehen Paepste in den letzen vier Jahrhunderten*, 6e édit. Leipzig, 1874.

RAULIN. *L'île de Crète*. Paris, 1859.

ROMANIN S. *Storia documentata di Venezia*, 10 vol. Venise, 1853-1861.

ROUSSET C. *Histoire de Louvois*, 4 v. Paris, 1861.

SALABERRY. *Storia dell' Impero ottomano*. Milan, 1821.

SANDI V. *Storia civile veneziana*. Venise, 1755-1756.

SIMONELLI. *Candia*. Parme, 1898.

Sklèros (Ath). Κρητικὸς πόλεμος dans C. Sathas. *Hellenika Anecdota*, t. II. Athènes, 1867.

Soranzo Cr. *Bibliografia Veneziana*. Venise, 1885.

Spratt *The eastern part of Candia*. Londres, 1852.

Sue (Eug.) *Histoire de la Marine Française*. Paris, 1835-37.

Valfrey. *Hugues de Lionne*, 2 v. Paris, 1877.

[Vaut]. *Relation de ce qui s'est passé dans l'affaire de la Paix de l'Eglise sous le Pape Clément IX*. S. L. 1706.

Voltaire. *Siècle de Louis XIV*, 1re édit. Berlin, 1752.

Zinokeisen. *Geschichte des osmanischen Reiches in Europa*, 7 vol. Gotha, 1846-1865.

CHAPITRE PREMIER.

La guerre de Candie jusqu'à l'élection de Clément IX (1644-1667).

I. Les débuts de la guerre — 1644-1645. — Situation de Venise et de la Turquie au milieu du XVII[e] siècle. — Aucun obstacle n'arrête l'ambition des Turcs du côté de l'Europe. — Convoitises des Turcs sur la riche île de Candie. — Une capture faite par les galères de Malte donne au sultan une occasion de rompre avec Venise. — Dissimulation des Turcs, qui débarquent, sans déclaration de guerre, devant La Canée. — Vains appels de Venise aux puissances chrétiennes ; peu de sympathies qu'elle rencontre en Europe.

II. La guerre maritime — 1645-1660. — Ressources et armements que Venise tire d'elle-même. — Campagnes glorieuses de la flotte vénitienne dans l'Archipel. — Révolution militaire à Constantinople ; assassinat du sultan Ibrahim. — Blocus des Dardanelles ; victoires navales des Vénitiens. — Nouvelle révolution militaire à Constantinople ; le grand-vizir Kœprilü ; son plan politique. — Mazarin envoie quelques secours à la république. — Diversion en Hongrie.

III. Alexandre VII et la guerre turque — 1661-1667. — Utilité d'un exposé succinct de la guerre de Hongrie pour montrer l'orientation de la politique française et de la politique pontificale. — La France est seule assez forte pour arrêter les Turcs sur le Danube. — Dispositions favorables de Mazarin ; elles ne sont pas suivies par le roi. — Instances du pape Alexandre VII. — Mission de M. d'Aubeville à Rome. — Conférences ouvertes par le pape en vue de la formation d'une Sainte-Ligue ; elles échouent par la faute de la France. — Ambassade du duc de Créquy ; affaire de la garde corse. — Le roi est obligé par ses alliés allemands

d'intervenir en Hongrie. — Bataille de Saint-Gothard. — Les intrigues du roi empêchent qu'elle ne produise de grands résultats. — Venise n'a pas su profiter de la diversion en Hongrie. — Le grand vizir pousse lui-même le siège devant Candie. — Appels désespérés du pape aux princes chrétiens. — Efforts d'Alexandre VII pour Venise. — La diplomatie française en Turquie. — Mort d'Alexandre VII.

I.

Lorsque commença la terrible guerre de vingt-cinq années qui devait enlever à Venise la dernière de ses grandes colonies d'Orient, la république était, depuis près d'un siècle, en pleine et irrémédiable décadence. Son empire maritime s'était écroulé sous les coups répétés de la puissance turque, et, peu à peu, le monopole du commerce du Levant lui avait été enlevé avec l'hégémonie dans la Méditerranée. D'un autre côté, la découverte de la route maritime des Indes et des immenses richesses de l'Amérique avait fait passer le commerce mondial aux mains des puissances de l'Europe occidentale et avait, au moins autant que les progrès des Turcs, contribué à amoindrir la prospérité de Venise.

La perte de ses colonies en Orient et la décadence de ses comptoirs dans tous les ports de l'ancien monde n'avaient pu être compensées ni par la splendeur de son école artistique pendant tout le XVIe siècle, ni par la gloire stérile acquise par ses flottes à Lépante. La Seigneurie avait dû céder l'île de Chypre au sultan et défendait avec peine son commerce contre les corsaires turcs et barbaresques. Si, sur terre, elle était parvenue à conserver l'intégrité de ses belles et riches provinces, les forces de ses voisins, Espagnols, Allemands ou Français, lui interdisaient toute aspiration au rôle de puissance continentale et constituaient même un danger permanent pour son indépendance : en 1628, la conjuration de Bedmar avait failli faire tomber Venise entre les mains de Philippe III, et, quelques années

plus tard, la politique de Richelieu l'avait obligée d'intervenir avec la France et la Savoie dans la guerre de la Valteline.

Les forces militaires de la Seigneurie étaient, malheureusement pour elle, insuffisantes pour parer à ces multiples dangers, sur terre et sur mer.

« La population vénitienne, écrivait Bedmar à son » souverain, est plus naturellement adonnée au service de » mer qu'au service de terre ; aussi le gouvernement est-il » obligé d'avoir recours à des soldats étrangers, ce qui est » toujours dangereux et le plus souvent inutile. Ces troupes » ne sont point affectionnées, la prudence oblige de les tenir » dispersées. Il en résulte que la république est obligée de » conserver la paix à tout prix, et que l'opinion que l'on a » communément de ses forces est au-dessus de la réalité ; » car il est douteux qu'avec ses milices, les troupes étran- » gères et un peu de cavalerie qu'elle tire de ses provinces, » elle puisse tenir la campagne pendant quelque temps en » présence de l'ennemi. »

Par contre, la flotte était nombreuse, bien armée et bien équipée ; ses chiourmes étaient excellentes, presque entièrement composées d'hommes libres, fournis par les corporations, par les gondoliers ou les bateliers, tous gens qui avaient la pratique de la mer ; les officiers et les capitaines, tous recrutés dans la nombreuse noblesse vénitienne et élevés dans l'amour de la mer, formaient d'excellents marins ; dans l'armée de terre, au contraire, les grades, même les plus élevés, étaient méprisés et abandonnés aux mercenaires étrangers.

« Tout cela, continue Bedmar, est fort bien organisé, du » moins dans un premier armement ; mais pour peu que » l'on ait à réparer des pertes, les remplacements deviennent » difficiles parce que la population indigène n'y saurait » suffire. Les nationaux ne peuvent guère fournir que les » artilleurs et quelques hommes de garnison ; pour le reste, » il faut tirer les recrues de loin, ce qui est lent, dispendieux » et sujet à des contrariétés. On a vu la république prendre

» à sa solde des Anglais, des Hollandais, des Français. Il » n'est pas toujours facile d'en tirer un bon service et on a » eu plus d'une fois à se plaindre de leur infidélité. »

Toujours d'après ce même rapport, la situation financière de Venise n'était guère brillante. « On dit que, dans ces » dernières années, la république pouvait réunir jusqu'à une » somme de douze millions d'or ; mais le subside de soixante » mille écus par mois qu'elle payait au duc de Savoie, les » armements de terre et de mer, la guerre avec le roi de » Bohême, paraissent avoir épuisé ses ressources. Elle a été » obligée d'emprunter aux Génois; dans ce moment elle ne » bat guère que de la monnaie de billon ; le change lui est » défavorable. Tous ces symptômes annoncent que sa situa- » tion financière a empiré (1). »

En face de Venise se dressait, formidable, l'empire Turc. Malgré l'incapacité des sultans, malgré la corruption et les intrigues du sérail, malgré l'humeur turbulente des janissaires, malgré les troubles intérieurs, qui entraînaient peu à peu la puissance ottomane sur une pente rapide et funeste, le Grand-Seigneur restait le plus terrible des adversaires. Maître d'un immense empire, le sultan avait à sa disposition des ressources en hommes, en argent, en vaisseaux, ressources que son gouvernement despotiquement absolu et le fanatisme de ses sujets rendaient inépuisables. Ce n'était pas une pure rodomontade que cette déclaration superbe du sultan Sélim, qui disait à un ambassadeur vénitien que « perdre une armée n'avait pour les Turcs pas plus » d'importance que de se faire la barbe : il en repoussait » immédiatement une autre (2). »

L'infanterie d'élite des janissaires, l'incomparable cavalerie des spahis formaient une puissance militaire supérieure aux médiocres armées mercenaires des princes catholiques, non

(1) « *Relatione di Venetia, fatta dà D. Alfonso della Cueva, marchese di Bedemar, già ambasciadore della maesta cattolica appreso della repubblica, oggi cardinale di Santa Chiesa.* » DARU, *Histoire de Venise*, t. X, p. 146.

(2) AMY A BERNARDY, *Venezia e il Turco*, p. 3.

seulement par l'enthousiasme religieux et patriotique, mais aussi par la discipline, le nombre et l'armement.

Le fanatisme belliqueux de ces troupes constituait un danger permanent pour la paix intérieure de l'empire et obligeait les sultans à une politique perpétuellement guerrière. La défaite de Lépante, les longues guerres contre les Perses avaient protégé l'Europe de nouvelles invasions pendant près de trois quarts de siècle, mais la seconde paix de Constantinople (19 septembre 1639) allait débarrasser la Porte de tout souci en Orient et lui permettre de reprendre sa marche conquérante sur le Danube ou dans l'Archipel. A sa mort, à l'âge de vingt-huit ans, en 1640, le sultan Mourad IV avait, par son énergie et par d'habiles réformes, relevé à huit millions de ducats le chiffre des revenus impériaux et porté l'effectif de ses armées à plus de deux cent mille hommes.

La flotte ottomane, recrutée parmi les populations maritimes de l'Archipel et de la Grèce, et fournie de chiourme par les nombreux prisonniers faits dans les razzias de l'armée de terre, était redoutable par le nombre de ses galères, bien que, par la qualité de ses bâtiments, et surtout par l'habileté et l'instruction militaire, elle fût de loin inférieure aux flottes des puissances catholiques et notamment à celles de la république de Venise. Par contre, elle pouvait se renouveler et se ravitailler constamment dans tous les ports de l'empire, échappait à de longues traversées pour regagner l'hivernage et possédait d'excellents auxiliaires dans les légères escadrilles des pirates barbaresques, qui ravageaient sans cesse les côtes d'Espagne et d'Italie.

*
* *

Lorsque, en 1640, le sultan Ibrahim I[er] monta sur le trône, la situation générale de l'Europe favorisait singulièrement les ambitions guerrières de l'Islam. Le Saint-Empire se traînait lamentablement, déchiré, exsangue, à travers

les humilitations des dernières années de la guerre de Trente Ans ; l'Espagne, sous le débile gouvernement du roi Philippe IV, s'affaiblissait de plus en plus, ruinée par les malheurs de sa politique européenne, malgré les immenses ressources de son empire colonial ; la Hongrie, découpée en trois fractions, l'autrichienne, la musulmane et la transylvaine, était quasi rayée du nombre des nations ; la Pologne et son roi Vladislav IV rêvaient la couronne de Suède ; la Russie sortait à peine de ses langes ; la Hollande achevait de conquérir son indépendance ; l'Angleterre était en pleine guerre civile ; l'Italie morcelée suivait le sort des grandes puissances, Rome et Venise seules pouvaient prétendre y jouer quelque rôle politique. Un seul état, la France, grandissait, riche et prospère, et s'élevait, peu à peu, au premier rang des puissances européennes ; l'esprit chevaleresque était toujours vivace dans l'âme de la nation, malheureusement il était étouffé par des gouvernants séduits par les avantages commerciaux qu'assuraient les *Capitulations* avec le Grand-Seigneur, engagés dans la lutte contre la maison d'Autriche et préoccupés par les troubles civils de la Fronde. Dans ces conditions, le monde chrétien semblait à la merci des armées turques.

*
* *

Les convoitises ottomanes avaient pour objectif principal l'île de Candie, perle de la Méditerranée et dernier débris du grand empire colonial de Venise.

Le *Royaume de Candie*, comme se plaisaient à l'appeler les Vénitiens, était assurément une proie tentante. D'une superficie de près de neuf mille kilomètres carrés, fertile, bien arrosée et pourvue de bons ports, cette île nourrissait une population évaluée généralement à près de deux cent-mille âmes (1). Ses habitants, pour la plupart Grecs de race

(1) D'après FRANCESCO BAROZZI, *Descrizione dell' isola di Creta*, manuscrit daté de 1577, il y aurait eu dans l'île de Candie dix-sept villes ou châteaux et mille et soixante-six villages ; le nombre des nobles vénitiens résidents aurait été de quatre cent-sept et

et de religion, ne supportaient qu'avec peine la domination de la Seigneurie. Conquise par les Croisés avec le reste de l'empire byzantin, l'île avait été attribuée, lors du partage, au marquis de Montferrat, qui l'avait, en 1204, vendue aux Vénitiens. Les Candiotes s'étant plusieurs fois révoltés contre leurs nouveaux maîtres, on leur enleva leurs terres pour les donner à des colons vénitiens, mais ceux-ci se révoltèrent à leur tour contre la métropole, à cause de l'état de sujétion dans lequel celle-ci les tenait (1). Les sacrifices que coûta la répression ne firent qu'augmenter le prix que la république attachait au maintien de son pouvoir dans la colonie. Peu à peu cependant l'apaisement s'était fait, lorsque les Turcs vinrent ravager les côtes ; deux fois dans le courant du XVI[e] siècle, ils y avaient débarqué sans parvenir à se maintenir dans l'île.

Une importance stratégique de premier ordre augmentait encore le désir des Ottomans de se rendre maîtres de Candie : elle commandait, à la fois, l'Archipel et les mers de Grèce et de Syrie, ses nombreux ports permettaient à la république d'y maintenir une flotte considérable, menace permanente pour Constantinople, et ses richesses en faisaient un excellent centre de ravitaillement pour toute guerre en Orient.

*
* *

Malgré la paix apparente qui régnait entre la Turquie et la Seigneurie, la Porte ne cherchait qu'une occasion de rupture. Déjà, en 1638, un incident avait failli faire éclater la guerre. Une escadre vénitienne avait détruit, dans le port de Velona, quelques vaisseaux de pirates barbaresques, à la solde du sultan. Grâce aux soucis causés à Mourad IV par

la population se serait élevée au chiffre de cent-quatre-vingt-treize mille sept cent-quatre-vingt-dix-huit âmes. D'aprés Marino de Cavalle, qui fut provéditeur de l'île en 1571, la population ne se serait élevée qu'au chiffre de quarante mille habitants pour les villes et de cent-vingt mille habitants pour le plat pays. (DARU, o. c., t. X, p. 166).

(1) J. JEGERLEHNER, *Der Aufstand der kandiotischen Ritterschaft gegen das Mutterland Venedig*, 1363-1365, dans la BYZANTINISCHE ZEITSCHRIFT, t. XII, pp. 78-125.

le siège de Bagdad et par la peste qui décimait ses armées, les Vénitiens avaient pu s'en tirer, en payant une grosse indemnité, mais le ressentiment n'en était pas resté moins vif au cœur de Sa Hautesse.

Telle était la situation, quand, dans le courant de septembre 1644, une escadre de six galères, appartenant à l'ordre de Malte, en état permanent de guerre contre l'infidèle, surprit, dans les eaux de Rhodes, une flotte turque, qui, sous les ordres de Ghislar Agha, conduisait vers le pèlerinage de La Mecque une des épouses du sultan Ibrahim et son jeune fils, âgé de huit ans. Les chevaliers emmenèrent leurs prises à Malte, la sultane mourut peu après et l'enfant fut élevé dans la religion chrétienne. Devenu grand, il entra dans l'ordre des Frères-Prêcheurs et nous le retrouverons, plus tard, sous le nom de père Thomas Ottoman.

Ces prisonniers étaient-ils réellement une femme et un fils du Grand-Seigneur? Les doutes sur ce point n'ont jamais été élucidés. Les historiens turcs se taisent ou prétendent que ce n'était que la femme et le fils de quelque grand personnage; par contre, les chrétiens ne mirent pas un instant en doute la filiation de cet enfant et voulurent s'en faire, comme jadis du prince Djem, frère de Bajazet II, une arme politique. Cette circonstance explique le silence ou les dénégations des historiens turcs, obligés de nier l'extraction impériale du père Ottoman pour soutenir les droits de Mohammed IV, successeur d'Ibrahim.

Faute de mieux, les Turcs saisirent avec empressement ce prétexte de guerre.

Pourtant, moins que tout autre, Venise pouvait être rendue responsable du fait des chevaliers de Malte. De sa nombreuse aristocratie militaire, deux maisons seules, les Corner et les Lippomani, avaient été reçues dans l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, et encore, la république leur avait-elle défendu tout service effectif sur les galères de l'ordre (1).

(1) Freschot, *Nouvelle relation de la ville et république de Venise*, 1re partie. (Daru, o. c., t. VII, p. 37.)

Le sultan Ibrahim chargea son vizir Mohammed de faire comparaître devant lui les diplomates européens (1). La France et l'Angleterre étaient représentées par des ambassadeurs, Venise par son « Baile » et les Provinces-Unies par un résident. C'étaient là les seules puissances maritimes qui entretinssent alors des relations suivies avec la Porte. Aux reproches du vizir qui voulait les rendre responsables des pertes subies, les ministres répondirent en déclinant toute participation aux actes de l'ordre de Malte, qui, indépendant et souverain, n'avait de comptes à rendre à personne. Le vizir se tourna alors vers le baile de Venise, Jean Soranzo, et lui reprocha violemment l'asile que la république avait donné, dans ses ports de Candie, aux galères qui revenaient avec leurs prises, mais Soranzo se retrancha derrière les obligations de la politique de neutralité, pratiquée de tout temps par la Seigneurie, qui n'avait aucune raison pour fermer ses ports à l'ordre de Saint-Jean.

Le vizir parut satisfait de cette réponse et l'incident semblait devoir rester sans suite, lorsque, en mars 1645, l'Europe apprit avec émoi qu'une flotte formidable de trois cent quarante-huit navires, portant sept mille janissaires, quatorze mille spahis, cinquante mille irréguliers, vingt mille *azags* (pionniers) et une puissante artillerie, était sortie des Dardanelles et avait pris la mer pour une destination inconnue, sous le commandement du capitan-pacha Youssouf (un Slave de Dalmatie, de son nom chrétien Joseph Markovitch).

* * *

Lorsque Venise, justement alarmée, fit demander, des explications à la Porte, la réponse fut non seulement rassurante, mais affectueuse, accompagnée de tous les procédés qui pouvaient faire prendre le change à la Seigneurie et le sultan alla même jusqu'à faire demander

(1) Sandi, *Storia civile Veneziana*, livre XII, chap. 3.

que sa flotte reçût, dans les ports vénitiens, l'accueil qu'on avait droit d'attendre d'une puissance amie. Il réussit ainsi à cacher son jeu; M. de Grémonville, ambassadeur du Roi Très Chrétien à Venise, écrivait le 13 juin 1644 : « ... l'on » croit ici que le grand vizir a assuré le baile que la répu- » blique n'avait rien à craindre du Grand-Seigneur, pourvu » qu'elle ne donnât aucun secours aux autres princes qu'il » pourrait attaquer. Il en a coûté pour cela quelques sequins, » qu'elle a répandus dans les mains des principaux du conseil. » Il passe pour constant que cette armée devait être toute » assemblée à Navarrins pour le dernier du passé, et ensuite » s'acheminer où elle est destinée; tout le monde croit qu'elle » en veut à la Sicile (1). »

D'après un historien turc, le sultan aurait déclaré de sa propre bouche, dans le courant du mois de mars, que l'expédition était dirigée contre Malte (2).

Malgré ces protestations, Venise n'était pas sans inquiétude, et le sénat avait, en toute hâte, envoyé une escadre de vingt-trois galères croiser dans les eaux de Candie et pris quelques mesures pour la défense de l'île.

« Les avis reçus du Levant, écrit Grémonville, mettent » ces seigneurs en grande inquiétude, et d'autant plus qu'ils » semblent passer tout d'un coup de la confiance au péril. » La résolution que le Grand-Seigneur semble faire paraître » maintenant d'en vouloir à leurs états se trouvant absolu- » ment contraire aux paroles que ses ministres avaient » données à ceux de la république, il ne se peut qu'elle ne » soit en quelque sorte surprise. L'on parle publiquement » comme si la république, devait être attaquée en ses états. » Le principal corps de l'armée turquesque est à l'île de la » Sapience, assez proche de Zante. On croit qu'elle se » saisira du port de Sainte-Croix, qui appartient à la répu- » blique de Raguse ; et comme ce serait déjà prendre pied

(1) *Grémonville au roi*, 13 juin 1644. (DARU, o. c., t. VII, p. 40.)
(2) Extrait des *Annales turques*, traduites par GALLAND. Msc., BNP. (DARU, o. c., t. VII, p 39.)

» dans le golfe duquel ces seigneurs sont si jaloux, ils » redoublent aussi leurs inquiétudes (1). »

Pourtant, en passant devant la petite île de Tine, la flotte turque avait reçu tous les rafraîchissements qu'elle avait demandés à la garnison vénitienne. Aussi, la stupeur fut-elle immense, à Venise et dans toute l'Europe, lorsqu'on apprit que, le 24 juin, Youssouf avait pris terre dans l'île de Candie, non loin de La Canée, et avait, sans déclaration de guerre, ouvert les hostilités.

Ce débarquement secret des Turcs était, au point de vue stratégique, un coup de maître. Sur mer, la république était encore de taille à arrêter la flotte turque, mais sur terre son infériorité était notoire. En évitant, par ses manœuvres déloyales, les hostilités de la croisière vénitienne, le sultan était parvenu à jeter dans l'île des forces telles que jamais plus, quels que furent leurs efforts, les Vénitiens ne purent les contraindre au rembarquement.

Au reçu de cette nouvelle à Constantinople, le baile Soranzo avait été arrêté et enfermé au château des Sept-Tours.

Au point de vue militaire, l'île de Candie était dans un état déplorable. Le peuple était pauvre et assujetti à une aristocratie arrogante et oisive, qui avait négligé de veiller à la défense du territoire. Il était, de plus, « mal affectionné » vis-à-vis de la métropole, « ayant eu à se plaindre, dans ces derniers temps, de quelques gouverneurs » (2), notamment du provéditeur Corner, qui, fier de descendre de la fameuse reine de Chypre, avait indisposé par son orgueil l'aristocratie elle-même et accumulé sur sa tête les plus graves accusations (3).

Les milices locales étaient de peu de valeur, mal organisées

(1) *Grémonville au roi*, 3 et 10 juin, 4 et 8 juillet 1645. (Daru, o. c., t. VII, p. 40.)
(2) *Le même au même*, 15 juillet 1645. (Daru, o. c., t. VI, p. 42.)
(3) *Narrazione di strani accidenti successi in Candia causati per Andrea Corner, che fu Generale di quell' Isola.* Cod. Cicogna, 2290, Museo Correr, Venise. (Amy A. Bernardy, o. c., p. 7.)

et mal commandées ; les places fortifiées : Les Grabuses, La Canée, La Suda, Rettimo, Candie, l'île de Standia, Spina-Longa et Settia, qui, échelonnées de l'ouest à l'est, devaient protéger la côte septentrionale, étaient mal entretenues ; les troupes régulières occupaient, en petit nombre, la capitale. Seule, une flotte de vingt galères et treize vaisseaux, stationnée à La Suda, sous les ordres d'Antoine Capello, avait une grande valeur offensive, mais la surprise des Turcs lui avait enlevé toute occasion de concourir à la défense.

Après avoir emporté le petit poste de l'île de Saint-Théodore, dans lequel le commandant Blaise Zulian s'était héroïquement fait sauter avec sa garnison, le capitan-pacha avait investi La Canée par terre et par mer. Cette ville, qui ne renfermait dans son enceinte, presque en ruines, que deux ou trois mille hommes, la plupart de milice, que Corner était parvenu à y jeter à la hâte, sous les ordres du colonel Angeli, fit une résistance héroïque.

Après un siège de cinquante-sept jours, qui coûta, dit-on, la vie à près de vingt mille Turcs, et après plusieurs assauts victorieusement repoussés, la ville, écrasée par les bombes et éventrée par les mines, obtint une honorable capitulation. Les débris de la garnison sortirent de la place, le 22 août, avec tous les honneurs de la guerre (1).

Les Turcs étaient encore loin d'avoir dans l'attaque des places l'habileté qu'ils allaient acquérir au cours de cette longue guerre ; cette circonstance explique la durée de la résistance et les pertes immenses des assaillants. « Véritablement, ils ont fait une longue résistance dans une » mauvaise place, et quelque braves gens qu'ils puissent être, » écrit Grémonville, sans rien ôter à leur honneur, on peut » dire qu'ils ont été bien mal attaqués (2). »

* * *

La perte de La Canée était un coup terrible pour Venise ;

(1) Bibliothèque Vaticane, fonds Ottobonien, cod. 2434, t. I, f. 55.
(2) *Grémonville au roi*, 16 septembre 1645. (DARU, o. c., t. VII, p. 45.)

désormais, maîtres d'un port excellent, qu'ils s'empressèrent de mettre à l'abri de tout retour offensif, les Turcs avaient définitivement pris pied dans l'île et y possédaient à la fois un point d'appui pour la conquête et un excellent centre de ravitaillement. Déjà avant la prise de La Canée le sénat avait compris la grandeur du péril qui menaçait sa dernière colonie et, dans un moment d'affolement, quelques sénateurs avaient même osé proposer de renoncer à la lutte, mais l'esprit guerrier et national reprit le dessus. Venise leva des troupes, mit en armement tous ses vaisseaux, en fit acheter à Livourne et à Gênes, envoya un corps d'armée tenter une diversion en Dalmatie et adressa de pressants appels à tous les princes chrétiens.

Nous avons vu la triste situation dans laquelle se débattait l'Europe : la république avait peu de choses à espérer ; auprès de la plupart des puissances, ses prières restèrent sans écho.

Le plus zélé des souverains pour la cause de Venise fut le pape Innocent X ; malheureusement à raison de l'insignifiance de sa puissance temporelle et à cause des intrigues dont il était entouré, son concours devait rester plutôt moral que matériel. Le Saint-Père se montra immédiatement disposé à entrer dans une ligue de princes italiens, qui aurait réuni Venise, Rome, Gênes et le grand-duc de Toscane, même à y faire entrer l'Espagne pour former ainsi une *Sainte-Ligue*, semblable à celle formée par Pie V, lors de la bataille de Lépante (1).

L'année suivante, le pape accorda « une levée de cinq » cent mille francs à prendre, en une année sur les ecclé- » siastiques de cet état [de Venise], lesquels, cela étant, » auront à payer cette année, avec leurs décimes ordinaires » plus de soixante pour cent de leurs revenus (2). »

L'Espagne fit de belles promesses qui se réduisirent à peu de chose. Les Hollandais permirent d'armer quelques navires

(1) *Grémonville au roi*, 15 juillet 1645. (DARU. o. c., t. VII, p. 44.)
(2) *Le même à M. de Brienne*, 17 mars 1646. (DARU, o. c., t. VII, p. 46.)

dans leurs ports. Enfin le pape, l'ordre de Malte et le grand-duc de Toscane, en unissant leurs ressources aux faibles secours fournis par l'Espagne, purent mettre à la disposition du sénat une escadre auxiliaire d'une vingtaine de galères.

La France, sur laquelle Venise semblait le plus pouvoir compter, n'offrit qu'un subside de cent mille écus, donné très secrètement, on ignore même si ce fut au nom de la couronne. « Beaucoup croient que c'est la reine qui les fait donner » secrètement à ces messieurs, écrit Grémonville, et je ne » puis pas être de cet avis, puisque vous ne m'en avez rien » mandé ; mais ce qui est constant, c'est qu'ils viennent de » M. le cardinal Mazarin. Savoir si c'est en don ou en » prêt, c'est ce que je n'ai pu pénétrer. Quoiqu'il en soit, » ajoute malicieusement l'ambassadeur, l'argent est sorti de » France, je suis bien assuré que Son Éminence ne l'a pas » tiré des revenus de sa maison en Sicile. Voilà de belles » libéralités, desquelles on ne saura guère de gré, à ceux » aux dépens desquels elles sont faites (1). »

Les difficultés intérieures et extérieures avec lesquelles la plupart des puissances étaient alors aux prises expliquent, sans l'excuser, ce manque d'enthousiasme pour secourir Candie. Il faut aussi faire remarquer que l'attitude égoïste de la république lorsque le péril turc était encore en suspens, sans que l'on sût sur qui il allait tomber, avait aliéné à Venise bien des sympathies. Grémonville se fait l'écho de ces sentiments : « Un des plus grands et des principaux remèdes » que cherchent ces messieurs contre le mal qui les menace, » est dans le secours des princes de la chrétienté, qu'ils » prétendent unir à leur défense ; en quoi je vous avoue que » je les trouve admirables d'en parler de la façon qu'ils font. » Il leur semble que toute la chrétienté doive faire une » croisade en leur faveur, et cependant il est bien vrai que » lorsqu'on croyoit que Malte pouvoit être attaquée, ils

(1) *Grémonville au roi*, 2 septembre et 11 novembre 1645. (DARU, o. c., t. VII, p. 42.)

» disoient que ceux de la religion le méritoient bien pour
» s'être attiré volontairement cet orage : et, pour ce qui
» étoit de la Sicile, que l'on a cru constamment devoir être
» attaquée, jamais les ministres d'Espagne n'ont pu tirer
» autre chose de ces gens-là que la promesse de leurs offices
» auprès du roi, pour le convier à la paix ou à une suspen-
» sion d'armes : mais après tout, il ne faut pas abandonner
» la cause de Dieu et la protection des fidèles (1). »

II.

Venise allait donc, presque seule, devoir affronter la lutte terrible contre l'empire turc et ne pouvait compter que sur ses propres ressources. Elle sut se montrer à la hauteur des circonstances et prit les mesures les plus énergiques pour faire face au danger : obligation à chaque père de famille, aux monastères et aux établissements publics de faire, sous peine de confiscation, déclaration pleine et sincère de tous les effets d'or ou d'argent qu'ils possédaient, et d'en déposer les trois quarts à la monnaie (2) ; vente aux jeunes nobles du droit d'entrer aux assemblées d'État et aux fonctions publiques (3) ; émission d'un emprunt à sept pour cent d'intérêt perpétuel et à quatorze pour cent en viager (4) ; vente aux enchères de la dignité de procurateur de Saint-Marc et augmentation du nombre des titulaires de cette charge (5) ; enfin, sacrifice plus pénible pour la fière noblesse vénitienne, vente à très gros prix à des bourgeois et même à des étrangers de la qualité de patricien, par inscription au *Livre d'or* de la république (6).

(1) *Grémonville au roi*, 15 juillet 1645. (Daru, o. c., t. VII, p. 44, n. 1.)
(2) *Le même à M. de Brienne*, 17 mars 1646. (Daru, o. c., t. VII, p. 46.)
(3) *Le même au roi*, 23 octobre 1645. (Daru, o. c., t. VII, p. 47.)
(4) *Le même au même*, 28 octobre 1645. (Daru, o. c., t. VII, p. 47.)
(5) *De l'estat présent de la république de Venise* par H. D. V., chevalier de l'ordre de Saint Michel. Msc., BNP. (Daru, o. c., t. VII, p. 47.)
(6) V. Sandi, *Storia civile Veneziana*, lib. XII, cap. 3, art. 2.

Mais, comme l'écrivait Grémonville, « la république a » beau chercher des moyens pour avoir de l'argent elle en » trouvera encore plus à le dépenser (1). »

Avec les ressources ainsi réunies, le sénat avait achevé l'équipement d'une puissante flotte, à laquelle s'étaient jointes les vingt-et-une galères fournies par la ligue italienne. Il semble même que Mazarin eût promis le concours d'une escadre française, mais à des conditions inacceptables pour Venise, ce secours se réduisit à trois brûlots, « ... mais, » après tout, il y a des gens qui tiennent qu'il n'y a qu'à » promettre hardiment, et que l'on ne manque jamais de » prétexte pour s'excuser de ne pas acquitter sa promesse (2). »

* * *

Trop faible pour chasser les Turcs de l'île, Venise se décida à porter la guerre dans l'Archipel. En effet, au lieu des cinquante mille hommes qu'il lui aurait fallu, le sénat n'était parvenu à réunir dans les places de Candie que dix mille hommes à peine, et les indigènes mécontents de leur gouvernement ne témoignaient pas pour la domination ottomane autant d'aversion qu'on l'avait espéré (3).

Après avoir tenté une diversion en Morée, où il enleva la ville de Patras, sans réussir à distraire les Turcs de leurs conquêtes dans l'île de Candie, où ils tenaient La Suda étroitement bloquée, Jérôme Morosini, capitaine-général avec commandement suprême sur terre et sur mer, jeta, au commencement de septembre, des renforts dans l'île, et réunissant tous ses vaisseaux, vint offrir la bataille à la flotte turque, réfugiée dans le port de La Canée. De violentes tempêtes entravèrent la réalisation de ce plan et obligèrent les galères à chercher prématurément refuge dans leurs ports d'hivernage. De plus des dissensions avaient déjà

(1) *Grémonville au roi*, 23 octobre 1645. (DARU, o. c., t. VII, p. 47).
(2) *Le même au même*, 28 octobre 1645. (DARU, o. c., t. VII, p. 50.)
(3) *Le même au même*, 16 novembre et 2 décembre 1645. (DARU, o. c., t. VII, p. 51.)

éclaté entre les Vénitiens et leurs alliés; ceux-ci, mal approvisionnés, avaient manqué de biscuit au cours de la campagne et les intendants de la république avaient refusé de leur en fournir (1). La flotte turque profita de l'arrière-saison pour quitter La Canée et parvin taux Détroits, sans avoir été inquiétée.

Au printemps 1646, Jérôme Morosini, modifiant son plan de campagne, se proposa à la fois de bloquer La Canée par mer et d'empêcher les renforts turcs de sortir des Dardanelles. Il envoie, dans ce but, son parent Thomas Morosini, avec vingt-quatre galères, surveiller l'Archipel. Les Turcs se tiennent prudemment à l'écart et attendent qu'une croisière d'hiver ait épuisé la flotte vénitienne et l'ait obligée à se ravitailler, pour, au printemps suivant, profiter du moment où toutes les forces vénitiennes se concentrent à La Suda, et entrer avec quatre-vingt galères dans le port de La Canée, momentanément ouvert. Sur terre, la place de Rettimo avait été, dans l'entretemps, prise d'assaut et La Suda était renfermée dans un blocus de plus en plus étroit.

Pendant cette campagne, Mazarin avait envoyé aux Vénitiens un renfort de neuf vaisseaux, et chose curieuse, on vit ainsi une escadre française et des galères espagnoles servir ensemble comme auxiliaires dans la même flotte, quoique ces deux nations fussent alors en état de guerre. Ces renforts avaient porté la flotte auxiliaire à trente voiles; mais leur coopération ne fut pas vigoureuse : les alliés, pleins de défiance et d'hostilité à l'égard les uns des autres, arrivèrent tard, agirent peu et profitèrent des premiers prétextes pour se retirer dans leurs ports d'hivernage.

Jean-Baptiste Grimani remplaça, en 1647, Jérôme Morosini comme capitaine-général. Le hasard lui permet de surprendre, en rade de Négrepont, toute la flotte turque commandée par le capitan-pacha en personne. La mort de Youssouf, emporté par un boulet, dès le début de l'action, met le comble à

(1) *Grémonville au roi*, 28 octobre 1645. (Daru, o. c., t. VII, p. 51.)

l'affolement des Turcs, presque tous leurs navires sont coulés ou pris.

Le contre-coup de cette victoire se fit vivement sentir à Constantinople. En apprenant que le nouveau capitan-pacha était bloqué dans le port de Nauplie de Romanie, que l'armée ne faisait plus aucun progrès à Candie et qu'en Dalmatie, les Vénitiens tenaient en échec plus de vingt mille Turcs, grâce à la rébellion d'une petite peuplade belliqueuse, les Morlaques, Ibrahim manda son grand vizir, instigateur de cette guerre, et le poignarda de sa main.

Le nouveau vizir, Salih, parvint à faire passer une flotte entre les croisières vénitiennes et à débarquer neuf mille hommes de renforts à La Canée.

Au printemps 1648, Grimani cingle vers les Dardanelles dans le but de bloquer Constantinople. Surpris en route par une tempête des plus violentes, vingt-huit bâtiments, parmi lesquels le vaisseau amiral, périssent corps et biens. Heureusement Bernard Morosini parvient à réunir les débris de la flotte et vient présenter le combat aux galères turques, presqu'en vue de la capitale de l'empire. Son apparition à un moment où tout le monde croyait la flotte vénitienne entièrement dispersée, produisit une telle impression que le capitan-pacha, envoyé à sa rencontre avec quarante galères, s'enfuit, sans oser engager la lutte. Le sultan le fait décapiter.

Sur terre, le nouveau capitaine-général, Louis Léonard Mocenigo, s'était également couvert de gloire : attaqué dans la capitale même de l'île, il avait résisté victorieusement pendant six mois à plus de trente mille Turcs et épuisé tellement les assaillants, par de continuelles sorties, qu'il les avait obligés à se réfugier dans leur camp retranché de Nouvelle-Candie et à s'y tenir sur la défensive. Puis s'étant jeté sur La Suda, toujours investie, il avait détruit tous les travaux d'attaque et contraint les assaillants à lever le siège.

*
* *

La nouvelle de ces échecs fit éclater une révolution parmi les janissaires ; Ibrahim, abandonné par ses sujets, qui le haïssaient pour sa cruauté, sa cupidité et la dissolution de ses mœurs, fut enfermé au château des « Moineaux » (8 août 1648) ; dix jours plus tard, le lacet de soie mettait fin à ses jours. Son fils Mohammed IV, âgé de sept ans à peine, lui succéda.

Le malheur fut que Venise ne sut pas profiter de ses succès : dans l'île de Candie, ses troupes épuisées par leurs victoires n'étaient pas assez fortes pour prendre l'offensive et la république ne parvint pas à réunir les vingt mille hommes qui, à ce moment, eussent suffi pour jeter les Turcs à la mer. D'autre part, si la flotte réussissait, au prix des plus grands efforts, à bloquer les Dardanelles, elle ne pouvait pas empêcher le sultan d'embarquer des troupes dans les ports de la Grèce ou de l'Asie-Mineure; La Canée, fortement occupée, constituait un excellent centre d'opérations et tout le plat pays restait aux mains des Turcs.

Dans ces circonstances, les partisans de la paix à tout prix faisaient de grands progrès dans le sénat. Déjà, à plusieurs reprises, on avait fait sonder les dispositions de la Porte et l'ambassadeur de France avait même été chargé de certaines négociations secrètes. Vincent Cussoni se chargea de proposer au sénat l'abandon pur et simple de l'île : « le » torrent des voix courait à la cession volontaire de Candie, » que quelques sénateurs disaient être une partie gangrénée » de la république (1). » Le parti de la guerre l'emporta pourtant encore, encouragé par les nouvelles de la révolte militaire qui avait coûté la vie à Ibrahim et escomptant la faiblesse qui devait nécessairement résulter pour la Turquie du gouvernement d'un enfant. Néanmoins le sénat envoya une ambassade féliciter le jeune sultan ; le grand-vizir

(1) AMELOT DE LA HOUSSAYE, *Histoire du gouvernement de Venise*. (DARU, o. c., t. VII, p. 61.)

refusa de la recevoir si elle n'apportait pas la nouvelle de la cession de Candie et fit emprisonner l'ambassadeur aux « Sept Tours ».

*
* *

La guerre reprend donc, en 1649, avec une énergie nouvelle. Le capitan-pacha réussit à forcer le passage des Dardanelles avec quatre-vingt vaisseaux, le nouveau capitaine-général, Jacques da Riva, se met à sa poursuite avec vingt-cinq galères, l'atteint dans la baie de Foschia (au nord de Smyrne) et lui détruit quinze vaisseaux, sans parvenir toutefois à empêcher le restant de la flotte turque de débarquer des renforts à La Canée. Venise célébra par de grandes réjouissances la victoire de son capitaine-général. Dans son enthousiasme, la populace se laissa aller à manifester son ressentiment contre la France, qu'elle accusait d'attiser le feu de la guerre entre la république et les Turcs ; elle se livra aux pires excès : des Français furent massacrés dans les rues, on afficha partout des placards injurieux, la maison de l'ambassadeur fut menacée et l'on finit par brûler en effigie un Français entre un Turc et un Juif ! C'était outrager gratuitement la seule puissance qui eût pu agir efficacement en faveur de Venise.

Grâce aux renforts débarqués à La Canée, les Turcs avaient pu reprendre le siège de Candie et s'étaient étendus jusqu'à l'extrémité orientale de l'île où ils avaient mis le siège devant Settia. Un corps de huit cents hommes, détaché de la garnison de la capitale pour secourir cette place, fut surpris et entièrement massacré et les Vénitiens, désespérant de sauver Settia, en firent sauter les fortifications et en transportèrent la garnison à Candie.

Pendant toute l'année 1650, Riva tint les Dardanelles bloquées et ce ne fut qu'au printemps suivant que la flotte turque parvint à franchir le détroit mais sans pouvoir aller loin, car Georges Mocenigo, successeur de Riva, la rejoint le 10 juillet, près de l'île de Paros, la détruit complète-

ment et pendant deux ans, les Turcs n'osent plus paraître dans l'Archipel. L'armée assiégeante, privée de renforts, est, pour la seconde fois, réduite à la défensive.

Tous ces revers eurent leur écho à Constantinople et de nouveaux troubles y éclatèrent. Divers partis se disputaient l'influence sur le jeune sultan et aux rébellions des janissaires vinrent s'ajouter les intrigues du harem. La jeune validé Tarkhane, mère du sultan, entra en lutte ouverte contre la vieille validé Kaezem; celle-ci voulut faire massacrer sa rivale par les janissaires, mais les eunuques dévoués à Tarkhane envahirent le harem, trouvèrent la vieille sultane cachée dans une armoire et l'étranglèrent.

Venise eut dû, profitant de la faiblesse momentanée des Turcs, frapper un coup décisif. Épuisée par ses victoires, elle ne le put et, au printemps 1654, le capitan-pacha étant parvenu, grâce à la tempête, à traverser la croisière vénitienne, commandée par Joseph Delfino, l'armée turque ravitaillée reprit ses attaques contre Candie.

Venise tenta une fois encore d'intéresser à sa cause le monde chrétien : elle appela à son secours le pape, l'empereur, les rois de France et d'Espagne, le protecteur de la république anglaise, et jusqu'au grand-duc de Moscovie, qui, perdu dans les neiges et les brouillards du Nord, se dessinait déjà comme le futur adversaire des Ottomans. Mais les princes ne témoignèrent à la république qu'un intérêt stérile : seul Alexandre VII, outre de larges subsides, concéda au sénat le droit de séculariser quelques couvents et d'en vendre les biens, donnant ainsi une preuve de l'intérêt supérieur qu'il attachait au succès de Venise dans sa lutte contre le Croissant.

Avec une énergie indomptable la flotte vénitienne continue la lutte. Lazare Mocenigo reprend le blocus des Dardanelles et, le 10 juin 1655, il défait complètement une flotte turque de cent voiles qui tentait le passage. L'année suivante, les Vénitiens remportent une victoire encore plus éclatante, une flotte de quatre-vingt-dix-huit vaisseaux se jette, le

28 juin, sur la croisière vénitienne ; le capitaine-général Laurent Marcello est emporté par un des premiers boulets, mais son frère Jean parvient à cacher aux troupes la mort de leur amiral jusqu'à ce que la victoire se soit décidée pour Venise ; quatre vingt-quatre navires sont pris, brûlés ou coulés à fond, dix mille Turcs périssent, cinq mille, faits prisonniers, renforcent la chiourme vénitienne. Cette victoire n'avait coûté à la république que trois cents hommes et trois vaisseaux.

Lazare Mocenigo, revêtu du titre suprême, continue le cours des succès vénitiens, prend une série d'îles dans l'Archipel et va attaquer directement Constantinople, quand il apprend, non sans étonnement, qu'une nouvelle flotte turque croise près de Candie, qu'une immense escadre de réserve se réunit dans la mer de Marmara et que, sur terre; la capitale est couverte par un camp de cinquante mille hommes.

* * *

Voici ce qui s'était passé : au milieu du chaos anarchique dans lequel se débattait la Sublime-Porte, entre les rébellions militaires, les intrigues du sérail et les désastres maritimes, avait surgi un homme de génie, qui allait sauver l'empire de la ruine.

Il s'appelait Mohammed Kœprilü, du nom de sa ville natale, et était fils d'un Albanais, émigré en Asie-Mineure. Il ne savait ni lire ni écrire, mais il possédait un grand talent politique et poussait l'énergie jusqu'à la férocité. Il avait soixante-dix ans, quand la validé Tarkhane l'appela au grand-vizirat ; avant d'accepter il s'était fait donner des pouvoirs absolus qui faisaient de lui un véritable dictateur.

L'empire turc, nous venons de le voir, était dans une situation critique : ruine et anarchie à l'intérieur, l'ennemi aux portes. Les Vénitiens, maîtres des Dardanelles, occupaient Ténédos, Samothrace, Lemnos, quantité d'îles de moindre importance et menaçaient Constantinople. Heureu-

sement pour le Turc, l'Autriche, ruinée par la guerre de Trente Ans, et la Perse, gouvernée par les débiles successeurs d'Abbas le Grand, restaient pacifiques.

Kœprilü saisit immédiatement de sa main de fer les rênes du gouvernement, il dompte les janissaires, fait jeter à la mer soixante de leurs chefs, se hâte, par de formidables armements, de mettre la capitale à l'abri d'une attaque et débarrassé de tout souci de ce côté, se propose de briser la puissance maritime de Venise et de pousser la guerre dans l'île de Candie avec la plus grande énergie.

Le 17 juin 1657, une flotte turque de soixante-six vaisseaux de guerre et de cent-cinquante vaisseaux de transport avait quitté Constantinople. Lazare Mocenigo lui barra les Dardanelles. La lutte dura trois jours et les Vénitiens, dignes de leur ancienne réputation de valeur, auraient sans doute remporté une brillante victoire de plus, si, le deuxième jour, une soudaine tempête et la violence des courants n'eussent séparé les combattants. Lorsque les vents se sont calmés, Mocenigo, avec les quelques vaisseaux qu'il peut réunir, recommençe l'attaque, mais la galère qu'il monte prend feu, une vergue en tombant lui fracasse la tête et peu après le vaisseau saute avec tout son équipage. Découragés par la mort de l'amiral, les autres vaisseaux se retirent et permettent ainsi aux Turcs de gagner la pleine mer, de reconquérir les îles perdues et de débarquer d'importants renforts à La Canée.

Cependant le grand-vizir, qui prévoyait des difficultés en Hongrie et en Transylvanie, avait fait offrir la paix moyennant cession de la seule ville de Candie, mais, comprenant qu'une fois maîtres de la capitale, seule place vraiment forte de l'île, les Turcs n'auraient aucune difficulté à conquérir le pays entier, le sénat rejeta l'offre du vizir, et déterminé à continuer la guerre, il implora de nouveau le secours de la France.

* * *

Depuis quelque temps, Mazarin témoignait à la Seigneurie quelque sympathie. Le cardinal avait fait passer cent mille écus à François Giustiniani, ambassadeur de la république à Paris et lui avait même offert six vaisseaux équipés. « La résolution qu'a prise votre sérénissime république, » écrivait-il, de continuer la guerre plutôt que d'acheter la » paix à des conditions injustes et honteuses est si noble et » si glorieuse que, si les titres que je porte et le péril qui » menace la chrétienté entière ne m'obligeaient pas à » concourrir à la conservation des états de votre Seigneurie, » ma vénération pour votre excellent sénat serait à elle » seule suffisante pour me faire employer volontiers toute » ma fortune à seconder ses desseins généreux et magna- » nimes (1). »

Cette sympathie n'était pas désintéressée : Venise pouvait devenir une précieuse alliée, la guerre avec l'Espagne durait encore, et Mazarin songeant à attaquer le Milanais et le royaume de Naples, les Vénitiens pouvaient lui être fort utiles dans cette entreprise. Toutefois ces propositions restèrent sans suite : Louis XIV épousait l'infante Marie-Thérèse et la guerre prenait fin par la signature du traité des Pyrenées (7 novembre 1659).

Le sénat ne négligea pas cette occasion qui enlevait au cardinal tout prétexte de refuser de secourir la république, et il obtint l'envoi en Orient de quatre mille auxiliaires, tant d'infanterie que de cavalerie, tirés des meilleurs régiments du roi. Ces troupes furent jointes à l'armée avec laquelle François Morosini, après avoir menacé Négrepont, où il prit Skiathos, se disposait à reprendre La Canée. Après s'être emparé de quelques points fortifiés, notamment de Santa-Veneranda, Morosini se porta sur Candie. Les Français se jetèrent sur le camp des assiégeants, le forcèrent et se mirent à piller, mais un retour offensif des Turcs surprit

(1) *Mazarin à l'ambassadeur Giustiniani,* 19 avril 1658. *Lettere memorabili dell abbate Michele Giustiniani e d'altri.* (Daru, o. c., t. VII, p. 43.)

les pillards, les mit en fuite et les força de se réfugier dans la ville, laissant quinze cents des leurs sur le champ de bataille. Peu après la peste moissonna les débris de cette petite armée.

La victoire navale de Georges Morosini, près de l'île de Tine, vint l'année suivante venger cet échec.

En ce moment, la situation des Turcs paraissait, encore une fois, des plus critiques : toutes leurs forces étaient occupées en Hongrie et une attaque d'apoplexie venait d'emporter Kœprilü, qui avant de mourir était parvenu à faire nommer son fils à sa place. Ahmed Kœprilü, âgé de vingt-six ans, avait hérité de l'habileté politique et de l'indomptable énergie de son père et une éducation soignée mettait en valeur ses qualités natives. Son premier acte fut d'offrir la paix moyennant la cession de la moitié occidentale de Candie, avec La Canée et Rettimo.

Le sénat délibéra longtemps, mais comme la guerre en Hongrie et la rupture entre Mazarin et la Turquie permettaient d'espérer de nouveaux succès pour les armes de la république, il finit par refuser.

III.

Dix jours avant sa mort, le vieux Kœprilü avait signifié au résident autrichien Reninger que le sultan ne souffrirait pas l'intervention de l'empereur dans l'élection d'un nouveau prince de Transylvanie. Pour donner une sanction à la politique de son père, Ahmed Kœprilü envoya cent mille hommes ravager la Hongrie et menacer le cœur même de l'Empire.

Cette diversion, qui allait permettre à Venise de respirer, ne faisait que déplacer le danger pour l'Occident chrétien. Le péril était même plus grave sur le Danube que dans l'Archipel.

A raison de la connexité de la guerre de Hongrie avec celle dont nous nous occupons, force nous est de sortir un peu de notre sujet, pour rappeler brièvement les péripéties de cette guerre.

L'étude rapide des négociations diplomatiques auxquelles ces événements donnèrent lieu aura en outre pour nous le précieux avantage de nous faire connaître l'état d'âme et les dispositions du roi de France et de ses ministres pendant les années qui précédèrent l'élection de Clément IX et de nous montrer la noble conduite du pape Alexandre VII, toujours préoccupé de la défense du monde chrétien, au milieu des intrigues égoïstes des cours européennes.

On sait que le cardinal Jules Rospigliosi, comme secrétaire d'État, fut activement mêlé à la politique de son prédécesseur en Orient, politique qu'il allait continuer sous son pontificat.

L'empereur Léopold paraissait incapable de soutenir à lui seul le choc des innombrables troupes turques qu'Ahmed Kœprilü ne cessait d'envoyer en Transylvanie et en Hongrie. Les États héréditaires n'étaient pas assez forts et les États vassaux, liés à Louis XIV par l'*Alliance du Rhin*, suivaient docilement le sillage de la politique française. On sait que par cette ligue, conclue en 1658, le roi était parvenu, sous la forme d'une simple convention militaire et sous le fallacieux prétexte de grouper les princes allemands en vue de garantir l'exécution du traité de Westphalie, à créer, au cœur même de l'Allemagne, un centre permanent d'influence française et avait ainsi fait naître à son profit un dualisme dangereux pour l'Empire comme pour toute la nation germanique (1).

Le concours de la France était donc absolument nécessaire pour arrêter le flot toujours montant de l'invasion musul-

(1) Sur l'*Alliance du Rhin* on peut consulter : CHÉRUEL, *Ligue ou Alliance du Rhin* (Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, 1885). — JOACHIM, *Die Entwickelung des Rheinbundes von J. 1658*, 1886. — PRIBRAM, *Beitrag zur Geschichte des Rheinbundes von 1658* (Sitzungsberichte der Wiener Akademie, t. CXV, 1887).

mane ; Louis XIV était seul assez puissant pour intervenir efficacement contre la Turquie. C'était à lui qu'Alexandre VII devait donc s'adresser.

* * *

L'occasion semblait propice pour amener une rupture entre la France et ses alliés les Turcs. Nous avons vu que Mazarin avait déjà secrètement secouru Venise et, précisément, le vieux Kœprilü avait, peu de temps avant sa mort, fait enfermer aux *Sept Tours* l'ambassadeur de France, Jean de La Haye. Le cardinal, outré de ce mépris des principes du droit des gens, mais ne voulant pas encore rompre ouvertement avec le Divan, tenta, en renouant les négociations avec le Saint-Siège, de nuire aux Turcs sans compromettre les intérêts matériels de la France en Orient.

Depuis plusieurs années la situation était très tendue entre Rome et Paris ; le roi n'avait aucun représentant auprès du pape et, depuis plus de trois mois, le nonce Piccolomini n'avait plus obtenu audience. Aussi lorsque Mazarin envoya un de ses confidents, l'abbé Buti, demander au nonce pourquoi Sa Sainteté ne voulait pas s'appliquer à former une ligue contre le Turc, le premier sentiment fut-il la défiance, et le nonce exprima-t-il la crainte qu'on ne lui tendît quelque piège (1). Il fallut une seconde visite pour le persuader que le gouvernement français voulait réellement entrer en pourparlers à ce sujet (2), Piccolomini comprit immédiatement que l'outrage fait à l'ambassadeur français à Constantinople n'était pas étranger à ce revirement (3).

Le nonce répondit avec prudence à ces vagues ouvertures

(1) « ... poter esser questa una querela aerea o artificiosa, come altre volte si è fatto ». *Le nonce Piccolomini au cardinal-patron Chigi*, 7 janvier 1661, NF, v. 120. (Gérin, *Louis XIV et le Saint Siége*, t. I, p. 207.)

(2) « ... non era stato detto per far querela, ma per aprire discorso di ciò ».

(3) « ... l'oltraggio fatto al loro ambasciatore di Francia, messo prigione alla Porta « con tanto strappazo, pare che deva risvegliare qui a qualche impresa ». *Le même au même*, 14 janvier 1661, NF, v. 120. (Gérin, o. c., t. I, p. 207.)

et sollicita de Mazarin une entrevue, que celui-ci, tombé malade du mal qui devait l'emporter, ne put lui accorder. Piccolomini rencontra alors plusieurs fois le ministre Le Tellier et, dès les premières négociations, se heurta à des méfiances qui semblaient indiquer que le roi n'était pas aussi favorablement disposé que Mazarin avait bien voulu le dire : refus de donner des subsides à l'empereur, par crainte que celui-ci ne les utilisât pas contre les Turcs ; refus d'entrer dans une ligue ; refus de combattre sous son propre étendard (1).

Le vieux cardinal était pourtant sincère et le 6 mars 1661, trois jours avant sa mort, il faisait écrire au pape une longue lettre, qu'il avait encore la force de signer. Après avoir exprimé tous ses regrets de n'avoir pu conférer avec le nonce et avoir assuré le Saint-Père des bonnes dispositions du roi, Mazarin ajoutait : « Je viens respectueusement offrir » six cent mille livres à Votre Sainteté... Qu'elle décide où » et à qui cet argent doit être remis, et je ferai exécuter ses » ordres sans délai, s'il plaît à Dieu de me conserver la vie. » Mais, si la Majesté divine veut disposer de moi autrement » (ce à quoi je suis soumis et préparé), ce legs sera consigné » dans mon testament, et l'argent sera également disponible » aussitôt après ma mort (2). »

Avant de mourir, Mazarin voulut absolument voir le nonce pour recevoir de lui la bénédiction apostolique et lui confirmer le legs de deux cent mille écus qu'il faisait au pape, somme que celui-ci pourrait employer comme il le voudrait pour la guerre sainte (3).

* * *

Mazarin mort, Louis XIV s'écarta de la politique que son ministre semblait avoir voulu instaurer dans ses derniers

(1) *Le nonce Piccolomini au cardinal-patron Chigi,* 23 février 1661, NF, v. 120. (GÉRIN, o. c., t. I, p. 208.)

(2) *Mazarin au pape,* 6 mars 1661, NF, v. 120. (GÉRIN, o. c., t. I, p. 210.)

(3) « ... da impiegargli a suo arbitrio in questa impresa ». *Le nonce Piccolomini au cardinal-patron Chigi,* 9 mars 1661, NF, v, 120. (GÉRIN, o. c., t. I, p. 211).

jours. Les espérances que la cour de Rome avait placées dans les dispositions du vieux cardinal, espérances qu'avaient encore augmentées certaines paroles du secrétaire d'État de Brienne, laissant croire à une intervention des armées françaises en Orient, sous les drapeaux du Saint-Siége, s'évanouirent rapidement. Déjà, le 24 février, en annonçant le caractère grave de la maladie de Mazarin, le nonce appréhendait quelque changement dans les bonnes dispositions du gouvernement (1). Le pouvoir avait passé en d'autres mains et bien que Brienne restât nominalement ministre, Hugues de Lionne prenait la direction de la politique extérieure.

Piccolomini ne put rien obtenir. Lionne multiplia les objections à toute intervention armée contre la Turquie, mit en suspicion la loyauté de l'empereur, qui pourrait tourner contre la France les secours qui lui seraient donnés contre les Turcs et termina en exposant tous les avantages que la paix en Orient présentait non seulement pour la France mais pour la chrétienté entière. Reçu peu après en audience par le roi, le nonce n'obtint qu'une réponse évasive qui lui enleva tout espoir d'un secours sérieux (2).

La neutralité intéressée du roi ne tarda pas à se manifester plus ouvertement encore.

Mazarin avait, nous l'avons vu, légué au pape « la somme » de six cent mille livres tournois, monnaie de France, » pour être remises en la ville de Lyon et être employées, par » les ordres de Sa Sainteté, aux préparatifs nécessaires pour » défendre la chrétienté contre un si puissant ennemi, ou » autre chose qui lui puisse être également utile (3). »

En exécution de cette clause, les héritiers du cardinal avaient remis au nonce deux lettres de change sur MM. de Pons-Saint-Pierre, banquiers à Lyon. Le roi mit opposi-

(1) *Le nonce Piccolomini au cardinal-patron Chigi*, 24 février 1661, NF, v. 120. (GÉRIN, o. c., t. I, p. 224.)
(2) *Le même au même*, 11 mars 1661, NF, v. 120. (GÉRIN, o. c., t. I, p. 225.)
(3) *Testament de Mazarin*. (GÉRIN, o. c., t. I, p. 225, note.)

tion au payement et exigea une déclaration formelle du Saint-Père attribuant cette somme à Venise et non à l'empereur. C'était là, prétendait-il, la volonté du testateur.

Cette interprétation ne reposait sur rien : ni la disposition du testament, ni les termes de la lettre par laquelle Mazarin annonçait le 6 mars au pape son intention généreuse, ne donnaient raison au roi. Louis XIV le comprit et il chercha à rallier à sa manière de voir les amis et les confidents du feu cardinal, mais il ne put y réussir. L'abbé Elpidio Benedetti, chargé des affaires privées de Mazarin à Rome, l'évêque de Fréjus, Ondedei, ancien secrétaire du cardinal et Colbert lui-même reconnurent, au contraire, que c'était pour secourir la Hongrie que le défunt ministre avait laissé cette somme (1).

Le roi ne put trouver de nouveaux prétextes, mais ce ne fut qu'après être resté deux mois sans vouloir entendre le nonce, après lui avoir brutalement déclaré que « c'était là une affaire dont il ne fallait plus parler » (2), après avoir vainement tenté de faire réclamer ce legs par Venise, que Louis XIV finit par permettre aux mandataires du pape de toucher les lettres de change sur Lyon.

*
* *

Or, le danger grandissait du côté de la Hongrie. Alexandre VII, de plus en plus alarmé, redoublait d'instances auprès des princes chrétiens pour les amener à former une *Sainte-Ligue*. A la demande du nonce, Louis XIV consentit à envoyer à Rome un agent diplomatique, M. d'Aubeville, avec mission de traiter de la ligue, conformément aux désirs du Saint-Père, en se gardant bien,

(1) *Le cardinal-secrétaire d'État au nonce Piccolomini*, 9 mai 1661, et *le nonce Piccolomini au cardinal-secrétaire d'État*, 3 juin 1661, NF, v. 120. (Gérin, o. c., t. I, p. 226, note.)

(2) *Le nonce Piccolomini au secrétaire d'État*, 5 août 1661, NF, v. 120. (Gérin, o. c., t. I, p. 226, note.)

toutefois, d'aliéner quoique ce fût de la liberté du roi, son maître. Il devait, en outre, faire valoir auprès du pape toute la grandeur de la piété de son souverain, qui s'exposait à de grands préjudices en entrant dans une ligue contre les Turcs, ses anciens et fidèles alliés (1).

Mais les actes mêmes de la politique royale étaient en contradiction avec les déclarations que d'Aubeville devait porter à Rome, et Alexandre VII n'en fut pas dupe : en Portugal, des troupes françaises prenaient ouvertement part à la lutte contre l'Espagne; en Pologne, Louis XIV intriguait contre l'Autriche pour faire désigner son candidat, le duc d'Enghien, comme le successeur éventuel du roi Jean Casimir; en Allemagne même, le roi entravait les opérations des armes impériales contre les Turcs par les menaces de ses alliés du Rhin. Les craintes de ce côté étaient si vives que, lorsque, dans le courant de l'année 1661, Louis XIV eut fait savoir au nonce que ses alliés allaient lever à Francfort vingt quatre mille hommes et que lui-même comptait envoyer en Allemagne autant de ses propres troupes, le pape déclara à d'Aubeville que ces secours « donnent de l'inquiétude » à l'empereur et qu'il les craint plus qu'il ne les » désire (2). »

Au printemps 1662, s'ouvrirent à Rome les conférences en vue de la formation de la *Sainte-Ligue* désirée par le pape. Toutes les puissances catholiques s'y étaient fait représenter et Alexandre VII y avait délégué une commission de cardinaux.

A côté de son agent d'Aubeville, le roi avait accrédité pour le représenter au congrès le cardinal Antoine Barberini, entièrement acquis aux intérêts français. Ce fut l'occasion d'un premier incident : les susceptibilités du cardinal furent éveillées par l'adjonction d'un collègue, de trop mince

(1) HANOTAUX, *Instructions aux ambassadeurs et ministres de France*, tome VI, Rome, pp. 71 et 72.

(2) *M. d'Aubeville à Lionne*, 6 septembre 1661, AEP, *Rome*, v. 141. (GÉRIN, o. c., t. I p. 229.)

importance, jugeait-il, pour marcher de pair avec un prince de l'Église.

Peu après, Barberini provoqua un nouvel incident. Bien qu'une commission, nommée par le pape, eût procédé avec tous les soins désirables à la vérification des pouvoirs des divers envoyés, le cardinal exigea une nouvelle vérification par le congrès lui-même. C'était le moyen de faire perdre du temps. Par déférence pour la France, on céda et on décida de surseoir aux délibérations. Au cours de la vérification, les délégués français déclarèrent vicieuse la commission qui accréditait les plénipotentiaires impériaux et refusèrent de siéger avec eux. Le pape eut beau offrir de se charger lui-même d'obtenir les insignifiantes corrections demandées : les Français de plus en plus exigeants refusèrent de rien entendre et, le débat s'envenimant, Lionne ordonna secrètement de rompre les conférences à la première occasion (1).

Celle-ci se présenta bientôt. Le roi d'Espagne froissé de l'humiliation, que lui avait fait subir Louis XIV en l'obligeant de rappeler de Londres pour une question de préséance, son ambassadeur Watteville et d'ordonner à ses diplomates de s'abstenir de « *concourir* » désormais avec les diplomates français, retira son envoyé, don Ponce de Léon. Les Français en profitèrent pour rompre les conférences et le roi chargea d'Aubeville d'empêcher que le pape n'en rouvrît de nouvelles, en suscitant une série de complications diplomatiques avec le Saint-Siège.

*
* *

Peu après, l'agent du roi fut remplacé par le duc de Créquy, accrédité avec le titre d'ambassadeur. Les pouvoirs ostensibles donnés par Louis XIV permettaient au duc de conclure avec l'Empire et avec tous les princes chrétiens,

(1) *Lionne à d'Aubeville*, 14 avril 1662, AEP, v. 144. (GÉRIN, o. c., t. I, p. 233.)

sous la direction du pape, une ligue offensive et défensive contre le Turc (1), mais des instructions secrètes données par Lionne prescrivaient à l'ambassadeur un tout autre rôle : « Sa Majesté n'estime pas du bien de ses affaires et de son » service d'entrer présentement dans la ligue, quand elle » viendrait à se conclure entre les autres princes, et que la » condescendance qu'elle a eue d'envoyer des pouvoirs et » d'en donner encore aujourd'hui un nouveau au duc pour » la traiter, n'a eu d'autre motif que de complaire en cela à » Sa Sainteté, sans dessein de pousser plus avant. » En conséquence, le duc devait éviter, avec soin, tout ce qui aurait pu amener une rupture avec la Porte et s'efforcer de dissimuler les intrigues ourdies par le roi avec l'alliance du Rhin contre l'empereur, de manière « que personne ne » puisse s'apercevoir, ni même, s'il est possible, soupçonner » quel est le véritable sentiment de Sa Majesté (2). »

Fidèle à ses instructions, Créquy s'opposa par tous les moyens à la conclusion de la ligue et multiplia les difficultés pour la diplomatie pontificale ; l'affaire de Castro fut remise sur le tapis avec de nouvelles exigences ; le caractère altier du duc, sa conduite outrageante et scandaleuse à l'égard du pape et de ses ministres rendirent bientôt les rapports entre les deux cours de plus en plus difficiles ; enfin, la malheureuse échauffourée de la garde corse provoqua la rupture complète (3). Créquy se retira à San-Quirico, en Toscane (1663), et le roi envoya des troupes contre les États de l'Église. Ces pénibles incidents causèrent une joie immense au sultan et enhardirent la marche de ses armées sur le Danube.

(1) Hanotaux, *Instructions aux ambassadeurs et ministres de France*, t. VI, Rome, pp. 95-148.

(2) *Mémoire secret pour servir d'addition à l'instruction donnée au duc de Créquy*, autographe de Lionne (Hanotaux, o. c., pp. 95-148.)

(3) Sur l'affaire des Corses on peut consulter : Chantelauze, *Le cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome.*, pp. 71-173 ; *Œuvres du cardinal de Retz*, édit. Chantelauze, t. VII introduction, pp. VI-XIII, dans la collection des grands écrivains de la France publiées par Régnier ; Ch. de Moüy, *L'ambassade du duc de Créquy*, (1662-1665), 2 vol., 1893.

*
* *

L'empereur réduit à ses seules forces avait dû abandonner peu à peu toutes les places de la Hongrie devant les deux cent mille hommes qu'Ahmed Kœprilü conduisait en personne ; Vienne même était menacée, on y démolissait les faubourgs et les ministres avaient dépêché au grand-vizir un courrier avec des offres de paix, « mais quoiqu'ils accordent tout, ils ne savent s'il sera accepté (1). »

Louis XIV se gardait toujours bien d'intervenir (2) ; tous les périls de la chrétienté profitaient à sa politique : plus le pape aurait besoin du secours des armes royales, plus le roi pourrait se montrer exigeant dans les satisfactions qu'il réclamerait pour l'incident de la garde corse.

Aux forces immenses de Kœprilü, Montecuculi, généralissime des forces chrétiennes, n'avait à opposer qu'une vingtaine de mille hommes : l'Allemagne entière était menacée, les princes de l'Alliance du Rhin tout comme l'empereur ; sollicité par ses alliés, Louis XIV dut enfin intervenir. Il détacha des troupes dirigées contre les États romains un corps de six mille hommes, sous les ordres du comte de Coligny, avec La Feuillade, Gassion et l'élite des volontaires français et les envoya se joindre à l'armée impériale. La défiance qu'inspiraient ces douteux alliés fut si grande qu'on n'osa leur ouvrir les portes de Vienne.

Kœprilü, deux fois repoussé sur le Raab, avait réussi à surprendre les gués et trouvé l'armée chrétienne campée sous les murs du monastère de Saint-Gothard, où il l'attaqua avec toutes ses forces, le 1[er] août 1664, mais la prudente stratégie de Montecuculi et la vaillante ardeur des volontaires français triomphèrent du nombre. Kœprilü dut se retirer avec des pertes immenses.

(1) *Lionne au duc de Créquy,* 19 juin 1663, AEP, *Rome,* v. 155. (GÉRIN, o. c., t. I. p. 431.)

(2) « L'affaire de Rome empêche le roi de prendre aucune résolution », *Bonsy à Lionne,* 19 mai 1663, AEP, *Venise,* v. 83 (GÉRIN, o. c., t. I, p. 433.)

La joie causée par cette victoire inespérée fut des plus vives dans tout le monde chrétien et particulièrement à Rome ; la réconciliation fut complète entre le pape et le roi. « Je ne célerai pas à Votre Majesté, écrit Créquy, que » je fus surpris de voir le pape, contre son ordinaire, louer » la nation. Il me dit que les troupes de Votre Majesté » s'étaient si bien comportées dans tous les divers rencontres » qui étaient arrivés, et principalement dans celui du » 1er d'août, qu'il ne se pouvait rien désirer d'avantage ; » que ses relations portaient que MM. de Coligny et de » La Feuillade s'étaient particulièrement signalés dans le » dernier combat et que généralement tous y avaient fait » des miracles (1). »

Malheureusement, dix jours après la victoire de Saint-Gothard, l'empereur commettait la faute de conclure une trêve de vingt ans avec la Porte, à Vasvar (Eisenbourg), et les Turcs se retiraient dans leurs anciennes possessions. Les inquiétudes que continuaient de lui causer les intrigues de la France n'avaient pas permis à Léopold de continuer la guerre : le roi venait de réunir dix mille hommes de troupes à Mayence, au lieu de les envoyer en Hongrie, et les instructions qu'il donnait à M. de Gravel, son ministre à Vienne, ne laissaient aucun doute sur la duplicité de sa politique. « Je vous dirai, pour votre information particulière, » écrit-il, que mon dessein est de m'appliquer plus que » jamais aux affaires d'Allemagne, et pour cela, je me » propose quelques objets principaux : premièrement, faire » subsister l'Alliance par tous les moyens possibles ; secon- » dement, empêcher que l'empereur ne puisse entretenir des » forces considérables (2). »

Les rapports que le roi ne cessait d'entretenir avec la Turquie prouvaient aussi le peu de confiance qu'il fallait attacher à l'intervention française. Le 9 avril 1664, Louis XIV

(1) *Le duc de Créquy au roi*, 25 septembre 1664, AEP, *Rome*, v. 161. (Gérin, o. c., t. I, p. 551.)
(2) C. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 68.

avait envoyé à Constantinople, un agent spécial, M. de La Fontaine, pour notifier au grand vizir que l'envoi d'un corps français en Hongrie n'impliquait nullement une rupture entre la France et la Porte (1). Quelques mois plus tard, Lionne écrivait à Raboly, négociant choisi par la *nation française* à Constantinople pour la représenter et chargé de l'intérim de l'ambassade, de désavouer la participation des Français à la bataille de Saint-Gothard. Les excuses présentées étaient ingénieuses : de par l'acquisition, au traité de Munster, du landgraviat d'Alsace, Sa Majesté « avait contracté une obligation de défendre l'Empire et » l'empereur contre toute sorte d'agresseurs, en la même » manière que tous les autres princes de l'Empire y sont » tenus et comme la Porte n'a aucun sujet de se plaindre, » et ne se plaint pas, en effet, du secours que tous les états » et princes de l'Empire ont envoyé en Hongrie, la même » raison doit valoir au roi pour faire que le Grand Seigneur » n'aît aussi aucun sujet de se plaindre que Sa Majesté ait » satisfait à son obligation en qualité de landgrave d'Alsace. » Et, comme si ces explications ne paraissaient pas suffisantes, Lionne ajoutait : « Bien plus Sa Majesté a encore une autre » obligation particulière d'en user comme elle l'a fait par » l'alliance qu'elle fit, à Mayence, en 1658, avec tous les » états et princes du Rhin ; c'est à ces princes là et non » pas à l'empereur, qu'en vertu d'une ancienne obligation, » le roi a laissé aller quelques-unes de ses troupes en » Hongrie, pour ne manquer pas à la foi donnée à ses amis » et tâcher de préserver leurs états de toute invasion en les » défendant conjointement avec les forces des alliés, sans » que Sa Majesté ait prétendu rien faire en cela, ni rien » fait effectivement, qui soit contraire ni à l'amitié qu'elle » veut toujours entretenir avec la Porte, ni aux anciens » traités d'alliance que cette couronne a avec les Grands » Seigneurs, qu'elle veut tous formellement observer et même

(1) *Lionne à La Fontaine*, 9 avril 1664, AEP, *Turquie*, v. 7. (GÉRIN, o. c., t. I, p. 558.)

» les faire renouveler plus étroitement par l'ambassadeur
» qu'elle enverra à Sa Hautesse... Vous aurez beau champ
» de faire remarquer aux ministres de Sa Hautesse combien
» Sa Majesté est religieuse à tenir ses promesses et jalouse
» de son honneur, d'où ils doivent conclure avec quelle
» bonne foi elle exécutera tous les traités qu'elle a avec la
» Porte (1). »

* * *

Dans l'entretemps, Venise n'avait pas su profiter du répit que lui avait donné l'invasion de la Hongrie par toutes les forces turques.

Dans l'île de Candie, le vizir n'avait envoyé que d'insignifiants renforts ; les Turcs avaient abandonné l'investissement de la capitale et concentré leurs troupes dans la place de La Canée et dans leur camp retranché de Nouvelle-Candie. Mais la république, trop épuisée par vingt années de guerre, ne pouvait plus, avec ses seules forces, expulser le peu de Turcs qui restaient dans sa colonie, ni même tenter quelqu'entreprise profitable sur mer : sa chiourme était entièrement ruinée et le blocus des Dardanelles avait été rendu désormais impossible par la construction de deux puissantes forteresses. Ses anciens alliés n'avaient, eux aussi, rien pu faire pour elle : le pape, menacé par les armées françaises, avait besoin de toutes ses ressources; l'Espagne était engagée dans sa lutte contre le Portugal et voyait commencer les embarras de la régence du jeune Charles II ; la France semblait avoir définitivement abandonné la république !

Aussi, lorsque la trève de Vasvar fut venue éteindre la lueur d'espoir qu'avait donnée la victoire de Saint-Gothard, le sénat se hâta-t-il de renouer les négociations de paix que le grand-vizir avait entamées quelques années plus tôt. La Porte se montra plus exigeante, elle ne consentait à laisser

(1) *Lionne à Raboly*, 14 novembre 1664, AEP, *Turquie*, v. 7. (GÉRIN, o. c., t. I. p. 559.)

à la Seigneurie que la seule ville de Candie, avec une étroite banlieue et exigeait la restitution de toutes les conquêtes de la république en Dalmatie et une large indemnité de guerre. Le sénat n'osa ni rejeter, ni accepter ces propositions ; le Divan ne voulut pas faire la moindre concession ; la guerre reprit.

Le grand-vizir décide un effort décisif et, en novembre 1666, conduit lui-même devant Candie une formidable armée. Tout l'hiver se passe à assurer des ressources, dans l'île même, aux troupes assiégeantes, et après avoir refoulé les Vénitiens derrière les murs des trois villes qui leur appartiennent encore, Ahmed Kœprilü commence, au printemps 1667, le siège de la capitale, avec soixante-dix mille hommes et une puissante artillerie. Cet immense déploiement de forces, encore grossi par la renommée, répand l'effroi dans toute l'Europe.

Oubliant, dans l'intérêt de la chrétienté, ses griefs contre le roi de France et les récentes humiliations du traité de Pise, Alexandre VII adresse à Louis XIV un bref pour l'exhorter à secourir la république.

Après avoir exposé l'importance de Candie, la clef de la Méditerranée et le boulevard de la chrétienté en Orient, le pape montre les Turcs *hostis infensissimus* maîtres de toute l'île et attaquant avec d'immenses forces la capitale même. Suit un appel chaleureux au roi, lui demandant de secourir avec toutes ses forces, la république de Venise, qui lutte depuis si longtemps avec tant de constance. Cette guerre n'intéresse pas les seuls Vénitiens, mais le monde chrétien tout entier !

Le bref se terminait par l'éloge de la puissance, de la grandeur et de la gloire du roi « de sorte que la postérité » s'émerveillerait de ce que sous un règne si glorieux la » chrétienté eût pu subir quelque désastre (1). » Ces pater-

(1) *Bref au roi de France,* 21 décembre 1666, AEP, *Rome,* v. 179. (GÉRIN, o. c., t. II, pp. 105-106.)

nelles exhortations, pas plus que les appels désespérés de la Seigneurie, ne parvenaient à émouvoir le souverain ou ses ministres. Les mêmes excuses venaient toujours se joindre aux mêmes protestations de sympathie et de commisération : une guerre imminente avec l'Angleterre, la crainte de ruiner le commerce français en Orient empêchaient toute intervention royale.

« Nous compatissons à votre danger, écrit le roi à la » Seigneurie, comme votre meilleur et plus ancien ami, et » vos intérêts seront toujours très chers. Nous nous promet- » tons cependant de la bonté divine que le ciel continuera à » protéger les armes et la cause de la religion, qui est la » sienne propre, contre toutes les insultes des infidèles, et » cette considération est seulement ce qui nous peut un peu » consoler de l'extrême déplaisir que nous ressentons de » ne nous trouver pas présentement en état de vous donner » les mêmes marques effectives de notre affection que nous » vous avons données par le passé en de semblables occa- » sions(1). »

« J'ai encore, écrit le roi à son nouvel ambassadeur à » Rome (2), la considération de ne ruiner pas, comme il » arriverait infailliblement par une déclaration si publique, » tout le commerce de mes sujets aux Échelles du Levant, » lequel est de la dernière conséquence à mon royaume » (3).

Les mêmes excuses étaient alléguées dans la réponse au bref du pape ; le roi y ajoutait pourtant qu'il agirait dès qu'il le pourrait « sans être excité par aucun exemple ni par

(1) *Le roi à la république de Venise,* 14 janvier 1667, AEP, *Venise*, v. 87. (Gérin, o. c., t. II, p. 107.)

(2) En 1666, le roi avait accrédité à Rome, en qualité d'ambassadeur, un de ses généraux, Michel Ferdinand d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, né en 1625. Il représenta la France aux conclaves de 1667, de 1669 et de 1689, et fut nommé, en 1670, gouverneur de la Bretagne, puis, en 1695, de la Guyenne. Il mourut en 1698. C'est pendant son gouvernement en Bretagne qu'éclata dans cette province, en 1675, la révolte dite *du papier timbré.*

(3) *Le roi au duc de Chaulnes,* 14 janvier 1667, AEP, *Rome,* v. 181. (Gérin, o. c., t. II, p. 107.)

» aucun aussi puissant motif que le sera toujours à notre » égard la recommandation de Votre Sainteté (1). »

Mais cette déférence n'était qu'apparente ; par ce même courrier Lionne indiquait au duc de Chaulnes le moyen d'éluder les demandes de la cour de Rome : « pour leur » gagner le fort de l'épée vous ne devez pas manquer le » coup de leur parler aussitôt des deux cent mille écus que » feu Monsieur le cardinal, par son testament, mit à la » disposition de Sa Sainteté et qui leur ont été effectivement » payés pour être employés à la défense de la chrétienté » contre le Turc (2). » C'était là un reproche indirect au sujet de l'emploi de cette somme pour la guerre de Hongrie, ou même, une insinuation malveillante contre les Chigi, neveux du pape, accusés d'avoir détourné cet argent.

Cependant le vieux pontife ne désespérait pas ; il réunit, sur les sollicitations du roi de Pologne, un consistoire aux fins d'aviser aux mesures à prendre pour secourir Candie. Le pape y fit lire un mémoire sur tout ce qu'il avait déjà fait : il y établissait que, dans ces dernières années, il avait dépensé pour la lutte contre l'infidèle la somme énorme de cinq millions d'écus romains (3). Pour se procurer de nouvelles ressources le pape ordonna une nouvelle conversion ou extinction des *luoghi di monte* (4) et parvint ainsi à réunir

(1) *Le roi au pape,* 28 janvier 1667, AEP, *Rome,* v. 181. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 107.)

(2) *Lionne au duc de Chaulnes,* même date, *Ibidem.*

(3) La générosité du Saint-Siège ne devait pas s'arrêter là. Le Vénitien Lando écrit, en 1683, que, sur les quarante-deux millions dus par la Chambre apostolique, quinze ont été dépensés pour secourir la chrétienté. (*Relazioni di Roma,* t. II, p. 415.) D'après GÉRIN (t. II, p. 108), ce ne serait là qu'un minimum, les Vénitiens ayant toujours eu soin de dissimuler jalousement tout ce que le Saint-Siège avait fait pour eux.

(4) On sait que l'on appelait *Monti* les emprunts faits par l'État romain, système inauguré par Clément VII en 1526. Les *monti* étaient *vacabili* ou *non vacabili* suivant que l'obligation de payer les intérêts cessait ou ne cessait pas avec la mort du créancier. Ce système fut imité par diverses familles princières qui empruntaient sous la haute surveillance du pouvoir suprême, en assignant le payement de leur créances sur le revenu de leurs biens, comme le payement des créances pontificales était assigné sur certaines taxes ou sur certains revenus de la Chambre apostolique.

Alexandre VII parvint à rembourser tous les *Monti vacabili* qui lui coûtaient dix et

au château Saint-Ange un trésor auquel il puisa largement, pendant les derniers mois de son pontificat, pour secourir la république.

* * *

Entretemps le Roi Très Chrétien continuait sa politique d'intrigues avec le Grand-Seigneur, dans le but de se ménager cet utile allié contre la maison d'Autriche. Les instructions données au nouvel ambassadeur en Turquie, Denis de La Haye, sont fort instructives à cet égard et nous font, on ne peut mieux, connaître les véritables dispositions du roi (1).

L'ambassadeur doit déclarer au sultan que... « comme » Sa Hautesse n'a pas de plus grand et de plus parfait ami » que l'empereur de France, aussi n'y a t'il point de prince » au monde qui souhaite plus que Sa Majesté de lui faire » connaître quelle est son affection vers sa personne et son » empire... et que son maître et elle sont aujourd'hui les » deux plus puissants et les plus riches monarques du » monde. »

Ce principe de bonne amitié avec la Turquie, une fois posé, les instructions royales passent en revue toutes les questions de politique européenne qui peuvent intéresser, à la fois, la France et la Porte. Au premier rang figure la guerre de Candie : « L'ambassadeur doit savoir qu'encore » que la maxime de la république soit de vouloir tenir » l'équilibre entre les puissances de l'Europe et pour cet » effet d'embrasser toujours le parti du plus faible pour » empêcher qu'il ne devienne trop inférieur à l'autre et que » Sa Majesté connaisse parfaitement que si elle est une fois » dégagée de cette guerre qui consomme toutes ses forces,

demi pour cent d'intérêts au moyen d'un nouvel emprunt à quatre pour cent, et il convertit en rente à quatre pour cent tous les *monti non vacabili* qui payaient un intérêt supérieur.

(1) *Instructions pour Denis de la Haye, ambassadeur près la Sublime Porte,* 22 août 1665, AEP, *Turquie*, v. 7. (Gérin, o. c., t. II, p. 109-111.)

» elle ne manquerait pas, à son accoutumée, de les employer » contre Sa Majesté à l'avantage des Espagnols comme » étant aujourd'hui le parti le plus faible, sous prétexte de » la liberté de l'Italie, en cas qu'il arrivât quelque change- » ment dans le monde qui donnât lieu à des nouveautés ou » à la prise d'armes, Sa Majesté néanmoins, préférant tou- » jours par le motif de sa piété singulière les intérêts de la » chrétienté et ceux de la religion aux siens particuliers, » désire que le sieur ambassadeur ne laisse pas pour cette » considération politique de promouvoir sincèrement, autant » qu'il sera en son pouvoir et en gardant les mesures de » bienséance, l'accommodement de la Porte avec la répu- » blique ».

Il était donc contraire aux intérêts de la politique royale que la guerre prit fin avant l'épuisement complet de la Seigneurie, dont l'habile diplomatie aurait pu singulièrement embrouiller le jeu de la France. Le roi insistait avec complaisance sur ces considérations, tout en émettant le vœu platonique de voir son ambassadeur s'occuper de la paix : il était impossible de se tromper sur ses véritables intentions.

Du reste, Louis XIV savait fort bien que toute tentative d'accommodement entre les belligérants était condamnée à rester stérile. Jean de La Haye, son précédent ambassadeur, lui en avait, depuis longtemps déjà, donné la certitude.

« Les Turcs m'ayant toujours déclaré, écrivait-il au roi le » 25 janvier 1662, qu'ils n'entendraient point à la paix » qu'en leur cédant le royaume de Candie et les Vénitiens, » de leur part, témoigné qu'ils étaient résolus de conserver » ce royaume, sans quoi ils n'entendraient jamais à la paix, » il n'est pas possible de trouver un milieu entre ces deux » extrémités, et il faut que cela se décide par la voix des » armes, en quoi les Vénitiens n'étant pas les plus forts, il » faudra enfin qu'ils succombent et que ce royaume tombe » entre les mains des infidèles, si ce n'est que les Vénitiens » soient aidés par quelque ligue des autres princes chrétiens

» ou par Votre Majesté qui pourrait seule contrepeser toutes
» les forces du Turc (1). »

On comprend que si, en 1662, alors que les escadres vénitiennes tenaient presque tout l'Archipel sous leur domination et que de graves complications appelaient le gros des forces ottomanes en Hongrie et en Transylvanie, les ministres turcs inclinaient si peu vers la paix, les circonstances actuelles n'avaient fait qu'augmenter la ferme volonté de la Porte de conquérir Candie.

Le roi poursuivait dans ses instructions à Denis de La Haye : « L'ambassadeur devra faire comprendre aux ministres
» de Sa Hautesse que le véritable intérêt de la Porte à
» l'égard de la Chrétienté n'est autre que d'établir une
» ferme et sincère amitié et bonne correspondance avec cette
» couronne parce que les desseins des autres princes chré-
» tiens ne sauraient beaucoup nuire s'ils ne sont aidés et
» appuyés de Sa Majesté » et une application immédiate de cette politique se faisait aux affaires de Pologne, où le roi demandait au sultan de soutenir la candidature au trône de son protégé le duc d'Enghien... « d'autant plus
» que, l'amitié se confirmant entre les deux empires, Sa
» Majesté aura tout le crédit sur ce prince là, devenu roi
» de Pologne, pour l'empêcher de prendre jamais aucune
» part en faveur de l'empereur d'Allemagne dans les diffé-
» rends qui pourraient encore naître au sujet de la Hongrie,
» sur quoi le Grand Seigneur ne saurait aussi bien avoir
» ses sûretés, quelqu'autre élection qu'il se fasse ».

On le voit, la politique du roi en Orient était dominée par la pensée de battre en brèche par tous moyens la puissance de la maison d'Autriche, sans tenir compte ni des souffrances des catholiques hongrois, opprimés par les musulmans, ni des appels désespérés de Venise, de plus en plus épuisée, ni des exhortations du Saint-Siège.

(1) *Jean de La Haye au roi*, 25 janvier 1662, AEP, *Turquie*, v. 6. (Gérin, o. c., t. II, p. 110, note.)

Et sentant toute la fausseté de la situation de son ambassadeur, Louis XIV terminait ses instructions en prodiguant des conseils de prudence et en prescrivant d'éviter avec le plus grand soin de « mettre en compromis » l'autorité royale envers le sultan ou envers les ministres des princes chrétiens à Constantinople.

C'est que l'amitié du sultan pouvait parfois être gênante. A peine La Haye avait-il quitté Marseille, que le négociant Raboly, chargé d'affaires intérimaire près de la Porte, transmettait au gouvernement français une demande du capitan-pacha de pouvoir louer, à très gros prix, trente des vaisseaux du roi pour servir contre Venise. Raboly avait tenté d'opposer comme fin de non-recevoir l'existence de traités de paix et d'amitié entre son maître et la Seigneurie; mais le capitan-pacha avait répondu, avec beaucoup de logique, faisant allusion à la guerre de Hongrie, que... « Sa » Majesté ayant donné un secours assez considérable à ses » ennemis, elle pouvait bien aussi en donner à ses amis... » et que Sa Majesté, étant si bon ami de Sa Hautesse, elle » ne pouvait pas refuser cette demande qui était assez » raisonnable (1). »

La Haye fut chargé par le roi d'éluder cette demande embarrassante : « je crois qu'il vaut mieux que vous n'en » donniez pas d'abord une entière exclusion au grand-vizir » et que vous preniez plutôt du temps pour m'en écrire, » pendant lequel les espérances qu'ils auront d'obtenir la » chose le rendront véritablement plus facile à vous en » accorder d'autres (2). »

* * *

Au point où en étaient les rapports entre la France et la Turquie, Alexandre VII ne pouvait compter sur aucune intervention du Roi Très Chrétien pour Candie.

(1) *Raboly à Lionne,* 26 août 1665, AEP, *Turquie,* v. 7. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 111.)
(2) *Le roi à Denis de la Haye,* 16 mars 1666, AEP. *Turquie,* v. 8. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 112.)

Une lueur d'espoir vint pourtant éclairer les derniers jours du vieux pontife. Le lundi gras 1667, l'ambassadeur de France fit promener dans les rues de Rome un brillant cortège qui escortait « douze sybilles dans un char de » triomphe, qui prédisaient à la France sous la figure de » Pallas, relevée beaucoup au-dessus dans un trône, la » destruction de l'empire ottoman sous le règne de Sa » Majesté (1). »

Ce n'était, hélas ! qu'une mascarade qui ne symbolisait nullement l'esprit de croisade qui eût dû présider aux actes du roi. Même, en l'organisant, le duc de Chaulnes n'avait eu d'autre intention que d'éclipser, tant par le choix d'un sujet populaire dans la capitale du monde chrétien, que par le caractère artistique et le luxe du cortège, la fête que don Agostino Chigi, neveu du Pape, avait organisée quelque temps auparavant.

Alexandre VII n'emporta dans la tombe que chagrins et déceptions : pendant son pontificat de douze ans, la fille aînée de l'Église ne lui avait montré qu'hostilité et défiance !

(1) *Le duc de Chaulnes au roi,* 22 février 1667, AEP, *Rome,* v. 181. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 113.)

CHAPITRE II.

Les débuts politiques de Clément IX.

I. Élection de Clément IX. — Le conclave de 1667. Le cardinal Jules Rospigliosi est élu pape et prend le nom de Clément IX. — Cette élection est bien accueillie par les puissances. — Caractère du nouveau pape. — Son plan politique : rétablir la paix en Europe pour tourner les armes des princes chrétiens contre les Turcs et délivrer Candie. — Le pape notifie son élection aux souverains et les initie à ses grands projets. — Mission de l'abbé Jacques Rospigliosi en France. — Les difficultés existant entre la France et le Saint-Siège sont aplanies : l'affaire de Castro.

II. La paix d'Aix-la-Chapelle. — La France et l'Espagne acceptent la médiation du pape. — Conditions inacceptables posées par le roi. — Clément IX s'efforce d'obtenir la réunion d'un congrès pour la paix. — Les manœuvres de Lionne empêchent que ce congrès ait lieu à Rome et font désigner Aix-la-Chapelle. — Reprise des hostilités au printemps 1668. — Le pape expédie des nonces extraordinaires à Paris, à Madrid et à Vienne pour obtenir la paix. — Le nonce Bargellini, son caractère. — Suspension d'armes due aux menaces de la Triple-Alliance. — Paix d'Aix-la-Chapelle.

III. Clément IX et Candie. — Venise accueille avec joie l'élection de Clément IX. — L'internonce Vibo chargé de demander à Louis XIV de secourir Candie. — Le roi prétend ne pouvoir rien faire à cause de la guerre avec l'Espagne. — L'abbé Vibo est mal secondé par l'ambassadeur de Venise à Paris. — Le duc de Chaulnes se montre hostile à toute inter-

vention en Orient. — Louis XIV refuse tout secours à la république de Raguse. — Fins de non recevoir opposées aux demandes de l'ambassadeur vénitien Giustiniani. — Mission extraordinaire confiée au cardinal de Vendôme. — Le roi refuse de déclarer qu'il n'attaquera pas l'Italie. — Négociations vaines avec l'Espagne et les puissances du Nord. — Secours personnels du pape à Candie ; il envoie en Orient les galères pontificales sous les ordres de son neveu Vincent Rospigliosi. — Difficultés causées par les Vénitens à la diplomatie pontificale. — Ingratitude de la république : incident de Ferrare.

I.

Depuis longtemps déjà, l'état de santé d'Alexandre VII avait inspiré les plus grandes inquiétudes. Sa mort ne surprit personne : tout était prêt pour l'élection de son successeur. Le conclave dura trois semaines et le 20 juin 1667, le sacré-collège élevait au souverain pontificat le cardinal Jules Rospigliosi. Le nouveau pape prit le nom de Clément IX, en l'honneur de Clément VIII, sous le règne de qui il était né.

Cette élection avait été facile, la France et l'Espagne purent croire, l'une et l'autre, que le choix de ce pontife, sympathique à toutes deux, avait été dû à leur influence dans le conclave. En réalité, Rospigliosi avait été l'élu de la partie indépendante du Sacré-Collège, rebelle aux intrigues des puissances et que l'on appelait pour cette raison l'*escadron volant;* ses mérites seuls l'avaient désigné au suffrage de ses collègues.

Quoiqu'il en soit, l'Espagne se réjouit de cette élection, elle avait pu autrefois apprécier les grandes qualités du nouveau pape dans les délicates fonctions de nonce à Madrid, et la France jugeait Rospigliosi d'une manière encore plus favorable, puisqu'il avait été un de ses candidats.

Dans les instructions que, dès le 10 mai 1666, Louis XIV avait données à son ambassadeur en vue d'un conclave éventuel, le roi prônait comme premier candidat le vieux cardinal Albizzi, ami et confident de Mazarin, et ajoutait :

« le second en rang est M. le cardinal Rospigliosi qui exerce
» à présent la charge de secrétaire d'État du pape ; c'est un
» sujet qui a joint aux sciences acquises et à une grande
» littérature beaucoup de connaissance des affaires du monde,
» qui est une des qualités les plus requises pour un bon pape,
» ayant eu l'occasion de se rendre un des plus capables sujets
» du Collège, tant pour les emplois qu'il a eus en dehors,
» que, depuis son retour à Rome, dans l'exercice de sa
» charge... (1). »

A ces qualités, le pape joignait une grande bonté et une grande bienveillance. « C'était un esprit doux, modéré,
» raisonnable, né bienfaisant ; on a vu peu d'âmes avec plus
» de dispositions à la magnificence et à la grandeur ; son
» mot favori, dans toutes les occasions où on lui demandait
» quelque grâce, c'était *concediamo*, toujours disposé à
» donner et à faire plaisir. Il ne se peut dire combien il
» s'attira par la douceur de son règne d'applaudissements
» et de bénédictions (2). »

Sa mansuétude n'excluait nullement la fermeté de caractère chaque fois que les intérêts de l'Église ou la dignité du Saint-Siège étaient en jeu. Malgré sa santé délabrée, Clément IX poursuivit avec opiniâtreté le dessein généreux qu'il avait formé de délivrer Candie, en même temps qu'il réconciliait avec Rome les Jansénistes, devenus de jour en jour plus forts et plus audacieux, et qu'il parvenait à rétablir, au moins pour quelque temps, la paix dans l'église de France.

Dans sa jeunesse, Jules Rospigliosi s'était fait une réputation comme poète et littérateur de réel mérite (3) et si plus tard les occupations absorbantes de sa vie politique ne lui

(1) *Mémoire du roi pour servir d'instruction au sieur duc de Chaulnes, ambassadeur à Rome,* HANOTAUX. *Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France,* t. VI, p. 222.

(2) *Mémoires du* P. RAPIN, édit. d'Aubineau, t. III, p. 396. Il est à remarquer que cet éloge du P. Rapin, généralement très subjectif dans ses jugements, est d'autant plus significatif, qu'il ne peut pardonner au pape sa clémence à l'égard des évêques jansénistes.

(3) CANEVAZZI, *Papa Clemente IX poeta,* Modène, 1900.

permirent plus de se consacrer entièrement aux belles lettres, il n'en resta pas moins un lettré fin et délicat.

Ajoutons que sa conduite privée fut toujours à l'abri de tout reproche et que l'un des premiers parmi les pontifes modernes il ne se laissa pas aller aux abus du népotisme. Si ses neveux arrivèrent sous son pontificat à remplir les plus grandes charges de l'État, c'est que leurs mérites personnels les en rendaient dignes ; jamais ils ne profitèrent de l'affection de leur oncle ou de leur influence pour s'enrichir. Jacques Rospigliosi, qui devint cardinal-neveu, avait été préparé à cette haute situation par une brillante carrière diplomatique ; Vincent Rospigliosi, qui fut général des galères de la Sainte-Église, s'était déjà distingué dans plusieurs campagnes sur les galères de l'ordre de Malte et un troisième neveu du pape, Félix Rospigliosi, n'arriva à la pourpre romaine qu'après la mort de son oncle, par création de Clément X.

L'un des premiers Clément IX réagit contre l'abus, depuis si longtemps entré dans les mœurs, qui permettait aux souverains pontifes de doter leurs neveux et les membres de leur famille au moyen des biens des États romains et de la Sainte-Église (1) et la maison Rospigliosi put, à bon droit, se glorifier de n'avoir retiré aucun avantage pécunier du pontificat de ce pape qui consacra toute sa fortune personnelle à la défense de la chrétienté.

A ces hautes qualités se joignait cependant un défaut, que nous constatons dans toute la politique de Clément IX ; ce défaut, fréquent chez les personnes d'une grande bonté, était la condescendance. La diplomatie du pape manqua parfois de vigueur ; très souvent nous le verrons se contenter des apparences et faire à Louis XIV notamment et à ses ministres des concessions qui lui furent amèrement reprochées.

(1) « De Paris, 9e febvrier 1669. Le pape a déclaré hautement qu'il ne vouloit point » marier ses nepveux et niepces que Candie ne feut entièrement deslivrée des attaques » des Turcs parcequ'il veut y employer tous les revenus que l'Eglise lui donne » *Avvisi di Francia*. Bibliothèque Barberini, XLIII, 71.

La carrière de Clément IX l'avait bien préparé aux devoirs du pontificat. Né en 1600, à Pistoie, en Toscane, d'une famille noble et ancienne, qui avait fourni des gonfalonniers à la république de Pistoie et de nombreux dignitaires à l'ordre de Malte, ses grandes qualités l'avaient fait remarquer dès son entrée dans les ordres. Pendant onze années, il occupa avec le plus grand succès le poste de nonce à Madrid, avec le titre d'archevêque de Tarse. Alexandre VII lui conféra à son retour le chapeau de cardinal, le nomma gouverneur de Rome et peu après se l'attacha en qualité de secrétaire d'État. Bien que cette situation ne fût pas à cette époque aussi importante que de nos jours, à cause de l'existence du cardinal-patron ou cardinal-neveu, qui remplissait les fonctions de premier ministre, Rospigliosi était parvenu à acquérir une grande influence dans la cour romaine et avait été le plus ferme instigateur de la politique d'assistance aux Vénitiens. Il est vrai que le cardinal Flavio Chigi, neveu d'Alexandre VII, beaucoup plus jeune que le secrétaire d'État, s'était toujours effacé devant lui, autant peut être par mollesse que par modestie. Aussi, nous l'avons vu, la majorité du conclave n'eut-elle pas de peine à se rallier au nom de Rospigliosi et son élection fut-elle accueillie à Rome comme dans tout le monde chrétien avec une joie immense.

* * *

En montant sur la chaire pontificale, Clément IX n'avait pas renoncé à la politique qu'il avait inaugurée comme secrétaire d'État et il se proposa comme but principal la délivrance de Candie, qu'il considérait comme le plus important boulevard de la civilisation chrétienne en Orient.

Les circonstances semblaient s'être compliquées à plaisir pour rendre difficile la réalisation de ce projet : à part le roi de France, aucun des princes chrétiens n'était assez fort pour se mesurer seul avec le puissant empire turc ; tous les anciens soldats du Christ étaient incapables de reprendre la lutte : l'Empire, à peine remis de ses blessures, était lié

par la convention de Vasvar et gardait péniblement ses possessions en Hongrie ; la Pologne se débattait dans les intrigues d'une élection royale qu'allait rendre nécessaire l'abdication de Jean-Casimir ; Louis XIV venait d'entrer en lutte ouverte avec les Espagnols aux Pays-Bas, au sujet des prétendus droits de la reine.

Tant que la paix ne serait pas rétablie entre ces deux grandes puissances catholiques, Clément IX ne pouvait espérer aucune assistance pour Candie et, avant toute autre, s'imposait l'obligation de faire cesser les hostilités qui déchiraient l'Europe.

Dans les lettres par lesquelles il devait notifier son élection aux souverains et les remercier du concours qu'y avaient prêté leurs ambassadeurs et les cardinaux de leurs nations, Clément IX ne manqua pas de leur exposer le plan politique qu'il se proposait de réaliser : rétablissement de la paix en Europe et délivrance de Candie par tous les princes chrétiens unis dans ce noble but ; et, à cet effet, il implorait les souverains de déposer les armes et d'accepter sa médiation.

Les Turcs, écrivait-il au roi de France, font courir à la religion chrétienne les plus grands dangers, tant à Candie qu'en Dalmatie. Il n'y a qu'un moyen de conjurer ce péril imminent, c'est « qu'il plaise à Votre Majesté de déposer les » armes, au moins jusqu'à ce que nous ayons tenté les » moyens de conciliation les plus appropriés tant à sa bonté » qu'à nos efforts et de délivrer par cette générosité un » père qui l'aime si tendrement du chagrin que lui cause la » vue de la chrétienté exposée à d'irréparables ruines. (1). »

En ce moment, le Saint-Siège n'avait pas de nonce à Paris; l'archevêque de Tarse, Roberti (2), avait été rappelé, au

(1) ... « Almeno sin' tanto che sperimenti i mezzi più proprii della sua bontà e dell' opera nostra, e di levare con questa generosità un padre che l'ama si teneramente del rammarico che gli apporta il vedere esposto il Christianesimo ad irreparabile rovine. » Lettre pontificale sur papier, écrite en Italien, sauf *Salutem* et *Datum*, non signée. Rome, 21 juin 1667, AEP, *Rome*, v. 184. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 206.)

(2) Charles ROBERTI DI VETTORI était né à Rome en 1610 ; archevêque de Tarse, nonce à Turin puis à Paris, il fut créé cardinal, le 7 mars 1666, devint évêque de Faenza et mourut à Rome le 14 février 1673.

printemps 1666. Il avait déplu aux ministres (1), notamment à Lionne et n'était plus écouté; c'est ce que nous apprend le père Rapin, « Roberti passait à la cour pour un homme franc, » qui parlait avec liberté et gardait peu de mesure avec les » ministres, portant hautement les intérêts de son maître et » sans ménagement ». L'intérim de la nonciature était géré par l'abbé Vibo (2) « homme d'une prudence exquise et plein » de suavité dans ses manières (3). »

Pour sonder les dispositions du roi de France, le pape chargea son neveu, l'abbé Jacques Rospigliosi (4), alors internonce à Bruxelles, de passer par la France pour y négocier officieusement une suspension d'armes et demander au roi de consentir à laisser trancher le différend par voie diplomatique (5).

*
* *

Bien que, comme nous l'avons vu, l'élection de Clément IX eût comblé les désirs du roi et que la nouvelle de son élévation eût été, sur l'ordre de la cour, l'occasion de feux de joie et de grandes réjouissances dans tout Paris (6), il importait

(1) Voir *OEuvres du cardinal de Retz (édit. Chantelauze)*, t. VII, pp. 50 et 59.

(2) Michel Antoine Vibo, gentilhomme de Turin, docteur en théologie et en droit, abbé mitré de Rivalta, secrétaire de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, fut d'abord auditeur de la nonciature de Turin, puis de celle de Paris, internonce en France en 1667 et en 1671, devint auditeur général de la légation de Ravenne, puis gouverneur de Carpentras, enfin archevêque de Turin le 21 novembre 1690. Il mourut le 13 mars 1713.

(3) P. Rapin, *Mémoires*, édition d'Aubineau, t. III, p 397.

(4) Jacques Rospigliosi avait suivi son oncle lors de sa nonciature en Espagne et avait fait de brillantes études à l'université de Salamanque. Il servit ensuite sous les ordres de son oncle, devenu secrétaire d'État, et fut ainsi initié aux affaires. Après l'incident de la garde corse, Alexandre VII l'envoya auprès de Créquy, à San-Quirico, tenter une réconciliation et lui fit faire dans le même but deux voyages à Paris; internonce en Flandre, il fut créé cardinal le 12 décembre 1667 et servit son oncle Clément IX comme premier ministre. Il mourut en 1684, âgé de cinquante-six ans.

(5) «... e per adoperarvi qualche mezo che fosse insieme cospicuo, efficace e pronto » al bisogno, volle ch'il signor abbate Rospigliosi, suo nipote, allora ministro apostolico » in Brusselles, se ne passasse speditamente icognito in Francia per procurare dalla » Maestà del Re la sospensione dell'armi, e che si compiacesse la Maestà Sua di rimet- » ter l'agguistamento delle differenze al negozio. » *Compendio della vita di Clemente IX.* AR, Atti di Famiglia.

(6) *Rapport diplomatique* du 22 juillet 1667, NF, v. 133, f. 318.

pour la réussite des desseins du pape que jusqu'aux plus légers conflits entre les deux cours fussent dissipés.

Par son attitude nettement indépendante entre les deux puissances belligérantes et par le choix judicieux de ses ministres, pris dans l'*escadron volant*, le cardinal Azzolino pour la secrétairerie d'État et le cardinal Ottoboni pour la daterie, le pape avait encore augmenté la bonne opinion qu'avait de lui le roi.

Mais Alexandre VII avait légué à son successeur une question des plus irritantes qu'il importait d'assoupir : l'affaire de Castro.

On sait que les Farnèses, ducs de Parme, pressés par des besoins d'argent avaient emprunté de grosses sommes en fondant des *Monti* dont les intérêts étaient garantis par les revenus de leur ville de Castro et d'un autre domaine moins important, Ronciglione.

Peu de temps après, les Siri, fermiers des taxes de Castro, avaient, sous un vain prétexte, refusé de continuer le paiement des intérêts des *Monti Farnesi* et avaient été approuvés par leur maître le duc Odoard de Parme. Les créanciers du duc voyant leurs plaintes rester vaines s'étaient adressés au pape Urbain VIII, qui, après avoir employé tous les arguments pacifiques, avait, usant de son droit de surveillance sur les *Monti* établis dans l'État romain par les familles princières, envoyé un corps de troupes se saisir de Castro, gage de la créance (13 octobre 1641). Cet incident avait déchaîné la guerre dans toute l'Italie. Après diverses alternatives, Urbain VIII avait dû céder; mais Innocent X ayant repris la lutte obligea le duc à abandonner l'administration de Castro à la Chambre apostolique, qui fut chargée de satisfaire les créanciers. Le duc devait même perdre tous ses droits, si, dans un délai de huit années, il n'avait pas amorti la totalité de sa dette, dont le capital se montait à un million sept cent mille écus, sans compter quatre cent mille écus d'intérêts échus. Il n'avait pu s'exécuter et l'« incamération » de Castro était devenue définitive.

Lorsqu'après l'incident de la garde corse, Louis XIV, à la recherche de tous les moyens pour en imposer à Alexandre VII, eut recueilli et fait siennes les réclamations que ne cessaient d'élever les Farnèses, le pape avait dû par le traité de Pise (1664) donner satisfaction au duc de Parme. L'affaire avait traîné en longueur et, à son avènement, Clément IX se basant sur la violence qui avait vicié les stipulations de Pise avait énergiquement refusé de se dessaisir de Castro. L'abbé Rospigliosi exposa au roi les droits du Saint-Siège et Lionne entra en pourparlers avec l'abbé Siri (1), résident du duc de Parme. Après avoir du gagner l'agent pour arriver à négocier avec le souverain, on se heurta de la part de ce dernier à un refus catégorique d'entrer en accommodement. Lionne, connaissant le peu d'honorabilité et la vénalité de Siri, ne se fit pas scrupule de le menacer de la Bastille. L'intimidation réussit et l'affaire de Castro, qui avait jadis bouleversé toute l'Italie, s'assoupit à la grande joie du Saint-Père.

II.

Cette première preuve de la bonne volonté du roi permettait au pape d'espérer le succès final de ses négociations pacificatrices.

Après avoir rassuré la reine régente d'Espagne sur le but de la mission secrète de l'abbé Rospigliosi en France (2), Clément IX parvint à obtenir que la souveraine, disposée à la suite du désastre de ses armes à demander la paix, écrivit directement au roi de France, le 2 août 1667, pour lui offrir de s'en référer dans leur différend à l'arbitrage du Saint-

(1) Siri, l'abbé Victor, publiciste et pamphlétaire, avait été pris aux gages de la France par Mazarin, il devint plus tard résident du duc de Parme en France.

(2) *Le cardinal Azzolino au nonce Visconti*, ch., 24 juin 1667, NS, v. 136 : « *Non crede...* »

Siège (1). Le roi déclarant n'avoir rien plus à cœur que la paix de la chrétienté répondit à la régente qu'il acceptait cette offre d'arbitrage, que lui avait déjà faite de vive voix l'abbé Rospigliosi (2).

Plusieurs contemporains ont mis en doute la bonne foi du roi en cette circonstance et l'ont accusé « de n'avoir d'autre » but que de faire déposer les armes au roi d'Espagne, en » le leurrant, pour l'écraser dès qu'il aurait désarmé » (3). Le pape n'en aurait pas été dupe.

Quoiqu'il en soit, les conditions posées par le roi furent inacceptables ; abusant de la faiblesse de ses ennemis, il avait des exigences léonines, qui ne tendaient à rien moins qu'à dépouiller l'Espagne de tous les Pays-Bas. La cour de Madrid ne pouvait accepter pareilles propositions et elle ne les accepta pas.

Louis XIV considéra ce refus comme un succès pour sa politique : en faisant des propositions de paix, il avait fait preuve d'obéissance au Saint-Siège et il se hâta de se prévaloir de sa bonne volonté, comme le constate la lettre que voici :

TRÈS SAINT PÈRE,

Nous avons veu dans le dernier bref de Vostre Sainteté avec une satisfaction indicible, non seulement la joye qu'elle nous tesmoigne de nostre conduite et de nos bons sentiments sur le subjet du restablissement du repos de la Chréstienté, mais qu'Elle embrasse cette affaire avec des entrailles d'un véritable père, qui n'obmet rien de possible pour la réunion de ses enfants et pour faire cesser les misères de tant de peuples.

Nous avons aussi esté merveilleusement édifiés de toutes les pensées qui sont tombées dans l'esprit de Vostre Sainteté pour pouvoir gagner

(1) *Lionne à l'internonce Vibo* (copie), St-Germain en Laye, 25 septembre 1667, NF, v. 133, f. 431.

(2) *Louis XIV à la reine d'Espagne* (copie), 25 septembre 1667, NF, v. 133, f. 430.

(3) « Non habbia altro oggetto che il Re Cattolico lusingato disarmi, e disarmato s'opprima. » *Relazione del Ambasciatore Quirini*, BAROZZI et BERCHET. *Relazioni degli stati europei lette al senato dagli ambasciatori veneti nei secoli XVII e XVIII*, Série III, v. II, p. 334.

jusqu'aux moindres moments de temps en l'avancement de ce grand ouvrage, et nous souhaitons qu'elles ayent trouvé à Madrid les mêmes facilités et dispositions de concourir au dessein de Vostre Béatitude, que nous avons apportées icy à faire de nostre part dans ce rencontre tout ce qu'Elle avoit fait entendre de ses intentions à nostre ambassadeur qui Luy en rendra un compte plus particulier.

Ce n'est pas, très Saint Père, en des occasions de cette nature, non plus qu'en celles qui peuvent regarder la personne de nostre très cher cousin l'abbé Rospigliosi, que nous croirons mériter l'agrément ou les remerciements de Vostre Sainteté par ce que nous y courons toujours de nostre propre mouvement et que toujours nous n'avons rien plus à cœur que de luy complaire et de conformer tous nos sentiments à ceux de Vostre Sainteté que nous prions Dieu de vouloir conserver longues années au régime de Nostre Mère la Sainte Eglise.

Escrit à Saint-Germain en Laye, le vingt-troisième jour d'octobre 1667. Vostre dévot fils,
le Roy de France et de Navarre

LOUIS (1).

*
* *

Malgré l'insuccès de sa première tentative, le pape n'avait pas renoncé à rétablir la paix entre les deux couronnes. Le 4 octobre, il adressa au roi un nouveau bref montrant l'urgence qu'il y avait pour le salut de la chrétienté à conclure la paix : « ... dans le moment même où la ville » de Candie est réduite à une situation désespérée par les » attaques des Turcs et où ceux-ci menacent d'envahir pro- » chainement la Pologne avec d'immenses forces, il n'y a » d'autre remède à employer pour protéger la Sainte Foi » que d'unir étroitement les esprits et les ressources de tous » les princes chrétiens (2). »

Mais comme sa médiation personnelle avait échoué, le pape préféra provoquer un congrès, où l'on pourrait délibérer à la fois et sur le rétablissement de la paix et sur

(1) Pr., v. 91, f. 152.
(2) *Bref au roi*, 4 octobre 1667, AEP, *Rome*, v. 184. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 314, note.)

les questions importantes qui intéressaient en ce moment la chrétienté, tout spécialement sur les moyens de sauver Candie. Il tourna désormais ses efforts de ce côté et dès qu'il eut obtenu l'adhésion des deux cours à l'idée d'un congrès, il désigna l'archevêque de Trébizonde, Franciotti, nonce à Cologne et ancien vice-légat d'Avignon, pour le représenter là où se discuteraient les conditions de paix (1). Ses instructions lui prescrivaient en outre de profiter de l'occasion pour promouvoir une ligue contre les Turcs.

Le roi accueillit cette nomination avec bienveillance (2), néanmoins, il chargea son ambassadeur à Rome de refuser toute suspension d'armes (3).

Les Hautes Parties étaient loin d'être d'accord sur la désignation de l'endroit où devrait se réunir ce congrès. L'Espagne voulait traiter à Rome, le pape le désirait également et y voyait plusieurs avantages : son influence eût été plus grande dans sa capitale que partout ailleurs, il aurait pu y diriger les débats avec plus de célérité et obtenir ainsi plus prompt et efficace secours pour Candie. La France, au contraire, ne voulait pas entendre parler de Rome. Malgré les bonnes dispositions du pape qui eût pu agir sur les Espagnols au plus grand avantage de Louis XIV, Lionne feignait de voir dans ce désir commun l'effet d'une entente secrète entre le Saint-Siège et l'Espagne et il déclarait que « si l'on veut traiter à Rome, l'Espagne y traitera toute seule ! (4). »

Par une habile manœuvre, Lionne s'était adressé, de son côté, au marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur-général des Pays-Bas espagnols, et lui avait demandé de désigner l'endroit où pourraient s'ouvrir les conférences. Castel-

(1) Franciotti passait à Rome pour peu favorable à l'Espagne. *L'abbé de Bourlemont à Lionne*, 11 octobre 1667, AEP, *Rome*, v. 186. (Gérin, *o. c.*, t. II, p. 222)

(2) *Le roi au pape*, 18 novembre 1667, Pr., v. 91, f. 167.

(3) *Considérations que le roy ordonne à son ambassadeur de représenter au pape sur l'écrit que l'ambassadeur d'Espagne a présenté à Sa Sainteté*, Pr., v. 92, f. 6.

(4) *Lionne au duc de Chaulnes*, 27 janvier 1668, AEP, *Rome*, v. 189. (Gérin, *o. c.*, t. II, p. 223.)

Rodrigo avait désigné Aix-la-Chapelle, ville libre, en territoire neutre, à proximité du théâtre des hostilités et Lionne s'était empressé de se rallier à cette proposition et de l'annoncer au nonce Franciotti (1).

Lionne avait vu immédiatement tout le parti qu'il pouvait tirer de la bévue que venait de commettre le gouverneur-général. « Castel-Rodrigo, écrit-il au duc de Chaulnes, ne » sachant rien de ce qui se passait entre Madrid et le pape » a donné de deça dans un terrible panneau contre l'inten- » tion de sa maîtresse et a choisi Aix-la-Chapelle ». L'ambassadeur devait en profiter pour insinuer au pape que les Espagnols agissaient avec duplicité en proposant la réunion du congrès à Rome et que Castel-Rodrigo n'avait pu offrir Aix-la-Chapelle sans l'ordre exprès de sa cour (2). Lionne était parvenu ainsi à mettre toutes les apparences du côté de son gouvernement; les succès diplomatiques se joignaient pour Louis XIV aux succès militaires.

* * *

L'hiver, plus que les dispositions pacifiques, était venu arrêter les armées royales en plein triomphe, les Pays-Bas espagnols presqu'en entier étaient aux mains du vainqueur, l'équilibre européen était compromis. Les puissances s'en émurent et Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande, parvint à détacher du parti français l'Angleterre, malgré son roi Charles II et la Suède, cette alliée traditionnelle de la France dans le Nord. Mais ces pourparlers n'avaient pas échappé à l'attention de Lionne, il fit comprendre à son souverain qu'il fallait se hâter de frapper un nouveau coup avant que ne se produisît l'intervention étrangère, et le 3 février 1668, Condé envahissait la Franche-Comté.

Au moment d'entrer en campagne le roi écrivit à Rome

(1) *Lionne à l'archevêque de Trébisonde*, 23 décembre 1667, Pr., v. 92, f. 3.

(2) *Lionne au duc de Chaulnes*, 28 décembre 1667, AEP, *Rome*, v. 187. (Gérin, o. c., t. II, p. 223.)

pour expliquer toutes les raisons que « malgré ses dispositions pacifiques » il avait d'entreprendre ainsi une nouvelle expédition militaire (1) et la veille même du jour où ses troupes allaient franchir la frontière, il osait encore assurer le Saint-Père et son neveu le cardinal, récemment promu, de son immense désir de voir bientôt la paix se conclure (2).

Sans perdre courage, le pape tenta un dernier effort pour obtenir la fin des hostilités et le 14 janvier 1668, il décida l'envoi de trois nonces extraordinaires chargés de négocier le rétablissement de la paix : Mgr Bargellini, archevêque de Thèbes, à Paris; Mgr Borromée, patriarche d'Alexandrie, à Madrid et Mgr Marescotti, archevêque de Corinthe, à Vienne. Ce dernier devait en outre porter des langes bénits au jeune fils de l'empereur Léopold, le petit archiduc Ferdinand-Wenceslas-Joseph, qui mourut deux mois plus tard.

* * *

A cause de l'importance que dans le présent travail nous devons attacher à la correspondance diplomatique de Mgr Bargellini (3), il importe, pour pouvoir apprécier à leur juste valeur tous les renseignements qu'elle nous donne, de déterminer avec la plus grande exactitude le caractère de ce prélat et de nous rendre compte de ses qualités et de ses défauts.

Les avis des contemporains sont fort partagés à son sujet; les amis de Bargellini à la cour de France le représentent comme vertueux, prudent et habile; par contre, à Rome,

(1) *Le roi au pape*, 20 janvier 1668, Pr., v. 92, f. 39.

(2) *Le roi au pape et au cardinal Rospigliosi*, de St-Germain en Laye, le 2 février 1668, Pr., v. 92, ff. 60 et 67.

(3) Nicolas Bargellini naquit à Bologne, créé archevêque de Thèbes, le 12 juillet 1665, il fut nommé nonce à Turin puis à Paris; rappelé en 1671, il devint vice-légat d'Urbin jusqu'en 1691. Son rappel de Paris fut une disgrâce, due au mécontentement causé au pape Clément X par son insuffisance dans les affaires des Jansénistes. Bargellini fut relégué à Avignon et le pape « accompagna cette révocation de toutes les marques d'une véritable disgrâce et d'une juste indignation » P. Rapin, *Mémoires*, t. III, p. 503.

où sa politique déplut et aboutit à une disgrâce, ses adversaires le dépeignent comme un niais et un couard (1).

« La lecture de sa correspondance, » écrit M. Cauchie, qui a étudié à fond le rôle de Bargellini dans les affaires religieuses en France, « m'a laissé l'impression, que si, par » calcul personnel, il aimait à faire plaisir à Louis XIV et à » ses ministres, il était cependant un esprit droit et sincère, un » agent consciencieux, d'un tempérament conciliateur, mais » fidèle à ses instructions. Le malheur fut qu'il vivait en » des temps difficiles et qu'il n'était pas assez perspicace pour » prévenir et déjouer toujours des intrigues, dont il a été » lui-même une victime... » (2).

Si, dans les questions qui nous occupent, Bargellini a été plus heureux qu'en matière religieuse, nous ne pouvons toutefois que nous rallier à cette appréciation et souligner « son incommensurable naïveté et sa tendance à grossir les » difficultés pour exagérer auprès de la cour romaine l'importance de ses services ».

Bargellini fit assurément preuve d'un grand zèle pour la délivrance de Candie, il ne négligea aucune occasion d'obtenir des secours; mais, s'il obtint quelques résultats, il les dut plus aux circonstances, qui motivèrent un changement dans la politique royale, qu'à son habileté personnelle comme négociateur (3).

Dans l'appréciation de la conduite de Bargellini, il faut aussi tenir compte des circonstances qui le firent désigner pour le poste important de nonce à Paris : il dut sa nomination à la bonne opinion qu'avait de lui M. de Lionne.

(1) « Les fautes commises par ce bonhomme de nonce qui est auprès de vous, écrit le cardinal Albizzi à Lionne, sont notables, je l'appelle bonhomme pour ne pas lui donner son vrai titre qui est celui d'un très grand coillon... » 18 décembre 1668, AEP. *Rome*, v. 19, f. 232.

(2) Cauchie, *Le Gallicanisme en Sorbonne, 1668-1671*, Revue d'Histoire Ecclésiastique, t. II, p. 972.

(3) Bargellini nous a laissé sous le titre de *Ristretto dell' operatosi da Monsignor Bargellini, arcivescovo di Tebe, nunzio in Francia nell' affare di Candia*, un rapport complet, adressé le 3 octobre 1670 au cardinal Altieri, premier ministre de Clément X, et que nous publions comme document. Pièces justificatives, n° 1.

Le nonce Roberti, nous le savons, avait déplu à Louis XIV à cause de sa grande indépendance de caractère et de l'énergie avec laquelle il avait toujours défendu les prérogatives et les intérêts du Saint-Siège. Avant que le pape n'accréditât un nouveau nonce à Paris, Lionne avait cherché parmi les prélats romains et son oncle Servien, ministre en Piémont, lui avait signalé l'archevêque de Thèbes, nonce à Turin, comme un : « homme facile, bon, honnête, civil et d'un commerce aisé ». Le roi par l'intermédiaire de l'abbé Jacques Rospigliosi pria Clément IX de le lui envoyer (1). « Bargellini » sut qu'il devait ce poste à Lionne et s'en montra recon- » naissant et eut une grande amitié pour lui (2). » Cette nomination était une nouvelle preuve de la bienveillance de Clément IX pour le roi de France.

* * *

Le nouveau nonce fit son entrée à Paris le 9 avril 1668 et fut reçu en audience dès le lendemain. Après avoir remis au roi ses lettres de créance, il lui déclara que la gloire de son nom, le bien général de l'Europe, la consolation à apporter au Saint-Père et à toute la chrétienté déchirée et affligée avaient fait naître l'universel désir de voir « Sa Majesté » triompher généreusement d'elle-même en différant quelque » peu le départ imminent des troupes destinées contre la » Flandre et en donnant par ce délai la possibilité d'arriver » au courrier que l'on attendait, permettre d'entrer en négo- » ciations pour le rétablissement de la paix (3). »

(1) « L'abbé Rospigliosi à son passage, m'a promis de faire envoyer ici M. Bargellini, nonce à Turin ». *Lionne au duc de Chaulnes*, 5 août 1667, AEP, *Rome*, v. 185. (GÉRIN, *o. c.*, t. II. p. 382)

(2) *Mémoires du* P. RAPIN, t. III, p. 446, et *Lionne au nonce Bargellini*, 28 mars 1668, AEP, *Rome*, v. 190. (GÉRIN, *o. c.*, t II, p. 245).

(3) «... di veder S^a M^ta trionfar generosamente di se stessa col concedere una qualche proroga all' imminente mossa de suoi eserciti destinati contro la Fiandra e col dal con tal ritardo luogo alla comparsa de corrieri che si attendeva et in consegnenza a trattati et allo ristabilmento della pace... » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 10 avril 1668, NF, v. 134, f. 376.

Le roi répondit que cette affaire demandait réflexion et que Lionne ferait connaître dans quelque temps ce qui aurait été décidé.

Quelques jours plus tard, un billet de Lionne au nonce annonçait que « Sa Majesté ayant principalement esgard de » complaire à Nostre Saint-Père le pape et aux instances que » Vostre Seigneurie Illustrissime luy fit en sa première » audience de la part de Sa Sainteté, Sa dite Majesté a » pris ce matin la résolution d'accorder une suspension de » toutes entreprises et attaques sur toutes les places fortes » jusqu'au dernier jour de may, à condition que le marquis » de Castel-Rodrigo accordera la mesmo suspension (1) »

Le lendemain, Lionne confirmait officiellement cette suspension d'armes au cardinal Rospigliosi, lui annonçant la conclusion définitive de la paix « dans moins que six » semaines (2). »

De son côté le roi écrivait au pape que son insistance lui avait « fait tomber les armes des mains plus que toute autre » considération, dans une conjoncture où nous pouvons, ce » nous semble, dire sans trop de présomption que nous » aurions emporté en peu de mois les principales places des » Pays-Bas... ».

Mais, continue le roi, nous ne nous en repentirons jamais, en songeant que « nostre modération aura procuré au ponti- » ficat de Vostre Sainteté l'éclatante gloire qui le doit rendre » si recommandable au dessus de tous les précédents, en ce » que l'autorité de Vostre Sainteté, par le respect filial que » nous avons porté à sa seule personne, aura mis la paix » entre tous les potentats et princes chrétiens ce qui ne » s'étoit point veu depuis plusieurs siècles (3). »

Le duc de Chaulnes devait abonder dans le même sens à Rome et annoncer au pape que, dans le préambule du traité, qui sortirait des conférences ouvertes à Aix-la-

(1) *Lionne au nonce Bargellini*, 15 avril 1668, NF, v. 134, f. 395.
(2) *Lionne au cardinal Rospigliosi*, 16 avril 1668, Pr., v. 92, f. 167.
(3) *Le roi au pape*, de St-Germain en Laye, même date, Pr., v. 92, f. 168.

Chapelle, sous la présidence du nonce Franciotti, figurerait une mention flatteuse pour Clément IX et pour son neveu le cardinal : De tous les médiateurs, disait-il, le pape était celui « qui avait eu le plus de part à promouvoir la paix et » à l'achever... Quelles louanges n'étaient pas dues au Père » commun, qui avait pris tant de soins de la réconciliation » de ses premiers et de ses plus chers enfants (1). »

En réalité, si Louis XIV s'était incliné, c'était bien moins devant les supplications du pape que devant les menaces de la Triple-Alliance, que Jean de Witt venait de conclure, le 5 avril, et par laquelle la Hollande, la Suède et l'Angleterre s'engageaient à contraindre la France, fût-ce même par les armes, à signer la paix et à ramener ses frontières à celles stipulées par le traité des Pyrenées. Mais son orgueil avait préféré paraître vaincu par la bonté du Saint-Père que par la crainte d'une intervention étrangère ; son apparente déférence n'était qu'un raffinement de politique.

*
* *

Depuis le milieu d'avril, les conditions de paix avaient été secrètement discutées à Saint-Germain entre la France et l'Espagne. Le congrès d'Aix-la-Chapelle ne fut qu'une simple formalité et, le 2 mai, fut signé le traité définitif. Rappelons qu'il rendait la Franche-Comté à l'Espagne et attribuait au roi, en Flandre, une série de places formant enclaves, positions d'attente, d'où le roi pourrait revendiquer la possession des territoires avoisinants et menacer perpétuellement les Pays-Bas.

La conclusion de la paix combla Clément IX de joie; la lettre du roi « a fait verser plus de larmes de joie au pape » qu'il n'en répandra dans une grande douleur et je crois » que le roi lui a prolongé ses jours de plus de dix années »

(1) *Le roi au duc de Chaulnes*, 16 avril 1668, AEP, *Rome*, v. 190. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 227.)

écrit le duc de Chaulnes à Lionne, en le félicitant de cet heureux résultat comme « d'un coup de maître (1). »

La cardinal Rospigliosi remercia officiellement le roi d'avoir rendu la paix à la chrétienté, en y ajoutant le vœu de voir « Votre Majesté couronnée de la gloire de sauver » la Sainte Église du dur esclavage qu'elle subit en Candie » et d'exaucer les prières universelles que le christianisme » adresse à Votre Majesté pour qu'elle guérisse de sa main » les blessures mortelles que la chrétienté reçoit de l'ennemi » commun (2). »

Dans cette même lettre, le cardinal remerciait le roi de la mention élogieuse que l'on avait faite de sa personne dans le préambule du traité de paix. « Ce qui montre que » la bonté de Votre Majesté, dépassant les limites de l'hu- » maine nature, imite la bonté divine qui s'occupe d'une » égale façon des grandes et des plus petites choses » (3). De ce style étrange d'un prince de l'Église, comparant la bonté de Louis XIV à la bonté de Dieu, nous pouvons rapprocher le style non moins étrange de Lionne. « Si je » n'écrivais, dit-il, à un grand et pieux cardinal, auquel » d'ailleurs je dois et veux rendre toujours tant de respect, » je me hasarderais à lui dire, pour lui mieux exprimer » la qualité de ma tendresse, que, jamais, lettre d'aucune » maîtresse que j'aie bien aimée, pendant les bouillons de » la jeunesse, ne m'a causé de joie si sensible et si touchante » qu'en a produit en mon cœur celle dont il a plu à Votre » Éminence de m'honorer le deuxième de ce mois (4). »

(1) *Le duc de Chaulnes à Lionne*, 3 mai 1668, AEP, *Rome*, v. 191. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 227, note 2.)

(2) «... io non so formare un altro voto che quello di veder coronata la Maestà Vostra con la gloria di rilevar la Santa Chiesa dalla dura servitù ch'ella soffre in Candia, e di sodisfar le preghiere universali del Christianesimo rivolto a Vostra Maestà perchè con la sua mano lo ripari da i colpi, che si mortali egli riceve dal comune inimico. » *Le cardinal Rospigliosi au roi*, 2 mai 1668, Pr., v. 174, f. 57.

(3) « E ciò mostra che la bontà della V. M. eccedendo ogni misura di humana condizione imita la divina, che s'impiega tutta egualmente verso le grandi e le minime cose. »

(4) *Lionne au cardinal Rospigliosi*, 27 mai 1668, AEP, *Rome*, v. 191. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 227.)

De son côté, le duc de Chaulnes offrit au peuple romain un grand divertissement à l'occasion du rétablissement de la paix. L'ambassadeur déploya un luxe immense pour cette fête, qui se clôtura par un feu d'artifice allégorique dessiné par le Bernin. La pièce principale représentait « la Majesté » pontificale recevant les armes de la guerre et les palmes de » la victoire et sauvant le monde de l'embrasement dont il » était menacé (1). »

III.

Tous ces efforts du pape Clément IX pour rétablir la paix en Europe ne l'avaient pas empêché, dès les premiers jours de son pontificat, de nouer avec toutes les puissances catholiques des négociations en vue du secours immédiat de Candie.

Les Vénitiens, qui avaient déjà pu apprécier les excellentes dispositions du cardinal Jules Rospigliosi à leur égard, alors qu'il n'était que le secrétaire d'État d'Alexandre VII, se hâtèrent de nouer les relations les plus cordiales avec le nouveau pontife et lui députèrent quatre ambassadeurs d'obédience choisis parmi les plus notables du sénat : André Contarini, de la famille du doge régnant, Nicolas Sagredo, Pierre Bassadona et Jean-Baptiste Nani (2).

Quelques jours plus tard, la Seigneurie ordonnait l'inscription de la famille Rospigliosi au *Livre d'or* de la noblesse vénitienne (3).

Clément IX n'avait nullement besoin de ces marques de déférence pour stimuler son zèle à secourir Candie, il allait

(1) *Le duc de Chaulnes à Lionne*, 27 juin 1668, AEP, *Rome*, v. 192. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 227.)

(2) *Le nonce Brancacci au cardinal Azzolino*, 5 juillet 1667, NV, v. 104 : « *Hebbero questi SSi...* »

(3) *Le même au même*, 9 juillet 1667, NV, v. 104 : « *Nel gran consiglio...* »

se consacrer corps et âme à cette grande tâche, non seulement en multipliant ses appels à la piété de l'Europe, mais même en y sacrifiant toutes les ressources qu'il pouvait tirer de ses états.

* * *

Comme nous l'avons vu, la France était la seule de toutes les puissances chrétiennes dont le concours pouvait être décisivement efficace, aussi les instances auprès du roi allaient elles se faire plus pressantes et plus chaleureuses.

L'abbé Rospigliosi avait déjà entamé des négociations à ce sujet lors de sa mission secrète en France et il avait prescrit à l'abbé Vibo de réitérer à Lionne, dans toutes les occasions qu'il aurait de traiter avec lui, ses instances en faveur de la république de Venise (1).

L'internonce n'avait ménagé ni les démarches, ni les prières. Lionne déclara regretter vivement de ne pouvoir porter secours aux Vénitiens comme il aurait désiré le faire (2), alléguant comme excuse la pénurie du trésor : il manquait au roi, prétendait-il, plus de la moitié de la somme dont il avait besoin pour solder les troupes qu'il faisait lever (3) ; on était au plus fort de la guerre contre l'Espagne et le roi ne voulait s'affaiblir sous aucun prétexte.

Vibo était du reste mal secondé par l'ambassadeur de la Seigneurie à Paris, Giustiniani. Celui-ci, « sicut passer solitarius in tecto », s'était logé dans un coin de la ville « le plus caché qu'il soit, où il n'y a nul danger que quelqu'un vienne lui causer de l'ennui (4). » Il n'était enfin sorti de son inaction que pour venir affirmer à

(1) *L'internonce Vibo au cardinal Azzolino*, 25 octobre 1667, NF, v. 133, f. 585.

(2) *Le même au même*, 7 octobre 1667, NF, v. 133, f. 468.

(3) «... stante che gli mancavano più della meta del denaro per pagare le truppe che faceva levare. » *Le même au même*, 25 octobre 1667, NF, v. 133, f. 518.

(4) « Questo S[r] Ambasciatore di Venetia, qual se ne sta qui « sicut passer solitarius in tecto », voglio dire rettirato in un angolo della Città, il più reccondito che vi sia, dove non vi è pericolo che alcuno gli vadi a dar fastidio... » *Le même au même*, 14 octobre 1667, NF, v. 136, f. 24.

l'internonce que le roi lui avait promis, dans un bref délai, des secours considérables pour la république (1). Cela était faux, car, d'après les renseignements que Vibo lui-même tenait du roi et des ministres, rien n'était moins vraisemblable que ce secours. Aussi l'internonce ne se laissa-t-il pas induire en erreur et signala-t-il à Rome les deux mobiles qui poussaient Giustiniani à prétendre, malgré tout, que le roi allait secourir Candie : « le premier est de » faire voir à sa république qu'il n'est pas inutile ici et qu'il » jouit de quelque crédit, sans manquer de s'arranger en » sorte que, si dans la suite il ne réussissait pas, la faute » en doive être imputée au roi, qui ne lui a pas tenu parole, » et non à lui-même; le second motif est d'engager les » ministres des autres princes, en leur annonçant cette nou- » velle à continuer leurs secours, puisque le roi, lui aussi, » aurait déclaré vouloir prêter son assistance (2). »

Aucune aide ne pouvait être attendue de l'ambassadeur du roi à Rome, le duc de Chaulnes était nettement hostile à toute intervention de son maître en Orient et il avait même le mauvais goût de se moquer des troupes pontificales que Clément IX envoyait à Candie et de leur chef. « Notre Turenne est commandé pour le secours de » la Candie, écrivait-il à Lionne. A ce nom ne connaissez » vous pas le marquis Mattei, dont le feu pape menaçait » toute la France? Ha! pauvres Turcs que deviendrez- » vous (3)? »

Ces moqueries étaient injustes. Mattei était un excellent homme de guerre, formé dans les armées impériales sous les ordres du célèbre Montecuculi, il avait été chargé par

(1) *L'internonce Vibo au cardinal Azzolino*, 14 octobre 1667, NF, v. 133, f. 482.

(2) «... si deve credere per due mottivi diversi, l'uno di far veder alla sua Republica qu'egli non è qui inutile et che è in qualche credito, non mancando di far le parti sue, che se poi non riesce, si deve attribuir il mancamento al Re che non lui ha tenuta parola e non a se : l'altro mottivo di dirlo alle ministri de Principi, si è per muover quelli a continuar i loro soccorsi, mentre il Re, anch' esso dice di voler somministrar aiuti... » *Le même au même*, lettre déjà citée du 14 octobre 1667.

(3) *Le duc de Chaulnes à Lionne*, 17 octobre 1667, AEP, *Rome*, v. 186. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 225.)

Alexandre VII de défendre les États romains contre les agressions de Louis XIV, après l'affaire des Corses; c'est ce qui lui valait la haine des Français. Il continua de se distinguer à Candie et y mourut bravement sur la brèche au printemps 1668.

* * *

Louis XIV allait bientôt donner une nouvelle preuve de son indifférence pour les affaires d'Orient. La petite république de Raguse, terriblement éprouvée par un tremblement de terre et menacée par les Turcs, avait envoyé à Paris, le père Antoine Primi, provincial des Frères Mineurs de l'Observance, porteur d'un bref du pape, pour demander aide et assistance au Roi-Très-Chrétien, protecteur attitré des catholiques en Orient (1). Le secours sollicité était purement financier. Après bien des peines, l'envoyé parvint à se faire recevoir par Colbert qui l'éconduisit (2), et le roi refusa tout secours parce que « n'ayant rien donné à Venise, » il ne voulait pas que celle-ci se plaignît en apprenant » que le roi avait secouru Raguse (3). » Cependant avant de déclarer qu'il ne ferait rien, le roi avait fait demander par Lionne au père Primi si le port de Sainte-Croix, qui appartenait à la république de Raguse, était vaste, fortifié ou s'il pouvait être mis en état de défense, car il aurait voulu s'en faire une base stratégique pour une guerre maritime contre le royaume de Naples et ce n'est qu'en apprenant que ce port ne pouvait lui être d'aucune utilité, qu'il avait fait rejeter la demande de secours (4).

Ces dispositions du roi devaient laisser peu d'espoir pour Venise, toutes les démarches, toutes les prières se heurtaient

(1) *L'internonce Vibo au cardinal Azzolino*, 11 et 25 novembre 1667, NF, v. 133, ff. 553 et 585.

(2) *Le même au cardinal Rospigliosi*, 6 janvier 1668, NF, v. 134, f. 9.

(3) « perchè, non havendo dato alcun soccorso alla Republica di Venezia, non voleva che questa si dolesse quando sapesse che il Re haveva dato a Ragusa. » *Le même au même*, 13 janvier 1668, NF, v. 134, f. 23.

(4) *Le même au même*, ch., 13 janvier 1668, ND, v. 93, f. 27, (copie).

à la même indifférence (1). A l'ambassadeur, qui lui avait exposé toutes les particularités de la brillante défense que faisait la ville de Candie, le roi avait répondu en termes succincts « que, comme il avoit de la joye d'apprendre la » vigoureuse défense que faisoient ceux de Candie, il » avoit aussi toute la passion du monde de secourir la » république, mais que l'estat présent de la guerre qu'il » avoit sur les bras l'empêchoit d'accomplir ses désirs que » pourtant il penseroit à ce qu'il pourroit faire (2). »

Lionne ne s'était pas montré plus encourageant et avait déclaré nettement « que c'était folie de croire que Sa Majesté » pourrait donner quelque secours à la république, puis- » qu'elle avait cette guerre sur les bras et qu'il était utile que » la république elle aussi s'employât à faire aboutir la paix » avec le roi d'Espagne, qu'alors, assurait-il, elle serait » secourue (3). »

*
* *

Ne pouvant, tant que durerait la guerre, espérer des secours immédiats du roi, le pape porta sur un autre point les efforts de sa diplomatie et tenta, en calmant les inquiétudes des princes qui pouvaient concevoir quelque ombrage du progrès des armes françaises, de les unir contre les Turcs. Dans ce but, Clément IX adressa un nouveau bref au roi. Après y avoir déploré, en termes généraux, que rien n'eût été fait pour rétablir la paix et tourner contre l'ennemi commun les armes que les princes employaient à se nuire mutuellement, le pape s'adressait directement au roi et lui exprimait la consolation que lui avait apportée sa déclaration favorable à la paix, promettant de s'occuper sans

(1) *L'internonce Vibo au cardinal Azzolino*, 4 novembre 1667, NF, v. 133, ff. 533 et 534.

(2) Ces paroles du roi sont reproduites en français dans le texte.

(3) « che era folia di credere che Sua Maestà potesse dare cosa alcuna alla Republica, mentre haveva questa guerra sulle braccie, e che bisognava che la Republica anch' essa si adoperasse a far seguir questa pace col Re di Spagna, che poi l'assicurava che sarebbe stata soccorsa ». *L'internonce Vibo au cardinal Rospigliosi*, 13 janvier 1668, NF, v. 134, f. 62.

relâche de rétablir la concorde entre les princes chrétiens. Mais en attendant, continuait-il, par le manque de ressources et de secours, Candie est réduite en un péril extrême. La crainte de voir les armes françaises se porter en Italie empêche tous les princes d'envoyer quelque secours à la ville assiégée, pour cette raison, le pontife supplie ardemment le roi, faisant appel à sa piété et à son zèle pour la religion, de bien vouloir enlever tout motif de crainte de ce côté en donnant l'assurance de ne pas faire passer ses armes, ni par terre, ni par mer, en Italie, pendant toute la durée de l'année en cours... (1). Pareille déclaration du roi aurait enlevé aux princes de la péninsule toute excuse pour ne point secourir Candie et aurait permis au pape de négocier avec la cour de Madrid l'envoi en Orient des galères de Naples.

Une occasion favorable permit de faire présenter ce bref dans des conditions toutes spéciales de bonne réussite. Le roi avait, dans le courant de janvier, prié le pape, par lettre autographe, d'accepter de servir de parrain au jeune Dauphin (2). Clément IX y consentit : il désigna le cardinal de Vendôme pour le représenter en qualité de légat « a latere » à la cérémonie du baptême et le chargea de remettre en même temps le bref à Louis XIV.

Ce choix était habile ; très grand seigneur, frère du duc de Beaufort, petit fils d'Henri IV et de la belle Gabrielle, Vendôme était très bien vu par le roi et son rang lui donnait un très grand prestige.

L'internonce Vibo fut chargé de mettre le cardinal au courant de sa mission. « Je ne manquai pas, écrit-il à » Rome, d'exposer respectueusement à Son Éminence que

(1) « Sed quoniam dubitatio de gallicis armis in Italiam descensuris diversos principes a ferendis Candiae qualibuscumque subsidiis retrahere indubie potest, quo robur aliquod virium ex his regionibus cogere possimus, et barbaris illis furentibus opponere, a Majestate tua vehementer etiam atque etiam petimus ut, pro eximia pietate sua et impenso religionis christianae studio, dubitationem hujusmodi auferre velit, securitatem nobis impertiendo de non transmittendis terra marive toto praesentis anni tempore armis in Italiam » *Brefs au roi*, 11 et 14 février 1667, AEP, *Rome*, v. 189. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 225, note 3.)

(2) *Le roi au pape*, 17 janvier 1668, Pr., v. 92, f. 263.

» Sa Sainteté faisait un tel cas de sa piété et de sa prudence,
» qu'elle l'avait chargée de l'affaire qui lui tenait le plus à
» cœur et qui était de présenter à Sa Majesté un bref par
» lequel Sa Sainteté priait le roi (pour pouvoir amener plus
» aisément les princes d'Italie à secourir Candie) de bien
» vouloir donner sa parole royale de n'attaquer, ni sur terre,
» ni sur mer, l'Italie et les îles voisines (1) ». Vibo ajouta qu'il ne croyait pas possible que le roi refusât cette consolation au Saint-Père pour une cause aussi chrétienne et aussi juste que celle de la république de Venise, d'autant plus que, jusqu'à présent, Sa Majesté avait répondu aux instances réitérées du pape, en s'excusant à cause de la guerre qu'elle avait sur les bras. « Ce qui donnait l'assurance que maintenant
» qu'il ne s'agissait pas de donner quelque secours, mais
» simplement de ne pas inquiéter l'Italie, le roi y aurait
» consenti ». (2)

Le cardinal prêta la plus grande attention à l'exposé de l'abbé Vibo, exprima toute sa reconnaissance au Saint-Père pour la mission importante dont il l'honorait et promit de s'évertuer à la mener à bonne fin (3).

Le soir même du jour où cet entretien avait eu lieu, Vendôme manda l'internonce pour lui rendre compte de l'audience qu'il avait obtenue du roi : Sa Majesté avait bien reçu le cardinal et lui avait donné beaucoup d'espoir relativement à l'objet du bref, mais, à cause de la grande importance de cette affaire, il déclarait ne pouvoir donner de réponse définitive avant cinq ou six jours. Il était parfaitement convaincu, ajoutait-il, de la sainteté des intentions du pape, et ne manquerait jamais d'y contribuer de son côté (4).

Malheureusement la réponse donnée par Lionne à l'inter-

(1) « ... pregava la Maestà del Re a voler dar la parola sua reale che non havrebbe attacato l'Italia, ne per mare, ne per terra et isole aggiacenti ».

(2) « ... il che mi persuadeva che non trattandosi in questa preghiera di dar cosa
» alcuna ma solamente di non affligger l'Italia ne per mare, ne per terra, che l'avrebbe
» fatto.. »

(3) *L'internonce Vibo au cardinal Rospigliosi*, 9 mars 1668, NF, v. 134, f. 187.

(4) Post-scriptum de la même lettre.

nonce ne confirmait pas les espérances que l'on pouvait fonder sur les paroles du roi. Après que l'abbé Vibo lui eut exposé l'objet du bref royal et tout l'espoir que le Saint-Père mettait dans la piété du roi et de son ministre, Lionne « avait pâli », puis avait répondu : « Je ne sais pas ce que le roi décidera dans » cette affaire. M. le cardinal de Vendôme (auquel j'ai remis le » pli du palais qui lui était destiné) doit aller à Saint-Germain, » pour présenter ce bref et il entendra quels sont les senti- » ments de Sa Majesté. Je puis bien vous dire que l'exécu- » tion de ce bréf produira peu de profit aux Vénitiens et » retardera du côté des Espagnols la conclusion de la paix » parce que, sous le prétexte de se servir des forces qu'ils » peuvent tirer du royaume de Naples et de l'État de Milan » (s'ils venaient à être assurés que Sa Majesté n'est pas » disposée à tourner ses armes de côté), ils seront d'autant » plus obstinés à ne pas entrer en négociations pour un » traité de paix ». « Lionne ajouta qu'il savait très bien » que c'était là une manœuvre des Espagnols et que par » conséquent il ne voulait pas donner dans leurs filets ; qu'il » savait aussi que les Espagnols avaient tramé de former » une ligue des princes d'Italie contre la France, ce qui » aurait déjà produit quelque résultat, si Sa Sainteté n'avait » pas déclaré qu'elle ne voulait pas en être, ni y entrer. A » toutes ces paroles que m'adressa Lionne avec une grande » animation, je n'ai pas cru devoir répondre sinon que je ne » pouvais voir en quoi ce bref servirait de prétexte aux » Espagnols pour utiliser les forces qu'ils ont en Italie à la » défense de la Flandre, alors qu'il leur importe tout autant, » pour ne pas dire plus, de préserver les états qu'ils ont en » Italie du danger d'être envahis par les Turcs, une fois que » ceux-ci se seraient rendus maîtres de Candie.

» Les princes italiens se seraient déjà unis afin de donner » un secours suffisant pour la défense de cette place à la » Sérénissime République, s'ils ne craignaient pas de se voir » inquiétés par les armes de la France ; ce que le pape » demandait dans son bref était bien la moindre aide que

» l'on devait espérer d'un Roi Très Chrétien, puisqu'il n'y » mettait rien du sien. Lionne me répondit, qu'après la » présentation du bref au roi par le cardinal de Vendôme, » il s'emploierait à mieux connaître les sentiments de » Sa Majesté, afin de pouvoir les faire représenter par » son ambassadeur à Rome à la souveraine bonté de » Sa Sainteté. Puis, montrant qu'il avait à écrire, il me » congédia. Je notifierai le tout à M. le cardinal Visconti » par l'ordinaire qui partira après demain pour l'Espagne.

» Je ne dois pas négliger de dire respectueusement à » Votre Éminence que déjà depuis quinze jours les ministres » attendaient ce bref, parce que l'abbé Buti m'a dit l'avoir » annoncé à Lionne. Celui-ci lui avait dit que Sa Majesté » n'aurait donné aucune promesse de ne pas vouloir attaquer » l'Italie, même si elle n'avait nullement l'intention de le » faire (1). »

La lecture de cette longue lettre nous met une fois de plus sous les yeux le particularisme politique de la France. Le projet de ligue des princes italiens avec l'Espagne n'était pas sérieux ; Venise épuisée par la guerre de Candie ne pouvait se mêler des guerres continentales ; le pape, Lionne le savait, était engagé par son offre de médiation à une stricte neutralité ; les princes de Piémont, de Toscane, de Parme, de Modène, la république de Gênes n'étaient pas assez forts pour embrasser le parti de l'Espagne vaincue. Par contre, le groupement de toutes ces petites puissances autour du Saint-Siège pouvait constituer pour Venise un précieux appui dans sa lutte contre les Turcs et la déclaration demandée au roi aurait rendu disponibles pour Candie les forces de terre et de mer du royaume de Naples. Le roi immolait donc les intérêts primordiaux de la chrétienté aux mesquines conceptions de sa politique exclusivement nationale et à son intérêt particulier. De nouvelles instances de l'abbé Vibo n'eurent pas de meilleurs résultats, Lionne

(1) *L'internonce Vibo au cardinal Rospigliosi*, 9 mars 1668, NF, v. 134, f. 189. *Udienza havuta dal Sr di Lionne*, pièces justificatives, nº 2.

ajouta « qu'un motif de plus qu'avait le roi d'agir avec » circonspection au sujet de cette déclaration de ne pas » attaquer l'Italie, était d'éviter de s'attirer le mécontentement » des Hollandais qui proposaient à Sa Majesté de tourner » ses armes contre l'Italie (1) » et finit par déclarer que le duc de Chaulnes était chargé de faire connaître à Sa Sainteté les intentions du roi (2). Heureusement, sur ces entrefaites, la paix qui se signait à Aix-la-Chapelle vint enlever toute importance aux égoïstes fins de non-recevoir opposées par la France aux instances du Saint-Siège.

*
* *

Le peu de succès de ses démarches en France avait engagé le pape à solliciter le secours d'autres puissances et en premier lieu de l'Espagne.

La situation de cette grande nation était en ce moment lamentable : les désastres de la guerre et les périls grandissants paralysaient le bon vouloir du gouvernement de Sa Majesté Catholique. Au cours de l'année 1667, la reine régente dut faire annoncer au sénat vénitien qu'elle ne pourrait, cette année, envoyer en Orient les galères de Naples, déjà destinées au service de la république (3). Les instances du nonce Visconti n'obtinrent la promesse de l'expédition des mêmes galères (4) et de la perception d'une dîme dans le Milanais et la Sicile (5) que pour la voir subordonnée à l'obtention d'un engagement de Louis XIV de ne pas attaquer l'Italie (6) et à la conclusion de la

(1) « che il motivo che havrebbe havuto anco il Re di andar circonspetto a dare detta dischiarazione di non attacar l'Italia, sarebbe per non attirarsi interamente l'odio degli Olandesi, i quali propongono a S^{a} M^{ta} X^{ma} che volti le sue armi verso l'Italia. » *L'internonce Vibo au cardinal Rospigliosi*, 16 mars 1668, NF, v. 134, f. 225.

(2) *Le même au même*, 27 mars 1668, NF, v. 134, f. 317.

(3) *Le nonce Brancacci au cardinal Azzolino*, 2 juillet 1667, NV, v. 104 : « *Fu lunedi questo...* »

(4) *Le nonce Visconti au cardinal Rospigliosi*, 3 mars 1668, NS, v. 137 : « *Nel principio...* »

(5) *Le même au même*, 10 mars 1668, NS, v. 137 : « *Havevo formato. .* »

(6) *Le même au même*, 17 mars 1668, NS, v. 137 : « *Ricevo questa matina...* »

paix, tant était forte la crainte d'une attaque en Catalogne (1). En Italie, le pape parvint à obtenir deux cents hommes du grand-duc de Toscane et le maintien d'un régiment piémontais à Candie, mais par contre le duc de Savoie rappela son général le marquis de Ville (2). Ce rappel, grande perte pour la défense, fut heureusement compensé par l'arrivée du marquis de Saint-André-Montbrun, vieil homme de guerre français de grand mérite (3). L'Empire, toujours lié par la trêve de Vasvar, ne put que donner un régiment de six cents hommes, secours insignifiant !

En quête d'un champion pour la vraie foi, Clément IX tourna alors les yeux vers la Pologne. Espérant que la guerre turque pourrait distraire la noblesse polonaise des intrigues étrangères autour de la succession de Jean-Casimir (4), il envoya à Varsovie un porteur de brefs spéciaux exhortant les Polonais à tourner leurs armes contre les Turcs, à s'allier au czar Alexis, que le pape sollicitait dans le même but, ou tout au moins à pousser les cosaques à la guerre contre le sultan (5).

Le moment était mal choisi ; les compétitions au trône paralysaient toutes les forces de la Pologne, qui n'avait pas su se venger des humiliations et des désastres du règne précédent et qui bientôt allait être envahie par les Turcs, alliés des cosaques révoltés. Le czar lui aussi était retenu

(1) *Le nonce Visconti au cardinal Rospigliosi*, 24 mars 1668, NS, v. 137 : « *Il breve di S. Sta...* »

(2) *Le duc de Savoie au pape*, 25 mai 1668, Pr., v. 92, f. 221.

(3) Alexandre du Puy, marquis de Saint-André-Montbrun, gentilhomme dauphinois, maréchal de camp des armées du roi. « Si trova veramente in età grave assai, facendosi conoscere vicino à settant' anni, ma però conspirito e vivacitatale da potere non solo comandare ma esseguire ancora » écrit le nonce Brancacci qui l'a vu s'embaquer à Venise, 7 avril 1668, NV, v. 137 : « *Capito mercoledi...* »

(4) Rappelons que la reine Christine de Suède avait, comme héritière des Wasa, posé sa candidature au trône de Pologne. Cette élection eut été fort avantageuse à la politique pontificale en Orient ; déjà, à plusieurs reprises la reine avait donné des preuves de son zèle pour la défense de Candie, mais cette candidature ne fut jamais prise au serieux. Voyez l'intéressant ouvrage du Bon de Bildt, *Christine de Suède et le cardinal Azzolino.*

(5) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Brancacci*, 11 février 1668, NV, v. 287, f. 116.

par une guerre avec les cosaques du Dniéper. De ce côté encore Clément IX dut abandonner tout espoir d'assistance.

* * *

Sans attendre le secours de problématiques alliés, le pape avait, dès le début de son pontificat, sacrifié pour secourir Venise la meilleure partie des ressources de ses états. Au commencement de juillet 1667, il avait ordonné dans les États de l'Église une levée de sept cents hommes, accordée déjà par son prédécesseur à la république et avait lui-même autorisé une seconde levée de la même importance ; le 23 juillet, il avait fait don aux Vénitiens de cinquante mille écus (1) ; le 2 octobre, il avait envoyé à Candie, cinq cents fantassins à la solde de la Chambre apostolique et avait donné à la Seigneurie cent mille livres de poudre tirées du château Saint-Ange (2). L'année suivante, Clément IX permit au cardinal Barberini de lever dans les États de l'Église quatre cents hommes pour le service de Venise, donna à la Seigneurie cinquante mille livres de poudre tirées du fort Urbain (3) et décida d'envoyer en Orient les galères pontificales, sous les ordres de son neveu Vincent Rospigliosi, bailli de l'ordre de Malte et général de la Sainte-Église (4), auquel il remit pour les frais de la campagne trente-sept mille écus pris sur sa cassette privée (5).

A la demande du pape les galères de l'ordre de Malte se joignirent à celles du Saint-Siège (6). Enfin, par bref du 16 mai 1668, Clément IX accorda à tous ceux qui périraient

(1) *Le nonce Brancacci au cardinal Azzolino*, 30 juillet 1667, NV, v. 104 : « *Giovedi porta...* »

(2) *Compendio della vita di Clemente IX*, AR, Atti di Famiglia.

(3) Ibidem.

(4) *Le nonce Brancacci au cardinal Rospigliosi*, 7 janvier 1668, NV, v. 107 : « *Questa mattina...* »

(5) *Missione del bali Vincenzo Rospigliosi*, AR, Atti di Famiglia.

(6) *Bref à Nicolas Cotoner*, grand-maître des Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem, 19 mai 1668, AR.

dans la guerre contre les Turcs indulgence plénière et rémission de tous les péchés (1).

*
* *

La république de Venise avait commencé par montrer au Saint-Père la plus grande gratitude pour tous les bienfaits reçus de lui (2). L'adversité semblait avoir ramené à Dieu la frivole et superbe reine de l'Adriatique : le doge, le sénat, la noblesse, le peuple tout entier s'associaient dans un commun élan de piété (3), stimulé par la faveur d'un jubilé (4). Ces beaux sentiments durèrent peu et Venise s'habitua bientôt à voir dans le Saint-Siège un allié inlassable et peu gênant, auquel on pouvait tout demander, auquel on ne devait pas faire connaître ses propres démarches, vis-à-vis duquel on pouvait même se montrer impunément ingrat. Telle fut, en résumé, l'attitude de la Seigneurie à l'égard de Clément IX, pendant la première année de son pontificat.

Encouragé par les bontés du pape, le sénat chargea, à l'insu de la cour de Rome, son ambassadeur à Paris d'insinuer à l'abbé Vibo l'idée de faire prêcher une croisade par Sa Sainteté. L'internonce, sans instructions sur ce point, répondit prudemment « qu'il était inutile de faire prêcher » une croisade, quand on ne voyait de dispositions ni chez » le roi de France, ni chez le roi d'Espagne, pour tenter le » moindre effort et qu'une croisade n'était pas chose pour » laquelle on put réussir si facilement, si les princes de la » chrétienté ne s'accordaient pas ; je lui ajoutai, continue » Vibo, que la république n'avait pas besoin d'autre chose » que de tâcher d'obtenir des autres princes chrétiens qu'ils

(1) *Bref du 16 mai 1668*, NF. v. 135, f. 99.
(2) *Lettres du doge Contarini au pape*, 8 octobre et 23 décembre 1667, Pr., v. 91, ff. 123 et 225.
(3) *Le nonce Brancacci au cardinal Azzolino*, 16 juillet 1667, NV, v. 104 : « *Il seren^mo^ Doge...* »
(4) *Le même au même*, 13 août 1667, NV, v. 104 : « *Dopo d'esser...* »

» fassent, en proportion de leurs forces, la moitié de ce
» qu'avait déjà fait Sa Sainteté (1). »

Rebuté de ce côté, Giustiniani risqua une nouvelle demande. Sous le pontificat d'Alexandre VII, Avignon instiguée par les agents de la France s'était soulevée et avait chassé le vice-légat. A la restauration du pouvoir pontifical, plusieurs notables convaincus de rébellion avaient été exilés et n'étaient pas encore rentrés en grâce.

L'ambassadeur vénitien vint annoncer à l'abbé Vibo que le pape avait eu la grande bonté d'accorder leur pardon aux bannis d'Avignon, à condition qu'ils levassent un régiment de deux mille hommes pour le service de la république. Il n'en était rien : le Saint-Père n'avait rien promis de ce genre et l'ambassadeur, en priant Vibo de demander à Lionne le passage de cette troupe, avait pour but de le compromettre, de manière à obliger le pape à accorder contrairement à ses intentions le pardon aux révoltés.

Pour preuve de la véracité de ce qu'il avançait, Giustiniani montra à l'internonce, qui se retranchait derrière le manque d'instructions, des lettres du sénat et de l'ambassadeur de Venise à Rome. C'était la seconde fois, nous l'avons vu, que Giustiniani affirmait à son collègue des choses qu'il savait pertinemment être fausses. Connaissant le zèle du pape pour Candie, Vibo crut pouvoir entrer en négociations avec Lionne à ce sujet et obtint la promesse « que Sa
» Majesté aurait volontiers donné libre passage aux deux
» mille hommes, qui devaient être levés par les bannis, à
» condition qu'ils ne fussent pas pris parmi ses sujets, parce
» que le besoin qu'elle avait elle-même de soldats ne le
» permettait pas, que pour le reste on aurait écrit dans
» la suite, à ces bannis en toute circonstance où cela serait
» nécessaire, qu'ils encourreraient le déplaisir du roi s'ils
» faisaient quelque opposition et s'ils n'accueillaient pas

(1) *L'internonce Vibo au cardinal Rospigliosi*, lettre citée du 13 janvier 1668, pièces justificatives, n° 2.

» comme ils le devaient la clémence dont usait envers eux » Sa Sainteté (1). »

Cette preuve de bienveillance du roi, obtenue sans ordre de Rome, ne décida cependant point Clément IX à accorder le pardon sollicité pour les Avignonnais. Malgré les instances réitérées de l'ambassadeur Grimani à Rome (2), le pape hésita longtemps à pardonner, car la rébellion avait été trop grave (3). Ce ne fut qu'un an plus tard que, pour sauver Candie aux abois, le pontife accorda enfin la grâce demandée (4).

Sans prévenir le gouvernement romain, la république de Venise avait entamé avec l'Angleterre et la Hollande des négociations qui, à cause de l'hostilité de ces deux puissances contre la France, pouvaient entraîner les plus graves conséquences : Giustiniani avait été chargé de négocier des levées de troupes en ces pays (5) et un ambassadeur extraordinaire, Mocenigo, avait même été envoyé à Londres pour solliciter des secours de Sa Majesté Britannique. Lionne prit ombrage de ces démarches qui présentaient un caractère nettement hostile à la France. Ce fut encore à l'abbé Vibo qu'incomba la tâche difficile de détromper Lionne et de calmer ses appréhensions (6).

Non contente de rendre par la déloyauté ou la maladresse de sa diplomatie plus ardue encore la lourde tâche qu'avait assumée le Saint-Siège, Venise devait encore, par une mon-

(1) « que S. M[tà] haverebbe voluntieri dato il transito alli sudetti due mila huomini da levarsi da detti banditi, mentre che non fussero suoi sudditi, perche il bisogno che haveva di soldati non glielo permetteva, che nel rimanente poi si sarebbe scritto come bisognava in ogni occorenza a detti proscritti che haverebbe incontrato la disgrazia del Re, se si fossero opposti e non ricevuto come dovevano la clemenze che usava loro S. B[ne]. » *L'internonce Vibo au cardinal Rospigliosi*, 2 mars 1668, NF, v. 134, f. 162.

(2) *Le nonce Brancacci au cardinal Azzolino*, ch., 22 octobre 1667, NV, v. 106, f. 71 et *le cardinal Rospigliosi an nonce Bargellini*, 16 octobre 1668, NF, v. 316, f. 253 v°; m., v. 348.

(3) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 21 mai 1669, NF, v. 316, f. 326.

(4) *Le même au même*, 24 septembre 1669, NF, v. 276, f. 112.

(5) *L'internonce Vibo au cardinal Rospigliosi*, lettre citée du 13 janvier 1668.

(6) *Le même au même*, 16 mars 1668, NF, v. 134, f. 224.

strueuse ingratitude, risquer de faire éclater les hostilités avec les États romains.

Au commencement du mois de mars 1668, le cardinal Corsini, légat de Ferrare, annonça à Rome qu'une troupe de deux mille pionniers vénitiens avait sans sommation envahi le territoire pontifical et, par des travaux de barrage à l'embouchure du Pô, mis sous eau toutes les campagnes environnantes (1).

Cette atteinte aux relations de bon voisinage causa un grand chagrin au pape qui fit faire des remontrances par son nonce au sénat vénitien (2); il dut suspendre l'envoi de tout secours à Candie (3) et se préparer à défendre ses droits, les armes à la main (4). L'attitude de Venise devint menaçante et le pape s'en plaignit aux ambassadeurs étrangers. « Il me retint, écrit le duc de Chaulnes, pour me » faire savoir l'ingratitude avec laquelle la république de » Venise en usait. Il commença son discours par me dire » qu'il avait toujours reconnu les maximes de cette répu- » blique très méchantes, mais qu'il avait voulu s'attacher à » surmonter ses malignités, que pour cela il l'avait accablée » de bonté ». Après avoir énuméré au duc tous ses griefs contre Venise, qui s'était rendue coupable de multiples vexations commerciales et avait même fait confisquer des navires pontificaux dans l'Adriatique, le pape ajoutait « que dans » un temps où il devait recevoir des remerciements des » Vénitiens, ils avaient envoyé deux mille hommes travailler » pour détourner le cours de la rivière du Pô, ce qui pouvait » facilement causer la ruine de tous les pays d'alentour et » l'inondation de Ferrare » (5). Le duc de Chaulnes offrit la

(1) *Le nonce Brancacci au cardinal Rospigliosi*, 3 mars 1668, NV, v. 107 : « *Mercoledi per stafetta...* »

(2) *Le même au même*, ch., 10 mars 1668, NV, v. 106, f. 89.

(3) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Brancacci*, ch., 24 et 31 mars 1668, NV, v. 106, ff. 21 et 22 v°.

(4) *Le même au même*, ch., 17 mars 1668, NV, v. 106, f. 20.

(5) *Le duc de Chaulnes au roi*, 6 mars 1668, AEP, *Rome*, v. 190. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 319.)

protection de son maître et signala combien cette affaire pouvait être un excellent prétexte pour refuser tout secours à la république.

Mais devant le péril imminent de la chrétienté, Clément IX ne voulut pas abandonner ses généreux projets et tirer vengeance de l'ingratitude de ceux dont il avait pris la défense. Il chargea le nonce à Paris de remercier le roi de ses offres de bons offices et de force armée (1) et déclara au duc de Chaulnes qu'il continuerait de secourir Venise, dût-elle même « attaquer l'État ecclésiastique du côté de Ferrare, dès » qu'il serait dégarni de troupes (2). »

Blamée par tout le monde civilisé, Venise s'efforça de faire passer l'affaire de Ferrare pour une bagatelle et l'ambassadeur Giustiniani déclara ouvertement que le pape recevrait « toutes les satisfactions du monde » (3). La Seigneurie laissa détruire par les milices pontificales ses travaux sur le Pô, rappela ses troupes et donna au nonce Mgr Brancacci, l'assurance formelle qu'elle ne tenterait plus rien de ce côté (4).

Débarrassé de ce souci Clément IX put sans arrière pensée continuer ses généreux efforts dont la paix signée entre la France et l'Espagne allait, espérait-il, faciliter le succès.

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 27 mars 1668, NF, v. 137, f. 22.

(2) *Le duc de Chaulnes au roi*, 3 mai 1668, AEP, *Rome*, v. 191. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 320.)

(3) *L'internonce Vibo au cardinal Rospigliosi*, 30 mars 1668, NF, v. 134, f. 221.

(4) *Le nonce Brancacci au cardinal Rospigliosi*, ch., 7 avril 1668, NV, v. 106, f. 103.

CHAPITRE III.

L'idée de croisade en France.

I. Heureux effets de la paix. — Clément IX exhorte tous les princes chrétiens à secourir Candie. — Instructions données au nonce de Paris. — Le nonce Borromée obtient des promesses de secours de la reine d'Espagne. — Apaisement de l'affaire de Ferrare. — Nouveaux secours donnés par le pape à Venise. — Mission de l'abbé Airoldi près des cours d'Italie et d'Allemagne. — Instances auprès de la Triple-Alliance en vue d'une intervention en Orient.

II. Enthousiasme de la nation française pour la délivrance de Candie. — Zèle du clergé; assemblée extraordinaire des évêques et agents généraux du clergé. — Zèle de la noblesse et de l'armée. — Grand exemple de générosité donné par le duc de Lorraine; les circonstances et les exigences des Vénitiens entravent la réalisation de ses projets. — Projets d'expédition du duc de Navailles, du comte de La Feuillade, de l'ordre de N.-D. du Mont Carmel et de Saint Lazare. — M. de Montespan menacé d'être envoyé à Candie.

III. Premiers secours accordés par Louis XIV à la république de Venise. — Instances du nonce Bargellini pour Candie; le roi lui promet de secourir la république et charge le duc de Chaulnes d'annoncer cette bonne nouvelle au pape. — Causes de ce changement dans l'esprit du roi : poussée de l'opinion publique; brouille avec les Turcs malgré les plus humiliantes concessions; affaire dite « des quatre évêques ». — Craintes vaines du roi de perdre le commerce français et le protectorat des chrétiens en Orient. — Mission de M. de Saint-André à Venise pour rétablir la paix. — Le pape s'exagère l'importance des promesses du

roi. — Ratification par les deux cours du traité d'Aix-la-Chapelle. — Le roi précise ses promesses. — Nouvelles et vaines demandes du pape. — Difficultés pour obtenir le paiement des cent mille écus promis par le roi aux Vénitiens. — Heureux changements dans le personnel diplomatique à Paris et à Rome.

I.

La paix signée à Aix-la-Chapelle permettait de fonder les espérances les plus sérieuses pour la délivrance de Candie. Libres de tout souci la France et l'Espagne pouvaient désormais tourner leurs armes contre l'infidèle, les princes italiens pouvaient sans arrière pensée fournir leurs contingents à la ligue que le Saint-Père voulait former et les états allemands eux aussi pouvaient librement donner à la république des secours en hommes et en argent.

Sans attendre la ratification des traités, Clément IX s'était empressé d'adresser à tous les princes chrétiens, grands et petits, les plus chaleureuses exhortations à tourner contre l'ennemi du nom chrétien « la grandeur de leurs génies et » la puissance de leurs armes » (1). Il chargeait en même temps ses nonces et spécialement les nonces extraordinaires qu'il venait d'accréditer à Paris et à Madrid, de multiplier leurs instances pour obtenir une intervention à Candie, où jamais les circonstances n'avaient été plus critiques.

L'objet des plus grands soucis de Sa Sainteté, expose le cardinal Rospigliosi, est d'obtenir du roi qu'après avoir donné la paix à la chrétienté, il se tourne avec toutes ses forces contre l'ennemi commun pour délivrer le royaume de Candie et l'arracher à ses chaînes. L'occasion est propice : il suffirait que la flotte que le roi entretient inutile dans la Méditerranée se montre devant La Canée, pour épouvanter

(1) *Lettre autographe du pape au roi de France*, 1er mai 1668, AEP, *Rome*, v. 192. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 123) ; *à l'empereur*, 5 mai 1668, Pr., v. 174, f. 58 v° ; *à l'électeur de Bavière, à l'électeur de Cologne, à l'électeur de Mayence*. Pr., v. 174, ff. 59, 59 v° et 60.

le petit nombre de vaisseaux qu'ont les Turcs dans ces parages. La Canée pourrait être aisément reprise et l'on chasserait sans peine les forces ottomanes de toute l'île, car les troupes turques sont peu nombreuses, épuisées et dépourvues de vivres et de munitions. Le pape, continue le cardinal, usera de toute son influence auprès de tous les princes chrétiens, mais comme la formation d'une ligue est chose longue et malaisée, il vaut mieux que chacun, dans la mesure de ses moyens, emploie ses forces contre l'infidèle (1).

Les efforts persévérants du pape allaient, en France surtout, être couronnés de plus de succès qu'ils ne l'avaient été jusqu'ici. Mais, avant d'expliquer l'heureuse évolution qui allait se faire dans les dispositions de Sa Majesté Très Chrétienne, il nous faut exposer les différentes négociations entamées auprès des autres cours et le grandiose réveil de l'esprit chrétien dont la France entière allait donner l'exemple.

*
* *

Fidèle aux instructions reçues, le nouveau nonce à Madrid, le patriarche Borromée, avait dès son arrivée imploré la reine régente en faveur de Candie : la conclusion de la paix lui permettait d'espérer l'exécution des promesses faites à son prédécesseur le cardinal Visconti. Borromée rencontra chez la reine et chez les ministres les meilleures dispositions, mais « comme toujours, lentes à l'exécution ». Il parvint cependant à obtenir que l'on continuerait de percevoir au profit de Venise les dîmes qu'Alexandre VII avait établies dans le Milanais et dans le royaume de Naples au profit de l'empereur, lors de la guerre de Hongrie (2). La reine promit également d'envoyer en Orient les galères de

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 1 mai 1668, NF, v. 316, f. 181; in., v. 348.
(2) *Le nonce Borromée au cardinal Rospigliosi*, 18 juillet 1668, NS, v. 137 : « *Non essendo ancora...* »

Naples et de Sicile et, si elle le pouvait, celles de Catalogne (1). Ce dernier secours, bien qu'annoncé solennellement au sénat de Venise (2), resta longtemps à l'état de bonne intention (3) et les galères de Naples ne prirent la mer qu'en septembre, sous les ordres du duc de Ferrandina. Cette preuve de bonne volonté permit toutefois au nonce d'exprimer l'espoir de quelque effort sérieux pour l'année suivante (4).

En Italie, le pape avait renoué les meilleures relations avec la république; le doge avait en termes de filiale vénération remercié officiellement le Saint-Père du zèle qu'il avait déployé pour rétablir la paix en Europe, « alors que le » monde entier jugeait cette paix chose plus désirable que » faisable » (5) et pour effacer jusqu'au moindre mauvais souvenir, Clément IX avait remplacé le nonce Brancacci, trop mêlé aux débats de l'affaire de Ferrare, par Mgr Trotti, archevêque de Carthage (6). Pendant toute l'année 1668, le pape continua de secourir directement la Seigneurie : non content d'expédier ses galères en Orient, il envoya encore vingt mille écus dans le royaume de Naples pour faire passer au service de la république le régiment allemand de Starenberg qui y tenait garnison (7), promit d'entretenir pendant tout l'hiver, deux cents fantassins dans la place de Candie (8) et supprima, le 8 décembre 1668, la congrégation de Saint Georges in Alga et les deux couvents des pères jésuites et de Saint Jérôme de Fiesole, employant à secourir la Seigneurie tous les biens que ces maisons possédaient

(1) *Le nonce Borromée au cardinal Rospigliosi*, 7 juillet 1668, NS, v. 137 : « *Giunta qui finalmente...* »

(2) *Le nonce Trotti au même*, 14 juillet 1668, NV, v. 107 : « *Questo Sr Ambasciatore...* »

(3) *Le nonce Borromée au même*, 11 et 16 août 1668, NS, v. 137 : « *Spero poter lunedi...* » et « *Venendo avisato che...* »

(4) *Le même au même*, 1er septembre 1668, NS, v. 137 : « *Non n'era pericolo che...* »

(5) *Le doge Contarini au pape*, 12 mai et 2 juin 1668, Pr., v. 92, ff. 202 et 257.

(6) Il présenta ses lettres de créance au sénat le 12 mai 1668.

(7) *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, 27 octobre et 8 décembre 1668, NV, v. 107. « *Sono de tal vantaggio...* » et « *Non speravano piu...* »

(8) *Compendio della vita di Clemente IX*, AR, Atti di Famiglia.

dans le territoire vénitien (1). Cette dernière faveur, tout-à-fait exceptionnelle, combla de joie le Sérénissime Sénat qui en témoigna la plus vive gratitude (2).

En même temps, Clément IX avait envoyé l'abbé Airoldi en mission extraordinaire auprès de tous les princes d'Italie et d'Allemagne, dans le but de quémander des secours pour Candie (3). Ses démarches eurent les plus heureux résultats.

Le grand-duc de Toscane donne quatre cents fantassins (4); la république de Gênes douze compagnies d'infanterie (5); la duchesse de Modène et le vice-roi de Naples fournissent chacun de nombreuses munitions de guerre (6). Le zèle des princes allemands est encore plus grand : l'empereur donne trois mille hommes et permet à toute l'infanterie allemande cantonnée en Italie de passer au service vénitien (7); l'électeur de Cologne et l'évêque de Strasbourg donnent chacun quatre cents fantassins (8); l'abbé de Fulda fait don de mille écus (9); le duc de Brunswick-Lunebourg, récemment converti au catholicisme, envoie tout un corps d'armée à Candie (10); enfin, l'archevêque de Salzbourg fait un don de cinquante mille livres de poudre (11). Au mois de novembre, l'ordre de Malte remplace ses galères, retirées de Candie

(1) *Intruzione à Mgr Nuntio di Venezia per la vendita de beni stabili delle Religioni suppresse*, etc., NV, v. 287, f. 206.

(2) *Le doge au pape*, 15 décembre 1668, Pr., v. 93, f. 368.

(3) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 13 juin 1668, NF, v. 316, f. 197; m., v. 348 et *le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, 2 juin 1668, NV, v. 107 : « *Il zelante pensiero...* »

(4) *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, 14 juillet 1668, NV, v. 107 : « *La sola permissione...* »

(5) *Le même au même*, 6 octobre 1668, NV, v. 107 : « *Nel annessa parte...* »

(6) *Le même au même*, 29 septembre 1668, NV, v. 107 : « *L'unico sollievo...* »

(7) *Le cardinal Rospigliosi au bailli Rospigliosi*, 1er septembre 1668, Pr., v. 174, f. 104.

(8) *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, 11 et 25 août 1668, NV, v. 107 : « *Scrivendomi Mgr Nunzio...* »

(9) *Le cardinal Rospigliosi au bailli Rospigliosi*, 28 juillet 1668, Pr., v. 174, f. 90 v°.

(10) *Rapport diplomatique* du 9 novembre 1668, NF, v. 136, f. 121.

(11) *Compendio della vita di Clemente IX*, AR, Atti di Famiglia.

pour hiverner, par l'envoi dans la ville assiégée de soixante-quatre de ses chevaliers, trois cent cinquante soldats, cinq cents quintaux de poudre et quantité d'autres munitions (1).

* * *

Il n'avait cependant pas échappé à la diplomatie pontificale que la paix d'Aix-la-Chapelle n'avait été imposée à la France que par l'intervention menaçante de la Triple-Alliance et que cette intervention avait fait naître dans l'esprit du roi une vive irritation. Le nonce Bargellini saisit cette occasion pour exciter Sa Majesté à « former une ligue de tous les » princes catholiques contre les infidèles, ligue qui aurait pu » servir aussi à renverser les vastes desseins des hérétiques, » ou tout au moins à diminuer la renommée et la puissance de » leurs armes » (2). Le roi répondit que cette idée lui plaisait, mais demandait quelque réflexion ; c'est que, nous l'avons vu, la mission de l'ambassadeur Mocenigo en Angleterre et les intrigues de Giustiniani avec van Beuninghen, ministre des Provinces-Unies à Paris, lui causaient quelque ombrage. Bargellini en profita pour tenter de piquer au vif l'amour-propre du roi. « Les Anglais, les Suédois et les Hollandais, » écrit-il à Rome, se sont tellement enorgueillis d'avoir, » comme ils le prétendent, obligé ce royaume à faire la » paix, qu'il ne serait pas entièrement invraisemblable qu'ils » ne s'employent volontiers à négocier la paix entre la république de Venise et le Turc. L'ambassadeur de Venise » cherche, avec toute l'habileté possible, à les y engager, » insistant surtout sur les termes de leur traité dans lequel » ils se vantent de donner la paix à la chrétienté entière.

(1) *Ibidem.*

(2) « Informato poi del sentimento con che si è qui ricevuto l'avviso della tripla lega degl' Inglesi, Suettesi et Olandesi, mi avanzai ad eccitar nell' animo della M. S. il desiderio di promoverne e stringerne una con tutti i Principi cattolici contro gl' infedeli, la quale sarebbe potuta anche valere a distruggere li vasti disegni degli heretici o almeno a render l'armi loro di minor grido e di minor auttorità ». *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi,* 8 juin 1668. NF, v. 135, f. 20.

» Mais, quand bien même il ne pourrait atteindre ce but, » il veut piquer par là les Français, qui ne subissent qu'avec » amertume cette ligue et par ce moyen obtenir quelque » secours » (1).

En effet Giustiniani s'était heurté sur ce point à une fin de non recevoir polie. « Le ministre de Hollande répondit, » que cette affaire ne pourrait produire l'effet désiré que si » les princes catholiques se prononçaient pour cette inter- » vention, en même temps que les Provinces-Unies et leurs » alliés en prendraient l'initiative. Que le pape, comme chef » de la chrétienté, aurait beaucoup de puissance pour faire » intervenir dans ce sens l'empereur et les deux rois de » France et d'Espagne; toutefois il ne manquerait pas » d'écrire à ce sujet en Hollande » (2). Giustiniani donna à van Beuninghen l'assurance des dispositions généreuses du pape envers la Seigneurie et s'efforça de lui démontrer que la délivrance de Candie devait intéresser toutes les puissances européennes, la prise de cette place devant rendre les Turcs aussi puissants sur mer qu'ils l'étaient déjà sur terre. L'ambassadeur rapporta toute cette conversation à Lionne, espérant faire naître quelque émulation dans l'esprit du roi et peut-être même le décider à se poser, avec toutes ses forces, en défenseur de la foi dans le Levant.

Comme nous le verrons bientôt ce ne fut pas cette considération qui devait déterminer le roi à sortir de son indifférence au sujet des affaires d'Orient.

(1) « Questo ambasciatore di Venetia cerca d'impegnargli con tutte l'arti possibili, massime con le parole della loro capitulatione nella quale si jattano di dare la pace a tutta la christianità; ma quando non potesse conseguire l'intento, vuole picare li Francesi, che amaramente sentono questa lega e procurare per questa strada qualche aiuto ». *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 8 juin 1668, ND, v. 93, f. 36, copie.

(2) « Gli ha risposto l'Olandese che l'affare potrebbe sortir un effetto corrispondente all' intentioni di S. Ecc^{a}, quando si exprimano li Potenti cattolici nello stesso tempo, che le Provincie e collegati ne faccino l'aperture e le instanze. Che il Papa, come capo del Christianesimo havrebbe assai di forza per renderne mediatori l'Imperio e li due re di Francia e Spagna, et intanto non mancarebbe egli di scriverne in Olanda in forme significanti. » *Le même au même*, 18 juin 1668, NF, v. 135, f. 21.

II.

Depuis les débuts de la lutte entre Venise et la Turquie, la nation française tout entière avait embrassé avec la plus grande ardeur la cause de la république luttant pour la chrétienté. A plusieurs reprises, le roi et ses ministres avaient dû réprimer le zèle pieux de la population, en ce qu'il pouvait avoir de gênant pour leur politique, mais l'heure avait enfin sonné où l'antique esprit de foi qui avait fait les croisades allait se réveiller dans toutes les classes de la société française, tellement grandiose et puissant qu'il allait entraîner le roi lui-même.

Le clergé, bien que déjà en partie atteint par les fatales erreurs du jansénisme et du gallicanisme, avait donné le premier exemple de générosité envers la malheureuse Candie. Déjà, la grande voix de Bossuet avait retenti sous les voûtes mêmes de la chapelle royale de Saint-Germain exhortant le roi et les grands à voler au secours de la foi en péril (1); déjà, dans tous les diocèses, dans toutes les églises, dans tous les monastères de France, les appels du pape avaient trouvé de l'écho et partout, du haut de la chaire, les plus éloquentes exhortations avaient convié les fidèles à combattre par les armes, par les aumônes ou par les prières, l'ennemi du nom chrétien, de plus en plus audacieux.

Les religieux de la Merci et ceux de la Trinité, voués par leurs fondateurs à la rédemption et au soulagement des captifs, s'étaient particulièrement distingués et avaient entraîné l'opinion publique au point que Louis XIV se crut obligé, pour satisfaire la piété de ses sujets, de prier le pape d'étendre à l'Église entière l'office des deux fondateurs de la Trinité, Jean de Matha et Félix de Valois (2).

(1) *Sermon pour le jeudi de la 2e semaine du Carême*, repris du panégyrique de Saint-Pierre Nolasque, fondateur de l'ordre de la Merci (31 janvier 1665).

(2) *Le roi au pape*, 16 novembre 1669, AEP, *Rome*, v. 201. (Gérin, o. c., t. II, p. 317). Jean de Matha fut canonisé par Clément X en 1671.

Voulant profiter de ces bonnes dispositions, le pape adressa aux évêques de France un bref des plus pressants en faveur de Candie et chargea le nonce Bargellini d'obtenir l'assentiment et l'appui du roi à ses démarches (1). Cette demande avait pour but de dissiper le bruit fâcheux que « Sa « Sainteté était prête à accorder au roi le tiers du revenu » de tous les bénéfices du royaume, les évêchés exceptés, » au cas où Sa Majesté prendrait la résolution de faire » passer en Orient vingt mille hommes pour le secours de » Candie ».

Le bas clergé redoutait vivement cette charge « qui ne » pèserait que sur lui seul, à l'exclusion des évêques, qui, le » plus souvent, sont ceux qui désobéissent aux ordres du » Saint-Siège » (2), mais l'appui du roi à une démarche tentée auprès des évêques eux-mêmes vint bientôt dissiper cette inquiétude et le clergé tout entier répondit avec enthousiasme aux appels du pontife.

Dans le courant de décembre, un grand nombre d'évêques se réunirent en assemblée extraordinaire avec les agents généraux du clergé dans le couvent des Grands-Augustins à Paris et accueillirent avec une grande piété l'occasion de témoigner de leur zèle pour la Sainte Église. Ils décidèrent à l'unanimité d'ordonner dans leurs diocèses des prières publiques et d'« y joindre l'aumône qui doit être l'inséparable » compagne de l'oraison ». Une lettre circulaire, rédigée aussitôt, communiqua cette résolution à tout le clergé de France (3).

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 10 octobre 1668, NF, v. 275, f. 256, copie.

(2) « ... che la Santità di N° S^re^ sia per concedere al Re la 3^a^ parte di cio che si ricava da tutti li beneficij del regno, toltine li vescovati, in caso pero che risolva la M^tà^ Sua di far passar in Levante 20 m. soldati in soccorso di Candia... Il Clero apprende in maniera estraordinaria questo supposto concerto, ne vorrebe, con la sua conclusione, soggiacer ad une peso che l'opprimerebbe ad esclusione de Vescovi che sogliono esser li disobedienti agli ordini della Sta Sede ». *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 4 mai 1668, NF, v. 134, f. 448.

(3) *Copie collationnée à l'original par nous agents généraux du clergé de France*, NF, v. 136, f. 321; v. 268, f. 28, copie; v. 138, f. 280, feuille imprimée. Pièces justificatives, n° 3.

Nous verrons bientôt à quelles grandioses manifestations de piété et de générosité elle allait donner lieu.

* * *

Le zèle de la noblesse et de la classe militaire n'était pas moindre que celui du clergé. Le rôle brillant joué par les volontaires français dans la guerre de Hongrie, notamment la grande part prise par eux à la brillante victoire de Saint-Gothard, avait fait naître dans les armées royales une noble émulation et un vif désir de combattre les redoutables troupes ottomanes. La guerre contre l'Espagne avait ralenti cette ardeur, mais la paix l'avait fait renaître plus forte que jamais et lorsque le roi eut licencié une partie des troupes qu'il avait dû lever, les officiers « réformés » s'enrolèrent en grand nombre sous les étendards vénitiens et relevèrent en Orient le prestige du nom français, fortement compromis par la politique opportuniste et prudente de Louis XIV. Cette foule de volontaires français de tout rang et de tout grade, encore grossie par la renommée, allait même, nous aurons bientôt l'occasion de le voir, causer de graves difficultés à la diplomatie royale à Constantinople.

* * *

Le souverain d'un petit état voisin de la France venait précisément de donner un grand exemple de générosité à la chrétienté entière. Dans les premiers jours d'avril 1668, le duc Charles IV de Lorraine et de Bar (1) avait envoyé

(1) Charles IV de Lorraine, fils de François, prince de Vaudémont, fut un prince à la fois chevaleresque et brouillon. Mêlé aux troubles de la régence de Marie de Médicis dont il avait embrassé le parti, il vit les troupes royales conquérir ses états; rentré en possession de son duché par divers traités en 1632 et 1633, il prit une part active, comme allié de l'Autriche, à la guerre de Trente-ans. Après la paix de Westphalie il se brouilla avec les Espagnols, qui le firent arrêter à Bruxelles en 1654 et le détinrent pendant cinq ans à Tolède. Revenu dans ses états, le duc Charles, après une guerre heureuse contre l'Électeur-Palatin et des alternatives de paix et d'hostilité avec la France, perdit encore une fois son duché en 1670 et fut battu par Turenne

deux de ses conseillers MM. Canon et de Serre annoncer à Mgr Bargellini que « poussé par les exemples que lui avaient » légués ses ancêtres de se signaler lorsque la chrétienté » était en péril et connaissant le zèle pieux de Sa Sainteté, » ainsi que le désir intense qu'elle nourrissait de voir » secourir efficacement Candie, ce rempart de la foi catho- » lique », il avait décidé de mettre à la disposition du sénat de Venise quatre mille hommes de bonnes troupes, sans réclamer, ni même accepter, le paiement des sommes dépensées pour leur levée et « par considération pour Sa » Sainteté, Son Altesse était prête à entretenir à ses frais » deux mille hommes dans la place de Candie, tant que » durerait le siège, à consigner à Paris la somme suffisante » pour leur entretien et, malgré son âge avancé, à monter » elle-même à cheval, dès que Sa Sainteté lui commanderait » de partir pour la défense de cette ville ». Le duc ne demandait en échange « qu'une seule grâce au souverain » pontife, c'était qu'il daignât s'entremettre entre le Roi Très » Chrétien et le Roi Catholique pour qu'on lui reconnût sa » neutralité pendant les présentes hostilités » (1).

Trois semaines plus tard, le duc faisait confirmer par son confesseur ses offres généreuses et exprimer le désir d'aller se jeter aux pieds de Sa Sainteté pour lui demander sa bénédiction et lui offrir sa vie même pour le salut de la religion; il faisait retirer en même temps sa demande de neutralité que la prochaine signature de la paix allait rendre inutile (2).

à Sintzheim en 1674; mais peu après il défit en Lorraine l'arrière ban d'Anjou, battit en 1675 le maréchal de Créquy à Consarbrück, près de Trèves, et l'assiégea dans cette dernière place dont il se rendit maître. Charles IV mourut à Birkenfeld, dans cette même année 1675, âgé de soixante-douze ans.

(1) « ... al che si era mosso per l'essempio lasciatogli da suoi antenati di segnalarsi nell' occorenze del Christianesimo et anche perche era informato del zelo religiosissimo di N° S^re^ et del desiderio intenso che nudriva di veder validamente soccorso quell' antermurale della fede cattolica... » « ... una sola gracia bramar all' incontro l' A. S. dal Sommo Pontifice, et è, che si degni interponere col Re Christianissimo e col Cattolico vivi uffici, affinche gli accordino una neutralità nei presenti moti di guerra .. » *L'internonce Vibo au cardinal Rospigliosi*, 6 avril 1668, NF, v. 134, f. 345.

(2) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 27 avril 1668, NF, v. 134, f. 424.

Cette offre magnifique, la première vraiment désintéressée qu'eût faite jusque-là un prince chrétien, fut reçue à Rome avec les plus vives démonstrations de joie et de gratitude (1). Pourtant certaines difficultés étaient à prévoir : à cause du caractère versatile de ce prince généreux, mais toujours en guerre avec ses voisins, il pouvait y avoir loin de l'intention à l'exécution et des complications extérieures étaient toujours à craindre.

Les circonstances vinrent d'ailleurs entraver la réalisation de ces projets : en apprenant la destination qu'on leur assignait, les troupes lorraines se mutinèrent et se débandèrent. Ce premier mécompte ne découragea pas le duc qui renvoya auprès du nonce son conseiller d'État, M. de Serre (2), chargé de l'assurer des excellentes dispositions de son maître, qui complétait par de nouvelles levées les vides causés dans ses troupes par les désertions et comptait faire parvenir sous peu à Paris une somme suffisante pour lever quinze cents fantassins. Ce corps d'armée devait être mis sous les ordres du chevalier d'Harcourt-Lorraine, cousin du duc et guerrier de valeur qui s'était déjà distingué à Candie (3).

De son côté, le nonce était déjà parvenu pour éviter des difficultés diplomatiques à intéresser le roi à l'exécution des promesses du duc de Lorraine. Il ne déplaisait pas à Sa Majesté de voir ce remuant voisin porter son activité loin des frontières du royaume. Elle promit de l'exhorter à mettre au plus tôt ses projets à exécution (4) ; bien plus, elle lui permit de faire des levées en France parmi les soldats réformés et promit de faire préparer des étapes pour les troupes lorraines sur la route de l'embarquement (5).

Sur la recommandation du pape, le nonce s'était aussi

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 22 mai 1668, NF, v. 316, f. 189 v°; m., v. 348.

(2) *Le duc de Lorraine au nonce Bargellini*, 10 juin 1668, NF, v. 135, f. 72.

(3) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 12 juin 1668, NF, v. 135, f. 82.

(4) *Le même au même*, 16 mai 1668, NF, v. 134, f. 497.

(5) *Rapport diplomatique* (en français), 15 juin 1668, NF., v. 135, f. 39.

adressé au cardinal de Vendôme, gouverneur de la Provence et frère du duc de Beaufort, grand amiral de France, afin d'obtenir quelques vaisseaux pour transporter l'armée ducale (1). Tout était donc sur le point de s'arranger et déjà le nonce se félicitait de la générosité du duc de Lorraine, qu'il proposait comme exemple aux autres princes plus riches et plus puissants, lorsque surgit une nouvelle difficulté suscitée par les Vénitiens eux-mêmes.

Au nombre des quatre mille hommes offerts par le duc figuraient quinze cents cavaliers. Sous prétexte qu'ils ne seraient d'aucune utilitité dans une guerre de siège, la république les refusa. Le duc manquant d'infanterie demanda alors au sénat de placer sous les ordres du chevalier d'Harcourt, en lieu et place de ces cavaliers, quinze cents des fantassins que la république entretenait à Candie, offrant de les prendre à sa solde (2). Mais les Vénitiens, redoutant probablement de donner à un étranger un commandement trop étendu qui eût pu diminuer l'autorité de leur capitaine-général, se montrèrent tellement exigeants qu'ils dégoutèrent d'Harcourt de sa mission; non seulement ils refusèrent, malgré les instances du pape (3), de placer quelques troupes sous ses ordres, mais ils voulurent même le priver de l'honneur de tenter toute entreprise de quelque importance en l'obligeant, sous prétexte d'économie et de facilité dans les transports, à envoyer son corps d'armée à Candie par petits groupes de quatre à cinq cents hommes, au fur et à mesure des levées (4).

Ces difficultés découragèrent profondément d'Harcourt et il fallut toutes les instances du nonce pour qu'il n'abandonnât pas ses desseins, uniquement en considération du zèle de Sa Sainteté (5). De nouvelles lenteurs vinrent encore arrêter le

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi,* 10 août 1668, NF, v. 135, f. 232.

(2) *Le même au même,* 3 juillet 1668, NF, v. 135, f. 97.

(3) *Le nonce Trotti au même,* 4 août 1668, NV, v. 107 : « *Ho usate tutte...* »

(4) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini,* 14 août 1668, NF, v. 316, f. 232 ; m., v. 348.

(5) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi,* 20 juillet 1668, NF, v. 135, f. 171.

départ des troupes lorraines (1); l'ambassadeur vénitien attendit jusqu'au mois de septembre pour noliser les vaisseaux nécessaires au transport (2) et ce ne fut que le 9 octobre que le nonce apprit le départ de Marseille du premier détachement de l'expédition (3).

Ces retards eurent les résultats les plus fâcheux : d'Harcourt retenu par la guerre qui venait d'éclater entre le duc de Lorraine et l'Électeur-Palatin dut rester avec toutes ses forces sur le théâtre des hostilités (4) et ce n'est qu'après deux victoires des armes lorraines, dont la seconde, celle de Bingen, fut décisive (5) que les exhortations du nonce (6) parvinrent à le décider à acheminer vers Marseille, dans le courant de décembre 1668 (7), le restant des troupes promises.

* * *

Nul doute que le généreux exemple du duc de Lorraine n'ait contribué à entretenir le zèle et l'ardeur guerrière de la noblesse française. Le premier à offrir ses services au Saint-Siège fut le duc de Navailles, grand seigneur et lieutenant-général des armées du roi (8), qui proposait de lever un

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi,* 14 et 17 août 1668, NF, v. 135, ff. 251 et 258.

(2) *Le même au même,* 4 septembre 1668, NF, v. 135, f. 305.

(3) *Le même au même,* 9 octobre 1668. NF, v. 136, f. 16.

(4) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini,* 23 octobre 1668, NF, v. 316, f. 254, v°.

(5) *Rapport diplomatique* du 9 octobre 1668, NF, v. 136, f. 18.

(6) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi,* 20 novembre 1668, NF, v. 136, f. 190.

(7) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini,* 11 décembre 1668, NF, v. 316, f. 263.

(8) Philippe de Montault de Bénac, duc de Navailles, maréchal de France, naquit en 1619. Page de Richelieu en 1635, il entra dans la marine en 1638 et fit les dernières campagnes de la guerre de Trente-Ans en Catalogne, en Flandre et en Italie. En 1658 il commanda l'armée d'Italie et fut accrédité en qualité d'ambassadeur extraordinaire près les princes de ce pays. Gouverneur du Havre en 1661, puis de La Rochelle et de l'Aunis en 1665, il commanda en 1669 l'expédition au secours de Candie. Il reçut le bâton de maréchal en 1675 et commanda l'armée de Catalogne de 1676 à 1678. Il mourut à Paris en 1684, étant gouverneur du duc de Chartres. Il avait été créé duc et pair en 1650. Navailles était brave, énergique et de bon conseil à la guerre, mais il était hautain et d'un caractère très difficile.

régiment d'officiers « réformés » pour le service de la république. Le nonce avait transmis cette offre à l'ambassadeur Giustiniani, l'engageant à accepter, car Navailles, guerrier de valeur, eût pu remplacer, en cas de perte, M. de Saint-André-Montbrun et amener avec lui à Candie un certain nombre d'artilleurs et peut être même son intime ami le duc de Mazarin, général de l'artillerie (1). Avec son habituelle nonchalance, Giustiniani négligea l'offre de Navailles (2) comme il avait déjà négligé les bons offices du cardinal de Vendôme pour le transport des troupes lorraines. Navailles retira sa proposition, soit par versatilité, soit par fatigue des irrésolutions de l'ambassadeur vénitien, soit même par ordre exprès du roi, comme il le dit dans ses mémoires (3).

A peu près à la même époque, le marquis de La Feuillade (4), qui portait alors le titre de duc de Rouannez, stimulé par son frère, Georges d'Aubusson de La Feuillade, archevêque d'Embrun, avait sollicité du roi l'autorisation de s'embarquer pour Candie, « avec un certain nombre de « gentilshommes d'entre les officiers réformés, à une paie » égale ou plus grande que celle qu'ils tiraient en France, » non pas pour un long temps, à quoi ses forces n'auraient » pu suffire, mais pour tenter, en deux ou trois mois de » temps, quelqu'action de vigueur qui fît craindre aux » infidèles de pareils efforts de toutes les nations chrétiennes, » chacune à son tour » (5).

Le roi non seulement accueillit favorablement cette demande de La Feuillade mais le loua fort de sa généreuse entreprise, lui donna une somme de vingt-cinq mille écus à titre de subside (6) et lui accorda deux vaisseaux pour trans-

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 20 juillet 1668, NF, v. 135, f. 168.

(2) *Le même au même*, 24 juillet 1668, NF, v. 135, f. 178.

(3) *Mémoires relatifs aux principaux événements depuis 1638 jusqu'en 1683*, par le duc de Navailles. Édition Moreau, p. 140.

(4) François d'Aubusson, marquis puis duc de la Feuillade, né en 1625, lieutenant général des armées du roi en 1667, maréchal de France en 1675, chef de l'armée navale, gouverneur du Dauphiné, mourut à Paris en 1691.

(5) PELLISSON, *Histoire de Louis XIV*, t. III, p. 94.

(6) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 27 juillet 1668, NF, v. 135, f. 184.

porter, sous le pavillon de l'ordre de Malte, ses volontaires dans le Levant (1). Ajoutons que peu après le roi invoquait cette générosité qui lui coûtait, disait-il, plus de cent cinquante mille francs, pour refuser au nonce des vaisseaux de transport pour les troupes lorraines (2).

L'initiative de La Feuillade et la générosité du roi à son égard réjouirent vivement le pape qui chargea le nonce de bénir et de remercier le marquis (3) et de remercier également Sa Majesté, tout en tâchant de profiter de ses bonnes dispositions (4). Le Saint-Père savait pourtant ce que valait la générosité de La Feuillade, qui s'engageait à entretenir et à solder à ses frais les volontaires qui devaient l'accompagner. Depuis plusieurs mois déjà, il avait puisé à pleines mains aux sources si abondantes des pensions sur abbayes, des économats et des bénéfices simples et, depuis longtemps aussi, il avait fait demander à Rome des dispenses qui rendissent plus faciles ces bienfaits du roi. Le pape donna son consentement « pour plus de trente mille livres de rente ». En annonçant cette faveur au roi, le duc de Chaulnes, ajoutait. « Mais, Sire, j'espère que Votre Majesté ne voudra » pas que son nom soit employé souvent pour des grâces » de cette nature, lesquelles étant très difficiles et extra- » ordinaires ne pourraient peut-être avoir toujours le succès » que Votre Majesté désirerait » (5).

L'expédition devait se composer de plus de six cents gentilshommes, avec leurs valets armés pour combattre en cas de nécessité, d'officiers d'artillerie, d'artificiers, d'ingénieurs et de pionniers (6). L'enthousiasme fut immense et les offres de service affluèrent de toutes parts. « Toute la jeune

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 3 août 1668, NF, v. 135, f. 201.

(2) *Le même au même*, même date, NF, v. 135, f. 203.

(3) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 12 août 1668, NF, v. 316, f. 231; m., v. 348.

(4) *Le même au même*, 27 août 1668, NF, v. 316, f. 235 v° ; m., v. 348.

(5) *Le duc de Chaulnes au roi*, 22 février 1668, AEP, *Rome*, v. 189. (Gérin, o. c., t. II, p. 322).

(6) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 14 août 1668, NF, v. 135, f. 251.

» noblesse la plus qualifiée eût suivi en foule, dit Pellisson, » si le roi n'eût borné sa permission à un petit nombre de » ceux qui s'étaient présentés les premiers » (1).

En même temps que le marquis de La Feuillade, le jeune comte de Saint-Pol, fils cadet de la duchesse de Longueville, se préparait à partir pour Candie avec soixante officiers et une somme suffisante pour lever à Lyon ou ailleurs quelques soldats. La duchesse déclarait au nonce qu'elle avait été stimulée à déterminer son fils à s'embarquer par l'exemple du Saint-Père, qui exposait son neveu, Vincent Rospigliosi, aux dangers de la mer, des combats et d'un pénible voyage (2).

La duchesse priait en même temps le nonce : « de demander » à Sa Sainteté une mission apostolique pour les capucins » françois, qui vont en Candie assister la noblesse et les » chrétiens de France, qui y vont pour la cause de Dieu, » et leur accorder de faire quelques prières de quarante-» heures à leur arrivée, avec indulgence plénière pour eux » et pour tous ceux qui y voudront participer, comme aussi » d'accorder indulgences plénières à tous ceux des chrétiens » qui vont au dit lieu de Candie et toutes les fois et quantes » qu'ils vont au combat » (3). Le pape se hâta de déférer à cette pieuse demande par deux brefs du 11 septembre 1668 (4). Saint-Pol reçut de son frère aîné une somme de vingt mille livres « pour aider à sa subsistance en Candie » (5). Il emmenait avec lui la fleur de la jeune noblesse française, notamment le marquis de Gallerandes, Chamilly, Xaintrailles,

(1) PELLISSON, *Histoire de Louis XIV*, t. III, p. 97.

(2) « Mi assicurò questa principessa che lo stimolo più forte ch'ella hebbe a persuader il Conte a determinatione si plausibile, fu d'imitar N° S^te^ che a pericoli del mare, del combatto e d'un disastroso viaggio espone il suo digno nipote ». *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, le 22 août 1668, NF, v. 135, f. 281.

(3) *La duchesse de Longueville au nonce Bargellini* (en français), 22 août 1668, NF, v. 135, f. 285.

(4) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 11 septembre 1868, NF, v. 348, en minute.

(5) *Bourlemont à Lionne*, 2 janvier 1669, AEP, *Rome*, v. 196. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 322.)

Saint-Valéry (1). Les volontaires du marquis de La Feuillade n'étaient pas moins bien recrutés ; citons le duc de Château-Thierry, cadet de la maison de Bouillon, le duc de Caderousse, les marquis de la Motte-Fénelon et de Sévigné, MM. de Villemor et de Matignon.

Après bien des lenteurs et des retards qui redoublèrent les anxiétés du pape, Candie étant de plus en plus accablée par le grand-vizir (2), La Feuillade et Saint-Pol mirent à la voile dans les premiers jours de septembre (3) ; nous verrons au chapitre suivant ce qu'ils firent en Orient.

Peu après, l'ordre militaire de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint Lazare offrit d'envoyer quelques vaisseaux contre les Turcs ; mais, l'ordre ayant été dépossédé de la plus grande partie de ses biens, le nonce était prié d'intercéder auprès du roi pour en faire ordonner la restitution (4). Si on lui rendait ses biens indûment possédés par des tiers, l'ordre s'engageait à envoyer, à ses frais, en Orient un régiment de huit cents hommes et quatre vaisseaux armés en guerre (5). Un mois auparavant, Philippe, duc d'Orléans, lui avait déjà restitué pour en jouir et en user ainsi qu'il aviserait bon être « l'administration, jouissance et disposition de toutes les » commanderies, maladreries, hôpitaux, prieurés et autres » bénéfices du titre et ordre de Saint Lazare qui sont dans » ses duchés et sous les ressorts des présidiaux d'Orléans, » Chartres, Crespy en Valois et autres lieux de son apa- » nage » (6). De son côté, le roi confirma à l'ordre ses anciens droits et privilèges à la grande joie du Saint-Père, qui en attendit de grands secours pour la guerre contre l'infidèle (7).

(1) *Estat des gentilshommes que S. A. Mr le Comte de St-Paul mène avec lui en Candie*, NF, v. 135, f. 280.

(2) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 4 septembre 1668, NF, v. 348, m.

(3) *Le même au même*, 29 septembre 1668, NF, v. 316, f. 249 v°; m., v. 348.

(4) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 16 octobre 1668, NF, v. 136, f. 28.

(5) *Projet de ce que l'ordre Royal de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Hierusalem peut faire pour le service de la république de Venise*, NF, v. 136, f. 29.

(6) *De St-Germain*, 15 septembre 1668, document imprimé, NF, v. 136, f. 30.

(7) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 30 octobre 1668, NF, v. 316, f. 256 ; m., v. 348.

*
* *

Une curieuse dépêche chiffrée nous apprend que le roi aurait bien voulu profiter du zèle pieux de la noblesse française pour se débarrasser de Monsieur de Montespan, mari peu complaisant de la favorite, en l'incorporant de force dans une de ces expéditions de volontaires pour Candie.

« En plus de Madame de La Vallière, écrit le nonce, le » roi se complait dans l'amour de Madame de Montespan. Il » y a huit jours, le mari revint à l'improviste des frontières » de la Flandre et, ne pouvant entrer dans ses appartements » pour voir sa femme, à cause de la résistance d'un garde » suisse, il courut chez Madame de Montausier, qui passe » pour avoir été l'entremetteuse de ces amours et l'accabla » d'injures. Le roi ordonna son incarcération pour ce fait et » l'on croit qu'il sera expédié dans le vaisseau que le comte » de Viu (?) arme pour Candie. On dit, qu'en récompense de » ces intrigues, la charge de gouverneur du Dauphin a été » conférée à Monsieur de Montausier » (1).

Le ressentiment et la jalousie du roi ne le poussèrent heureusement pas à cet excès de tyrannie, il fut arrêté par l'opinion publique et personne à la cour ne rit du malheur de Monsieur de Montespan. On sait que celui-ci fit prendre à ses gens une livrée de deuil et s'exila volontairement dans ses terres, la dignité de sa conduite faisant encore mieux ressortir l'odieux de celle du grand roi (2). Le génie de

(1) *Di Parigi da Mr Nunzio*, 28 settembre 1668, decifferato 19 ottobre.

« Oltre La Vallier compiacendosi il Re dell' amor di Madama di Montespan, coro otto giorni sono, che d'improviso tornò il marito da confini di Fiandra e non potendo entrar nelle sue stanze a veder la moglie per la resistenza fattagli da un Svizzero, si portò a quelle di Madama di Montesia, creduta la mezana di questi amori e la caricò d'ingiurie.

Per questo fatto fu ordinata la sua carceracione et si crede sara mandato nel vascello che arma il conte di Viu per Candia. Si dice che per premio di questi intrichi sia stata conferita la carica di governatore del Delfino a Monsieur di Montesia ». NF, v. 137, f. 344; m , v. 269, f. 214.

(2) Dans un ouvrage récent, *De la Vallière à Montespan*, (*Paris*, Calmann-Lévy, 1902.) MM. J. Lemoine et A. Lichtenberger s'efforcent d'établir que M. de Montespan

Molière ne parvint pas à persuader à la cour comme à Amphytrion que :

« Un partage avec Jupiter
» N'a rien du tout qui déshonore. »

III.

Tandis que ce grandiose réveil de l'esprit des croisades produisait dans toutes les classes de la société française les plus heureux effets, le roi lui-même semblait avoir renoncé à ses préoccupations opportunistes pour embrasser une politique plus noble et plus chrétienne.

Devançant les instructions du cardinal Rospigliosi, le nonce Bargellini et l'abbé Vibo avaient, dès la conclusion de l'armistice préliminaire à la paix d'Aix-la-Chapelle, multiplié leurs instances chez les ministres et ils s'étaient heurtés à une fin de non recevoir. Sans se montrer hostile à l'idée d'une intervention en Orient, Le Tellier déclara que « tout secours peu important serait insuffisant, et » qu'un secours considérable nécessiterait de très fortes » dépenses » (1). Lionne se borna à promettre au nonce de le faire recevoir en audience par son maître dès que la conclusion de la paix aurait été notifiée (2). Cependant, sur l'ordre venu de Rome, Bargellini avait consigné dans un billet toutes les remontrances du pape au sujet des

était au courant de son malheur depuis longtemps déjà, lorsqu'il alla faire cette scène à Madame de Montausier. Cette circonstance, qui diminuerait singulièrement la dignité de sa conduite, ne semble pas assez clairement démontrée, les textes cités, (Mme de Caylus, Saint-Simon, etc.,) n'offrent pas les garanties voulues au point de vue historique et n'indiquent pas d'une façon assez précise la date de ces événements. Sans prendre parti dans cette question, qui sort de notre sujet, constatons que la dépêche du nonce jette un jour nouveau sur cet épisode de l'histoire amoureuse du grand roi.

(1) « e solo mi ponderó ch'il poco non bastava e ch'il molto ricercava un contante assai copioso ». *L'internonce Vibo au cardinal Rospigliosi,* 24 avril 1668, NF, v. 134, f. 417.

(2) *Le nonce Bargellini à Lionne,* 4 mai 1668, NF, v. 134, f. 450.

périls qui menaçaient l'Église, Lionne en donna lecture au conseil du roi et il y fut décidé, séance tenante, « de porter » secours aux Vénitiens, mais sans déterminer sous quelle » forme, ni avec quel nombre d'hommes, on le ferait » (1). Quelques jours plus tard, le nonce, reçu en audience à Saint-Germain, obtint de la bouche même du souverain confirmation de la bonne nouvelle : « il me dit, écrit » Bargellini, qu'il était disposé à assister Candie dans ses » malheurs, mais qu'il devait réfléchir au moyen de le faire » sans encourir un dommage trop considérable et sans entrer » dans l'obligation inévitable d'une rupture commerciale » avec le Levant et d'hostilités en cas de rencontre sur mer » avec les navires turcs ». Le roi promettait de plus que, dans peu de jours, il ferait connaître ses intentions d'une manière plus précise et priait le nonce d'assurer Sa Sainteté de son filial respect et de son grand désir de pouvoir réaliser tout ce qui serait profitable à la chrétienté (2).

Louis XIV avait en même temps chargé son ambassadeur à Rome de préciser ses intentions. Le duc de Chaulnes devait déclarer au Saint-Père que son maître, retenu par la crainte de ruiner son commerce avec le Levant, ne pouvait penser à secourir ouvertement les Vénitiens. « Mais, ajoutait-il, je ne laisserai pas d'assister, autant » qu'il sera en mon pouvoir, la république, pour lui donner » moyen de sauver Candie, ou par des secours en argent ou » par la permission de faire des levées secrètes dans mes » états ; à quoi le même argent pourra être employé, étant

(1) « Nella visita di Monsu de Lionne ho anco inteso che S. M. nel consiglio in cui furono lette le rimonstranze di N° S^re per il mio viglietto, decretó di conceder soccorsi a SS. Venetiani, ma non la forma et il numero delle soldatesche ». *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 11 mai 1668, NF, v. 134, f. 495.

(2) « ... che vuol' assistere all' occorenze di Candia, ma esser necessario di pensar al modo di farlo senza un danno notabilissimo del suo regno, senz' entrare in impegni aperti di rottura di commercio in Levante e d'hostilità ne rincontri sul mare co legni turcheschi. Che tra pochi giorni mi fara sapere più precisamente la sua determinatione et intanche poteva assicurar la S^a S^tà del suo filial ossequio e delle brame, con che rimane di far per essa tutte le operationi possibili in benefitio del Christianesimo ». *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 16 mai 1668, NF, v. 134, f. 497.

» néanmoins distribué par ses officiers, sans que les miens » y paraissent » (1).

* * *

Quelles pouvaient bien être les causes de ce revirement de la politique royale? Sans parler des sentiments chrétiens que Louis XIV garda toujours au fond de son cœur et que le grand exemple donné par tout son peuple et les inlassables exhortations du pape contribuèrent à réveiller, nous pouvons assigner à ce changement deux causes politiques : l'une, le désir de faire sentir aux Turcs, rebelles au renouvellement des « Capitulations » la puissance de son bras, sans entrer en lutte ouverte avec eux ; l'autre, la nécessité de se concilier, en ce moment plus que jamais, la bienveillance de Clément IX pour éviter le schisme dont était menacée l'église de France.

Depuis longtemps déjà les relations entre Louis XIV et la Porte avaient perdu de leur cordialité première. Les explications données par le roi au sujet de son intervention en Hongrie n'avaient pas dissipé tout le ressentiment que le Grand-Seigneur en avait gardé et le grand nombre de volontaires français enrôlés sous les étendards de la Seigneurie augmentait de jour en jour le mécontentement et les appréhensions des Turcs.

La politique royale et les protestations de l'ambassadeur La Haye étaient parvenues pendant quelque temps à triompher des défiances du sultan. L'invasion de la Franche-Comté, au commencement de l'année 1668, avait causé une grande joie à Constantinople. « J'ai vu une lettre de Candie, nous apprend » La Haye, où sont ces paroles : nous espérons prendre Candie » cette année, parceque les Vénitiens auront peu de secours, » à cause que la France fait la guerre à la chrétienté (2). » Plus tard, lorsque la nouvelle de la conclusion de la paix à Aix-la-Chapelle fut venue raviver les craintes de la

(1) *Le roi au duc de Chaulnes*, 8 mai 1668, AEP, *Rome*, v. 191. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 320).
(2) *La Haye au roi*, 30 avril 1668, AEP, *Turquie*, v. 9. (GÉRIN. o. c., t. II, p. 316).

Porte, l'ambassadeur fit courir en Orient le bruit d'une guerre entre l'Empire et la France. « Il parut à mon drog-» man que le camaïcan prenait plaisir à ce discours... Ces » questions font connaître que cette cour serait bien aise » de voir l'Allemagne en une guerre contre les armes victo-» rieuses de Votre Majesté (1). »

Néanmoins les plaintes au sujet du grand nombre de Français qui servaient à Candie ne faisaient qu'augmenter. « A Malte, disent les ministres ottomans, tous Français ! à » Candie, tous Français ! tous Français à la mer ! en un » mot, les Français sont plus ennemis que nos ennemis » mêmes (2). » « A Andrinople, on se déchaine autour du » Grand-Seigneur, on y apprenait avec indignation que celui » qui était venu en Candie, à la place du Savoyard (le mar-» quis de Ville) était Français (le marquis de Saint-André-» Montbrun); et qu'il avait amené avec lui un grand nombre » de Français ; à la mer, tous corsaires français ! plaintes » de tous les côtés contre les Français (3) ! »

L'ambassadeur avait beau répondre avec jactance que « le » roi avait tant de sujets qu'il n'était pas étonnant de » les voir courir le monde et chercher fortune où ils pou-» vaient » (4), il fallut, pour éviter une rupture avec la Turquie, passer par les plus humiliantes concessions et La Haye en fut même réduit à prêter à la Porte des vaisseaux du roi pour transporter des renforts et des vivres aux assiégeants de Candie. « Le camaïcan et le capitan-pacha m'ont » demandé les trois vaisseaux qui étaient ici pour faire un » second voyage en Candie. Un des trois vaisseaux est » heureusement de retour depuis trois jours, après avoir » été poursuivi par les Vénitiens avant que d'arriver en » Candie, où, la veille de son départ pour ici, était arrivé

(1) *La Haye au roi,* 10 juin 1668, AEP, *Turquie,* v. 9. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 316).
(2) *Le même au même,* 4 février 1668, AEP, *Turquie,* v. 9. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 316).
(3) *Le même au même,* 8 juillet 1668, AEP, *Turquie,* v. 9. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 316).
(4) *Le même au même,* même date, AEP, *Turquie,* v. 9. (GÉRIN, *o. c.,* t. II, p. 317).

» un des deux autres vaisseaux; mais le troisième a été pris
» par un corsaire ligournois [de Livourne] avec tout son
» chargement de quatre cents Turcs et quelques provisions.
» Le capitaine et son vaisseau ont été relachés par le
» corsaire : le dit capitaine a été blessé en combattant. J'en
» ai fait [plainte] aux ministres d'ici qui n'ont répondu autre
» chose sinon que c'était un malheur : je voudrais bien qu'il
» les obligeât à ne plus demander de vaisseaux...

» Le garde du trésor m'assura que l'on était fort satisfait
» de moi, particulièrement d'avoir accordé de bonne grâce
» les trois derniers vaisseaux pour Candie ; que le capitan-
» pacha l'en avait entretenu et qu'il le dirait au Grand-
» Seigneur, qui le savait déjà, mais que l'on se plaignait de
» ce qu'il y avait trop de Français parmi les Vénitiens » (1).

Comme malgré tous ses efforts, Denis de La Haye n'était pas parvenu à rétablir l'entente avec la Porte, le souvenir de ses anciennes querelles avec les grands-vizirs nuisant à sa réputation d'habile diplomate, le roi le rappela dans le courant de l'été 1668. On se trompa sur les causes de ce rappel. Le nonce Bargellini, l'enregistrant avec joie, l'attribuait, dans sa naïveté, au danger qu'il y aurait eu de laisser l'ambassadeur à Constantinople au cas où la Porte s'offenserait du nombre toujours croissant des volontaires français enrôlés sous les étendards de la république (2) et, à Venise, on crut y voir une rupture déclarée entre la France et la Turquie (3). Ce n'étaient nullement là les causes de ce rappel, le roi était mécontent de la manière dont La Haye avait géré l'ambassade : après trois ans de négociations, il n'était pas parvenu à faire renouveler les capitulations et les commerçants français établis en Orient se plaignaient du peu de

(1) *La Haye au roi,* 30 avril 1668, AEP., *Turquie*, v. 9. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 317).

(2) « Hanno qui detto che l'Amb[re] in Constantinopoli possa in breve esser richiamato per essimerlo dalla violenza di quei barbari, quando la Porta si offendesse che i voluntarii di questa natione militino alla difesa di Candia. » *Rapport diplomatique* du 17 août 1668, NF, v. 135, f. 275.

(3) *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, 5 septembre 1668, NV, v. 107 : « *Doppo d'haver significato...* »

protection que leur assurait l'ambassadeur et allaient même jusqu'à l'accuser de concussion (1). Du reste, les relations ne furent pas interrompues entre le roi et le sultan, La Haye resta à Constantinople jusqu'à l'arrivée de son successeur, M. de Nointel, à la fin de l'année 1670 et continua de négocier. Nous allons voir du reste que la seule nouvelle de l'intervention de la France en faveur des Vénitiens allait vaincre l'obstination des Turcs et les amener à entrer en pourparlers au sujet du renouvellement des capitulations.

* * *

L'autre cause, avons-nous dit, qui déterminait le roi à secourir Candie était la nécessité d'éviter, à tout prix, un schisme dans le royaume à l'occasion de l'affaire « des quatre évêques ». On sait que les évêques d'Alet, d'Angers, de Beauvais et de Pamiers s'étaient obstinément refusés à signer le formulaire d'Alexandre VII, qui condamnait les cinq propositions extraites de l'*Augustinus* de Jansénius. De concert avec le roi, Alexandre VII avait nommé et Clément IX avait renouvelé une commission de neuf évêques français pour les juger. Or, une opposition formidable s'était fait jour, surtout au sein de l'épiscopat. Pour éviter un schisme, Lionne chercha par voie de négociations le moyen de trouver au conflit une solution.

Après plusieurs péripéties qu'il ne nous appartient pas de rapporter ici, les quatre évêques adhérèrent enfin ou plutôt feignirent d'adhérer au formulaire d'Alexandre VII, et Clément IX, en accordant sa « Paix de l'Église », rétablit le calme dans l'Église de France (2)

Pour arriver à ce résultat, la plus vive bienveillance et la

(1) *Deux lettres du roi à La Haye*, 5 août 1668, et *Instructions à M. de Nointel*, 21 juillet 1670, AEP, *Turquie*, vv. 9 et 10. (Gérin, *o. c.*, t. II, p. 321.)

(2) A. Cauchie, *La Paix de Clément IX (1668-1669)* dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. III, (1898), pp. 481-501 ; [Dumas], *Histoire des cinq propositions de Jansénius*, Liège, 1699 ; [Varet], *Relation de ce qui s'est passé dans l'affaire de la Paix de l'Église sous le pape Clément IX*, (S. L.) 1706.

plus grande condescendance avaient été nécessaires de la part du souverain pontife et, pour s'assurer l'une et l'autre, Louis XIV avait multiplié les promesses de secourir Candie.

* * *

Ces promesses restaient subordonnées, nous l'avons vu, à la crainte de compromettre le trafic de ses sujets dans les Échelles du Levant. « Le roi craint le danger de perdre le » commerce en Orient, lequel rapporte à la couronne la » richesse de six millions annuellement » avait dit Lionne au nonce (1). Une autre crainte le retenait encore, s'il fallait en croire Lionne : par des actes d'hostilité contre la Turquie Louis XIV risquait d'exposer à la vengeance du sultan tous les chrétiens d'Orient dont il avait le protectorat officiel.

Que de fois n'avons-nous pas vu le roi invoquer ces raisons pour refuser au pape son intervention ? Certes, l'une et l'autre manquaient de valeur sérieuse, mais elles pouvaient aisément porter les esprits opportunistes et à courte vue à ménager le Turc.

La situation du commerce français en Orient était à cette époque bien peu prospère. Les Turcs, sachant combien le roi avait besoin de leur appui dans ses combinaisons politiques, ne se croyaient guère tenus à des ménagements envers ses sujets, tandis qu'ils favorisaient les commerçants des autres puissances maritimes. Ainsi, les droits prélevés par la Porte sur les marchandises françaises s'élevaient à cinq pour cent, tandis qu'on ne percevait que trois pour cent sur les marchandises anglaises et hollandaises. La Grande-Bretagne et les Provinces-Unies monopolisaient presqu'entièrement le commerce dans les Échelles du Levant et leurs pavillons étaient utilisés de préférence au pavillon français par les pays qui, comme l'Espagne, n'entretenaient pas de relations diplomatiques avec le Grand-Seigneur.

(1) « ... il Re apprende il pericolo di perder il commercio in Levante, dal quale risulta alla Corona il comodo di sei milioni annui », *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, lettre déjà citée du 16 mai 1668.

Ces tarifs trop onéreux avaient privé la draperie française des importants débouchés qu'elle avait eus jadis en ces pays (1) et depuis trois ans, nous l'avons vu, les Turcs refusaient d'accorder à la France le renouvellement des capitulations.

De même, le protectorat du roi sur les chrétiens d'Orient était devenu bien illusoire. Les ambassadeurs eux-mêmes avaient été maintes fois maltraités et jetés aux « Sept Tours ». Le roi avait toujours dû fermer les yeux sur ces outrages, ce qui avait fait dire jadis au pape Alexandre VII, obligé de rendre satisfaction humiliante pour l'incident de la garde corse, « que le roi de France ne se montrait pas aussi » délicat sur le point d'honneur avec les infidèles. »

Jamais, avoue Jean de La Haye dans un de ses rapports, l'ambassadeur n'était parvenu à préserver les franciscains de Palestine des vexations que leur faisaient subir les Turcs. Les catholiques de Terre-Sainte n'obtenaient un peu de répit qu'à force de présents, qui absorbaient la plus grosse part des aumônes recueillies pour eux en Europe et ils ne parvenaient pas à défendre leurs sanctuaires contre les Grecs, plus riches et préférés par la Porte (2).

Dans ces conditions, pour le commerce d'Orient comme pour le protectorat des catholiques, une guerre menée à bonne fin, sur terre et sur mer, par les armes royales, débarrassées pour le moment de tout souci en Europe, eût, en permettant au roi victorieux de dicter ses volontés à la Turquie, considérablement amélioré la situation.

*
* *

Hanté par ces préoccupations, le roi essaya d'un dernier moyen de complaire au pape sans risquer de se brouiller avec le sultan et il tenta de rétablir la paix entre Venise et la Turquie. Il tint donc soigneusement l'ambassadeur Giustiniani dans l'ignorance des promesses faites au nonce,

(1) *Jean de la Haye, Rapport au roi sur les années 1639 a 1661*, AEP. *Turquie*, v. 6. (GÉRIN, o. c., t. I, p. 227).
(2) *Ibidem*.

ne répondant à ses demandes que par des paroles vagues et banales (1) et il se hâta de renouer des relations diplomatiques suivies avec la république.

Depuis qu'en 1664, Bonsy, évêque de Béziers, ayant passé de l'ambassade de Venise à celle de Pologne, le roi avait négligé de se faire représenter auprès du sénat, bien que celui-ci eût toujours conservé son ambassadeur à Paris. En 1668, Louis XIV ne rétablit l'ambassade de Venise que dans le but avoué de pousser la république à entrer en négociations avec la Turquie (2) et il désigna pour ce poste important M. de Saint-André, président au parlement de Dauphiné. Ses instructions lui enjoignaient de représenter le roi comme « le plus assuré, plus sincère et plus véritable ami qu'eût la » république, entre tous les princes et potentats » ; la guerre de Candie soutenue par elle depuis vingt-quatre années était « le miracle de ce siècle » ; ce n'était que « dans la seule » vue de l'avantage de la république » que le roi avait jadis rappelé son ambassadeur. Maintenant, il voulait complaire aux désirs des Vénitiens comme à ceux du pape et il se déclarait résolu à secourir Candie. « Mais en même temps, « ajoutait-il, exhortez la république à traiter et à subir les » conditions imposées par la nécessité » (3).

Que d'inconséquences! En faisant espérer à Venise des secours qui devaient forcément prolonger la lutte, le roi retardait la conclusion de cette paix qu'il semblait désirer !

* * *

En apprenant l'heureux changement survenu dans l'esprit de Louis XIV, Clément IX semble s'être exagéré, dans sa joie, l'importance des promesses royales, soit que l'ambassadeur français ait outrepassé ses instructions, soit plutôt

(1) « Il S[r] Amb[re] di Venetia venne a dirmi di non haver ritratte che parole generale dal Re in ordine al soccorso per Candia, ch'egli havea chiesto a S[a] M[a] », *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 18 mai 1668. NF, v. 134, f. 502.

(2) *Denis de la Haye au roi*, 16 juin 1668, AEP, *Turquie*, v. 9. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 320).

(3) *Instructions à M. de Saint-André pour l'ambassade de Venise*, AEP, *Venise*, v. 88. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 321).

que le pape ait cru trop facilement à la réalisation de ses plus chères espérances. Dès le 29 mai, le cardinal Rospigliosi écrivait au nonce à Paris que Louis XIV paraissait disposé à envoyer à Candie six ou huit mille hommes, entretenus à ses frais, sous les étendards du Saint-Siège (1). Il n'en était pas question. Pour le moment, les promesses du roi se bornaient, nous l'avons vu, à offrir un secours financier et à permettre aux Vénitiens de faire quelques levées dans ses états (2). Il mit ses bonnes intentions à exécution, d'abord en assurant son concours à la réalisation des promesses du duc de Lorraine (3), puis en permettant au régiment du prince-palatin de Sulzbach, fort de deux mille hommes, de passer au service de la Seigneurie, enfin en donnant l'assurance que dès que le traité de paix signé précédemment à Aix-la-Chapelle aurait été ratifié par les deux cours, il préciserait ses promesses (4). Quelques jours plus tard, en effet, malgré les intrigues du parti de la non-intervention en Orient, resté assez puissant à la cour et dont le principal représentant était le ministre Louvois (5), Louis XIV persévérant dans ses bonnes dispositions notifia au pape la ratification du traité de paix et chargea son ambassadeur à Rome d'exposer à nouveau ses intentions en faveur de Candie (6). A cette lettre officielle était jointe une lettre autographe du roi, dans laquelle il demandait au Saint-Père la récompense des services qu'il prétendait avoir rendus à la chrétienté en signant les traités de paix, que jamais, nous le savons, il n'eût accordé aux instances du pape sans les menaces de la Triple-Alliance, à savoir des indults permettant de nommer aux bénéfices dans les territoires que l'Espagne venait de lui céder (7). Ce n'était pas une mince faveur !

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini,* 29 mai 1668, NF, v. 316, f. 193.
(2) *Le même au même*, 5 juin 1668, NF, v. 348, m.
(3) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, lettre citée du 16 mai 1668.
(4) *Le même au même,* 22 mai 1668, NF, v. 134, f. 532.
(5) *Louvois au pape,* St-Germain, 26 mai 1668, Pr., v. 92, f. 228.
(6) *Le roi au pape,* St-Germain, 27 mai 1668, Pr., v. 92, f. 230.
(7) *Le même au même*, St-Germain, même date, Pr., v. 92, f. 241. Pièces justificatives n° 4.

De son côté, Bargellini s'était hâté d'annoncer à Rome l'arrivée à Paris des courriers d'Espagne, porteurs de la ratification des traités et le départ des messagers chargés de porter cette nouvelle au pape. « Beaucoup de gens sont » persuadés comme moi, écrit-il, que par le même courrier » on apprendra à Rome quels secours seront donnés pour » la présente campagne (1). »

S'il y eut quelque déception à ce sujet, la nouvelle de la ratification des traités d'Aix-la-Chapelle donna par contre une vive satisfaction au pape, surtout à cause des grands égards qu'on lui témoignait « non seulement par la déclara- » tion que la paix avait été faite en soumission à ses pater- » nelles exhortations, mais encore parce que, à la signature » de l'instrument même du traité, aucun ministre des princes » hérétiques n'était intervenu à côté du nonce (2). »

Ce ne fut qu'après des démarches réitérées auprès de Lionne (3) que Bargellini eut enfin la joie d'annoncer au pape que « en considération surtout des instances du Saint- » Père, Sa Majesté donnait aux Vénitiens la permission de » lever dans son royaume des troupes, des vivres et des » munitions pour le secours de Candie et de plus leur faisait » don de cent mille écus pour cette campagne (4). »

Cette bonne nouvelle réjouit vivement le pape (5), mais ce premier secours était loin d'être suffisant et, tant par lui-même que par son nonce à Paris, Clément IX continua

(1) « ... Molti et io precisammente hanno soggetto di rimaner persuasi che per lo stesso corriere si sapranno in Roma i soccorsi che si voranno concedere nella presente campagna », *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 28 mai 1668, NF, v. 134, f. 555.

(2) « ... con l'intero decoro e rispetto dovuto a S^a S^{tà}, non solo per essersi dichiarata fatta la pace in ossequio de paterni suoi ufficii ma per non esser nel soscriversi l'instrumento intervenuto col Nunzio altro ministro di principe heretico ». *Compendio della vita di Clemente IX*, AR, Atti di Famiglia.

(3) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 1 juin 1668, NF, v. 135, f. 4.

(4) « Il Re mi ha fatto sapere per l'oracolo di Lionne che in riguardo principalmente agli uffici di S$_a$ B$_{ne}$ concede a SS. Venetiani la permissione di levar dal suo regno militie et munitioni di bocca e di guerra per servitio di Candia e anche il donativo di 100 m. scudi per la corrente campagna ». *Le même au même*, 8 juin 1668, NF, v. 135, f. 18.

(5) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 3 juillet 1668, NF, v. 316, f. 205; m., v. 348.

d'adresser au roi les plus pressantes instances. Par lettre autographe (1) et par un nouveau bref, il vint, tout en louant Louis XIV de sa première générosité, prier « Sa Majesté de » daigner ajouter et accumuler encore de plus grands » secours, jusqu'au moment où, arrachée aux étreintes des » Turcs, l'île toute entière serait, en même temps que la » paix publique, rendue à la chrétienté » (2).

Le nonce, lui non plus, ne restait pas inactif. Après avoir notifié à l'ambassadeur vénitien, que c'était surtout par égard pour le pape que le roi avait accordé ces premiers secours à la république, Bargellini était allé porter les remercîments de son maître à Louis XIV. Celui-ci s'était excusé de n'avoir pu faire plus et avait protesté de son obéissance filiale et respectueuse pour le Saint-Siège (3). Mais lorsqu'il s'agit de nouveaux secours à obtenir, les instances les plus vives au roi et à ses ministres restèrent sans résultat « d'où il semble, » écrit le nonce, qu'il y ait bien peu de choses à espérer des » secours du roi en plus de ceux qu'il vient d'accorder, et » surtout, qu'il n'y ait aucune apparence, même lointaine, » que l'on pense à envoyer en Orient un général avec six » ou huit mille hommes lutter contre les infidèles sous les » étendards pontificaux » (4).

*
* *

Non seulement Clément IX ne parvenait pas à obtenir de nouveaux secours pour Candie, mais encore les difficultés se multipliaient au sujet de la mise à exécution des secours déjà accordés et ce au plus grand préjudice des Vénitiens (5).

(1) *Clément IX à Louis XIV*, 12 juin 1668, AEP, *Rome*, v. 192. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 315).

(2) « ... adhuc majora quaeque superaddere et accumulare [Majestas Tua] dignetur, donec tota illa insula, a faucibus Turcarum erepta, orbi christiano simul cum securitate publica restituatur », *Bref au roi de France*, 7 juillet 1668, AEP, *Rome*, v. 192. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 320).

(3) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 15 juin 1668, NF, v. 135, f. 42.

(4) *Le même au même*, même date, NF, v. 135, f. 44.

(5) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 26 juin 1668, NF, v. 316, f. 203; m., v. 348.

Ceux-ci commencèrent par faire attendre longtemps leur acceptation du don de cent mille écus (1). Plus tard, Colbert prétendit ne pouvoir verser cette somme à Paris, où l'ambassadeur pourrait l'employer utilement à lever des troupes et voulut payer en lettres de change sur Venise dont on n'avait que faire (2). Le roi dut intervenir lui-même pour obliger son ministre à effectuer ce paiement à Paris (3). Colbert déclara alors que cette somme devrait être répartie entre trois échéances de cent mille francs chacune (4) et ce ne fut que le 12 août que le pape put apprendre le versement du premier à compte (5).

* * *

Au cours de toutes ces négociations, la république avait eu fort peu à se louer de son ambassadeur en France. Non seulement Giustiniani n'avait rien fait pour aider le nonce dans sa tâche ardue, mais encore par indolence ou mauvais vouloir il avait négligé bien des occasions favorables aux intérêts de son gouvernement. Il n'avait pas profité de la permission donnée par le roi au régiment du prince de Sulzbach de passer au service de Venise, il avait omis d'accepter les services de plusieurs officiers revenus après la paix de l'armée de Portugal (6), il n'avait pas prêté l'oreille à la proposition du duc de Navailles, il avait contribué à compromettre les bons résultats que l'on aurait pu espérer de l'expédition du duc de Lorraine, enfin, il avait tardé à faire emploi utile du premier à compte payé sur les cent mille écus promis par le roi (7).

De plus, nous apprend le nonce il n'avait « pas bien réussi

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 29 juin 1668, NF, v. 135, f. 93.
(2) *Le même au même*, 10 juillet 1668, NF, v. 135, f. 134.
(3) *Le même au même*, 17 juillet 1668, NF, v. 135, f. 161.
(4) *Le même au même*, 20 juillet 1668, NF, v. 135, f. 170.
(5) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 12 août 1668, NF, v. 316, f. 232; m., v. 348.
(6) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 17 août 1668, NF, v. 135, f. 268.
(7) *Le même au même*, 21 août 1668, NF, v. 135, f. 287.

» en France, spécialement auprès du roi et des ministres qui » l'accusaient d'être, par nature, de manières trop réservées » et presqu'impolies » (1).

Bien que Bargellini ait eu tout intérêt à se plaindre de l'ambassadeur de Venise, afin d'avoir seul aux yeux du pape tout le mérite des premiers secours obtenus, les faits accusent assez par eux-mêmes Giustiniani pour justifier ces allégations. Le sénat de Venise mis au courant de la situation se hâta de rappeler son ambassadeur et le remplaça à Paris par Jean Morosini, parent de l'illustre guerrier, qui en ce moment défendait Candie.

Peu avant le rappel de Giustiniani, le duc de Chaulnes avait quitté Rome en congé illimité et l'abbé Louis d'Anglure de Bourlemont, auditeur de rote, avait été chargé de gérer l'ambassade en son absence (2).

Ce double changement dans le personnel diplomatique devait produire les plus heureux résultats. Morosini habile, actif et zélé allait, d'accord avec Bargellini, multiplier les instances auprès du roi pour obtenir quelques nouveaux secours et Bourlemont, avantageusement connu depuis de longues années à Rome, bien vu du pape (3) et n'ayant rien de la morgue du duc de Chaulnes, allait par son sincère dévouement à la religion faciliter la tâche de la diplomatie pontificale en faveur de Candie.

(1) « Perche questo Sr Ambre per la Ser. Rep. non encontra bene in Francia, co Re in specie e co ministri per esser egli riputato di sua natura di tratti alquanto ristretti e quasi disobliganti », *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 1er juin 1668, NF, v. 135, f. 4.

(2) *Le roi au pape,* de St-Germain, 3 août 1668, Pr, v. 93, f. 88.

(3) *Le cardinal Rospigliosi au roi*, 25 septembre 1668, Pr., v. 174, f. 114.

CHAPITRE IV.

La Guerre de Candie en 1667 et en 1668.

I. Le Siège de Candie en 1667. — Le grand-vizir investit Candie avec des forces immenses. — Description de Candie, faiblesse de ses fortifications et de sa garnison. — Jean Morosini, capitaine-général de la république. — Habileté des Turcs dans l'art des sièges. — Attaques du grand-vizir sur le front Sud-Ouest de la place. — Les pluies d'automne et la peste l'obligent à interrompre ses travaux. — Pertes des deux belligérants pendant cette campagne.

II. La campagne maritime de 1668. — Tentative du grand-vizir pour s'assurer un port de débarquement près de Candie et couper les communications par mer. — Brillante victoire des Vénitiens à Fodella. — Croisières dans l'Archipel. — Jonction de Morosini avec la flotte auxiliaire. — Blocus de La Canée. — La peste et la discorde paralysent l'action des escadres alliées. — Morosini est obligé de s'enfermer dans la place de Candie. — Rospigliosi empêche le débarquement d'un convoi turc. — Nouvelles discordes entre les alliés. — Stérilité de cette campagne maritime.

III. Le siège de Candie en 1668. — Le grand-vizir attaque Candie par ses deux points les plus faibles. — Situation critique de la place. — Morosini sauve la ville en prenant la direction de la défense. — Arrivée de la brillante expédition du marquis de La Feuillade. — Malgré les pluies hivernales le grand-vizir continue le siège. — Morosini ne peut contenir l'impatience des volontaires français. — Sortie follement téméraire tentée par La Feuillade. — Triste fin de cette expédition. — Caractère atroce de la guerre en 1668. — Pertes des deux armées. — Vaines tentatives du père Ottoman pour faire valoir ses droits au trône de Turquie.

I.

Avant de continuer l'examen des négociations diplomatiques qui allaient déterminer le roi de France à envoyer de nouveaux secours aux Vénitiens, il nous faut retourner en arrière et exposer les évènements dont l'île de Candie avait été le théâtre pendant les années 1667 et 1668 (1).

Cette digression d'histoire militaire plutôt que d'histoire diplomatique aura l'avantage de nous faire connaître à la fois l'insuffisance des secours, que Clément IX avait pu jusqu'ici, au prix de tant de peines, obtenir pour Candie, la situation désespérée de la ville assiégée et l'absolue nécessité d'une vigoureuse expédition, capable de jeter d'un seul coup les Turcs hors de l'île, expédition, qu'à cette époque, la France seule pouvait mener à bonne fin.

Nous avons dit qu'en novembre 1666, le grand-vizir, décidé à frapper un grand coup pour mettre fin à cette guerre interminable, avait conduit lui-même dans l'île de Candie une formidable armée. Il avait employé tout l'hiver à assurer des ressources à ses troupes dans l'île même et après avoir rejeté les Vénitiens dans les trois villes qui seules leur appartenaient encore, il avait, au printemps 1667, mis le siège devant la capitale avec soixante-dix mille hommes et une puissante artillerie.

La ville assiégée n'offrait que peu de ressources à ses défenseurs, tant par sa situation, que par les travaux qui l'enserraient (2).

Candie, située à l'extrémité d'une plaine légèrement

(1) Pour les détails sur les opérations militaires sur terre et sur mer nous avons principalement utilisé les nombreux *avvisi* insérés dans la correspondance des nonces de Venise (volumes 104 et 107) et l'ouvrage du colonel Bigge, *Der Kampf um Candia*, ouvrage auquel la compétence de son auteur en matière militaire donne une réelle valeur, mais auquel manque, malheureusement, l'indication des sources consultées.

(2) Pour la topographie de Candie nous renvoyons au plan reproduit ci-contre en nous servant des lettres de la légende.

ondulée, qui, partant de la mer, allait mourir aux pieds des premiers contreforts du mont Ida, avait la forme d'un demi-cercle dont le rivage formait la corde. Elle possédait deux ports : l'un, à l'Ouest, appelé le port de Tramata (N du plan), ne pouvait recevoir que des embarcations de médiocre tonnage et n'était fermé par aucun travail d'art; l'autre, à l'Est, le port de guerre, « Porto delle Galere » (D), était protégé par deux grands môles. Bordé de toutes parts par des arsenaux et des chantiers (E), ce port pouvait contenir plus de trente grands navires. L'entrée en était défendue par le « Castello del Porto » forteresse dressée sur un rocher, à l'extrémité du plus grand des deux môles (C). Malheureusement, ces travaux étaient dominés par des dunes de sable qui s'avançaient jusque contre le rivage.

L'enceinte de la ville avait été construite au commencement du XVI[e] siècle par le célèbre ingénieur militaire San-Micheli (1). Elle était composée de cinq bastions et de deux demi-bastions que reliaient des courtines couvertes par des demi-lunes et des ouvrages à cornes. Un fossé sec, mais large et profond, courait tout le long du rempart (2).

Les points les plus faibles de la place étaient les deux demi-bastions, dits du Sablon (O) et de Saint-André (V), qui l'un à l'Est, l'autre à l'Ouest, terminaient l'enceinte au bord de la mer, et qui, à cause de leur situation, n'étaient qu'imparfaitement flanqués par les bastions voisins. Pourtant la conservation de ces deux points était d'un intérêt capital, car ils protégeaient les deux ports et leur assuraient l'accès de la mer, seule voie de communication possible avec la métropole. Ces considérations ne devaient pas échapper à l'œil perspicace du grand-vizir.

(1) SAN-MICHELI était né à Vérone en 1484, il mourut en 1559. Un grand nombre de villes d'Italie, notamment Vérone, Parme et Plaisance avaient été fortifiées d'après ses plans. Il passe pour être l'inventeur du bastion. (BIGGE, *o. c.*, p. 121).

(2) Au récent congrès historique de Rome (avril 1903) se sont élevées de vives protestations contre le gouvernement actuel de l'île de Crète qui, moins respectueux que les Turcs des vestiges du passé, a permis la démolition des fortifications de Candie, glorieux souvenir de la domination vénitienne !

La valeur des fortifications de Candie était en somme très médiocre et les plans de San-Micheli étaient bien démodés. Les ouvrages étaient peu étendus, leur profil était très faible et ils ne se soutenaient réciproquement que d'une façon incomplète.

De plus la garnison était insuffisante, surtout au point de vue des armes spéciales; les artilleurs et pionniers étaient en petit nombre et de qualité inférieure. Les autres troupes, presque toutes nouvelles recrues, manquaient d'expérience et d'éducation militaire.

Enfin bien souvent la métropole allait laisser les assiégés manquer d'argent, de vivres et de matériel de guerre.

Heureusement pour Venise, le commandement en chef avait été confié par le sénat à un héros, qui jamais ne désespéra du succès et qui devait encore pendant deux années, malgré tous les obstacles et tous les dangers, tenir haut et fier le drapeau de Saint Marc et forcer l'admiration de ses farouches adversaires eux-mêmes : c'était le grand François Morosini, le dernier des Vénitiens (1) !

*
* *

Les moyens d'attaque dont disposait le grand-vizir étaient formidables. Depuis le commencement du XVIIe siècle, les Turcs avaient fait de tels progrès dans l'art d'attaquer les places, qu'ils dépassaient alors, comme pionniers et artilleurs, les soldats des puissances européennes. Un ingénieur

(1) FRANÇOIS MOROSINI naquit à Venise en 1618, d'une des plus anciennes familles du patriciat. A l'âge de vingt ans, on lui confia le commandement d'une galère et pendant toute la guerre maritime contre les Turcs il se couvrit de gloire. En 1666, le sénat lui conféra pour une seconde fois le titre de capitaine-général, avec commandement suprême sur toutes les forces de terre et de mer à Candie. La défense héroïque de cette place passe pour un des plus brillants faits militaires dont parle l'histoire. En 1684, Morosini reprit la guerre contre les Turcs, conquit toute la Morée et l'organisa en province vénitienne, ce qui lui valut le glorieux surnom de « Péloponésiaque ». Élu doge en 1688, il conserva le commandement des troupes de la république en Grèce, prit Athènes mais échoua au siège de Négrepont. Il mourut en 1694 pendant qu'il assiégeait Nauplie. Sa gloire était telle que, de son vivant même, le sénat lui avait fait élever une statue.

vénitien, traître à sa patrie, leur avait enseigné l'emploi des parallèles qu'il venait de découvrir (1) et c'était de la fonderie impériale de Constantinople que sortaient les plus grosses pièces d'artillerie connues à cette époque.

Par l'emploi judicieux de cavaliers armés d'un grand nombre de bouches à feu, les Turcs s'efforcèrent toujours de dominer les batteries de la place ; pourtant leur principal moyen d'attaque, moyen dans lequel ils excellaient, fut la mine. Ce siège fut une véritable « guerre de taupes » comme le dit un contemporain ; depuis le printemps 1667 jusqu'à l'automne 1668, on compta l'explosion de treize cent soixante-quatre fourneaux de mine ; la contre-mine, poussée par les assiégés ne fut pas moins active, et quarante fois, pendant la durée du siège, les pionniers des deux armées se livrèrent de sanglants combats corps à corps dans les galeries souterraines.

*
* *

Le grand-vizir avait ouvert la tranchée, du côté Sud-Ouest de la ville, en face des bastions Betlem (S) et Panegra (T), le 22 mai 1667, et trois semaines plus tard, cinq batteries de canons et trois batteries de mortiers ouvrirent sur la place un feu terrible. Les grosses pièces turques jetaient dans la ville des bombes de plus de quatre cents livres.

Au commencement de septembre, l'ennemi étant parvenu au pied de l'enceinte et menaçant d'y pratiquer une brèche, Morosini et son lieutenant, le général piémontais de Ville, décidèrent une sortie. Le 9 septembre, quatre colonnes, fortes chacune de cinq cents hommes se jetèrent sur les lignes d'investissement, détruisirent les travaux des Turcs, enlevèrent leurs canons et ne se retirèrent que lorsque l'arrivée d'importants renforts fut venue rendre la position intenable.

(1) Vauban devait plus tard perfectionner les parallèles qu'il employa pour la première fois devant Maestricht, en 1673, et dont il devait fixer le type au siège d'Ath en 1697. Le siège de Candie fut une grande école pour les ingénieurs militaires. (Bigge, *o. c.*, p. 123, n. 2.)

Peu après, les pluies d'automne particulièrement abondantes cette année vinrent interrompre les hostilités en noyant les tranchées et les travaux et bientôt la peste, éclatant dans le camp des Turcs et y faisant d'immenses ravages, obligea le grand-vizir à faire rentrer prématurément ses troupes dans leurs quartiers d'hiver de Nouvelle-Candie. Morosini profita de ce répit pour réparer ses brèches, améliorer ses moyens de défense et détruire les travaux turcs les plus rapprochés.

Du 22 mai au 10 novembre 1667, les défenseurs de la ville avaient perdu quatre cents officiers et trois mille deux cents soldats, chiffres énormes, si l'on pense que, malgré l'arrivée de renforts successifs, la garnison ne compta jamais un effectif supérieur à neuf mille hommes ; de leur côté, les Turcs auraient perdu vingt mille hommes (1).

II.

Pendant l'année 1668 la guerre présenta deux phases bien distinctes : dans la première, nous verrons Morosini, à la tête de la flotte vénitienne tenter, avec l'aide des escadres pontificale et maltaise, de se rendre maître de l'Archipel et de couper les communications entre l'armée assiégeante et la Turquie ; dans la seconde, nous le verrons, enfermé dans la ville de Candie, continuer à tenir en échec les efforts du grand-vizir.

Nous savons que les Turcs, maîtres de La Canée depuis les débuts de la guerre, avaient fait de cette place leur point d'appui et leur centre de ravitaillement. Mise à l'abri de toute attaque, pourvue d'un excellent port, défendue par une forte garnison, elle commandait à la fois la mer et le

(1) BIGGE, o. c., p. 126.

plat pays et sa possession assurait, dans un temps plus ou moins rapproché, la conquête de l'île entière. Pourtant, au point de vue du siège de la capitale, La Canée présentait un grave inconvénient : elle était située à plus de cent vingt-cinq kilomètres de Candie et n'y était reliée que par des chemins détestables.

Pour parer à ces défauts, le grand-vizir jeta les yeux sur la baie de San-Pelagio, excellent port, situé à peine à quatre lieues de la ville assiégée et que l'on pouvait facilement mettre en état de défense. Mais Morosini, qui avait passé tout l'hiver au mouillage devant la petite île de Standia, en face de Candie, se douta de ces desseins et pour empêcher les travaux des Turcs, détacha de sa flotte une escadre de sept galères, sous les ordres du « provéditeur ordinaire de la flotte » (vice-amiral), Laurent Corner, qu'il envoya croiser devant San-Pelagio.

La faiblesse numérique de cette escadre fit concevoir au vizir le plan de la détruire, de se rendre maître de Standia, d'y élever de fortes batteries et de couper ainsi les communications de Candie par mer, ce qui eut, à bref délai, entraîné la chute de la place. Dans ce but il fit venir de La Canée douze galères commandées par Durak-Pacha, y embarqua deux mille janissaires, sous les ordres de Chalil-Pacha, et les cacha dans le petit port de Fodella, à une lieue de San-Pelagio, d'où elles devaient se jeter à l'improviste sur les sept galères de Corner. Pour déjouer ce plan, Morosini se mit à la tête d'une nouvelle escadre de treize galères montées par huit cents soldats d'élite, rallia Corner et dans la nuit du 8 au 9 mars, fondit sur Durak-Pacha, dans le port même de Fodella. Malgré l'appui d'une forte artillerie de côte, les Turcs furent écrasés : Durak périt dans la lutte, une de ses galères sauta, une deuxième fut coulée, cinq autres furent prises à l'abordage, les cinq restantes s'échappèrent à grand peine et se réfugièrent dans le port de Rettimo. Plus de douze cents esclaves chrétiens furent rendus à la liberté.

L'effet moral de cette victoire fut considérable. Les Turcs découragés n'osèrent plus se mesurer sur mer avec les Vénitiens ; la joie à Venise fut la plus vive (1), on s'y sentit renaître à l'espérance et, comme aux débuts de la guerre, les croisières de la république promenèrent triomphalement le pavillon de Saint Marc dans tout l'Archipel.

Cependant, comme il ne parvenait pas à empêcher les convois Turcs de ravitailler sans cesse l'armée assiégeante, Morosini retourna à Standia, confia la défense de Candie au provéditeur général Bernard Nani, qui venait de remplacer à ce poste Antoine Barbaro et alla bloquer l'entrée du port de La Canée. C'est là que, le dimanche 8 juillet, il fut rejoint par l'escadre pontifico-maltaise.

* * *

Les cinq galères du pape avaient quitté Civita-Vecchia, sous les ordres de Vincent Rospigliosi, à la fin du mois de mai. Plusieurs gentilshommes romains et quelques chevaliers de Malte s'étaient joints à l'expédition, dont, sur le conseil de l'ambassadeur de la Seigneurie à Rome, Grimani, faisait aussi partie, le père Thomas Ottoman, ce fils du sultan Ibrahim dont la capture avait jadis été l'occasion de la guerre et que l'on comptait opposer au sultan régnant. On espérait, en réclamant pour lui le trône de Turquie, provoquer une révolution en sa faveur dans les armées ottomanes.

Le 5 juin, l'escadre pontificale avait fait sa jonction, en vue de Messine, avec les sept galères de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem ; le 15, elle avait touché Corfou, enfin, sur la demande de Morosini, elle était venue rejoindre devant La Canée l'escadre vénitienne, forte elle-même de cinq galéasses et de quinze galères.

Le conseil de guerre, aussitôt réuni, décida d'abandonner le projet de blocus des Dardanelles qui n'empêchait pas les

(1) *Le nonce Brancacci au cardinal Rospigliosi*, 21 avril 1668, NV, v. 107 : « *Questa matina è comparsa...* »

renforts turcs de sortir des ports de la Grèce et de l'Asie Mineure et d'attendre l'arrivée des convois dans les mers de Candie pour les empêcher de débarquer.

Comme l'ennemi occupait en force presque toute la côte, les aiguades furent souvent difficiles et donnèrent lieu à de sanglants combats, qui se terminèrent heureusement à l'avantage des chrétiens. Pour éviter ces dangers, le conseil de guerre décida, le 30 juillet, l'attaque de la petite île de Saint-Théodore, située en face de La Canée et pourvue d'abondantes sources, mais les Turcs n'attendirent pas leurs adversaires qui s'emparèrent, de cette île, sans coup férir, le 3 août.

* * *

Malheureusement dès cette époque, deux graves fléaux, la peste et la discorde, paralysaient les opérations de la flotte chrétienne. Déjà, peu après la victoire de Fodella, la terrible maladie, communiquée probablement par le butin pris aux vaincus, avait éclaté parmi les équipages de Morosini ; enrayée par des mesures énergiques, elle reparut avec plus de violence dans le courant du mois d'août et les escadres auxiliaires durent s'éloigner des galères vénitiennes contaminées. Un violent vent d'est mit fin à l'épidémie.

Mal non moins grave, la discorde, née de la prétention des chevaliers de Malte d'avoir le pas sur les officiers pontificaux et vénitiens, s'était mise entre les alliés. Bien que lui-même dignitaire de l'ordre, Rospigliosi soutint énergiquement les officiers de son escadre et opposa un refus formel aux prétentions que vint lui exposer l'amiral de Malte, Accarigi. Les chevaliers, blessés dans leurs susceptibilités, notifièrent alors à l'amiral du pape qu'ils lui refuseraient l'obéissance s'il les traitait sur le même pied que les autres troupes ; Rospigliosi tint bon cependant et leur répondit qu'ils étaient libres de faire ce qu'ils voulaient, qu'ils en répondraient devant le Saint-Père et devant le Grand-Maître de l'Ordre.

Cette menace empêcha les chevaliers de se mettre en révolte ouverte mais il fut désormais bien difficile d'obtenir un concours efficace de leurs galères.

*
* *

Sur ces entrefaites, la situation de la ville assiégée avait tellement empiré que Morosini avait été obligé de ramener sa flotte à Standia, de jeter ses équipages dans la place et de reprendre lui-même la direction de la défense. Voulant tenter une attaque par mer sur les batteries turques échelonnées le long de la côte, il se fit suivre par les escadres auxiliaires, mais toute tentative ayant été jugée impossible de ce côté et la nouvelle s'étant répandue que le capitan-pacha avait quitté les Dardanelles avec un convoi considérable pour l'armée assiégeante, on décida que Rospigliosi retournerait bloquer La Canée avec l'escadre pontifico-maltaise et cinq galéasses vénitiennes, sous les ordres du capitaine Navagier. On réussit ainsi à empêcher le débarquement du capitan-pacha qui fut obligé de contourner l'île et d'aborder à Girapetra, méchant petit port sur la côte méridionale. Encore, les plus petits navires purent-ils seuls accoster et la plus grande partie du convoi ayant été surprise par la tempête, sans pouvoir se mettre à l'abri, plusieurs bâtiments périrent, les autres, dispersés dans toutes les directions, ne purent se rallier qu'à Rhodes.

*
* *

Ce succès n'avait pas empêché les chevaliers de Malte, de plus en plus mal disposés, de manifester, dès le milieu du mois d'août, le désir de s'en retourner pour hiverner; Rospigliosi s'efforçait vainement de les retenir au moins jusqu'à la fin de septembre, lorsque l'insolence des Vénitiens vint leur fournir un prétexte. Le capitaine Navagier commandant des cinq galéasses de la république, détachées sous les ordres de l'amiral du Saint-Siège, émit la prétention

d'avoir, en tant que représentant direct du capitaine-général, le pas sur l'amiral des galères de Malte. Accarigi, plus élevé en grade et plus ancien officier que le capitaine vénitien, refusa de s'incliner. La querelle s'envenima, les Vénitiens refusèrent le salut à l'étendard de l'ordre, Rospigliosi eut toutes les peines du monde à empêcher les alliés d'en venir aux mains et il ne parvint plus à retenir les galères de Malte, qui abandonnèrent l'escadre dans la nuit du 28 au 29 août.

A ce moment, les galères de Naples qui, nous l'avons vu, n'étaient parties que bien tard dans la saison, étaient arrivées à Corfou, elles y perdirent encore un temps précieux jusqu'au 19 septembre, puis prétendant l'hiver trop prochain pour que l'on pût tenter quelque chose d'utile, leur amiral, le duc de Ferrandina, retourna prendre ses quartiers à Tarente (1).

Abandonné ainsi à ses seules forces, Rospigliosi dut lui aussi se décider au retour. Les galères du pape rentrèrent donc à Civita-Vecchia dans le courant d'octobre et Clément IX reçut son neveu avec la plus grande bonté dans sa villa de Castelgandolfo.

Pendant cette campagne, Vincent Rospigliosi avait fait preuve de sagesse et de bonne volonté, mais les résultats de son expédition avaient été bien médiocres. A part quelques escarmouches aux aiguades, la flotte pontificale n'avait pas vu le feu, le seul succès, purement passif du reste, dont elle pût se vanter, était d'avoir empêché le capitan-pacha de débarquer à La Canée. Encore cet avantage ne fut point durable, car à peine les escadres chrétiennes eurent elles levé le blocus, que le convoi turc, rallié à Rhodes, entrait dans le port.

Ce fut une cruelle déception pour le souverain pontife et cet insuccès lui causa une profonde douleur. Ce n'était pourtant qu'un premier échec, bien insignifiant en comparaison de ceux qui allaient suivre !

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Trotti*, 29 septembre 1668, NV, v. 287, f. 182

III.

Les péripéties de cette campagne maritime n'avaient pas empêché le grand-vizir de pousser le siège de Candie avec la plus grande vigueur. Malgré la croisière de Morosini, les Turcs avaient, au début du printemps, reçu d'immenses renforts ; le sultan s'était rendu lui-même à Larisse, en Thessalie, pour presser les embarquements et d'Egypte, de Syrie, des États barbaresques même, des troupes auxiliaires étaient accourues nombreuses se joindre aux gros bataillons de troupes régulières débarqués à La Canée avant le blocus de ce port par l'escadre de Vincent Rospigliosi.

Dès les premiers jours de juin, Kœprilü avait rouvert la tranchée. Renonçant à attaquer la place par son front Sud-Ouest, contre lequel, l'année précédente, avaient été dirigés tous leurs efforts, les généraux turcs ayant remarqué que les deux demi-bastions, dits de Saint-André et du Sablon, qui, à l'Ouest et à l'Est, terminaient l'enceinte au bord de la mer, ne pouvaient, comme nous l'avons dit plus haut, être flanqués par le feu des autres travaux de la place, résolurent de pousser simultanément l'attaque de ces deux points vulnérables.

Malgré les difficultés opposées aux travaux d'approche par la nature du sol, rocheux devant Saint-André et trop meuble devant le Sablon, et malgré le danger que pouvait faire courir aux assaillants le feu des bâtiments chrétiens qui les prenaient en flanc du côté de la mer (danger auquel para le grand-vizir par la construction de solides batteries de côte), les progrès des Turcs furent rapides.

L'artillerie des assiégeants, renforcée par de nouvelles pièces fondues pendant l'hiver à Nouvelle-Candie ou achetées, en très grand nombre, à des trafiquants anglais et hollandais, avait davantage encore affirmé sa supériorité sur l'artillerie vénitienne, tout comme les artilleurs turcs

dépassaient de beaucoup en habileté et en instruction militaire les artilleurs vénitiens dont les contemporains nous font un triste portrait (1).

Bientôt les Turcs eurent élevé en face de Saint-André un puissant cavalier, armé de six grosses pièces, qui dominait le rempart et ils ouvrirent au Sablon une brèche de soixante pieds de largeur et y construisirent une batterie qui menaçait l'arsenal et le port. La garnison réduite à quatre mille hommes valides, alors que pour garder tous les postes il en eût fallu au moins sept mille, ne pouvait tenter ni sorties, ni diversions, et était obligée de se tenir sur une stricte défensive (2). La situation empira encore par la mort du provéditeur Nani tué sur la brèche et inspira au monde chrétien tout entier les plus vives inquiétudes, inquiétudes que venaient encore augmenter les retards apportés au départ des secours promis (3).

*
* *

C'est à ce moment qu'arrivèrent quelques renforts, conduits par Corner et par le marquis de Saint-André-Montbrun, et que Morosini, comme nous l'avons vu, quittant ses vaisseaux, se mit personnellement à la tête des défenseurs de la place.

(1) « Les artilleurs, pour la plupart italiens ou grecs, n'étaient que de grossiers » bœufs, tellement inexpérimentés qu'ils ne se préoccupaient nullement où portaient » leurs boulets. Plusieurs fois, ils ont fait feu sur nous pendant que nous occupions » l'extrémité de la brèche ou de l'attaque, et même nous ont tué et blessé plusieurs » hommes. De sorte que nous avions plus à nous garder de leurs canons que de ceux » de l'ennemi. Lorsque ces drôles nous avaient joué semblable tour, ils ne faisaient » qu'en rire ; leurs généraux ne leur faisaient aucun reproche à cet égard. Finalement » on les obligea, quand ils allaient tirer le canon, de nous faire un signal au moyen » d'un petit drapeau, afin que nous pussions nous mettre à l'abri de leurs coups ». (Traduction). J.-B. SCHEITER, *Novissima praxis militaris*, Brunswick, 1672. (BIGGE, *o. c.*, p. 155).

(2) *Lettre écrite le 26 juin par un assiégé au sénateur Giustiniani*, frère de l'ambassadeur de la Seigneurie à Paris et communiquée par ce dernier au nonce Bargellini (copie), NF, v. 135, f. 256. Le marquis de Saint-André-Montbrun dépeignait aussi sous les couleurs les plus sombres l'état de la place, au moment où il y arriva, *lettre du nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 14 août 1668, NF, v. 135, f. 251.

(3) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 11 et 18 septembre 1668, NF, v. 316, ff. 242 et 244 v° ; ID., v. 348.

Le premier soin du capitaine-général fut d'obvier aux dangers pressants causés par les progrès des Turcs. Il éleva à Saint-André un cavalier plus haut encore que celui des assiégeants et construisit derrière les débris du bastion, renversé par les boulets et les mines, un solide retranchement casematé ; au Sablon, il construisit également un cavalier au dessus du bastion et parvint à réduire au silence les batteries turques qui menaçaient le port.

Par son indomptable énergie, Morosini réussit ainsi à mettre la ville, pour quelque temps du moins, à l'abri et à faire renaître le courage et la confiance dans l'âme de ses soldats : le 24 septembre, une sortie heureuse du côté de Saint-André permit de détruire une pièce de très gros calibre, qui faisait un tort immense aux assiégés et, deux jours après, un assaut tenté du même côté sous les ordres du grand-vizir en personne fut victorieusement repoussé et coûta, paraît-il, plus de deux mille soldats aux Turcs.

* * *

Au commencement de novembre arrivèrent dans la place, le marquis de La Feuillade et le comte de Saint-Pol avec le corps de troupes d'élite, embarqué à Toulon, le 20 septembre, sur les vaisseaux du roi, mais sous le pavillon de l'ordre de Malte.

Cette expédition avait été mal concertée et mal conduite : une question de vanité avait empêché de rallier à La Valette un grand nombre de chevaliers de Saint Jean, désireux de combattre en Orient ; de même, un refus d'entente avait privé La Feuillade du concours des auxiliaires italiens et de celui des galères de Naples, sous les ordres du duc de Ferrandina, que l'on aurait pu s'adjoindre aux îles Ioniennes (1).

Le secours n'en était pas moins très appréciable, surtout par la qualité et la bravoure des volontaires qui le compo-

(1) GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 321.

saient. L'expédition, divisée en quatre brigades d'effectifs inégaux, comptait, nous l'avons vu, plus de six cents gentilshommes (1). Pour impressionner à la fois la garnison et l'ennemi par l'attitude martiale et le brillant accoutrement des Français, Morosini les passa solennellement en revue sur les remparts et leur confia un poste périlleux sur la brèche de Saint-André.

Peu après, en décembre, arrivèrent les troupes envoyées par l'ordre de Malte, un premier contingent de l'expédition du duc de Lorraine et une brigade vénitienne de seize cents hommes, sous les ordres de Thadée Morosini.

Mais plus les assiégés se renforçaient et s'obstinaient dans leur résistance, plus aussi, de leur côté, les Turcs s'obstinaient à l'attaque. Malgré la violence des pluies hivernales qui rendaient les tranchées intenables et noyaient les mines (2), le grand-vizir ne voulut pas suspendre les travaux du siège. Une révolte des janissaires fut réprimée avec la plus grande rigueur et le sultan fit savoir à son armée qu'elle n'aurait aucun repos avant que Candie ne fût prise.

Cette guerre d'hiver épuisait la garnison et l'empêchait de réparer les brèches, elle énervait surtout la bouillante ardeur des volontaires français, que des dangers sans éclat et sans renommée ne suffisaient pas à satisfaire. Fatigués, et surtout ennuyés, de devoir se tenir sur la défensive, ces gentilshommes, qui n'étaient venus à Candie que pour se battre, demandaient, à grands cris, que l'on tentât une sortie, « de laquelle on ne se promettait pas moins que de réduire les ennemis à lever le siège (3). »

(1) *Ordre de bataille des troupes du duc de la Feuillade.* (Bigge, *o. c.*, p. 217.)

(2) Les Vénitiens virent dans l'abondance de ces pluies d'automne une récompense de la piété avec laquelle ils avaient imploré Dieu à l'occasion du jubilé que leur avait accordé Clément IX. La dévotion du peuple avait été tellement grande à Venise qu'on avait dû consolider les ponts qui conduisaient aux principales églises pour qu'ils pussent porter sans se rompre la multitude des fidèles qui prirent part aux exercices du jubilé. *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, 20 octobre 1668, NV, v. 107 : « *Fu prodigiosa hieri...* »

(3) *Journal véritable de ce qui s'est passé en Candie, sous M. le duc de La Feuillade*, par Des Roches, aide-major de la brigade du comte de Saint-Pol. (Daru, *o. c.*, t. VII, p. 88, n. 1.)

Par prudence, le capitaine-général refusa d'accéder au désir des volontaires et « représenta à M. de La Feuillade » qu'il avoit très peu de monde dans la place, et que, pour » peu qu'il en perdît, il en auroit faute ; qu'il les vouloit » conserver pour la défense des brèches. Aussi auroit-il esté » un très malhabile homme si il avoit fait autrement. M. de » La Feuillade ne cherchoit que de l'honneur pour lui et à » faire une action de vigueur, et se seroit très peu soucié » d'y faire assommer sept ou huit cents hommes de cette » république, pourvu qu'en France il eût eu l'honneur d'avoir » fait une sortie vigoureuse en Candie, et, après être hors » de la place, qu'elle se fût perdue faute de monde, c'est ce » qui ne l'auroit guères embarrassé » (1).

* * *

Les conseils de l'expérience et le refus de Morosini ne changèrent en rien les dispositions de la Feuillade et de ses volontaires ; mettant leur point d'honneur à persévérer dans leurs desseins, ils déclarèrent qu'ils sortiraient seuls. L'entreprise, fixée au 16 décembre, devait être dirigée contre les travaux des Turcs en face du Sablon ; pour prouver sa bonne volonté, Morosini adjoignit aux volontaires une compagnie de deux cents grenadiers vénitiens, ne voulant pas exposer un plus grand nombre de ses troupes.

Avec cet appoint et en comptant les valets qui suivaient leurs maîtres, la force totale de la colonne de sortie pouvait s'élever à mille combattants. C'est avec cette poignée d'hommes que La Feuillade prétendait faire reculer l'armée turque !

Pour comble d'imprudence, les Français négligèrent dans leur équipement toutes les armes défensives qui eussent pu ralentir leur élan et n'emportèrent chacun qu'une paire de pistolets et une légère épée.

(1) DE JARRY, *Histoire du siège de Candie*, Msc. BNP. (DARU, *o. c.*, t. VII, p. 89, n. 1.)

Au jour fixé, avant l'aurore, La Feuillade, un fouet de chasse à la main (1), lance sa petite troupe sur les retranchements ennemis. Les Turcs, qui sont sur leurs gardes, accueillent les assaillants par un terrible feu de mousqueterie, mais rien ne peut arrêter la folle bravoure des volontaires. Conduits à l'attaque par quatre capucins et deux pères de l'Oratoire, qui les exhortent, le crucifix à la main, ils emportent la première ligne de retranchements et obligent les Turcs, étonnés de leur audace, à se replier. Ils emportent encore la seconde ligne, mais arrêtés dans leur élan par les renforts accourus de tous les points pour se joindre aux défenseurs de la troisième ligne, ils parviennent néanmoins à se maintenir, une heure durant, dans les positions conquises, malgré le feu terrible des Turcs dont le nombre grossit d'instant en instant.

Bientôt, le canon de la place ne parvenant pas à empêcher l'ennemi de se reformer derrière les assaillants, La Feuillade, pour ne pas être cerné, doit se résoudre à la retraite et ramène en bon ordre les débris de ses troupes.

* * *

Quelque soit l'éloge que mérite leur courage, l'imprudence des volontaires français n'en doit pas moins être hautement blâmée. Cette équipée follement chevaleresque coûta la vie à deux cent soixante-dix gentilshommes, sans aucune utilité pour la défense.

« A la vérité, écrit un contemporain, l'action fut très » vigoureuse, mais de nulle utilité, puisqu'elle n'avoit pas » la fin principale que doit avoir une sortie, qui ne se fait » que pour inquiéter les ennemis ou leur rompre leurs » travaux » (2).

Au contraire, bien que plus de douze cents cadavres turcs eussent comblé les premières tranchées, l'effet moral de cet

(1) COURTILZ DE SANDRAS, *Mémoires de d'Artagnan*, t. IV, p. 90.
(2) DE JARRY, *Histoire du siège de Candie*, Msc. BNP. (DARU, *o. c.*, t. VII, p. 90, n. 3.)

échec des chrétiens fut considérable sur l'armée assiégeante, le grand-vizir s'exagéra l'importance de cette facile victoire, les soldats ottomans purent s'enorgueillir d'avoir vaincu les plus braves des « infidèles » et les têtes tranchées des cadavres français furent, horribles trophées! plantées sur des piques en vue des remparts.

L'humiliation et la déception causées par cette défaite firent naître dans l'âme des survivants de l'expédition un tel dégoût et une telle lassitude, qu'ils n'aspirèrent plus qu'au retour dans leur patrie. Rien ne put les retenir, et dans le courant de janvier 1669, les débris de cette brillante troupe quittèrent Candie, emportant, pour comble de malheur, la peste dans leurs vaisseaux.

« Quelques-uns des principaux avaient dit à Malte, qu'ils » allaient passer le carnaval en Candie pour s'en retourner » au printemps » (1). Ils n'avaient pas même attendu aussi longtemps !

*
* *

Rappelons, pour faire apprécier le caractère atroce de cette guerre, que l'année 1668 coûta aux Vénitiens six mille neuf cent soixante et onze tués, dont douze généraux, sans compter deux mille quatre cents morts parmi les rameurs des galères et près de quatre cents dans la population civile ! D'après des évaluations vénitiennes, les Turcs auraient perdu dans cette même année trente six mille huit cent trente-neuf tués et six mille six cent soixante-sept blessés. Les Vénitiens n'avaient que six cent dix-huit blessés.

La faible proportion entre ce nombre et celui des morts s'explique par la circonstance que presque toutes les blessures avaient une issue fatale à cause des dangereux miasmes provenant du grand nombre de cadavres mal ensevelis, miasmes qui engendraient la gangrène (2).

(1) Gérin, *o. c.*, t. II, p. 321.

(2) « L'air était tellement brûlant et enflammé que quiconque était seulement égra» tigné au corps, ou même à un doigt, était condamné par cette légere blessure, » quelque minime qu'elle fût, a perdre la vie ». J.-B. Schelter. *Novissima praxis militaris* (traduction). Bigge, *o. c.*, p. 163, note.

*
* *

Il nous reste, avant de terminer ce chapitre à dire quelques mots des tentatives malheureuses du père Ottoman pour enlever à son frère cadet, Mohammed IV, le trône de Turquie.

Dès son arrivée sur la flotte pontificale en face de l'île de Saint-Théodore, le père avait résolu, d'accord avec Morosini, de poser sa candidature et de tâcher de rallier à sa cause le pacha qui commandait à La Canée et même le grand-vizir. Dans ce but, il leur adressa des lettres pleines de magnifiques promesses s'ils soutenaient ses prétentions.

Cette tentative resta sans résultat, les deux lettres furent envoyées au sultan par leurs destinataires, sans même avoir été ouvertes. Peu après, Morosini emmena avec lui le père Ottoman dans Candie, espérant que sa présence pourrait faire éclater une révolution en sa faveur dans l'armée assiégeante. Quantité de proclamations exhortant l'armée à reconnaître en la personne du père Ottoman son souverain légitime et à se révolter contre le sultan et contre le grand-vizir, furent, au moyen de flèches, lancées dans le camp des Turcs.

Cette démonstration ridicule n'eut pas plus de succès que la première. Au contraire, elle outra de colère le sultan et augmenta son désir de s'emparer à la fois et de Candie et de celui qui voulait ainsi le déposséder. La présence du père pouvait devenir un danger, Morosini se hâta de s'en débarrasser dès novembre 1668 et l'envoya à Zante, sous prétexte de fomenter un soulèvement parmi les chrétiens albanais et maïnotes (1). Cette entreprise ne réussit, comme nous le verrons, qu'à causer de nouvelles difficultés à la diplomatie pontificale et le prétendant malheureux rentra en Italie dans le courant de 1669, pour mourir peu après, à Rome, d'une maladie de langueur.

(1) *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, 6 avril 1669, NV, v. 108 : « *Il marchese...* »

CHAPITRE V.

Plan formé par Clément IX pour délivrer Candie en 1669.

I. Louis XIV promet de secourir Candie et de ne pas attaquer l'Espagne pendant une année. — Plan de Clément IX pour la délivrance de Candie ; instructions données aux nonces. — Le roi de France promet des secours considérables mais exige le concours des autres princes chrétiens, spécialement du roi d'Espagne. — Inquiétudes causées à Madrid par l'attitude de la France. — Pour les calmer le pape demande à Louis XIV la promesse solennelle de ne pas attaquer l'Espagne pendant un an. — Difficultés au sujet de cette promesse ; adhésion de l'Espagne à la Triple-Alliance. — Lettre confidentielle de Lionne accordant secrètement la promesse demandée. — Le roi consent enfin à rendre cette promesse publique.

II. Piété généreuse de la nation française. — Le chapeau du cardinal de Bouillon. — Zèle de l'assemblée générale du clergé; prières publiques pour le salut de Candie. — Le pape accorde un jubilé à la France ; immense piété, généreuses aumônes ; fondation d'un hôpital international à Candie. — Ardeur de la classe militaire ; le maréchal de Bellefonds s'offre pour conduire deux mille hommes contre les Turcs ; la pénurie du trésor pontifical et les lenteurs des Vénitiens empêchent d'utiliser ses services. — Zèle intéressé du maréchal de Turenne. — Intrigues de son neveu l'abbé-duc d'Albret pour le cardinalat. — Le roi arrache cette promotion au pape en échange de son intervention en Orient.

I.

Clément IX n'avait pas attendu l'issue malheureuse de l'expédition du marquis de La Feuillade pour se rendre compte de l'insuffisance des secours envoyés jusque là à Candie. Comprenant la nécessité de frapper un grand coup et de réunir des forces suffisantes pour jeter l'armée assiégeante à la mer, il avait, dès l'automme 1668, formé le projet de « ramasser une armée de vingt mille hommes de » pied et de mille chevaux, des forces des princes chrétiens » pour faire, au printemps, descente en Candie et attaquer » La Canée, et essayer avec ces troupes de chasser les Turcs » de l'île (1). » Les nonces, initiés à ces projets, furent chargés de supplier tous les souverains de donner dans ce but généreux des secours proportionnés à leur puissance, sans attendre la formation d'une ligue trop lente à se conclure; c'était surtout à Madrid et à Paris que les instances devaient se faire plus vives et plus pressantes. Les instructions données au patriarche Borromée lui prescrivaient de stimuler la piété de la reine régente d'Espagne, pour « un objet si pieux » et de lui montrer les dangers imminents que les progrès des Turcs faisaient courir aux royaumes de Naples et de Sicile. Il importait de savoir sur quels secours en hommes, en vaisseaux et galères, en argent, en vivres ou en munitions, on pourrait compter pour le printemps prochain. « Il fallait s'efforcer avant tout que les réponses » fussent précises, formelles et définitives, de manière à » supprimer tout doute ou difficulté (2). » Les secours pourraient être envoyés sous l'étendard pontifical « bien que cette » condition pût être acceptée par Sa Sainteté, mais ne pût

(1) *L'abbé de Bourlemont à Lionne,* 4 décembre 1668, AEP, *Rome,* v. 194. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 324.)

(2) « . . procuri sopra tutto che le risposte siano precise, determinate e finali, in modo che tolgano ogni dubio e difficoltà .. »

» pas être demandée par elle (1). » Enfin il fallait rappeler à la reine que cette année elle avait beaucoup moins fait pour Candie que les autres princes chrétiens, ce qui l'obligeait à faire plus qu'eux l'année suivante (2).

*
* *

Le nonce Bargellini devait tenter des démarches semblables à Paris, mais Louis XIV, toujours sous l'influence des causes qui avaient amené dans son esprit l'heureux revirement que nous avons signalé, prit lui-même les devants. « Comme j'étais allé, écrit le nonce, faire part au roi de ce » que j'avais négocié avec l'assemblée du clergé en faveur » de Candie et que je le suppliais de donner vie à cette » affaire en en témoignant sa satisfaction, Sa Majesté me » promit de le faire avec la plus grande ardeur et me dit » qu'elle était disposée à ordonner pour le printemps pro» chain le passage de forces considérables en Candie, non » seulement pour la défense de cette place, mais encore » pour chasser l'ennemi commun hors de tout ce royaume. » Pourtant il ne semblait pas à Sa Majesté qu'il fût bon » qu'elle se préparât seule à cette entreprise, sans que » l'empereur, le roi d'Espagne et les princes d'Italie n'y » prissent aussi en même temps part, afin qu'elle ne se mît » pas à dos toute la rage du Turc. Il était donc à la fois » nécessaire et facile que Sa Sainteté daignât s'appliquer » avec sa grande ferveur à unir, pendant ce temps de paix, » tous ces princes pour la défense d'une cause commune qui » intéressait à si haut point la maison d'Autriche à cause » du danger qui menaçait Naples et la Sicile. Sa Majesté » priait instamment Sa Sainteté de daigner lui rendre ces » services en échange desquels elle promettait d'être la pre» mière à ses ordres et, à cet effet, elle avait ordonné au

(1) « ... benche ciò per parte di Sua Beatitudine deva ben accettarsi ma non chiedersi... »

(2) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Borromée*, ch., 16 octobre 1668, NS, v. 136 : « *La speranza...* »

» duc de Beaufort de renforcer la flotte de beaucoup de vais-
» seaux et de se tenir prêt au premier signal. — Je m'incli-
» nai devant les sentiments si pieux et généreux de Sa
» Majesté et promis de les exposer à Sa Sainteté et à Votre
» Éminence, comme je le fais ici humblement (1). »

Quinze jours plus tard, Lionne précisait au nonce les intentions du roi. Une flotte de soixante-dix vaisseaux devait se réunir à Toulon et peut-être même Sa Majesté se rendrait-elle en personne dans ce port pour surveiller de plus près l'armement. Ces excellentes dispositions et ces grands préparatifs permettaient d'espérer que le roi voulait non seulement délivrer la ville et toute l'île de Candie, mais même entreprendre une guerre de conquête contre l'empire ottoman. Toutefois, par crainte de s'attirer seul la colère et la vengeance des Turcs, le roi exigeait le concours, au moins apparent, des autres puissances. Lionne me dit, ajoute Bargellini, « que si Sa Sainteté parvenait à induire
» les princes catholiques à donner, pendant quelque temps,
» des secours en troupes et en argent, même si en fait ces
» secours étaient insignifiants, pourvu qu'ils eussent nom
» d'être considérables, Sa Majesté entreprendrait tout à elle
» seule (2). »

Comme le roi avait appris par M. de Grémonville, son ministre à Vienne, que l'empereur, sondé au sujet de la conclusion d'une ligue, avait répondu qu'il n'était pas en état de faire la guerre à qui que ce fût (3) et qu'il y avait peu à compter sur les princes italiens autres que le souverain pontife, c'était de l'Espagne seule que Louis XIV pouvait attendre quelqu'intervention en Orient.

Malheureusement, le nonce Borromée ne parvenait pas

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 13 novembre 1668, NF, v. 137, f. 397. Pièces justificatives, nº 5.

(2) « ... che riuscendo a Sua Santità d'indurre i Principi Cattolici a dar soccorso di gente e di danari per un tempo determinato seben fossero deboli gli aiuti in sostanza pur che habbino nome grande, Vescovo (Sua Maesta) fara il tutto. » *Le même au même*, ch., 4 décembre 1668, NF, v. 137, f. 421 ; m., v. 270, f. 44.

(3) *Le nonce Trotti au même*, ch., 27 octobre 1668, NV, v. 106, f. 117.

à obtenir de ce côté quelque promesse nette et précise et il annonçait même qu'il faudrait vaincre de multiples difficultés pour obtenir des secours pour la prochaine campagne, tant à cause du sourd mécontentement qui commençait à gronder à l'intérieur du royaume, qu'à cause du manque de sécurité aux frontières. Les gouverneurs de la Flandre et du Milanais demandaient des troupes pour parer à toute éventualité d'une reprise de la guerre avec la France et tant que le gouvernement de la reine régente ne serait pas complètement tranquillisé au sujet de la solidité des traités de paix, il n'y avait pas lieu d'espérer que l'Espagne se dégarnît du peu de troupes qui lui restaient pour les envoyer au secours de la république (1).

A vrai dire ces inquiétudes étaient justifiées. Le traité d'Aix-la-Chapelle avait cédé à la France, nous le savons, un certain nombre de villes des Pays-Bas *avec leurs dépendances*. Ce terme *dépendances* avait largement ouvert la voie à d'injustifiables prétentions et, d'après le principe qui devait plus tard donner naissance aux fameuses *chambres de réunion*, Louis XIV faisait rechercher et revendiquait toutes les dépendances des territoires cédés, même celles qui n'étaient plus qu'historiques. Cette interprétation des termes du traité pouvait d'un moment à l'autre faire éclater de nouvelles hostilités et l'Europe toute entière suivait avec inquiétude les délibérations d'une conférence, réunie à Lille, où les délégués des deux puissances défendaient les droits de leurs souverains.

* * *

Dans ces circonstances difficiles, il importait à la diplomatie pontificale, pour pouvoir profiter des dispositions généreuses du roi de France, de calmer les appréhensions de la cour de Madrid et le cardinal Rospigliosi envoya aux nonces en France et en Espagne les instructions les plus précises dans ce sens.

(1) *Le nonce Borromée au cardinal Rospigliosi*, ch., 24 novembre 1668, NS, v. 136 : « *Appunto per la risposta...* »

« Les dispositions généreuses, écrit-il à Paris, dont le roi » fait preuve en promettant de contribuer pour la saison » prochaine à secourir Candie autant qu'il le serait en son » pouvoir et pour la délivrer entièrement de la domina- » tion turque, ont rempli de consolation l'âme paternelle » de Sa Sainteté. Celle-ci a pris la résolution de négocier » auprès de chacun, avec tout le zèle possible, l'union des » forces de tous les princes dans ce but. »

« En Espagne, la bonté de la reine a déjà fait preuve de » son côté de résolution prompte et efficace, mais la crainte » d'avoir à supporter une nouvelle guerre et, en conséquence, » l'appréhension d'avoir à défendre ses propres états, sus- » pendent et entravent sa résolution de secourir autrui. Et » on ne peut douter que le même effet ne naisse des mêmes » causes à Vienne et ailleurs. De sorte que rien ne pourrait » plus contribuer à délivrer des Turcs dans la prochaine » campagne le royaume de Candie que la promesse que » donnerait Sa Majesté Très Chrétienne de n'inquiéter par » ses armes, ni sur terre, ni sur mer, pendant quelques » années, au moins pendant toute l'année prochaine, aucune » partie des états du Roi Catholique. »

« Si Sa Majesté consentait à donner sur ce point sa parole » royale, même à la condition qu'en échange l'Espagne fît la » même promesse à son égard, elle donnerait par là à la » cause commune de la chrétienté non seulement le secours » pour lequel elle contribuera par ses propres forces, mais » encore tous les secours pour lesquels contribueront les » autres princes, retenus aujourd'hui par la crainte des » forces de Sa Majesté. »

» Ce soir même, Sa Sainteté envoie des brefs particuliers » en Espagne pour promouvoir de si grands bienfaits pour » notre sainte religion et elle fera de son côté tous les efforts » possibles dans ce but, mais le tout dépend de l'assurance » que donnerait le Roi Très Chrétien de ne pas attaquer les » états du Roi Catholique ; et puisque précisément les négo- » ciations sur la question des dépendances des conquêtes

» sont sur le point d'aboutir à Lille, il importerait de faire
» savoir que si l'accord ne s'établissait pas dans ces confé-
» rences, Sa Majesté surseoirait néanmoins, en considération
» de l'intérêt général, à réclamer toute satisfaction par les
» armes au moins pendant toute l'année en cours. »

« Si vous pouvez obtenir sur ce point quelque promesse
» formelle de Sa Majesté, Sa Sainteté ordonne que vous
» la signifiiez par courrier exprès à Mgr le nonce en
» Espagne, pour que celui-ci puisse mener la négociation à
» son entier achèvement auprès de cette dernière cour. »

« La conclusion d'une ligue entre les puissances entraîne-
» rait d'inutiles longueurs, par conséquent il est préférable
» que chacun donne à la république vénitienne les secours en
» troupes soldées, en argent ou en vaisseaux qu'il pourra
» donner et sur ce point il est nécessaire que Sa Majesté Très
» Chrétienne daigne exposer d'une manière précise et claire,
» tout au moins en confidence à Sa Sainteté, qui le gardera
» pour elle, si cela peut plaire à Sa dite Majesté, ce qu'elle
» a l'intention de donner, afin que Sa Sainteté puisse obtenir
» des autres princes ce qui manquerait et réunir des troupes
» suffisantes pour la fin qu'elle désire. »

« Pour éviter la haine des Turcs, les secours peuvent être
» envoyés sous le nom de la république de Venise ou de Sa
» Sainteté, mais vous ne pouvez proposer cet expédient,
» mais seulement l'accepter s'il vous est proposé par Sa
» Majesté, laquelle ne doit pas prendre en considération
» la colère et la rage des Turcs, puisqu'elle n'a rien à en
» craindre, mais bien la gloire, les mérites et la grandeur
» que méritera son concours efficace. »

« Et si le roi voulait également agir par lui-même avec
» sa flotte, soit en bloquant les bouches des Dardanelles
» pour arrêter les secours expédiés à La Canée, soit en
» croisant utilement dans le même but autour de Candie et
» sur les côtes de la Morée, soit même en faisant par une
» attaque séparée quelqu'utile diversion, le tout serait laissé
» complètement à son libre arbitre.

» Par la suppression de quelques couvents inutiles (1), Sa
» Sainteté contribuera largement de son côté, mais il est
» nécessaire de savoir de chacun combien il compte faire,
» afin de pouvoir bien prendre les mesures dites plus haut ;
» par conséquent, nous nous attendons, tant sur ce point
» que sur celui de l'assurance de la paix avec l'Espagne,
» au moins pendant l'année prochaine, à pouvoir juger des
» effets extraordinaires de votre zèle et de votre valeur :
» travaillez et tirez profit de tout, tant en Espagne, qu'où
» vous êtes, de manière que nous puissions attendre la
» conclusion et les effets d'une affaire aussi importante (2). »

* * *

Des instructions similaires avaient été en même temps adressées à Madrid au nonce Borromée, lui prescrivant d'obtenir le concours des armées et des flottes de Sa Majesté Catholique à l'expédition que le pape s'efforçait de réunir pour sauver Candie (3), sans toutefois faire connaître que le nonce de Paris était chargé d'obtenir du roi de France la promesse d'observer fidèlement les stipulations de la paix, au moins pendant une année, de peur que les ministres de la reine-régente n'attendissent les résultats de cette négociation avant de se décider et ne perdissent ainsi un temps précieux (4). Même, pour enlever aux deux puissances en cause la crainte de toute issue fâcheuse aux conférences de Lille, le pape s'offrait à accepter pour le plus grand bien commun le rôle d'arbitre afin que la paix

(1) Nous avons vu que Clément IX avait, le 8 décembre 1668, supprimé la congrégation de Saint Georges en Alga et les deux couvents des pères jésuites et de Saint Jérôme de Fiesole pour affecter leurs biens à la défense de Candie ; de même, il allait proposer de fournir à la reine d'Espagne des fonds pour la guerre sainte par la suppression de couvents en Sicile.

(2) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 4 décembre 1668, NF, v. 137, f. 83. Pièces justificatives, nº 6.

(3) *Le même au nonce Borromée*, ch., 4 décembre 1668. NS, v. 136 : « *Quando tutti* .. »

(4) *Le même au même*, ch., même date, NS, v. 136 : « *Per liberare*... »

fût ainsi solidement établie ; mais il exigeait que pareille demande d'arbitrage émanât à la fois des deux Hautes Parties, car le rôle du Saint-Siège et ses traditions politiques exigeaient que le nonce n'agît en ces matières qu'avec la plus grande circonspection (1).

Le roi de France continuait de faire preuve du plus grand zèle pour la délivrance de Candie. « Il est persuadé, écrit le » nonce, non sans une certaine naïveté, que c'est là l'entreprise » qui rendra l'année prochaine glorieuse pour lui, car chaque » année il désire accomplir quelque grande chose. Déjà deux » fois Sa Majesté m'a fait demander si la réponse au projet » que j'avais transmis de sa part à Sa Sainteté était arrivée » et elle continue de l'attendre avec impatience (2). »

Toutefois malgré les brefs les plus pressants que leur avait adressés Sa Sainteté (3), Lionne et le roi lui-même se montraient moins bien disposés quant à la promesse de ne pas attaquer l'Espagne.

» M. de Lionne, écrit Bargellini, me répondit très aigre- » ment au sujet de la promesse sollicitée de la part du roi de » ne pas attaquer par terre ou par mer, au moins pendant un » an, les royaumes de Sa Majesté Catholique. Il me dit » que l'Espagne négociait une ligue offensive et qu'il avait » entre les mains des dépêches chiffrées trouvées dans la » maison du doyen de Saint-Michel (lequel a été mis en » prison) ; que, s'il ne connaissait pas l'infinie bonté de Sa » Sainteté, il croirait que celle-ci ne sollicitait cette pro- » messe que pour donner aux Espagnols le temps de se

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 4 décembre 1668, NF, v. 137, f. 85.

(2) « Il Re si trova infervorato per il soccorso di Candia, e stimo che si sia prefisso nella mente che questa debba esser l'impresa la quale habbia a render glorioso per Vescovo (Sua Maestà) l'anno venturo, desiderando in ciascuno far qualche opera grande. A quest' hora mi ha fatto domandar due volte se è venuta risposta del progetto fatto alla S[ta] di N[o] S[re] con mie lettere per parte di S[a] M[ta] e sta con desiderio aspettandola. » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 21 décembre 1668, NF, v. 137, f. 432 ; m., v. 270, f. 82 ; copie, ND, v. 93, f. 108.

(3) *Le même au même*, ch., 28 décembre 1668, NF, v. 137, f. 439 ; m., v. 270, f. 86 ; copie, ND, v. 93, f. 110.

» remettre solidement en selle et finalement il me déclara
» qu'il ne voulait pas me donner de réponse formelle mais
» que Sa Majesté me ferait mieux connaître ses sentiments. »

» Je pris congé de Son Excellence, tout mortifié de ce
» nouvel incident, et je conçus la pensée de retourner pour
» calmer ses appréhensions, mais il ne m'a pas été possible
» de revoir M. de Lionne avant l'audience du roi qui m'a
» été accordée ce matin. »

» J'ai exposé la question à Sa Majesté dans la meilleure
» forme possible et avec toute l'ardeur que m'a inspirée la
» lettre de Votre Éminence. Le roi m'a écouté comme
» d'habitude et m'a répondu avec la plus grande bienveil-
» lance, me disant qu'il n'était pas nécessaire qu'il donnât
» sa parole, puisque la paix était faite, qu'il n'avait pas
» l'intention d'attaquer l'Espagne si on ne lui en fournissait
» pas une juste cause et que cette intention n'était pas
» limitée à deux ou trois années ; il pouvait au contraire
» arriver que ce fût lui-même qui eût plutôt besoin des bons
» offices de Sa Sainteté pour empêcher la France d'être atta-
» quée, d'autant plus que par des dépêches chiffrées intercep-
» tées il était arrivé à sa connaissance que l'Espagne tentait
» de former une ligue offensive contre son royaume. »

» J'ai répondu que les prétentions de Sa Majesté au sujet
» des dépendances et d'autres causes semblables faisaient
» renaître les inquiétudes et que pour ce motif de nouvelles
» sûretés étaient nécessaires, que je considérais comme une
» vantardise du prisonnier (le doyen de Saint-Michel) les
» prétendues dépêches chiffrées au sujet de la ligue offen-
» sive, parce qu'il n'était pas un personnage auquel on eût
» confié des négociations de cette espèce et je suppliai Sa
» Majesté de ne pas y attacher créance avant qu'elle ne fût
» mieux informée de la vérité. »

» Il me parut que le roi se rassérénait et il me dit
» courtoisement : donnez-moi donc un peu de temps pour
» penser à une réponse d'une si grande importance (1). »

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 4 janvier 1669, NF, v. 137, f. 449 ; m., v. 270, f. 100 ; copie, ND, v. 93, f. 114 v°. Pièces justificatives, n° 7.

Ces accusations du roi et de Lionne à l'égard de l'Espagne n'étaient pas entièrement fausses, non que celle ci négociât réellement la formation d'une ligue offensive, mais, inquiète des dispositions hostiles de Louis XIV à la nouvelle des pourparlers entre le roi et Venise et qui eussent pu être dangereux pour le Milanais (1), la reine régente avait adhéré à la Triple-Alliance de Jean de Witt et assuré ainsi la paix intérieure et extérieure de son royaume (2).

Cette alliance donnait à l'Espagne des garanties suffisantes pour lui permettre d'envoyer une partie de ses forces en Orient (3), mais elle avait profondément étonné la diplomatie pontificale et toutes les chancelleries européennes : pour la première fois, la catholique maison d'Autriche s'alliait à des puissances hérétiques et entrait dans une combinaison politique formée par les Provinces-Unies dont, il y avait à peine vingt ans, elle refusait encore de reconnaître l'indépendance. Le nonce Bargellini déclarait cette conduite « insolite pour la grande piété » de Sa Majesté Catholique (4).

*
* *

Malgré la réponse peu encourageante donnée au nonce, Louis XIV, de plus en plus désireux pour les motifs que nous connaissons déjà, de faire craindre sa puissance aux Turcs et de s'attirer la bienveillance de Rome, allait enfin accorder à Clément IX la promesse tant désirée relativement à l'Espagne en même temps qu'il lui précisait ses secours pour Candie. Le 11 janvier, Lionne adressa au cardinal Rospigliosi une longue lettre confidentielle qu'à cause de son importance nous croyons devoir reproduire ici dans son intégrité (5) :

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Borromée*, ch., 4 décembre 1668, NS, v. 136 : « *Si è per molte vie...* »

(2) *Le nonce Borromée au cardinal Rospigliosi*, ch., 26 janvier 1669, NS, v. 136 : « *Monsignore Nunzio in Francia...* »

(3) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Borromée*, ch., 10 février 1669, NS, v. 136 : « *In Francia s'incontra...* »

(4) « ... se bene con modo insolito alla sua gran pietà. » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, dépêche déjà citée du 21 décembre 1668.

(5) *Lionne au cardinal Rospigliosi*, 11 janvier 1669, Pr., v. 94, f. 9. Un fragment

MONSEIGNEUR,

Sur le dernier bref de Sa Sainteté et sur les offices que M. le nonce a esté chargé de passer à son nom auprès du Roy touchant le secours de la Candie, Sa Majesté a résolu que j'escrirois directement et confidemment à Vostre Éminence ses intentions, pour les faire scavoir à nostre Saint Père, sans s'en expliquer icy à M. le Nonce ny à l'Ambassadeur de la République pour les raisons que je desduiray plus bas dans cette lettre.

J'auray donc l'honneur de luy dire que Sa dite Majesté pour le bien de la chrestienté, mais non moins sans doute pour complairre à nostre Saint Père qu'elle scait ne souhaitter rien en ce monde si ardemment que le salut de ce Royaume là, a résolu de faire toute la despence nécessaire pour composer un armement de quatorze vaisseaux et de quinze galères et de les entretenir pendant la campagne prochaine pour servir à transporter des trouppes en Candie et les en raporter et y agir mesme à la mer contre les Turcs. Qu'outre tout ce qui sera nécessaire pour fournir les dits vaisseaux et galères de vivres, victuailles, munitions de guerre, et pour le payement des soldats et matelots qui les devront monter et qui seront au nombre qu'il faut pour pouvoir combattre vigoureusement l'ennemi, Sa dite Majesté fait estat de faire embarquer dessus d'autres trouppes réglées des meilleurs corps qu'elle ayt et en nombre suffisant pour pouvoir débarquer dans la place de Candie quatre mille hommes effectifs *qui y serviront six mois entiers s'il est nécessaire qu'ils y demeurent tout ce temps-là*, et la solde des dits quatre mille hommes courra tousjours sur son compte en sorte qu'ils ne seront à charge en rien à la République, qui devra seulement prendre le soin par advance de leur faire avoir des vivres pour leur argent a prix raisonnable. Outre tout cela, pour rendre plus utile à la République cet armement qui pourra partir des ports de Provence au premier jour d'avril, Sa Majesté fera embarquer dessus cent milliers de poudre, trente milliers de mesches, vingt milliers de plomb, dix mille sacs à terre, six mille outils, vingt mille grenades, cinq cents mousquets, trois cents pertuisannes et cinquante cuirasses à l'espreuve du mousquet. Les trouppes qui devront débarquer seront commandées par un lieutenant-général des armées du Roy, deux mareschaux de camp et deux brigadiers d'infanterie. Sa Majesté a jugé à propos que tout le dit armement se fasse sous le nom de Sa Sainteté et cela pour trois raisons : la première, pour la plus grande gloire de Sa dite Sainteté ; la seconde pour oster autant qu'il se

de cette lettre a été publié par GÉRIN (*o. c.*, t. II, p. 324) d'après la copie conservée AEP, *Rome*, v. 196.

pourra le prétexte aux Turcs de prendre occasion de ce secours pour ruiner le commerce que ses sujets font en Levant; et la troisième afin que les Espagnols ne puissent prendre suject de l'envoy des galères du Roy en Levant pour n'y envoyer pas les leurs sur la difficulté qu'ils feroient peut estre, quoy que fort injustement, de donner ordre à leurs galères de céder le rang qui seroit deut à celles de Sa Majesté, si elles naviguoient avec son estendart, au lieu que celles cy, ne portant point celuy de France et prenant l'estendart du Pape et se meslant avec les galères de Sa Sainteté, la capitane de France devenant patrone de la capitane du Pape, les dits Espagnols n'auront aucun prétexte de se dispenser d'envoyer aussi leur galères en Candie. Voilà le project que fait le Roy et qu'il se promet devoir estre d'autant plus agréable à Sa Sainteté qu'il est certain que c'est principalement la considération de sa personne et de la gloire de son pontificat qui le portent à faire de si grands efforts en toutes manières et mesme dans une conjoncture où il semble que les Espagnols n'ont d'autre pensée et d'application qu'à luy jetter toute la Chrestienté et mesme les protestants sur les bras.

Cependant touchant l'autre partie du discours de M. le Nonce qui est qu'afin que les Espagnols puissent aussi de leur costé et en mesme temps donner sans scrupule des secours à la Candie quand ils seroient délivrés de la crainte qu'ils ont d'une nouvelle aggression, Sa Majesté ayt agréable de donner sa parole qu'elle ne les attaquera point, au moins de toute cette année, j'auray le lieu de dire à Vostre Éminence, pour estre, s'il luy plaist, représenté par elle à Sa Sainteté, qu'aux termes de certitude et mesme d'infaillibilité dont les Ministres d'Espagne en Flandre se servent pour persuader et par leurs discours et par les lettres qu'ils escrivent en toutes les courts de l'Europe, que Sa Majesté attaquera de nouveau les Pays-Bas au printemps prochain, aucune chose que Sa Majesté pût dire, faire, ou promettre, ne les scauroit guérir de cette appréhension et puisque le traité d'Aix-la-Chapelle solemnellement signé et ratifié des deux costés et dont d'autres potentats leur ont accordé la garentie ne les rasseure pas, on laisse à juger si une parole de Sa Majesté donnée à un tiers, de quelque dignité qu'il fût, pourroit produire cet effect là, et s'ils n'en tireroient pas plustost la conséquence que Sa Majesté n'ayant eu aucune nécessité de la donner, puisqu'elle ne pouvoit rien adjouster à la force de la signature du traité et de sa ratification, n'auroit fait ce pas que pour les mieux endormir et les trouver plus dépourveus, ces Messieurs faisant profession assez publique, si non de croire, du moins de semer par toute la terre qu'on ne doit jamais adjouster aucune foy à toutes les paroles, promesses ou escrits de la France et, s'ils donnoient quelque créance à celle dont M. le Nonce a parlé, ce ne seroit pas certainement pour en prendre occasion de secourrir la Candie, qui est le fruit que Sa

Saintelé en voudroit tirer, mais pour se rendre encore plus opiniastres, qu'ils ne sont à ne faire aucune justice à Sa Majesté sur ses prétentions des dépendances des conquestes, estant alors asseurés de ne pouvoir craindre aucuns inconvénients du refus qu'ils continueront de faire de cette justice, parce qu'ils jugeroient bien que pour dix places de la considération de celle de Condé, Sa Majesté ne voudroit pas avoir donné le moindre dégoust à Sa Sainteté ny pour rien au monde luy avoir manqué de parole. Mais pour parvenir par une voye esgalement seure pour les Espagnols au but que Sa Sainteté s'estoit proposée dans cette demande, elle n'a qu'à leur faire considérer que Sa Majesté luy ayant promis d'envoyer cette campagne en Candie dès les premiers jours du printemps tout l armement de galères et de vaisseaux qu'elle aura fait équiper, et un corps considérable de trouppes à débarquer, dont Sa dite Majesté ne se priveroit pas, non plus que de ses forces maritimes, si elle avoit véritablement le dessein de les attaquer que leurs Ministres de Flandres leur font apréhender, ils ne peuvent pas refuser sur le prétexte d'aucune crainte d'envoyer leurs galères et ce qu'ils voudront encore donner d'autres secours à la République, quand au moins ils auront veu que l'armée de Sa Majesté aura certainement pris la route de Levant, et je ne doute pas, qu'ayant la bonne opinion qu'ils ont la charité d'avoir de la mauvaise foy de Sa Majesté, ils n'estiment incomparablement plus la sécurité de voir toutes les forces qu'elle mettra cette année à la mer, engagées contre le Turc, pour la deffence de la Chrestienté, qu'ils ne feroient de cas d'une de ses paroles quand elle l'auroit non seulement donnée au vicaire de Jésus-Christ mais à Dieu mesme.

Au reste Sa Majesté a jugé à propos de déposer dans le seul sein de Sa Sainteté tout son project, non seulement afin qu'elle en puisse mieux faire l'usage qu'elle voudra tant pour les propres résolutions qu'à l'esgard des autres Princes, mais afin aussi que les dits Princes estant informés des grands efforts que Sa Majesté a dessein de faire, ne se relaschent pas de donner en leur particulier des effects de leur bonne volonté pour le secours de la Candie sur l'opinion que les grandes assistances de Sa Majesté suffiront seules pour sauver cette place. Cependant par la mesme raison à l'esgard de M. le Nonce, je ne luy diray autre chose, si ce n'est que Sa Majesté songe présentement avec aplication à ce qu'elle pourra faire, afin de ne donner pas à Sa Sainteté des paroles qu'elle ne pût pas accomplir, l'asseurant pourtant en général que Sa Béatitude sera contente de son zèle pour le bien de la Chrestienté, et pour ses satisfactions particulières. Sur ce je demeure...

Monseigneur, de Vostre Éminence,
très humble et très obéissant serviteur
DE LIONNE.

* * *

Cette lettre, qui devait causer une grande joie au souverain pontife, croisa le courrier de Rome qui prescrivait au nonce de profiter des bonnes dispositions de la cour pour faire hâter l'envoi des secours à Candie « parce que le succès » de l'entreprise dépendait de la célérité de son exécution. » Le pape enverrait de son côté des brefs à tous les princes chrétiens et les ferait exhorter par ses nonces dans le même but « mais, quand bien même tous les autres princes seraient » disposés à faire de grandes choses, si chacun veut attendre » pour voir ce que feront les autres, ou bien personne ne » fera rien, ou bien rien ne sera fait en temps (1). » C'est au roi de France à donner l'exemple, il ne doit le céder à personne en piété et en générosité, il importe donc qu'il déclare, au moins à Sa Sainteté, combien il compte donner de troupes, de vaisseaux, de soldats, de munitions et d'argent, pour qu'on puisse en tenir compte dans l'organisation de l'entreprise et permettre au pape et à la république de suppléer par le concours des autres princes à ce qui pourrait manquer (2). Sur ce point-là du moins, la lettre de Lionne avait devancé les désirs de Sa Sainteté.

Par le même courrier le cardinal Rospigliosi venait encore stimuler le zèle du nonce : rien ne pourrait autant lui acquérir les faveurs du Saint-Père que le succès de ses négociations auprès de la cour de France (3). Point n'était besoin de ces exhortations : Bargellini se multipliait pour remplir les instructions du cardinal-neveu : il obtint du ministre Louvois, celui qui passait à la cour pour le plus mal disposé à l'égard de Candie, la promesse d'opiner

(1) « ... poiche nella celerità dell' opera è risposta la felicità dell' evento. » ... « Ma quando pur gli altri sieno per far molto se ciascheduno vuol aspettar di veder ciò che da altri si faccia, o nessuno fara, o nessun' opra sara in tempo. »

(2) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 20 janvier 1669, NF, v. 137, f. 93, v°.

(3) *Le même au même*, même date, NF, v. 316, f. 279.

toujours en conseil conformément aux désirs du Saint-Siège (1) ; les autres ministres se montrèrent également bien disposés (2) ; et même, malgré l'ignorance dans laquelle l'avait à dessein laissé Lionne, le nonce put, dès le 22 janvier, annoncer à Rome le départ d'un secours de quatorze vaisseaux, de dix-huit galères et de huit mille hommes pour Candie (3). Il confirma ces chiffres quelques jours plus tard, en même temps qu'il rendait compte de la visite que lui avait faite de la part du roi le maréchal de Bellefonds dans le but d'être exactement renseigné sur les secours que pourraient fournir les princes italiens, car on ne pourrait que bien peu compter sur les Espagnols (4).

Cependant comme Bargellini restait toujours dans l'ignorance des intentions du roi, communiquées directement à Rome, comme cette situation était délicate et pouvait même devenir dangereuse, le cardinal Rospigliosi, sans violer le caractère confidentiel de la lettre de Lionne, dut pourtant donner au nonce les instructions que comportaient les circonstances : en se faisant le défenseur de la chrétienté et en attaquant l'ennemi commun, le roi calmerait toutes les défiances et, « quand bien même des intrigues en vue d'une » ligue offensive contre la France existeraient réellement, » en déclarant ouvertement et positivement qu'elle voulait » employer toutes ses forces à secourir Candie, non seulement Sa Majesté obligerait le pape à s'employer avec la » plus grande ardeur au maintien de la paix, mais encore » enlèverait à tous le prétexte de rompre cette paix de » crainte d'être prévenus par elle. » La menace des armes de la France est le seul motif qui empêche l'Espagne de secourir Candie, « de sorte qu'une promesse réciproque de » ne pas s'attaquer permettrait aux deux royaumes de faire

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 22 janvier 1669, NF, v. 138, f. 69.
(2) *Le même au même*, même date, NF, v. 138, f. 70.
(3) *Rapport diplomatique* du 22 janvier 1669, NF, v. 138, f. 72.
(4) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 1er février 1669, NF, v. 137, f. 492 ; m., v. 270, f. 165.

» pendant cette campagne une expédition militaire pour
» chasser les Turcs de Candie (1). »

La promesse faite confidentiellement au Saint-Père ne suffisait donc pas pour calmer les inquiétudes du cabinet de Madrid et il importait que cette déclaration fût rendue publique et solennelle. Une seconde dépêche du cardinal-neveu, sans encore découvrir entièrement le roi aux yeux du nonce, vint mieux préciser le sens des promesses royales.

« Monsieur de Lionne m'a écrit dans une lettre confiden-
» tielle que, pour le commencement d'avril, Sa Majesté
» voulait donner une grande quantité de vaisseaux, de
» galères, de munitions et de troupes à débarquer dans l'île,
» soldées à ses frais pour la prochaine campagne. Je lui
» réponds dans les termes convenables de reconnaissance
» de la part de Sa Sainteté et de louange, méritée par la
» générosité du roi, en même temps que je lui exprime
» l'impatience du Saint-Père de voir toutes ces promesses
» mises à exécution ; et vous pourrez par des instances
» semblables donner quelque ardeur à nos demandes. »

» Relativement à la promesse à faire par Sa Majesté de
» ne pas attaquer, pendant un an au moins, les états du Roi
» Catholique, nous nous heurtons aux mêmes difficultés que
» l'on vous a fait connaître là où vous êtes, pourtant cette
» inquiétude entravera toujours le concours qu'il conviendrait
» d'obtenir de l'Espagne. Pour ce motif, j'écris encore à
» M. de Lionne sur ce même sujet, et vous, sans montrer
» que vous connaissez ni tout ce qu'il m'a écrit, ni ce que je
» lui ai répondu, vous devez insister sans cesse, pour que
» par tout moyen possible on enlève les appréhensions de
» l'Espagne. Il n'est pas vrai de dire qu'il suffira pour

(1) « E quando pur habbiano sussistenza le trame, costi apprese, di leghe offensive contro la Francia, dichiarando il Re in modo palese et preciso di voler impiegar le sue forze in sovvenir Candia, non solo oblighera il Papa a procurar con ogn' ardore la conservatione della pace, ma togliera a tutti il pretesto di romperla per non esser da lui prevenuti. » ... « onde con reciproca promessa di non offendersi potrebbesi nella presente campagna far dalle due corone un sforzo per cacciar di colà il Turco. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini,* ch., 5 février 1669, NF, v. 137, f. 100 v°.

» atteindre ce but de voir la flotte du Roi Très Chrétien » occupée dans le Levant, parce qu'on ne pourra s'en » apercevoir qu'après qu'elle y sera réellement allée et » qu'ainsi l'Espagne ne sera détrompée que trop tard pour » pouvoir agir. En outre, la présence d'une puissante flotte » du roi dans le Levant, sans que Sa Majesté ait donné sa » parole de ne pas commettre d'actes d'hostilité, augmentera » la crainte au lieu de l'enlever, car les royaumes de Naples » et de Sicile, où l'on sait que les mécontentements ne » sont pas calmés, resteront exposés à la discrétion de » cette flotte lors de son retour (1). »

*
* *

En même temps qu'il adressait cette dépêche à Mgr Bargellini, le cardinal Rospigliosi envoyait à Lionne une longue lettre de remerciments, en réponse à sa missive du 11 janvier.

« Il me faudrait toute la bonté de Votre Excellence », déclare le cardinal, pour pouvoir exprimer à Sa Majesté d'une « manière convenable, toute la joie et la paternelle » tendresse avec lesquelles Sa Sainteté a appris les généreuses dispositions du roi pour secourir Candie. Je prie » Votre Excellence, le plus vivement qu'il m'est possible, » d'employer toute son habilité pour remplir en mon nom » ce devoir et pour représenter à Sa Majesté l'affectueuse et » paternelle reconnaissance de Sa Sainteté, surtout pour la » résolution d'envoyer tout ce secours sous les étendards » pontificaux, en même temps que ma profonde gratitude » pour l'honneur et la satisfaction que j'ai eues de pouvoir » apporter une si grande consolation à Sa Sainteté. »

Tous les secours ainsi annoncés « constituent une force » puissante et considérable et si on les fait partir avec la » célérité promise, on peut en attendre un grand et décisif » succès. » ...

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 6 février 1669, NF, v. 137 f. 105, v°; m., v. 270, f. 182. Pièces justificatives, n° 8.

« Toute la sollicitude de Sa Sainteté est aujourd'hui tour-
» née vers le moyen d'obtenir des autres princes tout ce
» qu'il leur sera possible de donner dans ce même but. En
» ce qui concerne l'Espagne rien ne peut plus contribuer à
» cette fin que la certitude de ne pas voir cette année-ci les
» armées françaises dans ses états. »

Après avoir repris ici l'argument déjà développé dans la lettre à Bargellini sur l'insuffisance de garanties données pour la paix par l'envoi des escadres du roi en Orient, le cardinal ajoute : « cela ne touchera du reste nullement la
» Flandre, où l'absence des galères et des vaisseaux et
» quatre mille hommes de plus ou de moins ne rendront pas
» le roi moins puissant pour envahir cette contrée. »

Une promesse solennelle et réciproque de ne pas rouvrir les hostilités pendant un an est donc absolument nécessaire et ce serait là « le plus grand service que Lionne pourrait
» rendre au roi, en faisant ainsi voir au monde entier, que
» cette glorieuse entreprise toute entière est son œuvre et en
» attirant sur lui toutes les bénédictions et les prospérités,
» qui doivent être attendues de Dieu, pour cette cause qui
» est sienne et qui pour cette raison doit aussi être la cause
» d'un roi si pieux et si grand (1). » Cette lettre allait croiser en chemin le messager porteur de la promesse royale si impatiemment attendue à Rome. Une dernière démarche du nonce venait d'emporter ce brillant succès diplomatique.

* * *

Dès les premiers jours de février, Bargellini avait rendu visite à l'ambassadeur d'Espagne à Paris, Quiñones, et l'avait mis au courant de ses négociations. Ces nouvelles avaient causé un grand plaisir et Quiñones avait promis que, si les tentatives aboutissaient, la reine régente enverrait à Candie l'élite *(il miglior nervo)* de ses troupes de Flandre et les placerait même sous les ordres du maréchal de Bellefonds (2).

(1) *Le cardinal Rospigliosi à Lionne,* 5 février 1669, Pr., v. 74, f. 138 ; pièces justificatives, nº 9.
(2) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi,* 12 février 1669, NF, v. 138, f. 189.

Cette promesse n'avait fait qu'augmenter le désir qu'avait Bargellini de mener à bien sa tâche ardue, lorsqu'il reçut une lettre de son collègue de Madrid, Borromée, confirmant le zèle de la reine pour Candie, où elle s'engageait à envoyer une grosse escadre de galères si « par la promesse, » tant désirée elle voyait éloigner toute crainte d'attaque » contre les états de son fils (1). » Bargellini se hâta de porter cette lettre à Lionne, insistant sur toute son importance, et le pria de solliciter pour lui une audience de Sa Majesté (2). A la nouvelle des bonnes dispositions de la reine d'Espagne, le roi se décida enfin à accorder la promesse tant désirée et adressa au pape la lettre que nous reproduisons ici (3) :

TRÈS SAINT-PÈRE,

Le Sr Archevesque de Thèbes, Nonce de Vostre Sainteté, nous exposa de sa part, sur la fin de l'année dernière, le désir qu'elle avoit que dès le commencement du printemps prochain, nous fissions de nouveaux efforts plus proportionnés à nostre puissance pour le salut de la Candie, ce qu'elle vouloit bien se promettre de nostre piété et de l'entière disposition que nous avions toujours de luy plairre, et que la satisfaction de Vostre Béatitude seroit extrême si, ne nous contentants pas d'acquérir ce mérite envers toute la Chréstienté, nous voulions bien encore avoir très grande part à celuy qu'auroient d'autres pottentats de donner aussi dans le mesme temps des assistances à la république de Venise, ce que le dit Nonce estant par nous requis de mieux expliquer, il nous dit que les Espagnols ayant conceu de grandes ombrages que nous ayons intention de leur déclarer la guerre, Vostre Sainteté appréhendoit qu'ils ne pussent se résoudre à se priver d'aucunes de leurs forces, ny de terre, ny de mer, pour les envoyer en Candie, si on ne faisoit cesser ces ombrages, et que Vostre Sainteté n'en trouvoit point de meilleur moyen, que si nous avions agréable de donner à Vostre Béatitude nostre parole royalle, qu'au moins

(1) « ... quando, in virtù della parola che si desidera, vegga Sua Maestà rimosse le gelosie di attachi contro li stati del Re suo figlio... »

(2) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 12 février 1669, NF, v. 138, f. 192.

(3) *Le roi au pape*, 13 février 1668, Pr., v. 94, f. 80. Le passage mis en italiques a déjà été publié par GÉRIN, (*o. c.*, t. II, p. 326, n. 2) d'après la copie conservée AEP, *Rome*, v. 196.

de toute l'année où nous allions entrer, nous n'attaquerions aucun estat de la domination d'Espagne. Nous ne pouvons céler à Vostre Sainteté qu'en mesme temps que nous donnions à son zèle incomparable toutes les louanges qui luy estoient deues, nous ne laissasmes pas d'estre très surpris de la nature de l'espédient qui nous estoit proposé, nous parroissant que nostre honneur ne permettoit pas que nous pussions l'admettre, veu que nous serions demeurés d'accord, non seulement que ces soupçons là avoient quelque fondement, mais mesme qu'une paix, par nous signée et ratisfiée, ne suffisoit pas pour en asseurer à nostre esgard l'exécution, si nous n'en donnions encore des paroles telles à Vostre Sainteté, la conséquence nous en parut donc d'abord très préjudiciable et nous nous contentasmes de respondre au dit Sieur Nonce que Vostre Béatitude auroit tout sujet d'estre pleinement satisfaite de nostre déférence à ses désirs, pour ce qui regardoit les efforts que nous ferions en nostre particulier à l'advantage de la République dont nous considérions d'ailleurs les intérests comme les nostres propres, quand mesme il ne s'agirroit pas (comm'il arrive en cette occasion) du bien général de toute la chréstienté. Mais qu'à l'esgard des secours des autres pottentats nous nous tenions peu obligés à chercher de guérir des méfiances si injustes et qui attaquoient indirectement nostre propre honneur, que nous n'avions véritablement aucune intention de reprendre les armes, sy nous n'y estions violentés par des injustices manifestes et très considérables, quoy que nous fussions très bien informés qu'on n'obmettoit aucune diligence possible dans toutes les cours de l'Europe pour nous jetter sur les bras mesme offensivement toutes les autres puissances. Enfin que nos paroles ne pouvoient rien adjouster à la solidité et au maintien d'un traité de paix ratiflé et qu'en tout cas, les Espagnols n'auroient pas d'excuse valable de n'envoyer point leurs secours en Candie, aussitost du moins qu'ils auroient veu prendre ce chemin là à ceux que nous aurions préparés. Il s'est passé quelque temps, Très Saint-Père, depuis cette première responce que nous donnasmes au dit Sieur Nonce et à présent il vient de nous faire entendre qu'il a receu une lettre du Patriarche d'Alexandrie, Nonce de Vostre Sainteté en Espagne, dattée du 23 Janvier, qui luy donne advis que la Royne d'Espagne luy a déclaré de vouloir envoyer en Candie vingt galères bien armées, quelque nombre de vaisseaux, pourquoy on attendoit des nouvelles de Candie, un corps considérable d'infanterie que l'on auroit dans le Royaume de Naples et grande quantité de victuailles et de munitions de guerre et que les ordres estoient déjà donnés pour préparer toutes ces choses. Mais que toutes demeureroient sans qu'on songeast à les apliquer au secours de la Candie, à moins que Vostre Sainteté ne pût à nostre nom asseurer la dite Royne de la durée de la paix pour toute la présente année. Ce

nouveau fait de l'importance que nous l'avons trouvé nous a aussi fait prendre un nouveau conseil et quoy qu'aucun soupçon ne puisse jamais avoir moins de fondement que celuy que les Espagnols tesmoignent avoir de nous en ce rencontre, comme néantmoins il pourroit estre infiniement préjudiciable à la République de Venise, voire à toute la Chrestienté, que nous ne voulussions pas les en guérir pleinement, et commo d'ailleurs nous nous portons toujours avec plaisir à faire toutes les choses que Votre Béatitude désire de nous, passant aujourd'huy sur toutes les considérations contraires que nous avons cy dessus touchées, *nous déclarons par cette lettre à Vostre Sainteté que pendant toute l'année présentement courante qui est ce que la dite Royne a désiré, nous entretiendrons inviolablement le traité de paix, signé à Aix-la-Chapelle, sans y contrevenir par aucune attaque, hostilité, ou voye de fait contre aucun des estats, pays ou places de la domination de la couronne d'Espagne, pour quelque cause, occasion ou prétexte que ce puisse estre, en quelque endroit que les dits pays et places soient situés.* C'est de quoy nous *donnons à Vostre Sainteté nostre parole royalle sur la quelle elle pourra si elle l'a agréable donner la sienne à la Royne d'Espagne.* Cependant nous prions Dieu, Très Saint-Père, qu'il conserve Vostre Sainteté pour longues années au régime de nostre mère Sainte-Église. Escrit à Paris le 13e jour de février 1669.

Vostre dévot fils
le Roy de France et de Navarre
LOUIS
(contresigné)
DE LIONNE.

Lorsque le nonce, prévenu de cette bonne nouvelle, vint remercier le roi, celui-ci l'assura une fois de plus de toute sa bonne volonté et lui confirma le départ pour Candie, au commencement d'avril, d'une puissante flotte et d'une armée plus considérable que celle que pourrait y envoyer tout autre souverain (1). Bargellini s'empressa d'écrire au nonce Borromée à Madrid, attribuant à sa lettre annonçant les intentions de la reine l'heureux résultat de la négociation et le mettant en même temps au courant des plaintes que lui avait faites Louis XIV au sujet des négociations de l'Espagne avec la Triple-Alliance, laissant à la prudence de son collègue la

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 16 février 1668, NF, v. 138, f. 200.

liberté d'user ou de ne pas user des renseignements qu'il lui transmettait (1).

* * *

La promesse solennelle ainsi obtenue constituait un succès diplomatique considérable pour le Saint-Siège et elle avait beaucoup coûté à l'amour-propre de Louis XIV.

Le sacrifice fait par le roi n'était cependant pas aussi grand qu'il pouvait le sembler ; la Triple-Alliance était toujours là, gardienne jalouse de la paix, la France avait encore besoin de toute la bienveillance du pape dans ses affaires religieuses et, comme nous aurons l'occasion de le voir, le roi voulait à ce moment introduire dans le Sacré Collège l'abbé-duc d'Albret, une de ses créatures.

L'engagement de maintenir la paix n'en causa pas moins une joie immense dans toute l'Europe chrétienne, mais nulle part elle ne fut plus vivement ressentie qu'à Rome. Le cardinal Rospigliosi remercia dans les termes les plus chaleureux le roi et Lionne (2) et chargea le nonce d'exprimer à Sa Majesté toute la reconnaissance que lui devait la chrétienté entière, tant pour les secours qu'elle enverrait en son nom, que pour ceux qu'elle allait permettre à l'Espagne d'envoyer. L'archevêque de Thèbes était de plus chargé de remettre à Louis XIV un bref de remercîment dans lequel le pape élaborait déjà tout un plan de campagne, préconisant le blocus de La Canée par les flottes du roi (3).

La joie ne fut pas moindre à Venise (4) et le doge Contarini se hâta de rendre grâces au Saint-Père de l'important secours obtenu par lui pour la république (5).

Hélas! le pape allait au devant d'une nouvelle déception ;

(1) *Le nonce Bargellini au nonce Borromée*, 15 février 1668, NF, v. 138, f. 201 copie.

(2) *Le ardinal Rospigliosi à Lionne*, 5 mars 1669, Pr., v. 174, f. 147 v°.

(3) *Le même au nonce Bargellini*, 5 mars 1669, NF, v. 316, f. 295 ; m., v. 348.

(4) *Le même à Lionne*, 26 mars 1669, Pr., v. 174, f. 150 v°.

(5) *Le doge Contarini au pape*, 9 mars 1669, Pr., v. 94, f. 107. Lettre officielle sur parchemin.

comme nous allons le voir dans le prochain chapitre, la coopération de l'Espagne à la grande expédition rêvée par Clément IX n'allait être que bien insignifiante et la reine régente devait être empêchée de tenir ses engagements.

II.

La promesse du roi de secourir Candie et les grands armements qui semblaient déjà suffire pour délivrer la ville assiégée n'avaient point ralenti en France le zèle pour la cause qui tenait tant à cœur au Saint-Père. Gentilshommes et prélats, soldats et ecclésiastiques de tout rang continuaient à rivaliser de générosité et de dévouement, sans qu'aucune préoccupation intéressée vînt amoindrir leurs mérites.

Nous avons vu plus haut que l'assemblée extraordinaire des évêques et des agents généraux du clergé avait envoyé à toutes les églises du royaume une lettre exhortant à prier pour Candie et à l'assister par de généreuses aumônes. Cette marque de piété avait causé à Rome d'autant plus de joie que le Saint-Père s'était tout d'abord méfié de cette assemblée réunie sur l'initiative de quelques évêques et avait même prescrit au nonce de combattre prudemment ce projet « dont » on ne pouvait espérer de grands secours pour Candie, » mais dont on avait à craindre beaucoup d'innovations en » matière de religion (1). »

Heureusement l'union semblait rétablie dans l'épiscopat français. Pour calmer les doutes du Saint-Siège sur la sincérité de la soumission des quatre évêques jansénistes, Lionne et les évêques médiateurs avaient, depuis quelque temps déjà, remis au nonce des actes soi-disant authentiques

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 28 décembre 1668, NF, v. 137, f. 87 v°.

par lesquels les quatre évêques incriminés déclaraient souscrire au formulaire d'Alexandre VII et multipliaient de diverses manières les assurances sur la loyauté de leur obéissance. Les ministres avaient demandé à cette occasion un bref de remercîment pour le roi et les prélats rebelles avaient prié le pape de bien vouloir donner une preuve de leur rentrée en grâce en leur adressant des brefs semblables à ceux qu'il avait envoyés à tout l'épiscopat français en faveur de Candie (1) : l'église de France tout entière semblait redevenir la fille obéissante de l'église romaine.

Le zèle avec lequel l'archevêque de Rouen avait pris l'initiative du mouvement paraissait de bon augure et l'exemple que donnait le roi lui-même permettait d'attendre quelque grande démonstration pour cette cause où tant de gloire et de mérites étaient à recueillir et dans laquelle le clergé français ne devait se laisser vaincre en générosité, ni par la noblesse, ni par le peuple (2).

*
* *

Le 1er janvier 1669, le nonce transmit à Rome l'avis de l'assemblée des évêques portant que la grâce d'un jubilé « contribuerait puissamment à réunir des sommes considérables pour le secours de Candie ». Bargellini partageait cette manière de voir, mais demandait que dans le bref qui accorderait ce jubilé, on spécifiât que toutes les aumônes reçues des fidèles ou trouvées dans les troncs placés à cette occasion devraient être employées à la défense de Candie (3).

La faveur d'un jubilé était une chose trop importante pour que le pape se décidât immédiatement à l'accorder, il se con-

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 18 décembre 1668, NF, v. 137, f. 430 ; m., v. 270, f. 82.

(2) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 1er janvier 1669, NF, v. 316, f. 271 v°.

(3) « l'assemblea di questi vescovi riputò poter efficacemente contribuire ad un ammaso considerabile di contante per servicio di Candia la grazia d'un giubileo... » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 1er janvier 1669, NF, v. 138, f. 2.

tenta d'abord de déclarer qu'il examinerait la question avec bienveillance (1), mais bientôt, comme le nonce n'avait eu qu'à se louer du zèle et de la générosité de l'assemblée (2), Clément IX ne fit plus attendre la grâce demandée et « pour » permettre au clergé de France de concourir dans une » plus large mesure au secours de Candie (3), » il proclama le jubilé, à Sainte Marie Majeure, le 4 février 1669 (4).

Quelques jours plus tôt, le 30 janvier, l'archevêque de Rouen avait prescrit par mandement à tous les curés de son diocèse d'exhorter leurs paroissiens à soutenir par leurs prières et leurs aumônes la cause de la chrétienté en Orient. Des collectes devaient être faites dans les églises, les couvents et les maisons particulières ; les aumônes, réunies entre les mains des doyens, devaient être adressées à Paris à un trésorier général, chargé de les centraliser et l'archevêque terminait son mandement en prononçant l'excommunication contre quiconque détournerait cet argent de sa destination (5).

L'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, ne voulut pas se laisser devancer (6), il ordonna à ses ouailles de prier et de jeûner pour le salut de Candie, d'y contribuer par la charité de leurs dons et, pour stimuler la piété des Parisiens, il décida que, du 17 février au 18 mars, des prières de quarante heures seraient dites successivement dans toutes les églises de la capitale (7). L'exemple de ces deux prélats devait porter ses fruits dans la France entière ; l'assemblée du clergé continuait de se montrer pleine de bonne volonté

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 8 janvier 1669, NF, v. 316, f. 275 ; m., v 348.

(2) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 22 janvier 1669, NF, v. 138, f. 68.

(3) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 29 janvier 1669, NF, 316, f. 283.

(4) Texte imprimé de la bulle de jubilé, NF, v. 139, f. 41.

(5) « *François, archevêque de Rouen, primat de Normandie...* » NF, v. 138, f. 282, texte imprimé.

(6) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 16 février 1669, NF, v. 138, f. 196.

(7) « *Ordonnance de Monseigneur l'archevêque de Paris pour le secours de la ville de Candie,* » 13 février 1696, NF, v. 138, f. 197, texte imprimé.

et de noble émulation (1) et le maréchal de Bellefonds réunit chez lui plusieurs prélats des plus distingués pour permettre au nonce de s'entendre en toute liberté avec eux au sujet des mesures à prendre (2).

Sur ces entrefaites, le jubilé fut publié à Paris (3). Il fut réglementé par un nouveau mandement de l'archevêque, qui l'ouvrait le 15 avril pour le clôturer le dimanche de Quasimodo, 28 du même mois, le faisant ainsi heureusement coïncider avec les solennités du temps pascal. Dans chaque église où il y aurait station, un tronc spécial devait être destiné à recueillir les aumônes pour Candie et une défense formelle interdisait l'emploi de ces fonds à toute autre œuvre de piété (4).

La publication de ce jubilé suscita un redoublement de ferveur dans toutes les classes de la société. Le roi, la reine et toute la cour prirent publiquement part aux exercices pieux pendant la semaine sainte et firent à cette occasion de larges offrandes (5) ; ce bel exemple fut suivi par la population entière et pendant tout le temps pascal les églises ne désemplirent pas d'une foule de fidèles, venus pour supplier le Dieu des armées de délivrer la chrétienté du fléau de la guerre turque.

Dans le seul diocèse de Paris, les aumônes s'élevèrent à plus de dix mille écus (6) et pour la France entière, les évêques et le clergé réunirent, en moins de trois semaines, la somme énorme de cent mille écus (7).

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 12 février 1669, NF, v. 138, f. 191.

(2) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 3 mars 1669, NF, v. 348, m.

(3) « *Jubilé de notre Saint-Père, Clément, par la providence divine Pape IX, pour l'assistance divine contre les Turcs dans les nécessités présentes de la Chrétienté, à Paris, chez F. Muguet, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, avec privilège,* » NF, v. 139, f. 41.

(4) *Mandement donné à Paris le 4 avril 1669*, imprimé à la suite du jubilé.

(5) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 24 avril 1669, NF, v. 139, f. 114.

(6) *Le même au même*, 3 mai 1669, NF, v. 139, f. 127.

(7) « *Ristretto dell' operatosi da Monsignor Bargellini...* » Pièces justificatives, n° 1.

*
* *

Restait à déterminer l'emploi de ces fonds : le secours militaire promis par le roi semblait devoir suffire et, pour le moment du moins, il paraissait inutile de consacrer cette somme à de nouvelles levées de troupes et à de nouveaux armements. Par contre, la pénurie des secours matériels restait très grande à Candie et nous avons vu que quantité de défenseurs de la place succombaient, faute de soins, à leurs blessures. Pour remédier à cette situation, quelques évêques émirent l'idée d'installer un grand hôpital qui recueillerait tous les blessés et les malades de la garnison, à quelque nation qu'ils appartinssent (1), et des dames quêteuses, parmi lesquelles se distinguait par son zèle la duchesse d'Aiguillon, nièce du feu cardinal de Richelieu, allèrent frapper aux portes des couvents et des maisons privées pour recueillir dans ce but du linge, des vêtements et des médicaments (2).

Ce projet d'hôpital international ayant été approuvé par l'ambassadeur de Venise, l'assemblée du clergé s'y rallia et en confia l'organisation et l'administration à une commission composée du trésorier et du chapelain du duc de Navailles, déjà désigné pour commander les troupes royales à Candie, à deux jésuites et à deux capucins (3).

Plus que tout autre, Clément IX comprit l'utilité de l'hôpital projeté, il fut très heureux d'apprendre que de si nombreuses ressources avaient déjà été réunies et chargea le nonce de remercier tout particulièrement la duchesse d'Aiguillon (4).

*
* *

Le zèle de la classe militaire n'avait pas été moindre. Dès

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi,* 3 avril 1669, NF, v. 139, f. 6.
(2) *Le même au même,* 12 avril 1669, NF, v. 139, f. 62.
(3) *Le même au même,* 3 mai 1669, NF, v. 139, f. 127.
(4) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini,* 7 et 28 mai 1669, NF, v. 316, ff. 317 v° et 328.

les premiers jours de janvier, le maréchal de Bellefonds (1) était venu offrir au nonce ses services pour Candie, en proposant de prendre le commandement des troupes françaises envoyées en Orient. Mais comme il y avait lieu de craindre que le roi et les maréchaux de France, ses collègues, ne s'opposassent à la réalisation de son désir, car jamais auparavant aucun maréchal n'avait accepté un emploi aussi peu important que celui pour lequel il s'offrait, Bellefonds proposait de lever à ses frais et d'amener, à Toulon ou à Marseille, un régiment de deux mille hommes d'infanterie que le Saint-Père entretiendrait à Candie. Ces troupes pourraient, en passant par Civitta-Vecchia, se joindre aux troupes italiennes déjà levées par le Saint-Siège, troupes que le maréchal regrettait de ne pouvoir, faute de temps, remplacer par un ou deux régiments irlandais plus solides et mieux exercés (2).

Bargellini transmit cette offre à Rome en même temps qu'un questionnaire, rédigé par Bellefonds et portant sur toutes les choses dont la garnison de la ville assiégée pouvait avoir besoin (3) et fit au pape un grand éloge du maréchal, « homme d'un caractère indépendant et tellement » fort dans l'esprit du roi qu'il ne craignait rien de la part » des ministres; par lequel on pourrait faire parvenir bien » des choses aux oreilles de Sa Majesté et qui pourrait » rendre de bien grands services au Saint-Siège (4). »

Bellefonds après s'être assuré du consentement du roi (5),

(1) Bernardin Gigault, marquis de BELLEFONDS, était né en 1630 ; il fit ses premières armes en Catalogne de 1650 à 1654, occupa le poste d'ambassadeur à Madrid en 1655, passa ensuite en 1657 à l'armée des Flandres. Créé maréchal de France en 1668, il fut nommé ambassadeur à Londres en 1673 et commanda en chef l'armée de Catalogne en 1684. Il mourut à Vincennes en 1694.

(2) *Le maréchal de Bellefonds au nonce Bargellini*, 10 janvier 1669, NF, v. 138, f. 34.

(3) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 11 janvier 1669, NF, v. 138, f. 32.

(4) « Per mezo di questo signore, che è huomo libero e cosi radicato nell' animo di Sua Maestà che non teme di ministri, si possono far arrivare molte cose all' orecchie del Re, e può far servigij rilevanti alla Santa Sede. » *Le même au même*, ch., 18 janvier 1669, NF, v. 137, f. 477.

(5) *Rapport diplomatique* du 25 janvier 1669, NF, v. 138, f. 102.

s'était mis en rapport constant avec le nonce (1) pour apporter la plus grande célérité à l'exécution de ses projets (2); malheureusement, comme il l'avait redouté, ses collègues, froissés de ce qu'un des leurs allât se placer au service d'une puissance étrangère, alors que jamais ils ne pouvaient reconnaître d'autre autorité que celle du roi, employèrent tous les moyens pour détourner le maréchal de ses généreux desseins. Celui-ci eut beau se défendre en disant qu'il » n'avait pas l'intention d'aller à Candie comme maréchal » de France, mais comme chrétien pour défendre la reli- » gion » l'opposition ne voulut pas désarmer (3).

D'autre part, le Saint-Siège ne pouvait supporter la charge nouvelle qu'entraînaient pour son trésor déjà si obéré les offres de Bellefonds, qui ne se chargeait que des frais de levée et de la solde jusqu'à l'embarquement exclusivement; le pape remercia le maréchal de ses intentions généreuses (4) et transmit la proposition à l'ambassadeur de la république à Rome, Grimani, pour que celui-ci recommandât à son gouvernement de ne pas laisser échapper l'occasion de s'assurer les services d'un homme de telle valeur (5).

Bellefonds ne pouvant accepter un commandement subalterne dans les armées vénitiennes dut retirer sa proposition (6). Le Saint-Père tenta pourtant un dernier effort pour s'assurer ses services, malgré la triste situation de ses finances, il fit savoir à l'ambassadeur Grimani qu'il prendrait à sa solde mille hommes du contingent offert par le maréchal, à condition que le sénat payât les mille autres, fournît les vaisseaux nécessaires au transport et

(1) *Rapport diplomatique* du 29 janvier 1669, NF, v. 138, f. 116.

(2) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 1 février 1669, NF, v. 138, f. 122.

(3) « ... ma egli si difende benissimo con dire non esser sua intentione d'andar come Mareschiallo ma come Christo per difesa della Religione. » *Rapport diplomatique* du 5 février 1669, NF, v. 138, f. 138.

(4) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 19 février 1669, NF, v. 316, f. 289 v°; m., v. 348.

(5) *Le même au même*, 5 février 1669, NF, v. 316, f. 286; m., v. 348.

(6) *Le maréchal de Bellefonds au nonce Bargellini*, 8 mars 1669, NF, v. 138, f. 276.

consentît à laisser faire cette expédition sous l'étendard du Saint-Siège (1). Les lenteurs et les difficultés multipliées par la république empêchèrent encore cette combinaison de réussir et, bien que Bellefonds restât toujours aussi bien disposé et continuât à prêter son concours au nonce dans ses négociations avec l'épiscopat français (2), comme dans celles avec le roi (3), il ne put revenir sur sa décision et fit exprimer au pape tous ses regrets de ne pouvoir le servir dans les présentes conjonctures (4).

* * *

Le maréchal de Turenne avait aussi témoigné d'un grand zèle pour Candie; le roi lui-même l'avait signalé au nonce, disant que le maréchal, récemment converti au catholicisme, voulait faire le sacrifice de toutes ses richesses et même de sa propre personne pour la défense de la chrétienté. Bargellini avait applaudi à cette généreuse résolution et avait habilement insinué à Sa Majesté l'idée de donner à ce grand homme de guerre le commandement des troupes qu'elle comptait envoyer en Orient (5). De plus, connaissant toute l'influence de Turenne, « car rien ne se traitait, relativement à la guerre, sans que le roi ne le consultât, » le nonce s'était hâté de s'adresser directement au maréchal, pour l'intéresser au sort de Candie. Turenne promit de faire de son mieux et de tenir le nonce et l'ambassadeur de Venise au courant du résultat de ses démarches (6), il affecta pendant quelque temps une très grande ardeur pour les desseins généreux du pape, eut de longs et nombreux pourparlers avec le roi au sujet des affaires d'Orient et de l'urgence

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini,* 26 mars 1669, NF, v. 316, f. 304.
(2) *Le même au même,* 3 mars 1669, NF, v. 348, m.
(3) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi,* 29 mars 1669, NF, v. 138, f. 364.
(4) *Le même au même,* 4 avril 1669, NF, v. 139, f. 22.
(5) *Le même au même,* 18 janvier 1669, NF, v. 138, f. 55.
(6) « Sapendo la stima grande che fa il Re del Maresciallo di Turrena e che non si muove nelle materie di guerra senza il suo consiglio... » *Le même au même,* 22 janvier 1669, NF, v. 138, f. 66.

qu'il y avait à secourir la république (1), mais ne s'engagea nullement à partir lui-même pour Candie et laissa bientôt s'évanouir les grandes espérances que le Saint-Père avait fondées sur son intervention (2).

Le zèle apparent de Turenne était loin d'être désintéressé : le neveu du maréchal, l'abbé Emmanuel de la Tour d'Auvergne, duc d'Albret (3), fils du duc Frédéric Maurice de Bouillon, intriguait à Rome par l'intermédiaire de son agent, l'abbé de Bigorre, attaché à l'ambassade de France, pour obtenir le chapeau.

Sans aller aussi loin que Saint-Simon qui nous peint d'Albret (4) sous les traits les plus noirs, l'accusant d'avarice et de mœurs infâmes (5), nous devons reconnaître que rien ne désignait l'abbé-duc pour la haute dignité à laquelle il osait prétendre : à peine âgé de vingt-cinq ans, très vaniteux, cadet de grande maison entré par ambition dans les ordres, il n'avait d'autre recommandation que la faveur dont, grâce à son oncle, il jouissait à la cour de France.

Le roi, désireux d'acquérir une voix de plus au parti français dans le Sacré-Collège et voulant profiter des bonnes dispositions de Clément IX, s'était entendu avec Turenne pour obtenir en échange de son intervention en faveur de Candie la pourpre romaine à son protégé. La faveur sollicitée par la France était d'autant plus grande que la

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 25 janvier 1669, NF, v. 138, f. 100.

(2) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 12 février 1669, NF, v. 316, f. 287 ; m., v. 348.

(3) Emmanuel-Théodore de la Tour d'Auvergne, né à Turenne en 1643, créé cardinal le 5 août 1669, grand-aumônier de France en 1671, mourut à Rome en 1715. Bien qu'il dût uniquement à la faveur de Louis XIV sa promotion à la pourpre romaine, il n'en montra pas moins une grande indépendance en protégeant, en 1699, Fénelon en cour de Rome et en s'efforçant vainement d'obtenir un acquittement, malgré les ordres de la cour qui désirait voir condamner l'attitude de l'archevêque de Cambrai dans la question du Quiétisme et de sa polémique avec Bossuet.

(4) Emmanuel de la Tour d'Auvergne portait à la cour le nom d'abbé-duc d'Albret, son père ayant vendu au roi la principauté de Sedan en échange des duchés-pairies d'Albret et de Château-Thierry.

(5) *Mémoires du duc de Saint-Simon*. Edit. Boislile.

promotion appartenait de droit au pape, le roi demandait donc « l'avance d'un chapeau sur le tour des couronnes. » Ces intrigues n'avaient pas échappé à Bargellini et lui avaient fait connaître la raison du zèle subit du maréchal pour les affaires d'Orient. « Je sais, écrit-il à Rome, que ce monsieur » s'y appliquera de bon cœur, non seulement par zèle pour la » religion catholique, mais encore par son intérêt particulier, » afin d'obliger Sa Sainteté à créer son neveu cardinal (1). » Le pape comprit aussitôt tout le profit que la chrétienté pouvait tirer de ces circonstances et le cardinal Rospigliosi se hâta de le signaler au nonce de Paris. « Rien ne pourrait » plus avantager l'abbé d'Albret que la délivrance de Candie » par les armées du Roi Très Chrétien commandées par le » maréchal de Turenne en personne. Profitez de cet avis, » pour, sans aucun engagement de la part de Sa Sainteté, » exciter Sa Majesté et le maréchal à acquérir une telle gloire » et de si grands mérites devant la chrétienté entière (2). »

Semblables espérances avaient en même temps été données à Rome par le cardinal Rospigliosi à l'abbé de Bigorre, mais le roi ne se déclara pas satisfait et exigea du Saint-Siège une promesse positive et la promotion immédiate de son protégé. Le duc de Chaulnes, ambassadeur à Rome, en congé à Paris en ce moment, vint donc trouver Bargellini pour lui dire « que Sa Majesté avait été surprise de la » nouvelle, que l'abbé de Bigorre lui avait écrite de Rome, » que Sa Sainteté voulait attendre l'issue de l'expédition » au secours de Candie, selon les effets de laquelle elle

(1) « Sapendo che questo Signore si adoprara di buon cuore non solamente per il zelo della Religione cattolica, ma per il suo interesse particolare di obligare la Santità di Nostro Signore a far quanto prima suo nipote Cardinale. » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 22 janvier 1669, NF, v. 137, f. 480.

(2) « Nessuna cosa potrebbe recar più vantaggio all' abbate d'Albret che il vedersi liberato il regno di Candia del Turco per l'arme del Re Christianissimo, comandate dalla persona del Marescialo di Turena. Senza impegno nessuno di Sua Santità, si vaglia V[a] S[ia] di quest' avviso, procurando di eccitar Sua Maestà et il Marescialo medesimo ad acquistarsi gloria e benemerenza si grande col christianesimo tutto. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 19 février 1669, NF, v. 137, f. 110; m., v. 270, f. 205.

» se déciderait ou non pour cette promotion, et que les
» Espagnols faisaient des difficultés à ce sujet. En me
» développant le premier point, le duc me dit que Sa Majesté
» écrivait à Rome qu'elle avait fait faire tout ce qui était
» faisable, qu'elle ne pouvait pas répondre des destins
» incertains de la guerre et qu'elle croyait que Sa Sainteté
» et Votre Éminence devraient être égalememt satisfaites si
» les résultats étaient bons que s'ils étaient malheureux (si
» Dieu le voulait) parce que cela n'arriverait jamais par
» quelque faute de sa part. En ce qui concerne le second
» point, Sa Majesté se plaint des Espagnols qui veulent
» l'empêcher d'obtenir une faveur, au moment même où
» elle équipe deux armées, l'une sur mer, l'autre sur terre,
» pour la défense de leurs royaumes de Naples et de Sicile
» et où elle a donné sa parole de ne pas les inquiéter
» pendant un an au sujet des dépendances des villes
» conquises en Flandre. Sa Majesté protestait même, que
» jamais elle n'entraverait semblable faveur [pour les
» Espagnols]. »

« J'ai répondu doucement au duc, continue Bargellini, et
» je lui ai fait comprendre, que si Sa Sainteté avait l'inten-
» tion de créer cardinal le duc d'Albret, il n'était que juste
» et raisonnable qu'elle attendît une occasion favorable aux
» yeux du monde pour satisfaire les autres princes, telle que
» la délivrance de Candie par les armes de Sa Majesté ou
» la destruction de la flotte turque. Son Excellence me
» répondit qu'il ne déplairait peut-être pas au roi d'avoir ce
» nouveau motif pour agir, mais qu'il voulait être assuré
» que si les affaires de Candie tournaient mal, il n'en résul-
» terait aucun préjudice pour le duc d'Albret; que si Sa
» Sainteté ou Votre Eminence consentait à donner par écrit
» cette promesse à Sa Majesté, elle la garderait pour elle
» seule et ordonnerait à Bigorre de suspendre ses démarches,
» jusqu'à ce que l'instant propice fut arrivé. Que les armes
» françaises s'illustrassent, ou qu'elles fussent battues, Sa
» Sainteté aurait, dans l'un comme dans l'autre cas, un

» prétexte pour accorder cette promotion. Du reste, il ne » manquerait pas de mille moyens à Sa Sainteté de donner » satisfaction aux Espagnols et aux autres souverains, par » exemple en leur faisant savoir, que Sa Majesté faisait » plus à elle seule pour la défense de la chrétienté qu'eux » tous ensemble, et ces moyens ne perdraient rien de leur » force, si l'on avançait cette promotion de quelques mois. » Enfin le duc m'a dit que le roi prierait Votre Eminence » de lui répondre franchement si Sa Sainteté ne voulait pas » élever d'Albret au cardinalat, afin qu'il put ordonner à » Bigorre de s'en retourner (1). »

Cette dépêche chiffrée était accompagnée d'une lettre autographe du nonce donnant de nouveaux détails : Bargellini avait appris par l'ambassadeur de Venise que les nouvelles reçues de Rome avaient produit dans l'esprit du roi beaucoup plus d'effet que ne l'avait dit le duc de Chaulnes « Sa Majesté avait écrit à Votre Eminence une » lettre assez sèche et elle avait donné l'ordre au courrier » de ne pas attendre la réponse plus de huit jours et à » Bigorre de s'en aller, si cette réponse n'était pas favorable. » Je suis allé trouver le duc et je lui ai dit franchement » que l'on avait employé là les moyens de ne pas obtenir la » faveur de la promotion du duc d'Albret et d'enlever de » l'esprit de Sa Sainteté toute idée qu'elle pouvait avoir de » l'accorder; que le duc se rappelât que ses manières polies » et obligeantes avaient obtenu de grandes choses à la cour » de Rome et avaient aplani d'insurmontables difficultés » au sujet des faveurs des indults, accordés au roi par Sa » Sainteté avec une générosité sans précédent ; que l'on » n'oubliât par de suivre la même voie pour faciliter cette » affaire-ci, dans laquelle peut-être Sa Sainteté cherchait » l'heureux résultat de la délivrance de Candie comme » prétexte à cette promotion, afin de satisfaire les autres » princes ; que l'on ne pouvait pas croire tout ce que disait

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 21 mars 1669, NF, v. 137, f. 559 ; m., v. 271, f. 27. Pièces justificatives, nº 10.

» Bigorre, parce qu'il procédait avec trop d'ardeur, sans » prudence et sans délicatesse. Le duc ne démentit rien de » ce que m'avait appris l'ambassadeur de Venise, et après » avoir été quelque peu surpris du ton de mes paroles, qui » avait été très vif, il se mit à louer la générosité de Sa » Sainteté et de Votre Éminence, se montra disposé à pour- » voir à tout, mais ne crut pas nécessaire de faire modifier » la lettre du roi, et enfin, par son ordre, fit retarder le » départ du courrier jusqu'au milieu de la nuit (1). »

Les précautions prises ainsi par Louis XIV pour assurer la promotion de son protégé comme récompense de son intervention en Orient, quelque pût être le résultat de cette intervention, donna naissance, comme nous aurons plus loin l'occasion de le voir, aux soupçons les plus graves sur sa sincérité et sur la loyauté de ses intentions.

Clément IX ne céda pourtant pas immédiatement, il tenait à conserver de son côté un moyen d'action vis-à-vis de la France et avait à calmer les appréhensions de l'Espagne, jalouse de voir augmenter dans le Sacré-Collège le nombre des voix de sa rivale (2). Aussi ce ne fut qu'après avoir appris la mise à exécution des promesses royales en faveur de Candie, que le pape conféra, le 5 août 1669, la pourpre au protégé de Louis XIV (3).

La condescendance du Saint-Siège dans l'affaire des *quatre évêques*, les indults accordés au roi, le chapeau du cardinal de Bouillon, sans compter d'autres menues faveurs, compensaient largement les secours que la France allait envoyer à Candie.

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, lettre autographe du 21 mars 1669, NF, v. 137, f. 560. Pièces justificatives, nº 11.

(2) Pour atteindre ce but le pape fit savoir au roi d'Espagne qu'il avait réservé *in petto* une place dans le Sacré-Collège à un sujet qui lui serait désigné par Sa Majesté Catholique et qu'il attendait de la promotion de l'abbé d'Albret les plus heureux effets pour la délivrance de Candie et le maintien de la paix en Europe. *Le cardinal Rospigliosi au nonce Borromée*, ch., 5 août 1669, NS, v. 136 : « *Il bisogno urgente...* » et « *Non solo Nostro Signore.* »

(3) *Le même à Lionne,* 6 août 1669, Pr., v. 174, f. 197 vº.

CHAPITRE VI.

Les préparatifs de l'expédition au secours de Candie.

I. Difficultés d'organisation d'une expédition internationale. — Question du commandement suprême ; le pape parvient à faire reconnaitre son neveu en qualité de généralissime. — Question de l'étendard. — Difficulté de déterminer le point de concentration des escadres alliées. — L'Espagne n'est pas en état de tenir ses promesses; révolte de don Juan; susceptibilités à l'égard de la France. — Malgré les secours annoncés, le sénat de Venise incline vers la paix ; mission de Molino en Turquie; le pape parvient à faire continuer la guerre; difficultés créées à la diplomatie pontificale par les intrigues du père Ottoman.

II. Préparatifs de l'expédition en France. — Difficultés avec le duc de Lorraine. — Mise à exécution des promesses royales. — Pamphlet de l'abbé Siri. — Le roi persévère dans son entreprise généreuse. — Lenteur désespérante des préparatifs, malgré le zèle du nonce Bargellini et les instances de plus en plus pressantes du pape. — Départ de l'expédition. — Énumération des difficultés que Bargellini dut vaincre et des circonstances qui facilitèrent sa tâche. — Forces de l'expédition. — Causes de faiblesse : morcellement du commandement, caractère des généraux, ménagements de la politique royale envers la Turquie.

I.

Nous avons vu que Louis XIV avait exigé, comme condition de son intervention en Orient, que tous les princes chrétiens lui prêtassent leur concours, afin, disait-il, « de ne pas se mettre à dos toute la colère des Turcs (1) » et que l'expédition se fît sous les étendards du Saint-Siège pour permettre à toutes les puissances catholiques d'y participer.

Ce caractère international que le roi voulait donner aux secours pour Candie devait susciter à la diplomatie pontificale de multiples problèmes difficiles à résoudre.

Une première difficulté s'élevait au sujet de la nomination au commandement suprême. Qui allait être le chef des contingents des diverses nations ? Les regards du roi s'étaient tout d'abord portés sur son parent, le duc de Beaufort, grand amiral du royaume (2) Mais, comme il y avait tout lieu de craindre, qu'en nommant généralissime un prince français, on ne froissât les Espagnols, qui dans la triste situation de leurs affaires eussent saisi tout prétexte de ne pas prêter leur concours (3), le roi proposa au pape de donner « sa commission de commander toutes les armées

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 13 novembre 1668, NF, v. 137, f. 397.

(2) François de Vendôme, duc de BEAUFORT, petit fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, était né à Paris en 1616. Il s'était distingué de bonne heure aux armées et avait pris une grande part à la victoire d'Avein (Pays de Liège) en 1635 et au siège d'Arras en 1640. Brouillé avec Mazarin, il fut enfermé en 1643 au donjon de Vincennes, d'où il s'échappa pour jouer un rôle des plus actifs dans la Fronde ; sa popularité et son influence sur le peuple de Paris lui valurent le surnom de *Roi des Halles*. Après qu'il eût fait sa paix avec le roi, il fut nommé maréchal de France puis grand-amiral. Il avait, en 1665, commandé une expédition peu heureuse contre les Barbaresques (affaire de Gigelli).

(3) *Le nonce Borromée au cardinal Rospigliosi*, 2 février 1669, NS, v. 138 : « *Vedo ch' il solo...* »

» auxiliaires à M. le cardinal de Vendosme, avec lequel
» M. son frère [Beaufort] s'accommoderoit aisément. Les
» Espagnols n'auroient, ce semble, rien à dire sur le com-
» mandement d'un cardinal. Je ne sais mesme si pour un
» employ de cette nature on ne pourroit pas lui donner le
» caractère de légat, qui l'autoriseroit davantage et feroit
» plus de bruit dans le Levant, et cette qualité ne l'empêche-
» roit pas de descendre dans la place et d'y faire toutes les
» fonctions d'un bon capitaine avec le courage et l'expérience
» qu'il a acquise dans le commandement des armées (1) ».
Le Saint-Père ne se rallia point à cette proposition « car,
» faisait-il écrire au nonce à Paris, de quelque façon que se
» trouvent ensemble dans la même flotte des escadres de
» France et d'Espagne, il sera impossible qu'il ne naisse pas
» des différents, des soupçons et des mécontentements et
» qu'il n'y ait pas, à tout moment, danger de voir éclater
» entre elles la guerre que l'on s'efforce de faire aux Turcs »...

« Il est de plus très important pour le Saint-Siège de ne
» pas devoir enlever le commandement à son propre général
» en unissant son escadre à l'escadre de France et de ne
» pas devoir souffrir qu'un général français remplisse la
» charge de général pontifical. Ce qui pourrait avoir de très
» graves conséquences, puisque, l'année dernière, le duc de
» Ferrandina n'a fait aucune difficulté pour céder le com-
» mandement suprême au général de Sa Sainteté et qu'en
» pareilles circonstances, d'autres généraux des rois ont agi
» de même ; peut être que, se basant sur un précédent, ces
» généraux pourraient à l'avenir exiger que l'on use vis-à-vis
» d'eux du même procédé »...

La proposition du roi ainsi écartée, le pape suggérait d'autres moyens : le premier était de former deux escadres qui opéreraient indépendamment l'une de l'autre : la première composée des vaisseaux du pape, de la république, de l'ordre de Malte et de l'Espagne, l'autre, des vaisseaux du roi ;

(1) *Lionne au cardinal Rospigliosi*, 18 janvier 1669. Pr., v. 94, f. 20 et AEP, *Rome*, v. 196. (Gérin, *o. c.*, t. II, p. 329.)

« même, pour éviter toute difficulté relativement aux saluts, » Sa Sainteté aurait ordonné que, dans le cas où les deux » flottes se rencontreraient, elles ne se salueraient pas ». Un autre moyen consistait à « incorporer l'escadre française » à celle de Sa Sainteté, sans étendard indépendant, mais » sous l'étendard pontifical ».

Aucun de ces expédients ne paraissait satisfaisant : le premier avait le double inconvénient « de faire perdre toute » l'utilité, qu'il y aurait à réunir toutes ces forces sous un » chef unique, là où ce serait nécessaire » et de mécontenter les Espagnols « qui se plaindraient de ce que l'on donnât » aux Français un étendard indépendant de celui du pape » et de ce qu'on leur fît jouer ainsi, seuls, le premier rôle, » tandis qu'on ne leur laissait à eux que le second rang dans » l'escadre de Sa Sainteté, sans aucune prérogative. » Le second expédient risquait de blesser le duc de Beaufort, ainsi placé en sous ordre, et de faire perdre son concours.

Il n'y avait donc qu'un seul moyen d'éviter toutes les difficultés, c'était que le roi « pour égaler par ses actions la » grandeur de ses desseins, consentît à prendre sur lui » toute l'entreprise et délivrât Candie (1). »

En attendant que le roi fût prêt pour cette grande expédition, le pape, avec ses propres forces et avec celles que lui avaient promises plusieurs princes d'Allemagne et d'Italie, empêcherait tout nouveau débarquement des Turcs dans l'île et « laissera ainsi à la flotte du Roi Très Chrétien le champ » libre d'agir là où elle le voudra ; circonstance qui, avec » la plus grande gloire et facilité, pourra donner à Sa » Majesté le mérite d'être le seul libérateur de Candie et de » toute la chrétienté affligée (2). »

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 12 février 1669, NF, v. 137, f. 107 v°; m., v. 270, ff. 194 et 197. Pièces justificatives, n° 12.

(2) « ... vi sara un armata da tener, come l'anno passato, in faccia alla Canea ad impedir lo sbarco e restera libero il campo a quella del Re X^mo di oprar dove ella vorra ; si che con somma gloria e facilita potra dare a S^a M^ta il merito di solo liberatore di Candia e del afflita Christianità. » *Le même au même*, ch., 19 février 1669, NF, v. 137, f. 110 v° ; m., v. 270, f. 213.

Effectivement, Clément IX ordonnait à ses galères d'appareiller pour le Levant, sous les ordres de son neveu, le bailli Vincent Rospigliosi, auquel il conférait le titre de généralissime de toutes les forces navales que les princes chrétiens pourraient envoyer contre les Turcs pendant la prochaine campagne (1).

*
* *

Cette nomination évitait toutes les difficultés d'ordre international qui se fussent produites sous le commandement suprême d'un prince français, mais il importait de la faire accepter par Louis XIV.

Heureusement, le principal intéressé, le duc de Beaufort, reconnut sans difficulté l'autorité de Vincent Rospigliosi. Déjà, à plusieurs reprises, le nonce avait eu l'occasion d'apprécier le zèle pieux et les nobles sentiments du duc, qui lui avait assuré que son plus grand désir était de pouvoir se dévouer, corps et âme, à la défense de la foi chrétienne (2), aussi n'eut-il pas de peine à obtenir sa promesse de se soumettre au neveu du pape, dans le cas où celui-ci serait nommé généralissime, et la cour entière applaudit à cette généreuse abnégation (3).

L'assentiment de Louis XIV paraissait devoir être plus malaisé à enlever, d'autant plus que le roi pouvait se baser sur un fait historique : à Lépante, don Juan d'Autriche avait, malgré sa nationalité espagnole, rempli la charge de généralissime de la Sainte-Église, aussi le cardinal Rospigliosi crut-il devoir prévenir semblable objection. « Dans

(1) « Classem et triremes nostras pontificias, quibus tu hactenus jussu nostro recte atque ex animi nostri sententia praefuisti et de presenti praees, una cum aliis validis triremium aliarumque majorum minorum navium bellicarum subsidiis a Regibus et Principibus ac Rebuspublicis Christianis, pro laudabili eorum pietate et Christianae Religionis Deique honoris zelo, propediem, benedicente Domino, mittendis contra Turcos praedictos, sub tuo ductu atque imperio mittere decrevimus. » *Deputazione di Capitan Generale delle Galere,* 20 mars 1669, original sur parchemin, AR, Atti di Famiglia.

(2) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi,* 22 février 1669, NF, v. 138, f. 246.

(3) *Le même au même*, ch., 6 mars 1669, NF, v. 137, f. 519*bis*.

» l'expédition que fit la flotte de Sa Sainte Mémoire Pie V,
» écrit-il à Paris, don Juan d'Autriche a eu le commandement
» suprême, parce qu'il avait été proclamé général de la
» ligue et, comme le pape figurait dans cette ligue en rang
» principal, il représentait en premier lieu Sa Sainteté,
» mais aujourd'hui, dans des circonstances si différentes et
» si changées, cela n'est pas faisable. Néanmoins Sa Sainteté
» a voulu que le duc de Beaufort soit son général et lui a
» pour cela envoyé, de la manière la plus ostensible, un
» étendard du Saint-Siège, particulièrement béni, pour qu'il
» puisse l'arborer, en quittant Toulon ». Le pape avait en outre comblé Beaufort et le duc de Navailles, désigné pour le commandement du corps de débarquement, de faveurs spirituelles et il avait recommandé à son neveu, Vincent Rospigliosi, de les servir par tous les moyens possibles (1).

Le cardinal Rospigliosi insistait lui-même auprès de Lionne sur le même sujet : « Votre Excellence, écrit-il, apprendra
» par Mgr le nonce, qu'il n'est pas possible de faire, dans
» les circonstances présentes, ce que Pie V fit pour don
» Juan d'Autriche, celui-ci était alors général de la ligue,
» par conséquent élu par le consentement unanime des alliés
» et il les représentait tous (2). »

(1) « Nella spedizione fatta dalla Santa Memoria di Pio V dell' armata maritima, hebbe Don Giovanni d'Austria il comando superiore, perchè fu dichiarato generale della lega, nella quale essendo principalmente compreso il Papa, egli rappresentava in primo luogo Sua Santità, ma hora in tanta diversità d'incostante non era ciò praticabile. Ha voluto nondimeno la Santità Sua che il Sig^r duca di Beaufort sia suo generale, egli ha però inviato nella forma più cospicua lo stendardo dello Santa Sede benedetto particolarmente da Sua Santità, perchè possa egli nel partir da Tolone inalberarlo. Ancora con ogni più larga dimostrazione di paterna benignità ne suoi brevi e nell'inviar al medesimo Signor duca di Beaufort et a quel di Navaglia varie divozioni e grazie spirituali ha Sua Beatitudine mostrata la stima che tiene di loro et il Signor Bali mio fratello non havra altr'ordine più preciso di Sua Santità, ne premura maggiore per le medesime, che di servirli in ogni maniera possibile. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini,* 24 mars 1669, NF, v. 316, f. 302 v°.

(2) « Sentira Vostra Eccellenza da Monsignor Nunzio quello che non ha dato luogo in queste circostanze a far ciò, che da Pio V° fu fatto con Don Giovanni d'Austria, il quale era all' hora generale della lega, e per conseguenza eletto col consenso di tutti, e di tutti rappresentante. » *Le même à Lionne,* 26 mars 1669, Pr., v. 174, f. 151.

Heureusement la tâche du nonce se trouva facilitée par les bonnes dispositions de Louis XIV à l'égard de Clément IX et surtout, sans doute, par la circonstance que le roi, désireux avant tout d'éviter une rupture avec les Turcs, voyait non sans déplaisir le commandement suprême échapper à l'un de ses sujets. Aussi, malgré certaines difficultés de forme élevées par Lionne, qui fit remarquer au nonce au sujet du précédent de Lépante, « que Colonna, bien que général de la Sainte-Église, avait été placé en sous ordre (1), » le roi condescendit à reconnaître le rang de commandant suprême à Vincent Rospigliosi (2). Il accueillit aussi avec bienveillance la nomination de Beaufort comme général de la Sainte-Église et comme suppléant au généralissime et déclara même, qu'il ordonnerait à tous ses officiers d'obéir, en tous points, aux ordres du bailli Rospigliosi. « Monsieur, ajouta » encore le roi, j'avais promis quatre ou cinq mille hommes » pour le secours de Candie et actuellement j'ai déjà donné » plus de sept mille de mes meilleurs soldats qui ont déjà » combattu pour mon service (3). »

Louis XIV avait placé sous les ordres de son amiral Beaufort, en qualité de général des galères, le comte de Vivonne (4), frère de M[me] de Montespan, lequel avait aussitôt demandé d'être, lui aussi, nommé par bref spécial « général

(1) « ... risponde che il Colonna era generale della Chiesa et era subordinato. » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., le 12 avril 1669, NF, v. 137, f. 592; m, v. 271, f. 91.

(2) *Le même au même*, 17 avril 1669, NF, v. 139, f. 77.

(3) « Monsu, io vi promisi a tal effetto quattro ve cinque mila huomini per il soccorso di Candia e hora saronno sopra sette mila dei migliori ch'altra volta habbiano militato per mio servizio. » *Le même au même*, 3 mai 1669, NF, v. 139, f. 126.

(4) Louis Victor de Rochechouart-Mortemart, comte de VIVONNE, était né en 1636; après avoir servi quelque temps dans les armées, il passa en 1663 sur la flotte. Il était brillant, intelligent mais fort médiocre marin, il était de plus fort orgueilleux et d'un caractère intraitable. Sa mollesse était légendaire, mais n'excluait nullement la bravoure. Le *gros crevé*, comme on l'appelait en plaisantant à la cour, avait pris, disait-on, service dans la marine parce que c'était la seule manière de faire la guerre sans devoir marcher ni monter à cheval. Il reprit plus tard service dans l'armée et grâce à la protection de sa sœur, devint vice-roi de Sicile, puis maréchal de France en 1675. Il mourut en 1688.


24. Het Lager der Turken.
31. Nieuw Candia.

de la Sainte-Église sur les galères de France » avec pouvoir de commander à toute la flotte, en cas d'empêchement du duc du Beaufort. « De nombreuses considérations faisaient » naître sur ce point de graves difficultés, surtout à l'égard » des escadres auxiliaires qui devaient composer la flotte » destinée à cette expédition et des généraux de la république » de Venise elle-même. Néanmoins, Sa Sainteté a voulu » tout surmonter, même sur ce point, pour que l'estime toute » particulière dans laquelle elle tient le roi apparût encore » plus clairement, ainsi que l'entière confiance qu'elle a placée » dans les armes royales pour la délivrance de Candie (1). »

Cette concession du pape compensait celles qu'avait faites le roi et tranchait définitivement toute difficulté sur la question du commandement de l'expédition. Vincent Rospigliosi allait donc avoir sous ses ordres en Orient, Beaufort, Navailles et Vivonne ; nous verrons combien cette organisation était défectueuse et comment elle devint l'une des causes de l'insuccès final.

* * *

En même temps que se poursuivaient ces pourparlers sur la question du commandement, s'étaient élevées des difficultés au sujet de l'étendard que devait arborer l'expédition. Nous l'avons vu, par crainte d'une rupture avec la Turquie, le roi avait déclaré que l'entreprise se ferait sous le pavillon du Saint-Siège et il exigeait de plus que le généralissime Vincent Rospigliosi arborât l'étendard du crucifix (2). Louis XIV tenait à cet étendard, qui était celui de la Sainte-Église et il ne voulait pas que ses généraux dussent

(1) « Molte erano le considerationi che in ciò s'offerivano di gravi difficoltà particolarmente rispetto alle squadre auxiliarie che devono compor l'armata maritima in questa speditione et a i commandanti della Republica medesima di Venetia. Nondimeno ha voluto Sua B^{ne} superar tutto anco in questo perche più chiaramente apparisca la stima ch'Ella fa del Re X^{mo} et la fiducia intiera che rispone nell' armi della M^{tà} Sua per la liberatione di Candia. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 5 mai 1669, NF, v. 137, f. 129 ; m., 271, f. 130.

(2) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, dépêche déjà citée du 19 mars 1669.

obéissance à l'étendard ordinaire des États romains, portant l'image des saints Pierre et Paul et les clefs croisées. Bien que, l'année précédente, le duc de Ferrandina, grand d'Espagne et général des galères de Naples, n'eût fait aucune difficulté pour reconnaître comme supérieur au sien l'étendard des États de l'Église, le pape condescendit encore aux désirs du roi et, en annonçant cette faveur à son gouvernement, l'ambassadeur vénitien à Paris, Jean Morosini, formulait l'espoir que l'on pourrait ainsi éviter toute contestation entre les chefs alliés (1).

La détermination de l'endroit où devraient se réunir les diverses escadres divisa aussi les autorités. Beaufort voulait que l'on choisît Malte ; Morosini préférait, avec raison, que chacun se rendît de son côté, sans retard, dans les eaux de Candie (2), le cardinal Rospigliosi proposait de mettre à la voile directement pour La Canée, port de débarquement et centre d'opérations des Turcs, momentanément dépourvu de garnison et facile à reprendre (3), ou bien de se réunir à Messine, bien que ce port appartînt à la couronne d'Espagne ; c'était là que l'année précédente les galères de Malte avaient opéré leur jonction avec celles du Saint-Siège (4). A défaut de Messine, on décida en fin de compte de se réunir à Corfou (5).

Ces premières difficultés tranchées avec la France, restaient à résoudre celles, non moins ardues, qui se présentaient du côté de l'Espagne et de Venise même, principale intéressée dans la question.

*
* *

Nous avons dit que, sur la promesse formelle de la reine

(1) *L'ambassadeur Morosini au sénat vénitien*, 12 février 1669, BNP, Mss italiens, *Dépêches des ambassadeurs vénitiens*, Filza 144. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 330, n. 2).

(2) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 29 mars 1669, NF, v. 138, f. 368.

(3) *Le cardinal Rospigliosi à Lionne*, 26 mars 1669, Pr., v. 174, f. 151.

(4) *Le même au nonce Bargellini*, 2 avril 1669, NF, v. 348, parmi les minutes de 1668.

(5) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 12 avril 1669, NF, v. 187, f. 592 ; m., v. 271, f. 91.

régente d'envoyer une escadre de vingt galères se joindre à la grande expédition destinée à secourir Candie (1), Louis XIV, obéissant aux exhortations du pape, avait pris l'engagement solennel d'observer inviolablement le traité d'Aix-la-Chapelle pendant toute l'année 1669. L'Espagne devait ainsi pouvoir sans inquiétude ni arrière pensée envoyer des troupes et des vaisseaux à Candie (2).

Malheureusement les désastres de la guerre avec la France, l'extrême pénurie du trésor, si grande que la reine ne pouvait même plus trouver l'argent nécessaire à l'expédition de ses courriers diplomatiques (3), enfin les troubles civils suscités par l'ambition de don Juan, allaient rendre impossible toute intervention sérieuse en Orient.

On sait qu'à cette époque la reine Marie-Anne d'Autriche gouvernait, depuis près de quatre ans, au nom de son fils, le pauvre petit roi Charles II, enfant chétif et rachitique, dont le règne de trente-cinq ans ne devait être pour son malheureux pays qu'une suite ininterrompue de désastres, La reine avait confié tous les pouvoirs à son confesseur, un jésuite allemand, le père von Neidhart (Nithard) homme probe mais irrésolu et dépourvu de talents politiques. Sa nationalité, son humeur hautaine, les fautes de son administration et les désastres extérieurs le rendirent odieux à la noblesse comme au peuple et formèrent contre lui une puissante opposition, groupée autour de la personne de don Juan d'Autriche. Ce prince (fils naturel reconnu du roi Philippe IV et de la belle actrice Marie Calderon), à peine âgé de quarante ans, beau, brave, chevaleresque, d'esprit cultivé, avait rapidement conquis les bonnes grâces de la

(1) *Le nonce Borromée au même,* 12 janvier 1669, NS, v. 138 : « *Col gia avvisato...* »

(2) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Borromée,* ch., 19 février 1669, NS, v. 136 : « *Poiche si è ottenuta...* »

(3) « Non e credibile la scarsezza che sente la corte al solito, nè vi è stato corriere delli spediti di qua in mio tempo che non habbia dovuto più giorni ritardar la partenza per non sapersi dove prender il denaro di sua speditione. » *Le nonce Borromée au cardinal Rospigliosi,* 13 octobre 1668, NS, v. 137 : « *Esposi hieri alla...* »

nation espagnole toute entière. Il avait rempli avec distinction les plus hautes charges et pouvait se glorifier de ses exploits dans les Pays-Bas, où il avait eu l'honneur de forcer le grand Turenne en personne à lever, en 1656, les sièges de Valencienne et de Cambrai. La régence n'avait été qu'une suite de sourdes hostilités entre ce prince et la reine, qui voyait en lui un rival dangereux pour son autorité et, peut être même, un héritier jaloux, guettant la mort du roi, jusqu'au moment où à l'appel des grands don Juan se révolta ouvertement, marcha sur Madrid et exigea le renvoi immédiat du père Nithard. Abandonnée de tous, terrifiée par la maladie qui menaçait d'emporter son fils, Marie-Anne dut sacrifier son ministre. Le père Nithard se réfugia à Rome, où la reine obtint pour lui le chapeau.

Don Juan, devenu tout puissant, put croire un moment qu'il allait être roi, mais Charles II revint à la santé et le prince satisfait d'avoir montré la puissance de sa popularité se contenta du titre de vicaire-général des royaumes de la couronne d'Aragon (1).

*
* *

Ces troubles civils que le Saint-Siège s'était en vain efforcé d'apaiser, entravèrent la bonne volonté de la reine et ne permirent pas d'espérer de grands secours pour Candie (2). De plus, les galères d'Espagne se trouvaient dans un état tellement pitoyable, sans armement, ni équipages, que le pape reconnut lui-même qu'on ne pouvait rien en attendre cette année et il se borna à espérer quelques troupes, des vivres et des munitions (3). Louis XIV savait

(1) « *Relation des différends arrivés en Espagne entre don Juan d'Autriche et le cardinal Nithard.* » Paris, 1677.

(2) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Borromée*, ch., 30 décembre 1668, NS, v. 136 : « *Continua il Re...* » ; *le nonce Borromée au cardinal Rospigliosi*, 8 décembre 1668, NS, v. 137 : « *Per quanto habbia* » et *le même au même*, 17 janvier 1669, NS, v. 138 : « *In obbedienza.* »

(3) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 25 mars 1669, NF, v. 137, f. 118 v° ; m., v. 271, f. 42.

aussi « que l'on pouvait compter pour peu de chose les secours » des Espagnols, qui étaient inquiétés par les menées de don » Juan, mais, reconnaissant l'impossibilité dans laquelle ils » se trouvaient, Sa Majesté n'aurait pas changé sa résolu- » tion de secourir Candie (1). »

Pourtant Lionne ne cessait d'incriminer l'inaction des Espagnols, la dénonçant au pape comme une preuve d'ingratitude criminelle, après la promesse solennelle qu'avait faite le roi pour leur permettre d'envoyer toutes leurs forces en Orient (2) et plus tard, en annonçant à Paris, l'envoi d'un faible contingent espagnol, il déclarait ce secours mesquin, « chétif et délabré (3). »

Aussi, malgré la promesse du roi, une sourde hostilité ne cessa pas de régner entre les deux puissances : Bargellini eut fort à faire pour écarter tout prétexte de rupture (4), la France ne resta pas étrangère aux troubles suscités par don Juan (5) et, pour un misérable incident de frontière, un bateau de charbon arrêté sur la Sambre par les autorités espagnoles, Lionne fit au nonce les plus vives représentations et menaça d'user de représailles (6) ; un mois plus tard, le ministre promettait « une bonne étrenne » à qui lui apporterait la nouvelle de véritables hostilités (7).

Malgré les pressantes instances de la cour romaine et

(1) « Hier sera mi disse confidentemente il maresciallo di Belfonte che poco capitale si poteva fare degli aiuti de Spagnuoli, li quali saronno travagliati dal Signor Don Giovanni, che Sua Maesta Christianissima conoscendo l'impossibilità non havrebbe premuto. » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 1 février 1669, NF, v. 137, f. 492.

(2) *Lionne au cardinal Rospigliosi*, 22 mars 1669, AEP, *Rome*, v. 197. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 332.)

(3) *L'abbé de Bourlemont à Lionne*, 4 juin 1669, AEP, *Rome*, v. 198. (GÉRIN, *o. c.*, t. II. p. 332.)

(4) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 26 mars 1669, NF, v. 137, f. 119; m., v. 271, f. 46.

(5) *Le nonce Borromée au cardinal Rospigliosi*, 17 janvier 1669, NS, v. 138 : « *In obbedienza* ».

(6) *Lionnne au nonce Bargellini*, 24 mai 1669, AEP, *Rome*, v. 198. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 332.)

(7) *Le même à l'abbé de Bourlemont*, 21 juin 1669, AEP, *Rome*, v. 198. (GÉRIN, *o. c.*, t. p. II, 332.)

malgré tous les efforts du nonce Borromée, l'Espagne ne voulant avouer sa faiblesse et son dénûment, prit prétexte des avantages et privilèges accordés par le pape aux Français et de l'arrogance de ces derniers, pour éluder l'obligation d'envoyer des galères en Orient (1).

Le cardinal Rospigliosi comprit lui-même l'impossibilité et le danger d'une expédition commune des escadres de France et d'Espagne et il chargea le nonce à Madrid d'obtenir que la reine régente, au lieu de sa flotte, envoyât à Candie des secours en troupes et en argent (2). Borromée écrivit dans ce sens à la reine (3), mais les Espagnols s'en montrèrent froissés, se répandirent en plaintes et doléances (4) et, prétextant la part trop belle faite aux Français, auxquels dans leur fierté nationale ils se croyaient bien supérieurs, blessés surtout par les concessions du pape sur la question de l'étendard, ils menacèrent de refuser tout secours (5). En fait, l'Espagne ne devait fournir qu'un bien faible appoint à la grande expédition rêvée par Clément IX.

* * *

La république de Venise, principale intéressée au succès de l'entreprise, allait de son côté compliquer la tâche de la diplomatie pontificale.

Dès le milieu de l'année 1668, les partisans de la paix avec les Turcs avaient fait de grands progrès dans le sénat et le doge lui-même avait déclaré au nonce, Mgr Trotti, que « tout le monde désirait la paix, que la guerre durait

(1) *Le nonce Borromée au cardinal Rospigliosi*, 2 février 1669, NS, v. 138 : « *Vedo ch'il solo.* »

(2) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Borromée*, ch., 26 mars 1669, NS, v. 136 : « *I Francesi ancorche.* »

(3) *Le nonce Borromée à la reine régente*, 20 avril 1669, NS, v. 138 : « *Per esto Sua Santitad ha commetido...* » copie.

(4) *Le nonce Borromée au cardinal Rospigliosi*, ch., 27 avril 1669, NS, v. 136 : « *Nel proponere alla Regina.* »

(5) *Le même au même*, ch., 6 mai 1669, NS, v. 136 : « *Le doglianze per lo standardo...* »

» déjà depuis vingt-cinq ans et que la république ne pouvai » plus la continuer plus longtemps (1). »

Quelque temps après, le sénat envoya à Constantinople le chevalier Molino, homme habile et intrigant, avec mission de négocier un traité qui eût cédé l'île toute entière au sultan, ne conservant à la république que la ville de Candie, avec soixante milles de banlieue (2).

Cette nouvelle avait profondément affligé le pape, car, à ce moment, la conclusion de la paix à Aix-la-Chapelle, les généreuses dispositions de la France (3) et des rumeurs de guerre entre la Turquie et la Pologne (4) venaient singulièrement améliorer les affaires de Venise.

Aussi, à mesure que se précisaient les dispositions du roi de France en faveur de Candie, les Turcs se montraient-ils de plus en plus disposés à la paix. Écoutées sans enthousiasme d'abord (5), les propositions de Molino, appuyées par de riches présents, rallièrent bientôt tous les ministres, surtout le Camaïcan, le Grand-Seigneur persévérant seul dans « un stupide et imprudent entêtement (6). »

La fausse nouvelle de la mort du sultan (7), suite d'une chute de cheval à la chasse (8), augmenta encore les espérances des partisans de la paix. Molino était sur le point de conclure un traité sur les base du *statu quo* et avait même déjà envoyé un de ses secrétaires, Cavalli, dans le camp du grand-vizir devant Candie (9), lorsque la Seigneurie suspendit les négociations.

(1) « Il doge medesimo mi diceva che ognuno bramava la pace e che erano venticinque gi' anni di guerra, e che più oltre non se ne poteva. » *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, 30 juin 1668, NV, v. 107 : « *E partito per.* »

(2) *Le même au même*, ch., 18 août 1668, NV, v. 106, f. 110.

(3) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Trotti*, ch., 25 août 1668, NV, v. 106, f. 28 v°.

(4) *Le même au même*, ch., 1 septembre 1668, NV, v. 106, f. 29.

(5) *Le baron de Tassis au cardinal secrétaire d'Etat Azzolino*, 8 décembre 1668, NV, v. 195 : « *Da Larissa dove.* »

(6) *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, ch., 5 janvier 1669, NV, v. 106, f. 119 (in fine).

(7) *Le même au même*, 20 avril 1669, NV, v. 108 : « La nuova della morte... »

(8) *Le même au même*, 27 avril 1669, NV, v. 108 : « Ancorche vana... »

(9) *Le même au même*, ch., 18 mai 1669, NV, v. 106, f. 127.

C'était le fruit des exhortations du pape, qui était enfin parvenu à faire comprendre « combien en signant la paix, » le sénat manquerait à ses devoirs envers Dieu et envers » la religion, à la bonne foi due aux princes qui secourent » la république et au zèle paternel de Sa Sainteté (1). » A la nouvelle du prochain départ de la puissante expédition de secours organisée par la France, le sénat enjoignit donc à son capitaine-général de ne ratifier aucune convention conclue sans lui par Molino (2) et retira les pleins pouvoirs confiés à son envoyé, tout en lui recommandant toutefois de s'entendre avec Morosini sur le meilleur parti à prendre d'après l'issue de la campagne, l'opinion publique restant toujours favorable à la paix (3).

Ce n'était du reste pas sans difficulté que le sénat avait accepté le secours de Louis XIV, à raison des conditions imposées par le roi : « que les Vénitiens ne conclussent » pas la paix sans lui et en plus que ses généraux commandassent en chef partout où ils se trouveraient, avec indé» pendance complète vis-à-vis de leur capitaine-général (4) »

Pareils agissements devaient inspirer peu de confiance aux princes à l'égard du gouvernement en faveur duquel le pape les conviait à intervenir. Le roi de France envoya officieusement Turenne obliger l'ambassadeur de la Seigneurie à lui donner l'assurance que le sénat « ne songeait nullement à faire la paix avec le Turc (5) » et il paraît même qu'il fut un moment question de faire occuper par les

(1) « verrebe a mancarsi insieme alla causa di Dio e della Religione, alla fede dovuta » ai Principi che sovvengono la Republica et al paterno impegno di Sua Santità. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Trotti*, ch., 18 mai 1669, NV, v. 106, f. 32.

(2) *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, ch.. 11 mai 1669, NV, v. 106, f. 125 et *le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 3 avril 1669, NF, v. 137, f. 581. Pièce justificative, n° 13.

(3) *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, ch., 15 juin 1669, NV, v. 106, f. 129.

(4) ... per le conditioni che la Maestà Sua bramava, che da SS[ri] Veneziani non si concludesse la pace senza di essa, e che inoltre volesse che i suoi capi havessero il commando ovunque fossero, con la total independenza dal lor capitan generale. » *Le même au même*, 23 février 1669, NV, v. 108 : « *Nel senato che si...* »

(5) « ... che non si pensa a far la pace con il Turco. » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 6 mars 1669, NF, v. 137, f. 519.

troupes françaises la ville de Crêma en garantie de la sincérité de la république (1).

C'est ainsi que la conduite égoïste et intéressée des Vénitiens éloignait d'eux, une fois de plus, toutes les sympathies. Grémonville, ministre du roi à Vienne, les accusait, non sans raison, de ne solliciter le secours des puissances que pour se procurer des avantages particuliers, en en menaçant les Turcs (2).

*
* *

Pour donner le change, le gouvernement vénitien, que les scrupules n'arrêtaient jamais, eut l'ingratitude et l'habileté de faire planer sur la diplomatie pontificale une part des soupçons du roi au sujet des intrigues avec la Turquie et il se servit à cet effet du père Ottoman. Ce prétendant malheureux au trône des sultans continuait en ce moment de lasser l'attention par ses intrigues et, réfugié dans une des îles Ioniennes, il tentait de soulever la Morée (3) et de se faire reconnaître par le grand-vizir et son armée. « M. de » Lionne, écrit à ce sujet le nonce Bargellini, me dit savoir » avec certitude que Sa Sainteté et la république de Venise » traitaient d'affaires sérieuses avec le grand-vizir en per- » sonne au sujet du père Ottoman et montra un grand » déplaisir de ce que l'on n'eût pas eu la confiance d'en » faire part à la France (4) » et peu après le ministre remettait la conversation sur « le traité qui, prétendait-il, se » négociait entre Sa Sainteté, la république de Venise et le

(1) « altro amico m'avvisa che pretenda ancora il Re la città di Crema in ostaggio per esser sicuro della fede... » *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, ch., 5 janvier 1669, NV, v. 106, f. 119.

(2) *L'ambassadeur Morosini au sénat*, 15 et 19 mars et 5 juin 1669, BNP, Mss. italiens, *Dépêches des ambassadeurs vénitiens*, Filza, 144. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 326.)

(3) *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, 6 avril et 18 mai 1668, NV, v. 108 : « *Il marchese Porrone* » et « *E gionto il.* »

(4) « Monsu di Lionne mi disse haver notitie accertate che la Santità di Nostro Signore e la Republica di Venetia trattano negocij gravi anche con il Primo Vizir per il Padre Ottomano e mostrò quasi dolersi che non si havesse confidenza di parteciparli alla Francia. » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 5 juillet 1669, NF, v. 137, f. 692 ; m., v. 271, f. 235.

» grand-vizir, par l'intermédiaire des partisans du père » Ottoman (1) ». Bargellini se hâta de nier toute connaissance de ces intrigues et, afin de pouvoir réfuter les allégations de Lionne, alla même chez l'ambassadeur de la Seigneurie s'informer de la vérité. Morosini répondit franchement « que » tout cela était sans fondement sérieux et même que la » république n'avait pas la certitude que le père Ottoman » fût réellement ce qu'il voulait se faire croire (2). » Cette déclaration contrastait étrangement avec le cas extraordinaire que le sénat avait fait, l'année précédente, de la personnalité de ce prétendant, dont il croyait alors faire un instrument de sa politique

Les démentis les plus formels ne tardèrent pas à arriver de Rome. « Non seulement, écrit le cardinal Rospigliosi, » aucun traité n'a été conclu entre Sa Sainteté et la répu- » blique pour faire en considération du père Ottoman ou » d'autres personnes quelque entreprise ou attaque contre » les Turcs, mais même les propositions qui en ont été » faites, ont été considérées ici comme très vaines, basées » sur aucun fondement raisonnable et dénuées de toute » apparence de succès probable »... « Si Sa Sainteté s'y » était le moins du monde appliquée, ses premiers soins » eussent été d'y inviter le Roi Très Chrétien et d'implorer » le concours de sa piété (3). »

(1) « Essendo passato Monsu di Lionne di altri discorsi a toccarmi di nuovo destramente il trattato che suppone farsi dalla Santità di Nostro Signore e della Republica di Venetia per mezo degli amici del Padre Ottomano con il Primo Vizir... » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 19 juillet 1669, NF, v. 137, f. 705; m., v. 271, f. 251.

(2) « Sua Eccellenza mi disse liberamente che tutte erano cose ad bene esse senza fondamento alcuno, anzi che la Republica non haveva sicurezza che il Padre fosse qual si faceva credere... » Même dépêche.

(3) « Non solamente in riguardo del Padre Ottomano, o d'altri non vi è stato fin hora trattato veruno fra Nostro Signore e la Republica di Venetia di far imprese o attachi in alcuna parte contro il Turco, ma le proposte fattene si sono qui considerate come affatto leggiere e non appogiate a fondamento imaginabile di buon discorso, o a speranza verisimile di riuscita... Quando Sua Santità vi havesse applicato in alcun conto, le prime sue cure sariano state rivolte ad invitarvi il Re Christianissimo, ad implorarvi la sua mano e la sua pietà. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 30 juillet 1669, NF, v. 137, f. 154 v°; m., v. 271, f. 264.

Quelques jours plus tard, le cardinal Rospigliosi chargeait encore le nonce de démentir l'existence de tout traité au sujet du père Ottoman : « Il n'y a eu à cet égard, de la part » de Sa Sainteté, ni la moindre démarche, ni le moindre » pourparler, ni même la moindre pensée, car Sa Sainteté » a jugé toute cette affaire très vaine et sans fondement » raisonnable et l'a, par conséquent, traitée comme telle, » n'en faisant aucun cas. Sa Sainteté a à cœur que M. de » Lionne connaisse exactement la vérité et même, si, à » l'arrivée de cette dépêche à Paris, il n'était plus nécessaire » de parler de cette affaire, elle désire néanmoins que vous » lui fassiez cette déclaration dans ces propres termes (1). »

II.

En France même les préparatifs de l'expédition de secours s'étaient heurtés à des difficultés.

On avait pu croire un instant que la guerre allait éclater sur le Rhin. Nous avons vu plus haut que le duc de Lorraine avait dans deux batailles écrasé les forces de l'électeur Palatin, le vaincu en avait appelé aux grandes puissances et l'empereur, suzerain des deux princes belligérants, comme le roi de France, tenu par l'alliance du Rhin, durent intervenir. Le roi et Lionne déclarèrent au nonce qu'ils ne pourraient rien faire pour Candie tant que ces difficultés ne

(1) « ... Non vi è stata per parte di Sua Beatitudine applicatione o negotiatione veruno ne pur di solo pensiero havendo la Santità Sua stimato il tutto vanissimo e di nessuno imaginabil fondamento e trattatolo però come tale col non far alcun caso delle proposte. Preme a Sua Santità che Monsu di Lionne sappia questa verità precisamente onde quando anche al guinger di questo spaccio costà fosse fuor di bisogno il parlarne, vuole nondimeno Sua Santità che V. S. la dica a lui in questi termini consideratamente. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 13 août 1669, NF, v. 137, f. 160 ; m., v. 272, f. 20.

seraient pas aplanies (1). Heureusement le duc de Lorraine, abandonné de tous, céda (2), promit de désarmer (3) et, pour prouver sa sincérité, fit savoir à l'ambassadeur Morosini qu'il envoyait à Candie le restant du secours promis l'année précédente (4). Les efforts du nonce Bargellini n'étaient pas restés étrangers à ce dernier résultat (5).

Débarrassé de tout souci de ce côté et stimulé par le zèle pieux de tout son peuple, Louis XIV avait mis ses promesses à exécution. Dès le 19 février, le nonce avait pu annoncer à Rome que le duc de Navailles allait conduire en Orient six mille hommes de troupes et que le duc de Beaufort réunissait sa flotte à Toulon, en renforçant l'escadre de la Méditerranée par des vaisseaux tirés de La Rochelle et des ports de la Bretagne (6).

Quelques jours plus tard, le roi augmentait le contingent de mille hommes tirés de ses troupes d'élite, gardes du corps, gardes, mousquetaires et chevau-légers (7), tandis que le corps principal, tiré des meilleurs régiments *les petits vieux* s'acheminait vers Toulon, où Navailles devait le rejoindre endéans les trois semaines (8).

*
* *

Trompés dans leurs calculs, les rares partisans de la non-intervention qui restaient encore à la cour tentèrent un dernier effort pour empêcher le départ des secours acheminés vers l'embarquement.

Dans le courant de février, « un Italien qui ne voulut pas » faire connaître son nom », vint remettre à Mgr Bargellini copie d'un pamphlet des plus haineux et des plus violents

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 18 janvier 1669, NF, v. 138, f. 56.
(2) *Lionne au cardinal Rospigliosi*, 11 janvier 1669, post scriptum, Pr., v. 94, f. 9.
(3) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 22 janvier 1669, NF, v. 138, f. 70.
(4) *Rapport diplomatique* du 22 janvier 1669, NF, v. 138, f. 72.
(5) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 19 février 1669, NF, v. 316, f. 290 v°; m., v. 348.
(6) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 19 février 1669, NF, v. 138, f. 216.
(7) *Le même au même*, 22 février 1669, NF, v. 138, f. 245.
(8) *Rapport diplomatique*, même date, NF, v. 138, f. 243.

« que son auteur voulait présenter au roi à son lever » pour le dissuader de secourir Candie (1). Avec une réelle habileté, ce libelle faisait le procès de la république de Venise et de sa politique égoïste et développait successivement les idées suivantes :

« Tout le monde parle actuellement de l'expédition que le » roi va envoyer pour délivrer Candie, je ne puis, dans l'inté- » rêt même de Sa Majesté, taire ce que j'ai appris, à ce » sujet, à Venise même. »

La guerre contre les Turcs, chose pieuse et généreuse en soi, change aujourd'hui de nature à cause des circonstances qui l'entourent. Pendant trois cents ans, les Vénitiens ont assisté, les bras croisés, aux attaques répétées des Turcs, à la prise d'Otrante, au siège de Malte, à toutes les incursions et à toutes les déprédations faites partout. Cette immobilité des Vénitiens les oblige à confesser aujourd'hui, ou bien que la religion chrétienne se borne à eux seuls, ou bien qu'ils sont trop tièdes pour leurs frères et ne s'émeuvent que pour leur propres intérêts. Bien plus, ils ont toujours entretenu des relations amicales et conclu des traités avec les Turcs ; même, ils ont mis obstacle aux efforts tentés par maints empereurs et rois contre ces ennemis du nom chrétien.

Aujourd'hui les Vénitiens veulent endosser la guerre turque à Sa Majesté, d'abord pour s'approprier tout le commerce du Levant, dont les Français seront privés s'ils secourent la république, ensuite pour, une fois débarrassés de cette guerre, poursuivre leurs desseins politiques et faire valoir leurs prétentions, en occupant ailleurs les forces du roi, auquel il jetteront quelqu'os à ronger.

De tout temps, la politique de Venise s'est efforcée de rompre l'amitié et les bons rapports qui existaient entre les rois de France et les sultans, et ce toujours dans l'intérêt de leurs affaires commerciales, notamment pendant les guerres entre Charles-Quint et François I[er].

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 22 février 1669, NF, v. 137, f°. 310 ; m., v. 270, f. 217 ; pièces justificatives, n° 14.

Qu'on ne dise pas que la France est parvenue à un tel degré de gloire et de puissance, qu'elle n'a plus besoin des Turcs, c'est ignorer l'inconstance des choses d'ici-bas et les vicissitudes des royaumes.

Les Turcs de leur côté n'ont jamais profité du moindre subside de la France, même pour les guerres qu'ils faisaient à d'autres princes musulmans ! Pourrait-on encore, dans les circonstances actuelles, prétendre les obliger à observer les capitulations qui empêchent de naviguer chez eux sous autre pavillon que le pavillon français et avantagent, bien au dessus de tous les autres, les négociants français ?

Si l'on fait la guerre aux Turcs, on ne peut espérer les vaincre en une campagne ; quel est le prince chrétien qui comme eux pourrait perdre plus de soixante mille hommes au siège d'une même ville, sans compter les sommes immenses que ce siège a dû coûter ? De plus, à cause de la distance et à cause de la configuration du sol de Candie, les Turcs n'ont pu employer leur grande force militaire, la cavalerie, et n'ont envoyé devant la place qu'une partie de leur infanterie. Aussi, une première campagne ne serait que le prélude d'une longue guerre et les profits à en tirer compenseront-ils les fatigues, les ruines et les pertes d'hommes qu'elle entraînera ?

D'autre part, les Espagnols et les princes qui désirent l'abaissement de la France, ne se réjouiront-ils pas de voir le roi s'engager dans une guerre en Orient et n'en profiteront-ils pas en Europe ? Si les Français remportent des succès considérables, ils s'attireront la jalousie de toutes les puissances et les Vénitiens eux-mêmes ne leur permettront pas d'acquérir quelque île dans l'Archipel ou quelque ville à Candie.

Les avantages à retirer de cette expédition sont minimes, par contre les dangers sont très grands : elle empêchera toute nouvelle entreprise sur le continent, elle coûtera des sommes immenses, elle attirera à la France l'inimitié du Grand-Seigneur et ne profitera nullement au commerce

français en Orient ; par contre, il est vrai, elle rapportera au roi la stérile gloire d'avoir secouru la chrétienté et de se proclamer l'arbitre tout puissant de l'Europe !

Si la France veut absolument faire la guerre aux Turcs, ce n'est pas dans la mer Égée, mais bien dans des territoires plus rapprochés, où elle sera plus profitable, sur les côtes de Barbarie par exemple. Et même cette guerre là épuiserait les forces et les trésors du roi. Combien ne vaudrait-il pas mieux réclamer aux Turcs de nouvelles capitulations, honorables et profitables qui viendraient consolider l'ancienne amitié (1) ?

* * *

Par son habileté, par la justesse des vues politiques qui y étaient développées, ce pamphlet pouvait produire le plus dangereux effet sur les dispositions du roi. L'auteur avait joint aux reproches, mérités pour la plupart, qu'il adressait à l'égoïsme politique de la Seigneurie, des conseils opportunistes des plus conformes aux intérêts purement matériels de la France.

« J'avoue, écrit le nonce, qu'en lisant cet écrit, je suis » resté confondu de ce qu'un homme pût nourrir de pareils » desseins contre le bien commun de la chrétienté... Et bien » que je croie que ce méchant homme ne pourra réussir le » coup qu'il s'est proposé et qu'il sera méprisé et blâmé par » tout le monde, parce que les choses sont trop avant et » que la résolution du roi prend de plus en plus forme, afin » de pouvoir mieux réfuter ce pamphlet, je me suis tellement » ingénié auprès de celui qui me l'avait apporté, que celui-ci » m'a dit que l'auteur en était l'abbé Siri ».

Cette accusation était confirmée par le style et l'écriture même du libelle et aussi par certains discours que l'abbé Siri avait tenus précédemment ; il était du reste notoire que Siri gardait rancune à la Seigneurie avec laquelle il avait

(1) *Copie de l'écrit qui dissuade le roi de secourir Candie*, NF, v. 278, pièce 36.

eu jadis maille à partir ; il avait été expulsé du territoi vénitien.

Le nonce communiqua tous ces renseignements à l'amba sadeur Morosini, pour que celui-ci s'efforçât de discrédit l'écrit et son auteur et crut plus prudent de ne pas inte venir lui-même « à cause des avis reçus au sujet de l'affai » de Castro ». Nous savons en effet que Siri, agent (duc de Parme à Paris, avait, en 1667, soutenu les préte tions de son maître contre Clément IX. Bargellini termina sa lettre en émettant l'idée que l'abbé Siri pouvait fort bi avoir été instigué par quelque mécontent, jaloux de ce q le commandement de l'expédition de secours eût été con au duc de Navailles (1).

En effet quelques jours plus tard, le nonce pouvait confi mer ses premières accusations : Siri était bien l'auteur (pamphlet et il servait d'instrument aux maréchaux Grammont, de Villeroy et de La Ferté; mais heureusemer ajoutait-il, « le roi est si bien disposé et les affaires sont un point si avancé, que l'on n'a rien à craindre, pas mêr quelque retard (2) ! »

*
* *

Sur ce dernier point, Bargellini se faisait illusion. I lenteur des préparatifs fut réellement désespérante.

Ce n'était pourtant point la faute du nonce : dès le 12 mar il avait rendu visite aux ministres Lionne et Colbert po les prier de faire hâter l'équipement et l'embarquement d troupes (3) et quelques jours plus tôt il avait déjà obtenu départ pour la Provence des mousquetaires et des garde qui devaient s'embarquer au commencement d'avril (4). I

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, dépêche citée du ch., 22 févi 1669. Pièces justificatives, nº 14.

(2) « ... Con tutto ciò il Re è così ben disposto e le cose sono avanzate tant' o che non è da temere nè la dilatione. » *Le même au même*, ch., 19 mars 1669, I v. 137, f. 346 ; m., v. 271, f. 25.

(3) *Le même au même*, 12 mars 1669, NF, v. 138, f. 287.

(4) *Le même au même*, 6 mars 1669, NF, v. 138, f. 269.

15 mars, il écrivait au cardinal de Vendôme, gouverneur de la Provence pour le prier de faciliter l'embarquement des troupes dans les ports de sa province (1) et le même jour, il allait supplier le roi de donner, dans ce but, de nouveaux ordres (2), ordres dont les ministres lui promettaient la ponctuelle exécution (3).

Un triste accident préluda aux déboires de l'expédition, deux barques chargées de troupes coulèrent à fond en descendant la Saône et un enseigne et cinquante soldats se noyèrent (4).

D'autre part, la réunion de la flotte ne s'effectuait pas ; à la fin de mars, le roi attendait encore les vaisseaux qui, de La Rochelle, devaient, sous les ordres de MM. de Gabaret et de Grancé, rallier l'escadre à Toulon (5).

A Rome, l'impatience grandissait de jour en jour (6). La nécessité de secourir les Vénitiens devenait de plus en plus urgente. « Tout le profit que la défense peut tirer des » secours dépend de leur arrivée en temps opportun pour » aider à empêcher le débarquement dans le camp ennemi » des renforts que l'on y attend... » Il importe donc de se hâter et, sans s'attendre à Corfou, de courir pour fermer le passage à l'ennemi... ; les premiers arrivés, que ce soient les vaisseaux du duc de Beaufort ou les galères pontificales, devront continuer leur route, sans s'attendre réciproquement « car le but principal de l'expédition est la délivrance de la » place et la défaite de l'ennemi commun (7). »

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 15 mars 1669, NF, v. 138, f. 303.
(2) *Le même au même*, même date, NF, v. 138, f. 305.
(3) *Le même au même*, 21 mars 1669, NF, v. 138, f. 338.
(4) *Rapport diplomatique* du 22 mars 1669, NF, v. 138, f. 344.
(5) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 29 mars 1669, NF, v. 138, f. 370.
(6) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 9 avril 1669, NF, v. 316 f. 308; m., v. 348.
(7) « ... Tutto il profitto de' soccorsi destinati a quella difesa consiste nell'andar cosi per tempo ad assisterla, che possa impedirsi al campo nemico lo sbarco delle genti, che vi si aspettano. Questa considerazione ha indotto la Santità di Nostro Signore a stimar necessario, che senza star molto sù le formalità del rendevous, che prima si troverà a Corfu, se vedrà le cose di Candia in pericolo per le notizie che potrà haverne in quella vicinanza, senza aspettar altri, vada a fermarsi dove bisognerà per

La situation de la ville assiégée était devenue tellement critique que des bruits de capitulation circulaient déjà à Rome (1) et malheureusement, en France, les retards continuaient à se multiplier. L'embarquement, d'abord promis pour le commencement d'avril, ne l'était déjà plus que pour les premiers jours de mai (2). Le 12 avril, Navailles n'avait pas encore quitté Paris (3), le 17, le nonce dut aller stimuler son zèle et lui annoncer qu'il trouverait à Avignon des brefs d'indulgence et de grandes faveurs spirituelles (4). Le roi avait dû, lui-même, ordonner aux officiers désignés pour Candie et qui traînaient encore à la cour, de rejoindre immédiatement leurs troupes à Toulon (5). Ce manque de zèle n'était heureusement pas général ; le cardinal de Vendôme signalait au nonce le pieux enthousiasme des troupes réunies en Provence (6) et l'ambassadeur de Venise écrivait au sénat que, chose extraordinaire pour les armées mercenaires de cette époque, il n'y avait pas eu dans le corps expéditionnaire un seul cas de désertion (7).

Pourtant Navailles se prétendait retenu à Paris par ses affaires et le duc de Beaufort, assurait le roi, ne serait prêt que dans les premiers jours de mai (8). Ce contretemps retardait de plusieurs semaines la mise à la voile et Navailles en profitait pour faire une tournée dans ses terres (9).

En même temps, le sénat et l'ambassadeur Morosini devaient s'efforcer de faire oublier un incident regrettable :

chiuder l'adito allo sbarco de nemici... perchè il principal oggetto di tutte deve esser la sicurezza della piazza e'l danno del comune inimico. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 9 avril 1669, NF, v. 316, f. 309 v° ; m., v. 348.

(1) *Le même au même*, ch., même date, NF, v. 137, f. 122 ; m., v. 271, f. 82.

(2) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 10 avril 1669, NF, v. 139, f. 35.

(3) *Le même au même*, 12 avril 1669, NF, v. 139, f. 63.

(4) *Le même au même*, 17 avril 1669, NF, v. 139, f. 72.

(5) *Rapport diplomatique* du 3 avril 1669, NF, v. 139, f. 9.

(6) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 17 avril 1669, NF, v. 139, f. 74.

(7) *L'ambassadeur Morosini au sénat*, 10 avril 1669, BNP, Mss. italiens, *Dépêches des ambassadeurs vénitiens*, 1668-1669. Filza 144. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 333, n. 4.)

(8) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 24 avril 1669, NF, v. 139, f. 111.

(9) *Rapport diplomatique* du 26 avril 1669, NF, v. 139, f. 119.

au cours d'une rixe, des sbires au service de la république avaient tué ou blessé plusieurs des gondoliers de l'ambassadeur français à Venise (1).

* * *

Les instances du Saint-Père redoublaient avec les inquiétudes causées par la détresse toujours croissante de la ville assiégée (2) : encore une fois, il insiste pour que l'on ne perde pas de temps à s'attendre à Corfou et il fait annoncer le prochain départ de ses galères (3) ; puis, revenant sur la question du point de ralliement des escadres alliées, il fait proposer Cerigo, qui aurait le grand avantage d'être tout proche du théâtre des hostilités (4), il multiplie les exhortations au zèle et à l'activité (5) et sur son ordre (6), Mgr Trotti, nonce à Venise, obtient du sénat la promesse que les vaisseaux français trouveront des rafraîchissements et des vivres aux îles Ioniennes (7).

Les efforts du nonce et de l'ambassadeur vénitien auprès du roi et des ministres allaient pourtant finir par être récompensés.

Les navires, qui devaient venir de La Rochelle et se faisaient toujours attendre, furent remplacés par des vaisseaux équipés à Toulon même (8) et le roi fit noliser, pour transporter les troupes, tous les vaisseaux qui se trouvaient dans les ports de Provence (9). Enfin Bargellini put envoyer à Rome la nouvelle si ardemment désirée. Les galères du

(1) *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, 30 mars, 6 et 13 avril 1669, NV, v. 108 : « *Hieri sera...* » ; « *Venerdi a notte...* » ; « *Resta sodisfatto...* » et *le nonce Bargellini au même*, 24 avril 1669, NF, v. 139, f. 113.

(2) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 23 avril 1669, NF, v. 316, f. 313 v° ; m., v. 348.

(3) *Le même au même*, 3 mai 1669, NF, v. 316, f. 316.

(4) *Le même au même*, 14 mai 1669, NF, v. 316, f. 323.

(5) *Le même au même*, même date, NF, v. 316, f. 323 v°.

(6) *Le même au nonce Trotti*, 9 mai 1669, NV, v. 287 : « *Fra le cose che...* »

(7) *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, 4 et 18 mai 1669, NV, v. 108 : « *Ho questa matina...* » et « *Ho replicate...* »

(8) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 17 mai 1669, NF, v. 139, f. 148.

(9) *Rapport diplomatique* du 20 mai 1669, NF, v. 139, f. 163.

comte de Vivonne prirent les premières la mer (1) et après avoir été retenues par la tempête en vue de Hyères, cinglèrent vers les côtés d'Italie (2). En même temps Vincent Rospigliosi quittait Civita-Vecchia avec les galères pontificales (3).

Le 24 mai, Navailles arriva à Toulon, où Beaufort attendait déjà les ordres du roi (4) ; l'impatience de Louis XIV et de ses ministres semblait aussi très grande (5) ; enfin Beaufort et Navailles mirent à la voile le 5 juin. L'expédition était partie (6) !

* * *

En annonçant cette heureuse nouvelle à Rome, le nonce se plait à énumérer toutes les difficultés qu'il a dû vaincre : « répugnance du roi à rompre avec la Porte ; crainte de » perdre les sept millions que rapportait annuellement le » commerce du Levant ; crainte d'exposer à la barbarie des » Musulmans les cinquante mille chrétiens qui vivent en » Orient sous le protectorat de la France ; difficultés avec » le duc de Lorraine ; répugnance du roi à promettre de ne » pas attaquer l'Espagne pendant un an, alors que l'occasion » s'offrait de l'écraser pendant les troubles civils suscités » par don Juan et à la fausse nouvelle de la mort du roi » Charles II ; explosion de haine contre Venise, manifestée » par le pamphlet de l'abbé Siri ; enfin, dernières difficultés » pour obtenir la subordination du duc de Beaufort au » généralissime du Saint-Siège, malgré le précédent de » Lépante (7). »

(1) *Rapport diplomatique* du 17 mai 1669, NF, v. 139, f. 154.

(2) *Rapport diplomatique* du 31 mai 1669, NF, v. 139, f. 183.

(3) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 21 et 28 mai 1669, NF, v. 316, ff. 326 et 328.

(4) *Rapport diplomatique* du 24 mai 1669, NF, v. 139, f. 166.

(5) *Colbert au duc de Beaufort,* 31 mai 1669, AMP, *Ordres du roi pour la marine.* (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 333.)

(6) *Le duc de Beaufort et le duc de Navailles au pape,* 25 et 26 mai 1669, Pr., v. 94, ff. 234 et 243.

(7) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 7 juin 1669, NF, v. 139, f. 213 et « *Ristretto dell' operatosi da Mr Bargellini nell' affare di Candia.* » Pièces justificatives, n° 1.

Le nonce avait tout intérêt à exagérer les obstacles qu'il avait dû surmonter; aussi, négligeait-il d'exposer les circonstances qui étaient venues faciliter sa tâche. Comme nous l'avons vu, l'espoir d'intimider les Turcs, pour en obtenir le renouvellement des capitulations, la nécessité de s'attirer la bienveillance du pape dans les affaires religieuses de France, le désir d'introduire de ses créatures dans le Sacré-Collège, enfin la poussée irrésistible de l'opinion publique avaient, bien plus que les instances du nonce, déterminé Louis XIV à secourir Candie. Néanmoins le souverain pontife pouvait considérer ce résultat comme un succès diplomatique de la plus haute importance et concevoir les espérances les plus fondées pour la délivrance de la ville assiégée.

* * *

Jamais, plus puissant armement maritime n'avait, depuis Lépante, paru dans les mers d'Orient. L'escadre du duc de Beaufort comptait dix-huit vaisseaux de guerre, dix-sept vaisseaux de transport et sept bâtiments légers, avec huit cent quarante bouches à feu et quatre mille six cent soixante-dix hommes d'équipages ; l'escadre du comte de Vivonne était forte de treize galères et trois galéottes, montées par quatorze cent soixante-trois soldats et cinq mille et soixante-quatorze rameurs. A Corfou, les Français devaient, on s'en souvient, rallier l'escadre pontificale et celle de l'ordre de Malte, fortes chacune de cinq galères et de quelques galéottes et felouques. Enfin les troupes de débarquement, conduites par le duc de Navailles, s'élevaient à cinq cent soixante-treize officiers et six mille et trente-cinq soldats (1).

Pareilles forces semblaient suffisantes pour obliger les Turcs à lever le siège de Candie, ou tout au moins pour épuiser l'armée du grand-vizir, en interceptant ses communications avec l'empire ottoman.

(1) Bigge, « *Der Kampf um Candia* », pp. 218, 221 et 222.

Malheureusement, en examinant de près l'organisation et la composition de cette brillante expédition et en étudiant les circonstances qui l'entourèrent, nous pouvons nous rendre compte de nombreux défauts et d'un manque complet de cohésion et d'homogénéité, causes de grande faiblesse.

* * *

Nous avons vu que l'expédition française avait à sa tête trois chefs; aucun d'eux n'exerçait le commandement suprême et chacun empiétait de quelque façon sur les pouvoirs des deux autres. Le duc de Beaufort, bien que grand-amiral de France, ne commandait effectivement qu'à l'escadre des vaisseaux de haut-bord. Vivonne, commandant l'escadre des galères, ne devait obéissance à Beaufort que lorsque les deux escadres étaient réunies, aussi, allait-il s'efforcer de retarder le plus possible la jonction et d'opérer de son côté dans l'indépendance la plus complète. Enfin le duc de Navailles commandait le corps de débarquement ; une fois à terre, il ne devait plus obéissance au duc de Beaufort, mais par contre, celui-ci devait tenir la flotte à sa disposition et prêter son concours aux opérations de l'armée de terre (1).

Impossible dans ces conditions que l'entreprise ne manquât d'unité et de direction ! Il est vrai que les généraux français devaient être soumis au commandement suprême du généralissime de la Sainte-Église, mais malgré la bienveillance que le roi avait témoignée à Vincent Rospigliosi par lettre autographe du 23 mai (2), malgré les ordres qu'il

(1) *Le roi au duc de Beaufort,* 30 mars et 26 avril 1669, AMP, *Ordres du roi pour la marine.* (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 328.)

(2) « Mon cousin, je vous remercie de la lettre que vous m'avez escritte sur vostre retour en Levant et je m'asseure que cette sainte et généreuse résolution de la Chrestienté réussira avec une gloire immortelle pour le nom que vous portez. Je le souhoite passionnément pour l'honneur du Pontificat et de la maison de Nostre Saint-Père, mais aussi par une estime particulière pour vostre personne, laquelle je prie Dieu d'avoir, mon cousin, en sa sainte et digne garde. A Paris, le 23 de may 1669. LOUIS. A mon cousin le Baly Rospigliosi, généralissime de la Chrestienté. » « Copia della lettera scritta di proprio pugno dal Re Christianissimo a Sua Eccellenza. » AR, *Viaggio del Eccelentissimo Signore Fra Vincenzo Rospigliosi in Levante l'anno 1669,* p. 184.

promettait de donner à ses généraux et malgré ses protestations de dévouement et d'obéissance (1), Louis XIV ne donnait au généralissime qu'une autorité bien précaire, bien vague et dénuée de toute sanction.

Cette répartition défectueuse du commandement devait encore se compliquer : le caractère bouillant et brave de Beaufort s'accommodait mal du rôle purement passif de spectateur d'une lutte dont les principales péripéties se dérouleraient sur terre, aussi, se plaignit-il vivement d'être condamné à rester sur la flotte « pour garder les manteaux » et de perdre ainsi « toute occasion de s'illustrer ». Le duc avait commencé par prier le pape de lui conférer quelque commandement sur terre. Ignorant les intentions du roi et ne disposant à Candie que de fort peu de troupes, Clément IX n'avait pu accéder au désir du duc mais avait chargé le nonce d'en parler à Lionne (2). Le roi avait devancé cette démarche et avait donné à Beaufort l'autorisation de « mettre pied à terre et de commander le détachement qui pourrait être fait des troupes des vaisseaux et des galères pour le secours de Candie », à condition toutefois de se concerter avec Vincent Rospigliosi et de ne quitter les vaisseaux « que pendant le temps de l'action (3). » Ces recommandations devaient rester lettre morte pour le fougueux duc.

A côté de la chevaleresque bravoure de Beaufort et de son ardeur téméraire, qui déjà rendaient sa situation difficile dans l'expédition de secours, combien les caractères des deux autres généraux français, l'intraitable orgueil de Navailles et l'insolente fatuité de Vivonne, leur esprit d'insubordination, leur manque de prévoyance et de persévérance ne devaient-ils pas nuire au succès ? Dès les débuts

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 24 mai et 14 juin 1669, NF, v. 139, ff. 176 et 224.

(2) *Le même au même*. 7 juin 1669, NF, v. 139, f. 211.

(3) *Le roi au duc de Beaufort*, 17 mai 1669, AMP, *Ordres du roi pour la marine*. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 329.)

de la campagne, nous verrons naître des froissements, des jalousies, des haines même, entre les chefs des différentes nations.

* * *

La liberté d'action des armes du roi dans le Levant, et par conséquent leurs chances de succès, allaient encore être singulièrement limitées par la circonstance que Louis XIV envoyait sa flotte combattre les Turcs, sans leur avoir déclaré la guerre et en s'efforçant, au contraire, de rester dans les meilleurs termes avec la Porte. Le roi a bien soin de rappeler au duc de Beaufort « que l'armée est destinée » pour le secours de Candie, que Sa Majesté ne voulant pas » déclarer la guerre au Grand-Seigneur, elle a résolu qu'elle » agirait sous le nom du pape et prendrait l'étendard de Sa » Sainteté (1). »

Les relations diplomatiques ne furent pas rompues, l'ambassadeur, Denis de La Haye, bien que rappelé pour des raisons personnelles, comme nous l'avons dit plus haut, ne quitta pas son poste avant l'arrivée de son successeur, M. de Nointel, le 25 juillet 1670, et continua de négocier activement. Lorsque le roi expédia en Orient une escadre sous les ordres de M. d'Alméras, pour chercher secrètement La Haye et sa famille (2), il ordonna à Beaufort d'assister de toutes ses forces cette escadre si le sultan empêchait son passage aux « Châteaux ». Mais de son côté, d'Alméras devait éviter toute hostilité avec la flotte ottomane et lui laisser libre passage pour porter des renforts aux assiégeants devant Candie (3). Bien plus : « d'Alméras ne devait, pendant son » voyage, porter aucune marque de commandement dans les

(1) *Le roi au duc de Beaufort*, 15 avril 1669, AMP, *Ordres du roi pour la marine*. (Gérin, *o. c.*, t. II, p. 326.)

(2) *Le roi à M. d'Alméras*, 15 avril 1669, AMP, *Ordres du roi pour la marine*. (Gérin, *o. c.*, *ibid.*)

(3) *Le roi au duc de Beaufort*, 15 avril 1669, AMP, *Ordres du roi pour la marine*. (Gérin, *o. c.*, *ibid.*)

» mers du Levant, pour éviter les difficultés des saluts » en cas de rencontre avec les vaisseaux du Grand-» Seigneur (1). »

L'ambassadeur Morosini, plus perspicace que le nonce du pape, signalait au sénat que La Haye n'a rien à craindre pour sa sécurité personnelle, que jamais le roi n'a été plus considéré en Orient et que le sultan vient de faire partir pour la France un agent chargé d'une mission suspecte (2).

De son côté, La Haye adressa de Larisse à son souverain une série de dépêches qui devaient faire persister celui-ci dans son attitude pacifique à l'égard de la Turquie. « Le » sultan, écrit-il, envoie un ambassadeur à Votre Majesté » et offre renouvellement des capitulations... Il me retient » par un sentiment de vouloir toujours vivre en bonne » intelligence avec Votre Majesté... » « Je me félicite » d'avoir obtenu l'envoi de l'ambassadeur turc »... « Le » Grand-Seigneur aura recherché Votre Majesté pour arbitre » de la guerre de Candie (3). »

Une des causes de l'intervention du roi en faveur de Candie avait été, avons-nous dit, le refus des Turcs de renouveler les capitulations. La nouvelle de l'envoi d'une expédition française en Orient, avait produit à elle seule un plus grand résultat que plusieurs années de négociations et le sultan se hâtait, pour empêcher Louis XIV de s'engager à fond dans sa politique chrétienne en Orient, de faire partir pour Paris un agent diplomatique chargé d'une mission mystérieuse, que tout le monde croyait être la négociation de nouvelles capitulations.

On comprend dès lors que les généraux français, tenus au courant des négociations de leur maître, mis d'autre part en suspicion vis-à-vis des Vénitiens par les intrigues

(1) *Le roi au duc de Beaufort*, 15 avril 1669, AMP, *Ordres du roi pour la marine.* (Gérin, *o. c.*, t. II, p. 326, n. 4.)

(2) *L'ambassadeur Morosini au sénat*, 29 mai et 12 juin, BNP, Mss. italiens, *Dépêches des ambassadeurs vénitiens*, Filza 144. (Gérin, *o. c.*, t. II, p. 327, n. 2.)

(3) *L'ambassadeur de la Haye au roi*, 17 avril et 15 mai 1669, AEP, *Turquie*, vv. 9 et 10. (Gérin, *o. c.*, t. II, *ibid.*)

de l'ambassadeur Molino avec le Grand-Seigneur, n'allaient agir qu'avec mollesse contre les armes ottomanes et devaient être disposés à se retirer, dès qu'ils le pourraient, d'une guerre qu'ils étaient en droit de croire peu sincère de la part de leur souverain.

CHAPITRE VII.

Les Français à Candie.

I. Difficultés avec Vivonne et avec la république de Venise. — Heureuse traversée de l'expédition française ; arrivée du duc de Beaufort à Candie. — Secours fournis par les autres princes catholiques. — Instructions du cardinal Rospigliosi à son frère au sujet de ses rapports avec les généraux français. — Exigences injustifiées du comte de Vivonne, le généralissime y donne satisfaction. — Échange de vue à ce sujet entre Rome et Paris. — Vivonne est blâmé par le roi. — Propositions de paix faites par la Turquie aux Vénitiens. — Efforts de la diplomatie pontificale auprès de Louis XIV pour qu'il dissuade la république de signer la paix; désaccord entre le nonce et l'ambassadeur vénitien à Paris. — Le sénat rejette les propositions du grand-vizir.

II. Échecs sur terre et sur mer devant Candie (25 juin et 24 juillet 1669). — Situation de Candie en 1669. — Faute commise par les Français en s'y enfermant. — Sortie imprudente tentée, le 25 juin, par le duc de Navailles, malgré l'avis des généraux vénitiens : cruel échec des armes françaises ; mort du duc de Beaufort ; doutes qui subsistèrent longtemps sur son sort. — Tristes effets de cet échec ; divisions entre les alliés. — Douleur de la chrétienté entière. — Arrivée de Vincent Rospigliosi et de l'escadre des galères à Candie. — Malgré l'avis du généralissime et de Vivonne, Navailles fait décider par le conseil de guerre une grande attaque par mer contre les travaux des Turcs. — Inutile bombardement devant Saint-André, le 24 juillet ; grandes pertes des chrétiens. — Échec de la sortie tentée le même jour. — Responsabilité du duc de Navailles.

III. Les Français abandonnent Candie (20 et 31 août 1669). — Découragement des Français, mésintelligences de plus en plus vives

entre les alliés. — Mauvais vouloir de Vivonne et de Navailles; velléités de retour. — Les généraux allèguent le manque d'approvisionnements, la nécessité de rentrer en France avant la mauvaise saison et les ordres exprès du roi pour presser leur départ. — Navailles conseille aux Vénitiens de faire la paix et les accuse de mauvaise volonté auprès du généralissime. — Vains efforts pour retenir les généraux français ; leur départ entraîne celui de presque tous les alliés.

I.

Malgré toutes ces difficultés et toutes ces lenteurs qu'il avait fallu vaincre et malgré toutes ces causes de faiblesse, l'expédition française semblait partir sous d'heureux auspices. L'enthousiasme de toutes les troupes avait été, l'avons-nous vu, si grand, que pas un seul homme n'avait déserté (1) et la traversée allait se faire dans les meilleures conditions.

Vivonne était parti le premier de Toulon, le 21 mai (2), et en descendant les côtes d'Italie, il s'était arrêté à Civita-Vecchia (3), d'où il avait écrit à Sa Sainteté pour lui exprimer tous ses regrets de ne pouvoir venir se jeter à ses pieds à Rome, vu l'urgence qu'il y avait à gagner les mers de Candie (4). Le brillant équipage des galères de France, la fière mine des troupes, leur discipline, leur piété, firent à tout le monde une grande impression (5) et les rapports que le pape en reçut augmentèrent encore sa confiance dans le succès de cette campagne.

De son côté, Beaufort avait quitté les côtes de Provence, « par le plus beau temps du monde », le mercredi 5 juin. Sa flotte présentait un aspect imposant, le *Monarque*, vais-

(1) *Lionne à l'abbé de Bourlemont*, 21 juin 1669, AEP, *Rome*, v. 198. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 333.)

(2) *Le même au même*, 7 juin 1669, AEP, *Rome*, v. 198. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 334.)

(3) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Trotti*, 12 juin 1669, NV, v. 287, f. 239.

(4) *Le comte de Vivonne au pape*, 11 juin 1669, Pr., v. 94. f. 179.

(5) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 18 juin 1669, NF, v. 316, f. 332 et *le même à Lionne* même date, Pr., v. 174, f. 181 v°.

seau amiral, était resplendissant de dorures, les autres bâtiments étaient tous en fort bel état, tous les équipages paraissaient pleins de zèle et d'espoir (1).

A part un accident survenu tout au début et qui obligea le navire qui portait les médecins, les médicaments et le matériel de l'hôpital, qu'on devait fonder à Candie (2), à rebrousser chemin, le voyage s'effectua de la façon la plus heureuse. Quatre jours après son départ, la flotte était rencontrée à hauteur de la Sicile (3) et Beaufort se faisait excuser, de ne pouvoir, faute de temps, aller à Civita-Vecchia saluer les autorités pontificales (4). « Par la plus » belle conjoncture de temps du monde, écrivait-il au pape, » je me suis trouvé en huit jours au cap Passaro, de » Toulon (5) ». Le 16 juin, il est à hauteur de Zante, à cinquante milles de l'île de la Sapienza, au sud de la Morée, d'où il espère en trois jours être arrivé à Candie (6).

En effet, le 19 au soir, après avoir rallié à Cérigo les vaisseaux vénitiens de Thadée Morosini, la flotte française jetait l'ancre en face de Candie. Grâce à la rapidité de sa traversée, Beaufort avait ainsi dépassé, malgré leur avance considérable, les galères de Vivonne qui devaient, d'après de nouvelles instructions, aller rejoindre à Zante les escadres du Saint-Siège et de l'ordre de Malte.

Afin d'éviter, à la faveur des ténèbres, le feu des Turcs, qui tenaient l'entrée du port sous leur canon, Beaufort fit débarquer toutes ses troupes pendant la nuit ; seuls les mousquetaires du roi refusèrent de recourir à cette précaution, la jugeant trop humiliante, et ils attendirent le jour pour mettre pied à terre. Cette bravade leur coûta cher, les

(1) *Le cardinal de Vendôme à l'abbé de Bonfils*, Aix, le 8 juin 1669. *Miscellanea*, I, 35, *Collette di Scritture di Francia*, v. 2, f. 330.
(2) *Rapport diplomatique* du 21 juin 1669, NF, v. 139, f. 250.
(3) *Rapport diplomatique* du 28 juin 1669, NF, v. 139, f. 270.
(4) *Lionne au cardinal Rospigliosi*, 12 juillet 1669, Pr., v. 94, f. 268.
(5) *Le duc de Beaufort au pape et au cardinal Rospigliosi*, 12 juin 1669, Pr., v. 94. ff. 261 et 262.
(6) *Le même au cardinal Rospigliosi*, 16 juin 1669, Pr., v. 94, f. 264.

Turcs les accueillirent par un feu terrible, une chaloupe, criblée de boulets, coula à fond et plusieurs hommes périrent misérablement dans les flots (1).

*
* *

L'arrivée de cette première partie du contingent français remplit de joie toute la chrétienté, personne ne douta plus de la prompte délivrance de la place, tant était grande la noble émulation qui paraissait animer tous les princes catholiques.

L'empereur avait envoyé à Candie trois mille fantassins, sous les ordres du sergent-général Kielmansegge (2), l'électeur de Bavière donnait mille hommes et permettait à la république d'en lever mille autres dans ses états, le grand-duc de Toscane maintenait en Orient un bataillon de quatre cents hommes, le duc de Modène et la république de Gênes permettaient des levées de troupes (3), le roi de Portugal promettait un de ses meilleurs régiments (4) et chargeait effectivement le comte de Prado d'embarquer quinze cents hommes sur cinq vaisseaux que don Fernand de Andrade devait conduire à Candie (3). Le pape obtenait encore de l'empereur un subside suffisant pour solder trois mille fantassins, levait cinquante mille écus sur le clergé d'Espagne, multipliait les instances auprès du vice-roi de Naples et obtenait, par son nonce Gallio, des troupes tirées du Milanais (5). Peu auparavant, il avait pris trente mille écus sur sa cassette privée pour les frais de la nouvelle expédition de son neveu en Orient (6) et il avait nommé maréchal de camp général du Saint-Siège

(1) BIGGE, o. c., p. 170.

(2) *Le baron de Tassis au cardinal Azzolino*, 20 octobre 1668, NV, v. 103 : « *La gente concessa...* »

(3) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini* ch., 19 février 1669, NF, v. 137, f. 110 v°; m., v. 270, f. 213.

(4) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 6 mars 1669, NF, v. 138, f. 268.

(5) *Le cardinal Rospigliosi au généralissime Rospigliosi*, 15 juin 1669, Pr., v. 174, f. 175 v°.

(6) *Chirographe* du 22 mars 1669, AR, Atti di Famiglia.

le duc de la Mirandole, pour conduire à Candie deux ou trois mille hommes de troupes pontificales (1). Signalons encore, comme nouvelle preuve de la sollicitude du pape, la mission confiée au nonce de Cologne, Franciotti, d'enrôler un bon nombre de mineurs liégeois, réputés les plus habiles de l'Europe, pour pouvoir résister avec succès par la contremine aux travaux souterrains de l'armée assiégeante (2).

* * *

Malheureusement les causes de faiblesse que nous avons signalées dans les préparatifs de l'expédition n'allaient pas tarder, tant du côté des Français, que du côté des Vénitiens, à compromettre, dès ses débuts, le succès de la campagne.

Dans le but d'éviter tout froissement et toute mésintelligence entre les généraux alliés, le cardinal Rospigliosi avait tenu à informer exactement la république de Venise du rang et des grades respectifs du généralissime, du duc de Beaufort, du comte de Vivonne, « afin que l'on réglât » d'avance, pour autant que ce serait nécessaire et avec la » prudence habituelle, tout ce qui regardait les convenances » tant des saluts que des autres marques de déférence dues à » la dignité des étendards et des personnes (3). » Peu après, le cardinal appelait sur le même objet l'attention de son frère le généralissime, tout en insistant sur l'obligation de conserver le prestige du Saint-Siège dans ses rapports avec les autres généraux. Relativement au titre d'Altesse, que portait Beaufort, il était expédient « d'employer le *Vous* en » parlant le français, ainsi il ne sera pas nécessaire de faire » quelque négociation, ni déclaration quant à ce titre, que

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Trotti*, 11 mai 1669, NV, v. 287, f. 238 et *le même au généralissime Rospigliosi*, 7 juin 1669, Pr., v. 174, f. 175.

(2) *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, 25 mai 1669, NV, v. 108 : « *E tanto grande...* »

(3) « Affinchè si disponga da essi anticipatamente dovunque bisogna e con la prudenza solita, ciò che riguarda le convenienze si de saluti, come delle altre dimostrazioni richieste alla qualità degli standardi e delle persone. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Trotti,* 9 mai 1669, NV, v. 287, f. 231 v°.

» le duc veuille ou non se le donner. Nous avons appris que
» le duc de Beaufort cédait la droite au comte de Vivonne,
» ce qui change considérablement l'état de la question (1) ».

Trois jours plus tard, le cardinal insistait de nouveau sur ce point : « Le duc de Beaufort m'écrit que comme le comte
» de Vivonne est fils d'un duc et pair de France et qu'il
» porte le nom de ce duché, il lui accorde l'honneur de lui
» céder le pas, quand il le reçoit chez lui, ce qu'il fait aussi
» pour le duc de Navailles. Il conviendrait à la grande
» dignité du titre de généralissime, que vous portez aujour-
» d'hui, et il serait très honorable et glorieux pour vous,
» que l'on puisse obtenir, avec leur agrément, que le comte
» de Vivonne et le général de Malte consentent à ce que
» vous ne leur cédiez point le pas sur votre galère. Et si
» vous ne pouviez obtenir cela, il vaudrait mieux recourir à
» quelque expédient, par exemple en restant au lit pour les
» recevoir ou en employant quelque autre moyen semblable.
» Néanmoins, puisque l'avantage de la cause commune doit
» être préféré à tout, il importe de ne traiter ce point qu'avec
» des façons adroites et délicates et de se proposer toujours
» comme but principal l'union et la bonne entente nécessaires
» pour opérer de concert et défendre Candie contre l'ennemi
» commun.

» Quant à vos rapports avec le duc de Beaufort, il reste
» convenu que vous emploirez le *Vous* en parlant le
» français, parce que l'abbé de Bonfils, agent du duc, nous a
» montré une lettre dans laquelle son maître lui donne pleins
» pouvoirs pour concéder sur ce point tout ce que nous
» désirons (2)... »

Ces prescriptions du cardinal à son frère peuvent paraître

(1) « Quanto al titolo di Altezza crescono sempre più i rincontri, che sia per caminar bene l'espediente preso di usare il *Vous* parlando francese, sopra di che non accaderà far negozio nè dichiarazione del titolo, che voglia darsi o non darsi. Al signor conte de Vivonne si è saputo che il Signor Duca di Beaufort da la mano, onde le cose variano molto di stato. » *Le cardinal Rospigliosi au généralissime Rospigliosi*, 3 juin 1669, Pr., v. 174, f. 173.

(2) *Le même au même*, 7 juin 1669, Pr., v. 174, f. 175 ; pièces justificatives, nº 15.

exagérées à notre époque, il n'en était pas de même au XVIIe siècle : jamais les questions d'étiquette et de protocole n'avaient joué un plus grand rôle dans les relations officielles, surtout lorsque, comme dans le cas présent, elles s'étendaient à des contingents de diverses puissances.

*
* *

Ces instructions cadraient pourtant fort mal avec la morgue insolente de Vivonne : dès son arrivée, le 27 juin, en vue de Zante, où l'attendaient les galères du pape et de l'ordre de Malte, le comte éleva des prétentions injustifiées, que ne pouvait admettre le généralissime : « Celui-ci envoya à la » rencontre de Vivonne une galère et les commandeurs » Caderousse et Brancacci, tant pour lui faire par là largement » honneur que pour convenir des formes à employer dans » les rapports. Le comte éleva les plus grandes prétentions, » exigea que le bailli lui cédât le pas quand il viendrait le » visiter sur la galère capitane de Sa Sainteté et que toutes » les galères auxiliaires sortissent du port à sa rencontre. »

Le généralissime eut beau représenter que ces prétentions étaient sans exemple et ne se basaient sur aucune raison sérieuse, Vivonne s'obstina de plus en plus et alla jusqu'à déclarer qu'il partirait tout seul pour Candie, sans opérer sa jonction avec les autres escadres (1).

Ces exigences se heurtaient à une question de préséance sur laquelle le généralissime ne pouvait transiger : il portait l'étendard du crucifix, symbole de la chrétienté entière, tandis que Vivonne ne portait que l'étendard des États de l'Église : « Le général de l'Église s'excusa d'abord sur ce » que le crucifix ne doit jamais aller au devant d'aucun » autre étendard, ni même celui du pape qui lui est inférieur...

» M. de Vivonne n'étant pas satisfait de cette excuse lui » dépêcha de nouveau pour lui dire que Sa Majesté souhai-

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 23 juillet 1669, NF, v. 137, f. 150 v° ; pièces justificatives, n° 16.

» tait que cela fût et que le crucifix vînt au devant de sa
» galère (1). »

Vivonne refusa même d'en laisser référer au duc de Beaufort ou à Navailles « prétendant ne vouloir dépendre ni d'eux,
» ni de personne. » Devant cette obstination, « le bailli
» arriva en fin de compte à dire à Vivonne, que s'il lui
» écrivait un billet dans lequel il attestait que c'était de par
» la volonté du roi lui-même qu'il élevait toutes ces prétentions il lui accorderait satisfaction (2). »

Après quelques hésitations, Vivonne écrivit au généralissime le billet demandé : « Je présente à Vostre Excellence
» que j'ay une si forte passion de concourrir en tout ce qui
» despendra de moy pour le bien du service et pour sa gloire
» particulière, que je la peus asseurer que s'il ne s'agissoit
» que de mon intérest particulier, il n'y auroit rien que je
» ne fisse pour éviter les embarras et difficultés présentes,
» mais, comme j'ay l'honneur d'estre à un maistre qui veut
» [que] je soustienne la dignité de l'employ dont il m'a
» honoré, je supplie très humblement Vostre Excellence de
» m'accorder le pas dans sa galère, estant asseuré par la
» cognoissance que j'ay des intentions de Sa Majesté, qu'il
» trouveroit fort mauvois si les choses se passoient autrement (3). »

Vincent Rospigliosi « voyant qu'il n'y avait aucun moyen
» de ramener Vivonne à la raison, permit que les galères
» allassent à sa rencontre et consentit même à lui céder le
» pas, mais, par une déclaration faite au général de Malte
» et aux officiers vénitiens, il protesta de ne le faire que
» pour ne pas mettre en péril la cause commune de la chré-

(1) *L'abbé de Bonfils à Lionne*, 23 juillet 1669, AEP, *Rome*, v. 199. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 330.)

(2) « Gli fu proposto dal Signor Baly di rimettersi a i Signori duchi di Beaufort e di Navaglia et egli rispose non voler depender da loro nè da veruno... Arrivò finalmente il Signor Baly a dirgli che gli scrivesse un viglietto col quale attestasse esser volontà del Re quanto egli chiedeva, che l'haverebbe sodisfatto. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 23 juillet 1669, NF, v. 137, f. 149 v°; m., v. 271, f. 254.

(3) *Le comte de Vivonne au généralissime Rospigliosi*, 29 juin 1669, AR, « *Viaggio* .. » p. 73, copie.

» tienté, pour laquelle Sa Sainteté avait, avec tant de peines
» et de fatigues, obtenu l'union des forces qu'il comman-
» dait (1). »

Vivonne avait accompagné ses prétentions de procédés grossiers et outrageants pour le généralissime : non seulement il « avait parlé avec mépris du Saint-Siège et de la
» cour romaine », mais même, « alors que sur son désir
» d'avoir de la neige, le bailli lui en avait donné trois mille
» livres, qu'il avait acceptées avec le plus grand plaisir et
» pour lesquelles il l'avait vivement remercié, lorsque sur-
» vinrent les difficultés exposées ci-dessus, il renvoya toute
» la neige au bailli, disant qu'il n'en avait que faire (2) ! ... »
« qu'il ne voulait rien de lui et que de véritables soldats
» n'avaient pas besoin de ces délices (3). »

* * *

Cette conduite et les prétentions injustifiées du général des galères avaient causé à Rome une pénible impression et elles y furent vivement critiquées. « En premier lieu, écrit
» le cardinal Rospigliosi, comme Vivonne était le général
» du pape et non celui du roi, il ne pouvait dans cette
» affaire, ni engager, ni mettre en avant le nom de Sa
» Majesté pour une question qui ne la concernait nullement.
» Ensuite, bien que le bailli eût exprimé à Vivonne toute sa
» reconnaissance pour le lustre qu'il donnait en l'occupant à
» la charge de général de la Sainte-Église, charge qui sous le
» pontificat actuel appartenait toujours en propre au bailli
» Rospigliosi, qui l'avait remplie l'année précédente et la

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, dépêche citée du 23 juillet 1669, pièces justificatives, n° 16.

(2) « ... poichè havendo egli mostrato desiderio di haver della neve et essendone dal Signor Baly stato regalato di 3 mila libre, la riceve con sommo gusto e ne rese gratie vivissime, poi, sopravenendo le difficoltà sudette ne trattamenti, rimandò al Signor Baly la neve, dicendo non haverne che fare. » *Le même au même*, dépêche citée du 23 juillet 1669, pièces justificatives, n° 16.

(3) *L'abbé Servient à Lionne*, 27 juillet 1669, AEP, *Rome*, v. 199. (Gérin, o. c., t. II, p. 331, n. 3.)

» remplirait encore l'année prochaine, la hiérarchie du
» commandement et la préséance du crucifix, étendard de
» la chrétienté entière, n'obligeaient pas moins Vivonne à
» un grand respect et à une vénération toute particulière...
» Le général des galères de Malte s'était bien contenté du
» deuxième rang sur la capitane de Sa Sainteté et si
» Vivonne pouvait, comme général du roi de France, se
» prétendre bien plus élevé en dignité que le général de
» Malte et si le pape pouvait encore à plus juste titre
» prétendre son général supérieur à celui de Malte, qui ne
» représentait qu'un ordre religieux spécialement soumis
» au Saint-Siège, par contre, il fallait considérer que le
» général des galères de Malte n'était pas subordonné au
» duc de Beaufort comme l'était Vivonne et qu'il ne portait
» pas comme lui l'étendard de Sa Sainteté. Les généraux
» vénitiens des « Trois Iles » s'étaient eux aussi contentés
» du deuxième rang, bien que leur commandement s'exerçât
» sur terre et qu'ils ne fussent nullement subordonnés sur
» mer au généralissime. Donc, à bien plus forte raison,
» Vivonne devait céder le pas au généralissime, puisqu'il
» lui était non seulement subordonné par sa charge, mais
» encore puisqu'il était même le subordonné de son subor-
» donné !... » « L'année dernière, alors que le bailli portait
» le titre de général des galères de Sa Sainteté, sous l'éten-
» dard des Saints Pierre et Paul, comme aujourd'hui le
» porte le comte de Vivonne, il n'était pas sorti à la rencontre
» du duc de Ferrandina, grand d'Espagne et général des
» galères de Naples, qui vint le rejoindre à Corfou ; par
» conséquent, quelles raisons pourrait-on donner pour que
» l'étendard du Crucifix, qui est l'étendard suprême de la
» chrétienté et qui doit recevoir de tout le monde respect
» et vénération, doive sortir à la rencontre d'une simple
» escadre de galères, alors que la flotte de la chrétienté
» entière lui doit obéissance (1) ? »

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini,* dépêche citée du 23 juillet 1669, pièces justificatives, n° 16.

Le cardinal Rospigliosi n'en loua pas moins son frère le généralissime d'avoir fait les concessions exigées par Vivonne : « devant l'extrême péril d'une rupture qui eût détruit l'union » si nécessaire des forces chrétiennes pour le secours de » Candie, il fallait absolument céder, comme vous l'avez » fait si sagement ; pourtant en déclarant aux autres généraux » que ce n'était que par absolue nécessité que vous avez cru » devoir vous écarter de la ligne habituelle de conduite, » vous avez évité tout préjudice, tant pour les conséquences » que pour l'exemple (1). »

Les Français eux-mêmes devaient donner tort à leur général. « En vérité, écrit l'abbé Servient, M. de Vivonne » ne peut pas trop se tirer d'affaire, à moins qu'il n'ait un » ordre préfixe, car, s'il commande comme général du pape, » c'est à tort qu'il prétend que le généralissime vienne le » rencontrer... Le pape a le billet de M. de Vivonne, où le » nom du roi est, dit-on, mêlé ; il y a plusieurs relations » de toute cette conduite et l'on a vu une lettre de Scarlati » [un des familiers de l'ambassade de France] qui taxe » M. de Vivonne de superbe, de vain et d'emporté, en » propres termes (2). »

De son côté, le nonce Bargellini fit à Paris les remontrances qu'il crut devoir faire à ce sujet (3). Le roi et Lionne blâmèrent sans réserve Vivonne sur sa prétention de se faire recevoir par l'étendard du Crucifix, « quant à l'autre prétention » d'estre honoré de la main (4) par M. le généralissime, » sans entrer dans d'autres raisons que le dit comte peut

(1) « Ma quando per le dichiarazioni e proteste del S[r] Conte di Vivonne si esponeva il tutto all' ultimo pericolo di rottura e di perder con essa l'unione si necessaria dell' armi cristiane in soccorso di Candia, era forza il cedere, come V[a] Ecc[a] saggiamente ha fatto, dichiarandone però a gli altri comandanti la necessità per la quale ella si stimava obligata ad uscir di camino, e che però ne può recar pregiudizio di consequenza, nè d'esempio. » *Le cardinal Rospigliosi au généralissime Rospigliosi*, 20 juillet 1669, Pr., v. 174, f. 190.

(2) *L'abbé Servient à Lionne*, 27 juillet 1669, AEP, *Rome*, v. 198. (Gérin, o. c., t. II, p. 331, n. 3).

(3) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 12 août 1669, NF, v. 140, f. 44.

(4) « Estre honoré de la main... », traduction littérale de l'italien, signifie tenir la droite, avoir le pas.

» alléguer, comme de l'exemple du duc de Ferrandine, et de
» devoir estre un peu distingué du général des galères de
» Malte, qui avoit prétendu le mesme honneur, Sa Majesté
» s'est souvenue d'avoir veu dans les lettres de l'abbé Bon-
» fils, qu'on luy avoit dit, à Rome, que M. le généralissime
» feroit les mesmes traitemens et courtoisies au dit S[r] comte
» qu'à M. le duc de Beaufort, et en effect, la charge de
» général des galères du Roy et celle d'admiral ont de deça
» un pouvoir esgal, chacune sur son corps et sont entièrement
» indépendantes l'une de l'autre, et ce n'a esté que par la
» considération que le service en fût mieux fait dans cette
» occurence si importante, que l'on avoit obligé, M. de
» Vivonne à recognoistre les ordres de M. de Beaufort (1). »

Le cardinal Rospigliosi ne se déclara pas satisfait de cette explication. « L'exemple du duc de Ferrandina, écrit-il
» à Lionne, ne peut être invoqué, parce que, à cette époque,
» le bailli, mon frère, n'était que général des galères de Sa
» Sainteté et non généralissime de la Sainte-Église. L'argu-
» ment tiré de ce que Vivonne exerce un commandement
» indépendant de Beaufort ne vaut guère mieux, puisqu'il
» n'est pas pour cette raison son égal ; et Votre Excellence
» sait bien que vis-à-vis des ambassadeurs, des vice-rois et
» des ministres de toutes catégories, bien qu'indépendants à
» l'égard les uns des autres et bien que représentant tous le
» prince lui-même dans une même charge, on use de plus
» ou moins d'égards, selon la plus ou moins grande élévation
» ou notoriété de leur charge elle-même (2). »

Malgré le désaveu du roi relativement à la prétention de faire venir l'étendard du crucifix à la rencontre de ses

(1) *Lionne au cardinal Rospigliosi*, 20 août 1669, Pr., v. 94, f. 367 v°.

(2) « E quanto alla mano l'esempio del duca di Ferrandina non ha luogo, perchè all' hora il Signor Baly, mio fratello, era solo generale delle galere di Sua Santità e non generalissimo di Santa Chiesa. Meno può valere l'havere il signor conte di Vivonne comando independemente da Beaufort, poichè non era per ciò pari a lui e V[a] Ecc[a] sa fra gli ambasciatori, fra i V. Re et ogni genere di ministri, benche fra loro independenti e rappresentanti l'istesso Principe in un medesimo carico, usarsi i maggiori e minori trattamenti secondo la splendore e la cospicuità maggiore o minore dell' istesso ministero. » *Le cardinal Rospigliosi à Lionne*, 7 septembre 1669. Pr., v. 174, f. 220 v°.

galères, Vivonne s'en tira avec un simulacre de réprimande. « Notre Saint-Père le pape s'étant plaint à moi par son » nonce, je me suis expliqué tant au dit nonce qu'à Sa » Béatitude à Rome, qu'à l'égard de l'envoi de toutes les » galères au devant de vous, même de celle qui portait » l'étendard du crucifix, je ne pouvais approuver que vous » eussiez désiré une civilité si extraordinaire ; et, quoique je » fusse bien aise d'en apprendre la vérité par vous-même, » je ne laisserai pas de vous faire savoir mes sentiments sur » ce point (1). »

La condescendance et l'esprit conciliant du généralissime avaient seuls empêché une rupture ouverte entre les alliés.

La jonction faite, les escadres combinées cinglèrent vers Candie.

* * *

Ces difficultés n'étaient pas entièrement aplanies qu'arrivait à Paris la nouvelle de propositions de paix faites par la Turquie au sénat de Venise. En apprenant l'arrivée des secours français, le sultan était entré en pourparlers avec Molino, qui, on s'en souvient, devait sur l'ordre du sénat, attendre les événements. Les partisans de la paix, toujours nombreux à Venise, insistaient pour que l'on ne laissât pas passer cette occasion favorable et cherchaient à éveiller la méfiance à l'égard des Français, en insinuant qu'ils pourraient bien garder pour eux les conquêtes qu'ils allaient faire dans l'île de Candie (2).

« Il y a quelque danger, écrivait le cardinal Rospigliosi » au nonce à Paris, que la république de Venise, instiguée » par les partisans de la paix avec le Turc, incline à y consen- » tir, en laissant entre ses mains la moitié ou la plus grande » partie du royaume de Candie. Ce serait là un immense

(1) *Le roi à Vivonne*, 21 août 1669, AMP, *Ordres du roi pour la marine.* (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 331).

(2) « Uno de motivi è il dubio che havendo fortuna i Francesi di far qualche acquisto nel regno non sijno poi renitenti a lasciarlo liberamente alla Republica. » *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, ch., 27 juillet 1669, NV, v. 106, f. 139.

» dommage, non seulement pour le grand nombre de chré-
» tiens que l'on perdrait, mais encore parce que tout le reste
» de l'île tomberait au pouvoir de l'ennemi commun dès qu'il
» le voudrait, puisqu'il lui serait bien plus aisé de parvenir
» à l'improviste à occuper l'île entière, alors qu'il la possé-
» derait déjà en partie avec des forces rapprochées et nom-
» breuses, qu'il ne lui avait été jadis facile de l'envahir et
» de prendre La Canée, malgré l'éloignement et l'obligation
» de l'attaquer par mer. La république a écrit à ce sujet au
» Roi Très Chrétien, à lui donc de raffermir son courage,
» puisque c'est lui qui lui prête le concours de son bras et
» qu'il peut seul la protéger et la soutenir par ses exhorta-
» tions et ses secours contre un ennemi si puissant. »

Le roi, disait-il encore, ne pourrait jamais permettre la conclusion d'une paix si honteuse et si préjudiciable à la chrétienté, alors que ses armées défendent Candie et « au
» moment même où les désordres sont si graves et si patents
» dans l'empire ottoman et où le discrédit du gouvernement
» et de son armée, la désobéissance et la division du peuple
» et des soldats à Constantinople même sont si grands,
» qu'ils promettent un immense succès aux armes chrétiennes
» et invitent le Roi Très Chrétien à se signaler au profit de
» la Foi et à fonder sa gloire, en même temps que celle de
» Dieu, sur les ruines de l'empire turc (1). »

Conformément à ces instructions, Bargellini se hâta au reçu de cette dépêche de sonder les véritables intentions du roi : « Sa Majesté m'a répondu, écrit-il, que pour la plus
» grande gloire de la chrétienté entière et pour celle de son
» armée, elle désirait l'expulsion complète de l'ennemi com-
» mun hors du royaume de Candie, mais que c'était là une
» affaire dont il fallait parler sur le champ de bataille même,
» selon les succès ou les revers qui pouvaient advenir aux
» armes chrétiennes ; que l'ambassadeur de Venise lui avait
» dit que la république croyait que le Turc consentirait à

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 5 août 1669, NF, v. 137, f. 157 v° ; m., v. 272, f. 9 ; pièces justificatives, n° 17.

» abandonner toute l'île et ses places, ne conservant que La
» Canée et une étroite banlieue et Sa Majesté me demanda
» si, comme il devait le faire, l'ambassadeur m'avait fait
» part de cette particularité. Pour ne pas montrer que nous
» étions en désaccord, j'ai répondu qu'il m'en avait dit quel-
» que chose, mais, à vrai dire, je n'ai jusqu'ici pas entendu
» un mot de l'ambassadeur sur ce point. » Morosini com-
prenant bien que dans son zèle apostolique le Saint-Père
ne pouvait approuver ce projet, qui laissait un point
d'appui permanent à toutes les entreprises des Turcs dans
l'île, s'était bien gardé de le communiquer au nonce;
mais il ne put continuer à dissimuler ses sentiments. « Je
» dois ajouter, continue Bargellini, que l'ambassadeur de
» Venise m'a dit avoir sondé l'esprit du roi au sujet de ce
» que l'on pouvait attendre de lui pour l'année prochaine.
» Le roi dit qu'il avait sur les bras la Triple-Alliance et les
» Espagnols, remplis de mauvaises intentions, que la guerre
» sur mer était trop coûteuse et que Candie était trop éloignée;
» Sa Majesté conclut en disant que l'on pouvait espérer
» peu de chose de son royaume. Tout cela a été représenté
» par l'ambassadeur au sénat en l'exhortant à la paix; ce
» qui fait que sur ce point nous ne pourrons marcher d'accord,
» parce que Morosini montre ne pas se soucier de ce que
» l'on abandonne ou non une partie du royaume de Candie(1). »

Ce désaccord entre la diplomatie pontificale et la Seigneurie pouvait avoir les résultats les plus funestes. Une fois de plus le pape se montrait plus dévoué au salut de Candie que la métropole elle-même et grâce à lui le danger put encore être conjuré.

Louis XIV déclara à l'ambassadeur vénitien « que son
» désir était que l'on ne traitât pas de la paix avant que le
» secours pour Candie n'eût porté ses fruits, parce qu'on
» pourrait alors le faire avec un plus grand avantage pour

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 16 août 1669, NF, v. 137, f. 725; m., v. 272, f. 26; pièces justificatives, n° 18.

» la chrétienté et pour la république (1) » et le sénat fit savoir officiellement au pape qu'il rejetait les offres de paix du grand-vizir (2).

II.

Tandis que le comte de Vivonne par son arrogance et la république par ses velléités de paix causaient de graves soucis au pape, les événements s'étaient précipités à Candie même, où le duc de Beaufort était arrivé, comme nous l'avons dit, dans la soirée du 19 juin.

Depuis les premiers jours de 1669, les Turcs avaient fait de grands progrès sous les murs de Candie. Du côté de Saint-André, ils avaient emporté le retranchement casematé construit par Morosini en arrière du bastion ruiné et y avaient établi une puissante batterie, qui couvrait de son feu toute la partie occidentale de la ville. Pour y remédier, Morosini avait élevé, encore plus en arrière, un second retranchement beaucoup plus faible que le premier et avait dressé les plans d'un troisième retranchement, très considérable, mais on manquait de bras pour l'édifier. Au Sablon, les boulets turcs et les mines avaient complètement rasé le bastion et ouvert une brèche de trente pas dans la seconde ligne de défense. Le nombre des défenseurs de la place était fort réduit et les effectifs utilisables suffisaient à peine à garder les postes les plus importants.

Malgré cette situation critique le débarquement des secours français à Candie même était une faute.

Le capitaine-général avait soumis au Saint-Père un plan très sage qui consistait à attaquer La Canée, mal pourvue pour l'instant de garnison, de vivres et de munitions, à s'y

(1) « Rispose Sua Maestà esser suo desiderio, che si tratti di pace doppo che Candia sarà soccorsa, poiche potrà allora farsi con maggior vantaggio della Republica Christiana e Veneta. » *Le même au même*, 9 août 1669, NF, v. 140, f. 32.

(2) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Trotti*, 3 août 1669, NV, v. 287, f. 245 v°.

établir fortement et à prendre ainsi à dos l'armée assiégeante, privée de l'unique port par lequel elle recevait ses renforts. Clément IX avait appelé sur ce plan l'attention du roi, lui signalant tous les avantages de cette diversion (1). Sa Majesté se contenta d'en parler à Navailles, qui promit d'examiner sur place s'il importait ou non de suivre les conseils de Morosini (2) ; les généraux français déclarèrent néanmoins préférable de s'enfermer dans Candie, pour attaquer l'armée assiégeante dans ses retranchements et aller de là reprendre La Canée par terre, après s'être entendus sur place avec les généraux vénitiens (3).

De plus, les Français avaient négligé de rallier les autres contingents alliés ; les deux mille hommes levés par le duc de Bavière et les deux mille hommes fournis par les princes italiens, qui eussent pu utilement se joindre à l'expédition, furent dédaignés et leur arrivée tardive dans la place ne fut d'aucun secours pour la défense. Enfin, rappelons encore une fois l'organisation défectueuse du commandement des forces françaises : Beaufort n'avait aucune autorité sur les troupes du duc de Navailles mais devait tenir sa flotte à la disposition de celui-ci dans toutes les opérations le long de la côte, par contre Navailles n'avait aucun pouvoir sur les troupes que l'amiral pouvait tirer de ses équipages et qui se montaient à deux mille cinq cents hommes.

* * *

Le 23 juin, au conseil de guerre où le capitaine-général avait réuni tous les généraux français et vénitiens, le duc de Navailles « par un faux zèle de religion, ou par une » avidité d'avoir seul la gloire d'avoir levé le siège à propos (4) » proposa de tenter immédiatement une grande

(1) *Le cardinal Rospigliosi à Lionne*, 26 mars 1669, Pr., v. 174, f. 151.
(2) *Lionne au cardinal Rospigliosi*, 26 avril 1669, AEP, *Rome*, v. 197 : (Gérin, *o. c.*, t. II, p. 335.)
(3) *Le cardinal Rospigliosi au généralissime Rospigliosi*, 7 juin 1669, Pr., v. 174, f. 175 ; pièces justificatives, n° 15.
(4) *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 451, note de M. Rose, secrétaire du cabinet.

sortie. Morosini et Saint-André-Montbrun s'y opposèrent vivement, demandant que l'on attendît au moins l'arrivée des galères du généralissime et de Vivonne et des troupes qu'elles portaient. Navailles insista : plus on attendrait, disait-il, moins la sortie aurait de chances de succès, car les Turcs avaient déjà considérablement renforcé leurs travaux, s'étaient, par de grands retranchements, couverts du côté de la mer contre un bombardement éventuel de la flotte chrétienne et avaient réuni toute leur cavalerie, qui jusque-là fourrageait librement dans l'île. Devant l'obstination des généraux français, sur lesquels il n'avait du reste aucune autorité, Morosini fut bien obligé de céder.

La sortie, fixée au surlendemain 25 juin, devait être tentée du côté du Sablon. Le duc de Beaufort promettait d'y concourir, en débarquant quinze cents hommes de ses équipages et en faisant prendre les Turcs en flanc par le feu de ses vaisseaux. « Le capitaine-général, dit un Français » témoin occulaire, offrit au duc de Navailles de faire sortir » avec lui quelques troupes de la république, comme gens » accoutumés à la manière de combattre des Turcs et qui » connaissoient mieux le terrain d'autour de Candie que les » siens. Il ne voulut pas recevoir cette offre, ni même se » consulter en rien avec M. de Saint-André (1). » Le triste échec du comte de La Feuillade n'avait pas rendu les généraux français plus prudents ! Morosini ne mit donc à la disposition de Navailles qu'un certain nombre de pionniers, qui suivraient les colonnes de sortie pour enclouer les canons et raser les travaux, et promit de tenter une diversion du côté de Saint-André.

* * *

Pendant la nuit du 24 au 25 juin, les troupes prirent position au pied des remparts et une heure avant l'aurore, se mirent en marche, au nombre d'un peu plus de cinq mille

(1) Philibert de Jarry, *Histoire du siège de Candie*, Msc., BNP. (Daru, o. c., t. VII, p. 94.)

hommes. Les Turcs, surpris par la vigueur et la rapidité de l'attaque, sont, tout d'abord, chassés de leur première ligne de retranchements et abandonnent leurs batteries avec trente-deux bouches à feu. Jaloux de ce succès de l'avant-garde, Beaufort, auquel l'inaction pesait, abandonne la position qu'il occupait en seconde ligne et jette ses quinze cents marins sur le flanc des Turcs ; en un instant tous les travaux du Sablon sont aux mains des Français qui s'y établissent solidement.

Hélas ! un funeste accident vint bientôt mettre fin à ce succès : « les Français, épouvantés par l'explosion subite de » la poudre que les Turcs conservaient en cet endroit, » croyant que c'étaient des fourneaux de mines allumés par » les ennemis, prirent la fuite en désordre et sans que leurs » officiers pussent les retenir, abandonnèrent les positions » conquises (1). »

Dans toutes les armées de l'Europe on ne faisait que parler de l'habileté des Turcs à utiliser les mines et la crainte de ces artifices mystérieux paralysait les plus braves. L'explosion accidentelle d'un baril de poudre a suffi pour faire croire aux soldats qu'ils s'avancent sur un terrain miné et que cette explosion n'est que le prélude de plusieurs autres, la panique se met dans leurs rangs, rien ne peut les retenir, les Turcs en profitent et reviennent en forces : « Dans cet » état de trouble, Monseigneur l'amiral commanda ses aides » de camp de porter l'ordre pour rétablir les choses. Les » officiers se mirent en devoir de lui obéir. Son Altesse » même cria *Saint Louis*, mot de ralliement, et dit : « *A* » *moi mes enfants, je suis votre amiral, ralliez-vous près* » *de moi !* » Mais la confusion fut telle, qu'il fut impossible » d'en venir à bout. Ne pouvant réussir en un endroit, il se » porta en d'autres, pour la même chose, et trouva partout

(1) « spaventati dall' improviso incendio della polvere che conservano i Turchi in quel luogo, supponendo che fussero fornelli fatti volare da medesimi, si poserono disordinatamente in fuga e senza che l'officiali potessero trattenerli, lasciarono li posti acquistati. » *Le généralissime Rospigliosi au cardinal Rospigliosi*, 3 juillet 1669, AR, « *Viaggio...* », p. 84 et *le même au même*, 13 juillet 1669, id. p. 141.

» le même mal. Ne pouvant encore se résoudre à se retirer
» il envoya en divers lieux les officiers qui étaient près de
» lui, pensant toujours, par son exemple et par ses ordres,
» remettre le cœur aux fuyards, mais l'épouvante fut si uni-
» verselle et si extraordinaire que ses efforts furent vains,
» on plia de toutes parts en même temps (1). »

L'héroïque obstination de l'amiral allait lui coûter la vie : « Monsieur de Beaufort, écrit M. de Martel, faisant fonction
» de vice-amiral, qui était fort avancé sans être appuyé, y
» est demeuré sans que l'on ait pu savoir de quoi il était
» devenu et son malheur est arrivé par sa précipitation et
» qu'il n'a pas été suivi des siens qui l'ont abandonné. Et
» comme je vous écris fort à la hâte, je ne puis vous faire
» le détail de cette malheureuse sortie, sinon que toutes les
» troupes ont très mal fait, sans en excepter aucune (2). »

L'échec allait se changer en véritable désastre : arrêtés un instant par les mousquetaires du roi, qui s'étaient ralliés, les Turcs, grossis sans cesse par de nouveaux renforts, refoulèrent les Français pris de panique jusque dans la ville; Navailles, qui avait eu un cheval tué sous lui et avait vu huit de ses officiers tomber à ses côtés, rentra le dernier dans la place.

Les pertes des Français furent énormes, deux cent quarante-cinq officiers, dont beaucoup de volontaires, et cinq cent soixante soldats périrent. Le duc de Beaufort, le comte de Rosan, neveu de Turenne, les marquis de Lignières, d'Uxelles, de Fabert, de Castellane gisaient parmi les morts (3).

*
* *

Rappelons, en passant, que le cadavre de Beaufort ne fut jamais retrouvé et que cette circonstance fit longtemps dou-

(1) *Relation...* AMP. 1669 (GERIN, o. c., t. I, p. 337.)
(2) *M. de Martel à Colbert*, 4 juillet 1669, AMP, (GERIN, o. c., t. II. p. 337.)
(3) *Liste des pertes subies par les Français dans la sortie du 25 juin*, NF, v. 140, f. 83.

ter de sa mort et espérer qu'il n'était que blessé ou prisonnier. Les Turcs eux-mêmes ignoraient le sort de l'amiral, dont il n'eussent pas manqué de célébrer bruyamment le trépas et ce ne fut que par les Français qu'ils en furent instruits : « Le 28 du même mois [Muharrem 1080], » écrit l'annaliste turc Rachid, une barque se présenta, sous » pavillon parlementaire, venant de la flotte des infidèles : » nous avons perdu dans les précédentes affaires, dirent » ceux qui la montaient, trois ou quatre d'entre nos chefs, » au nombre desquels se trouve François, fils de César de » Beaufort, il est blond et d'une taille élevée. S'il est encore » en vie, nous demandons à l'échanger à quelque prix que » ce soit ; s'il est mort, nous donnerons une somme quelconque pour obtenir son cadavre. La barque s'étant » retirée, on fit (dans l'intention d'envoyer cet homme à Sa » Hautesse) des perquisitions tant parmi les prisonniers, » que sur le champ de bataille parmi les morts ; mais » l'excessive chaleur du climat avait tellement dénaturé » leurs restes, qu'il fut impossible de reconnaître, ni de » distinguer les traits d'aucun d'eux, en sorte que les parlementaires étant revenus au bout de trois heures, on leur » répondit que l'homme qu'ils cherchaient n'avait point été » retrouvé (1). »

On raconta encore pendant quelque temps dans l'armée chrétienne que Beaufort n'était que prisonnier et qu'il avait été emmené en esclavage à Constantinople, mais Vincent Rospigliosi écrivit à Rome que ce bruit ne méritait pas grande créance et qu'il s'agissait probablement de quelqu'autre gentilhomme prisonnier, au sujet duquel le bruit avait couru parmi les Turcs qu'il était de la maison royale de France (2). Toutefois, nous apprend encore Rachid, avant de quitter Candie les Français envoyèrent un parlementaire au grand-vizir « pour demander des nouvelles de leur géné-

(1) Extrait des *Annales turques de Rachid*. (DARU, o. c., t. VII, p. 223.)
(2) *Le généralissime Rospigliosi au cardinal Rospigliosi*, 26 août 1669, AR, « *Viagio*. . » p. 488.

» ral, afin, dirent-ils, de lui envoyer quelques domestiques » pour le servir. Le grand-vizir leur fit répondre qu'il y » avait du monde auprès de lui pour prendre ce soin, ce qui » les désola beaucoup (1). »

Le doute qui resta ainsi planer sur le sort du duc de Beaufort intrigua vivement l'esprit public en France, avec le temps, la légende s'en mêla et identifia l'ex-roi des Halles avec le fameux Masque de fer, dont, si longtemps, la personnalité est restée une énigme (2).

* * *

Tout avait concouru à faire échouer la sortie du 25 juin : la flotte éloignée, du rivage par des vents contraires, n'avait pu canonner le flanc des positions turques ; les Vénitiens, jaloux des Français, n'avaient pas opéré la diversion sérieuse promise par le capitaine-général du côté de Saint-André ; l'expédition avait été mal préparée, les Français, à peine débarqués, ignoraient complètement la manière de combattre des Turcs ; un premier succès leur avait fait croire à une victoire décisive et ils s'étaient laissés surprendre par ce retour offensif avec des forces considérables, dont était coutumière la tactique des Turcs, retour offensif que l'explosion fortuite d'un baril de poudre et la panique qui s'en était suivie avaient singulièrement favorisé.

Les effectifs engagés étaient du reste trop faibles pour remporter quelque succès durable : si, comme le conseillait Morosini, on avait attendu l'arrivée des galères de Vivonne, de Rospigliosi et de l'ordre de Malte et des contingents bavarois, impériaux et italiens, si l'on avait accepté le concours de la garnison, ce n'était pas avec cinq mille, mais bien avec quinze mille hommes que l'on aurait pu effectuer une sortie et peut-être percer la ligne d'investissement,

(1) Le vizir insinuait sans doute par là que le triste sort de Beaufort avait été partagé par beaucoup de Français, tués avec lui le 25 juin. (Daru, o. c., t. VII, p. 223.)

(2) Funck-Brentano. *Légendes et archives de la Bastille : Le Masque de fer.*

d'autant plus que les galères, moins soumises au vent que les vaisseaux, auraient pu canonner le flanc droit des Turcs et rendre leurs positions intenables. L'imprudence et le manque de discipline des Français, leur jalousie de ne jamais partager avec personne la gloire d'un succès leur avaient fait méconnaître et mépriser les conseils des Vénitiens, plus expérimentés et plus accoutumés à combattre les Turcs dans une guerre de siège.

* * *

Les conséquences de cet échec furent déplorables. Les Turcs, rendus d'abord craintifs par le prestige des armes françaises, reprirent toute leur audace à la suite de leur facile victoire ; un prisonnier échappé du camp ennemi vint déclarer « que les Turcs ne craignaient plus rien, de la part » des Français ; même, qu'ils s'en moquaient et les appelaient des ghiaours à l'épée courte mais aux bottes longues (1). » allusion à la fois à l'équipement des troupes françaises et à leur fuite. Dans l'armée chrétienne, le découragement fut profond, la division se mit entre Français et Vénitiens, chacun voulant jeter sur l'autre la responsabilité du désastre. En cherchant une excuse pour les troupes royales, Lionne accusa les Vénitiens d'avoir été indirectement la cause de cet insuccès. « Sans le malheur d'une grenade qui mit » fortuitement le feu à un magasin de poudre des infidèles » et qui mit le désordre dans le bataillon des gardes et dans » d'autres troupes, qui crurent que c'estoit une mine qui les » alloit faire voler, il est certain, suivant le sentiment de nos » grands capitaines qui sont icy, que la place auroit esté » délivrée dès ce mesme jour-là, et particulièrement si les » officiers de la république avoient exécuté le concert, pris » avant la sortie des nostres, d'aller avec quatre cents » travailleurs enclouer le canon de l'ennemy et raser leurs

(1) « ... diceva finalmente che i Turchi non timevano punto dei Francesi anzi li schernivano e chiamavanli ghiauri di spada corta e di tacco lungo » « *Relatione e lettere del viaggio di Candia.* » Cod. Barberini. LVII, 15, p. 73 et Cod. Corsini, col. 36, D. 7. (GUGLIELMOTTI, *Storia della marina pontificia*, t. VIII, p. 289.)

» travaux pendant le temps que nous les avions chassés de » tout leur quartier de la Sabionera et que nous en demeu- » rasmes entièrement les maistres (1). » Les Vénitiens, de leur côté, s'excusaient sur ce point, disant que la retraite précipitée de leurs alliés les avait empêchés de remplir leur promesse et reprochaient par contre aux Français leur folle présomption et leur imprudence. Le cardinal Rospigliosi partageait cette manière de voir : « L'échec, écrit-il au » nonce à Paris, doit être attribué à ce que l'on a voulu » s'aventurer sans attendre le restant des forces auxiliaires » et de celles du roi, sans reconnaitre le pays, la position » de l'ennemi, ni ses moyens de défense, et en ne voulant » qu'un petit nombre d'hommes pour guides, refusant la » troupe expérimentée offerte par le général vénitien.

» Malgré l'avis de ce dernier et de M. de Saint-André » même, qui s'y opposaient énergiquement, les Français ont » voulu faire cette sortie, avec la seule idée de tenir déjà » la victoire en main et de ne vouloir partager cette gloire » avec aucun autre ; ils ont même changé, dans ce but, » l'heure fixée, vu qu'ils ont tenté pendant la nuit ce qu'ils » auraient dû faire pendant la journée, circonstance qui a » beaucoup augmenté la confusion et le désordre.

» Bien que Beaufort, qui portait l'étendard de Sa Sainteté, » en qualité de général pontifical, eût été tenu par son devoir » d'attendre le bailli, généralissime de la Sainte-Église, pour » tenter une entreprise d'une si grande importance et dont » dépendait la perte ou le gain final, au point que, dès » aujourd'hui déjà, on puisse attribuer la perte de la place » à cette faute par laquelle les Turcs ont acquis tellement » d'ardeur contre les nôtres que, depuis ce jour-là, ils ont » fait plus de progrès devant la place qu'ils n'en avaient fait » auparavant pendant de longs mois, néanmoins, Sa Sain- » teté, moi et tous ceux qui parlent ici selon les inspirations » du palais, nous discourrons avec le plus grand éloge au

(1) *Lionne au cardinal Rospigliosi*, lettre déjà citée du 20 août 1669, Pr., v. 94, f. 397 v°.

» sujet des Français, attribuant tout l'insuccès à la seule » mauvaise fortune et louant leur valeur, leur zèle et leur » piété (1). » Il importait, en effet, d'éviter tout froissement avec le seul prince capable de conjurer le désastre.

* * *

Les Français eux-mêmes furent douloureusement surpris par cette honteuse défaite, d'autant plus que le précédent échec de La Feuillade ne les avait nullement corrigés de leur jactance et n'avait diminué en rien leurs présomptueuses illusions.

Au moment du départ de l'expédition, le roi avait dit « *sorridendo* » à l'ambassadeur Jean Morosini : « Monsieur » l'ambassadeur, je vous ajourne à bientôt pour venir m'an- » noncer, avec un visage joyeux et riant, l'heureuse nou- » velle d'une grande victoire remportée sur les Turcs par » l'armée chrétienne, et je vous assure que ni vous, ni la » république ne vous en réjouirez plus que moi-même, non » seulement pour la gloire qu'auront acquise mes armes, » mais pour l'avantage qu'en recueillera toute la chrétienté » et en particulier la république de Venise (2). »

Après le désastre, Lionne déclara au même ambassadeur « *con amarezza* » : « Je suis obligé de vous dire réellement » que les troupes de Sa Majesté n'ont pas répondu à son » attente, ne se sont pas conduites avec leur courage accou- » tumé... en somme, pour le dire sans phrase, n'ont rien » fait qui vaille (3). »

Et en annonçant au pape la mort de Beaufort et de tant de soldats du roi, le sceptique Lionne lui-même déclarait : « Il faut se tourner du costé de Dieu et de nostre Saint-Père, » en considérant qu'ils ont sacrifié leurs vies pour la défense

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 27 août 1669, NF, v. 137, f. 164 ; m., v. 272, f. 53 ; pièces justificatives, nº 19.

(2) *L'ambassadeur Morosini au sénat*, 12 juin 1669, BNP., Mss. italiens. *Dépêches des ambassadeurs vénitiens*, Filza 144. (GERIN, o. c., t. II, p. 338.)

(3) « In sommo per dirlo senza frase non hanno operato niente che vagli. » *Le même au même*. 29 août 1669, id. (GÉRIN, o. c., *ibid.*)

» de la foy et sous les estendards de Sa Sainteté, pour
» trouver quelque matière de consolation en une semblable
» disgrâce, dont les circonstances doivent aggraver encore
» notablement nostre douleur (1) »

Mais aucune douleur ne fut aussi grande que celle du souverain pontife. A la nouvelle du désastre, Clément IX pleura « comme un enfant (2), » fit exprimer à son neveu le généralissime tout son chagrin (3), chargea Lionne de transmettre au roi ses plus profondes condoléances et d'annoncer qu'il ferait célébrer pour Beaufort, en qualité de général du Saint-Siège, des obsèques grandioses, en présence du Sacré-Collège, dans l'église de l'Ara Cœli (4). Pareille cérémonie eut lieu aussi à Venise (5) et, à Candie même, le généralissime fit célébrer, dès son arrivée, le plus grand nombre possible de messes pour le repos de l'âme du duc et ordonna que pendant huit jours toutes les messes, tant dans la ville que que sur les escadres alliées, se célébreraient à cette même intention (6).

*
* *

Quelque grave et quelque humiliant qu'il fût, cet échec de la première sortie n'était pas décisif.

Par la mort de Beaufort, Vivonne passait au premier rang et prenait le commandement de toutes les forces navales de la France en Orient, ses relations avec le généralissime devenaient plus aisées, ses susceptibilités n'avaient plus de raison d'être et il faisait preuve de grand zèle et de bonne volonté (7).

(1) *Lionne au cardinal Rospigliosi*, lettre déjà citée du 20 août 1669, Pr., v. 94, f. 367 v°.

(2) *L'abbé de Bonfils à Lionne*, 9 août 1669, AEP, *Rome*, v. 199. (Gérin, o. c., t. II, p. 339, n. 1.)

(3) *Le cardinal Rospigliosi au généralissime Rospigliosi*, 10 août 1669, Pr., v. 174, f. 202.

(4) *Le même à Lionne*, 8 août 1669, Pr., v. 174, f. 198.

(5) *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, 5 octobre 1669, NV, v. 108 : « *Fu fatto martedi...* »

(6) *Le généralissime Rospigliosi au cardinal Rospigliosi*, 5 juillet 1669, AR, « *Viaggio...* », p. 84.

(7) *Le même au même*, 13 juillet 1669, AR, « *Viaggio...* », p. 134.

Les escadres alliées, fortes de trente-deux galères, trois galéottes et quelques bâtiments légers, portant plus de deux mille hommes de troupes, arrivèrent le 3 juillet devant Candie et jetèrent l'ancre dans la baie de Standia, petite île en face de la ville.

Les pertes du 25 juin étaient ainsi réparées et, pour aviser aux moyens de prendre une brillante revanche et de sauver la place, Morosini réunit aussitôt chez lui tous les chefs alliés, sous la présidence du généralissime (1). Le capitaine-général proposa de tenter du côté du Sablon une sortie générale, appuyée par l'artillerie des galères, qui pourraient approcher à bonne portée du rivage ; sur la proposition de Navailles, ce plan fut rejeté, malgré l'appui du généralissime et la majorité du conseil adopta le projet émis par le duc de bombarder avec toute la flotte les travaux turcs du côté de Saint-André.

Ce plan avait fort peu de chance de succès : en prévision d'une attaque par mer, que la puissance des escadres alliées devait leur faire redouter, les Turcs avaient considérablement augmenté leurs travaux le long de la côte et y avaient construit de formidables batteries, qu'ils ne firent que renforcer encore pendant les quinze jours de mauvais temps qui retardèrent la mise à exécution du plan des chrétiens.

* * *

Le 24 juillet, à six heures du matin, la flotte toute entière vint se ranger en ligne de bataille le long de la côte, en face de Saint-André. La capitane du pape avait arboré le grand étendard du crucifix, qui portait la devise : « *Dissipentur omnes inimici ejus* », symbolisant le noble but qui réunissait en ce moment les vaisseaux et les galères du pape, du

(1) Le procès-verbal du conseil de guerre fut signé par Vincent Rospigliosi, François Morosini, Saint-André-Montbrun, Vivonne, Navailles, Jérome Battaglia, Spaar, le maréchal de camp Colbert, de La Force, Frontenac, Kielmansegge, le chevalier Grimaldi. L'amiral de Malte, Accarigi, malade avait donné sa voix dans le conseil au généralissime. AR, « *Viaggio...* », p. 111.

roi de France, de l'ordre de Malte et de la république de Venise.

Les Turcs étaient malheureusement sur leurs gardes et ils reçurent les chrétiens par un feu des plus violents, mais dès que la flamme rouge, hissée au mât de la capitane du Saint-Siège eut donné le signal de combat, plus de onze cents bouches à feu, tirant à la fois, réduisirent promptement les batteries ennemies au silence. S'apercevant de l'infériorité de leur artillerie, les Turcs retirèrent leurs canons des embrasures, les cachèrent dans leurs profondes tranchées et se tapirent à l'abri, laissant l'ouragan de fer passer au-dessus de leurs têtes. Du haut des remparts, la garnison de Candie, profitant du répit, contemplait ce grandiose spectacle, attendant le moment opportun pour tenter de son côté une sortie.

Le temps était au calme plat, pas un souffle de brise n'agitait l'atmosphère ; bientôt d'épais nuages de fumée se furent amoncelés devant la flotte, enlevant aux artilleurs la vue du rivage et rendant l'air irrespirable ; vers dix heures une explosion formidable, dominant la voix du canon, vint ébranler toute la ligne de bataille, c'était le vaisseau de France « la Thérèse » qui, par l'imprudence d'un canonnier, sautait avec ses cinquante-huit canons et ses deux cent quatre-vingt-treize hommes d'équipage; sept hommes seulement échappèrent à cette catastrophe.

Ce désastre mit fin au combat, les bâtiments voisins de la malheureuse « Thérèse », fortement abîmés par l'explosion, faisaient eau de toutes parts ; la galère amirale eut tout son arrière emporté, plusieurs furent tués et blessés et Vivonne lui-même, emporté de son poste de commandement, alla rouler, tout meurtri, au milieu des bancs des rameurs.

Le généralissime Rospigliosi, témoin de cette confusion et s'apercevant que les munitions s'épuisaient sans aucune utilité, dut donner le signal de la retraite. A peine les chrétiens eurent-ils cessé le feu, que les Turcs reparurent sur leurs travaux et se hâtèrent de remettre leurs pièces en

batterie, plaçant ainsi la flotte dans une situation des plus dangereuses. A cause du calme plat, les galères devaient s'atteler aux vaisseaux de haut bord, forcément immobiles, et les remorquer à force de rames. Cette opération, toujours malaisée, fut rendue encore plus difficile par le feu des Turcs qui fit subir de grandes pertes aux chrétiens avant que leurs bâtiments n'eussent pu se retirer hors de portée.

*
* *

Ce grand bombardement, dont Navailles semblait attendre de si heureux résultats, avait donc piteusement échoué : les pertes avaient été énormes, plusieurs navires étaient hors de combat ; les résultats étaient insignifiants. D'après les rapports de transfuges, les Turcs avaient, il est vrai, perdu plus de douze cents hommes, mais par leur habile manœuvre, leur artillerie n'avait pas été désorganisée et ils avaient pu rouvrir le feu avant même que la flotte chrétienne ne se fût retirée ; leur travaux avaient fort peu souffert ; le tir des chrétiens, mal réglé, avait été dirigé beaucoup trop haut et leurs boulets s'étaient pour la plupart perdus dans la campagne, quelques-uns même s'étaient égarés dans la ville de Candie (1).

Toutes les circonstances semblaient encore une fois s'être liguées contre les défenseurs de la bonne cause : les Turcs avaient été partout trouvés sur leurs gardes, le calme plat était venu compliquer les manœuvres de la flotte et la fatale explosion de la « Thérèse » avait tragiquement mis fin au combat.

C'est encore une fois au duc de Navailles que doit incomber la responsabilité de cet échec : c'était lui qui avait proposé et fait adopter en conseil de guerre le funeste projet de bombardement, malgré l'avis des amiraux. « Sa Sainteté me » dit aussi, écrit l'abbé de Bourlemont, que le bailli Rospi-

(1) « Ceux de la ville avaient déjà fait connaître plusieurs fois par leur signal que le canon de l'armée navale, portant très souvent dans leurs murailles, leur faisait autant ou plus de mal qu'à l'ennemi. » PELLISSON, *Histoire de Louis XIV*, t. III, p. 163.

» gliosi, général de la Sainte-Église, ni M. de Vivonne
» n'avaient pas été de l'avis de l'entreprise de canonner le
» camp des Turcs et qu'ils ne s'étaient résolus à cela que par
» la pluralité des voix des autres chefs généraux qui obsti-
» nément l'avaient voulu ; qu'enfin dedans cette entreprise
» les chrétiens avaient canonné de la terre et des retranche-
» ments d'un camp pendant que les Turcs canonnaient des
» hommes et des vaisseaux à découvert (1). »

* * *

Par la faute encore du duc de Navailles, la sortie tentée ce jour-là par la garnison n'eut pas de plus heureux résultats. Le conseil de guerre avait décidé qu'une colonne de douze cents hommes devrait faire irruption du côté de Saint-André pour empêcher les Turcs de se rétablir dans les travaux dont le bombardement les aurait, espérait-on, chassés. Au moment d'agir, Navailles refusa de donner les six cents hommes qu'il avait promis, Morosini dut les remplacer, au dernier moment, par cent cinquante allemands du régiment de Brunswick-Lunebourg et par cent cinquante volontaires français sous les ordres du maréchal de camp Colbert. Dès que la flotte eut éteint son feu, la garnison fit sauter trois mines préparées contre les tranchées turques et la colonne de sortie assaillit vigoureusement l'ennemi. Malheureusement, le grand-vizir, qui prévoyait cette attaque, avait réuni sur ce point six mille janissaires sous ses ordres immédiats ; les Brunswickois emportèrent pourtant le premier retranchement et s'y maintinrent quelque temps, mais écrasés sous le nombre et mal secondés, ils durent se retirer après avoir perdu les deux tiers de leur effectif et leur chef, le brave lieutenant-colonel de Ploetz ; les volontaires français n'atteignirent même pas la première batterie turque et se retirèrent avec des pertes insignifiantes.

(1) *L'abbé de Bourlemont à Lionne*, 27 août 1669, AEP, *Rome*, v. 199. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 342.)

Ce second échec mit le comble au découragement de la garnison, les Français se persuadèrent que désormais la ville était condamnée et que la victoire du vizir n'était plus qu'une question de temps ; par contre les Turcs, constatant qu'il n'y avait pas lieu de craindre plus les forces maritimes de la France que ses forces sur terre, virent leur audace et leur ardeur s'accroître avec la certitude de la victoire.

III.

L'insuccès de la sortie du 25 juin et du bombardement du 24 juillet avait non seulement profondément démoralisé les généraux français, pour lesquels cette expédition de Candie n'était qu'une suite d'humiliations et de désastres; mais il avait fait naître les plus vives mésintelligences entre les alliés.

Les Français en voulaient surtout à Morosini, dont la supériorité morale et l'indomptable énergie les humiliaient, et ils avaient entrepris contre ce grand homme une campagne de dénigrement systématique, l'accusant d'avoir, par de faux rapports sur la situation, induit le roi à secourir Candie, dont le sort, prétendaient-ils, était depuis longtemps désespéré. Cette accusation était injuste, le roi avait eu tous les moyens de se renseigner, « le duc de Roannes [La Feuil-» lade], en particulier, faisait consister un des plus grands » fruits de son voyage à pouvoir rapporter au roi, pendant » l'hiver, le véritable état de la place (1). »

De son côté, Morosini prétendait que la situation n'était nullement désespérée et que Candie serait définitivement sauvée si l'on parvenait à attendre la mauvaise saison ; les Turcs commençaient à s'exaspérer de la longueur de ce terrible siège, les janissaires murmuraient, le vizir s'impa-

(1) Pellisson, *Histoire de Louis XIV*, t. III, p. 119.

tientait et le sultan lui-même, de plus en plus irrité, avait fait savoir à ses généraux qu'ils répondaient sur leur tête de la prise de la ville avant l'hiver. Pour prolonger la résistance, le capitaine-général avait donc commencé la construction d'un troisième retranchement qui, unissant le bastion Betlem au port de Tramata (1), aurait mis la ville à l'abri de nouvelles attaques du côté de Saint-André et de Panegra, jusqu'au printemps suivant(2); malheureusement ce travail était des plus considérables et, par le refus des Français d'y coopérer, il risquait, faute de bras, de rester inachevé.

* * *

Bientôt l'apathie des généraux français se changea ouvertement en mauvais vouloir : sous prétexte que l'air était trop malsain, en face de la ville assiégée, Vivonne dispersa ses galères entre les différents ports et rades de l'île ; dans les rixes continuelles qui éclataient entre les contingents de différentes nationalités, Navailles donnait systématiquement raison à ses hommes et empêchait toute répression, même, alléguant que les sujets du roi de France ne pouvaient servir une puissance étrangère, il obligea le capitaine-général à laisser passer sur les vaisseaux de Sa Majesté tous les soldats et marins français, qui déjà antérieurement à l'arrivée de l'expédition de secours, servaient en qualité de volontaires sous l'étendard de Saint-Marc.

En même temps, les chefs français manifestaient au généralissime Rospigliosi l'intention de rentrer en France ; Vivonne et l'intendant de Navailles vinrent déclarer que les vaisseaux et les troupes du roi ne pourraient rester plus longtemps à Candie à cause du manque de vivres et des difficultés d'un aussi long voyage de retour par la mauvaise saison. Le généralissime leur répondit qu'il avait reçu l'ordre de rester jusqu'à ce que Candie fût délivrée ou jusqu'à ce que l'on eût à désespérer de son salut et qu'il fallait donc

(1) Voyez S et N du plan.
(2) Voyez V et T du plan.

attendre que le conseil de guerre eût délibéré sur les mesures à prendre (1). Même, ayant appris que Navailles était sur le point d'envoyer en France, le chevalier de Tellades, porteur de dépêches pour le roi, Rospigliosi le pria de différer son départ jusqu'après la réunion du conseil, d'autant plus qu'il pouvait lui annoncer, d'après des nouvelles reçues de Rome, que la France envoyait en Orient de nouveaux secours très importants (2). Navailles refusa d'accéder à ce désir.

*
* *

Le conseil de guerre se réunit le 13 août. Vincent Rospigliosi indisposé s'y était fait représenter par le maréchal de camp Brancacci ; avant la réunion, le duc de Navailles prit à part le délégué du généralissime et « exagérant le triste » état dans lequel se trouvait la place de Candie, lui dit » que, connaissant clairement l'impossibilité où nous étions » de soutenir plus longtemps le siège, comme les Français » ne pourraient s'y arrêter au delà du terme que leur avait » fixé le roi, qui n'était nullement en guerre avec la Porte » ottomane et ne s'était résolu à envoyer des secours que » dans le seul but de complaire aux désirs de Sa Sainteté, » il croyait bon pour ces motifs, que le sénat et messieurs » ses ministres prêtassent l'oreille aux propositions de paix » des Turcs, paix que l'on ne pourrait plus obtenir dans » d'aussi bonnes conditions, une fois que seraient partis les » Français, qui, déclara-t-il de nouveau, ne pourraient plus » rester longtemps (3). »

(1) *Le généralissime Rospigliosi au capitaine général Morosini*, 13 août 1669, AR, « *Viaggio...* », p. 343.

(2) *Le même au duc de Navailles*, 9 août 1669, AR, « *Viaggio...* », p. 302.

(3) « Il signor di Navaille prima del consiglio, esagerò in un colloquio privato con il Sr Bracacci lo stato cattivo, in che si trovava la piazza di Candia e [dicè] che conoscendo evidentemente la nostra impossibilità di sostenersi lungamente l'assedio, e non potendo i Francesi fermarsi quà oltre al termine prefisso loro dal Re, che non ha guerra con la Porta ottomana e si è indotto a mandar questi soccorsi con solo oggetto d'incontrare il gusto di Sua Beatitudine, haverebbe stimato però bene, che il Senato e i SSri suoi ministri dessero orrechie a qualche trattato di pace, la quale non si potrà poi

Brancacci répondit qu'il n'accepterait jamais de transmettre ces paroles au généralissime, qu'il était au service de Sa Sainteté et qu'en cette qualité, il ne pouvait approuver et encore moins conseiller des projets d'accommodement avec l'ennemi le plus implacable de la Foi, que, par conséquent, il ne pouvait que penser à tous les moyens de faire une utile défense.

Malgré cette fin de non recevoir, Vivonne vint encore le même jour exprimer à Rospigliosi le désir de retourner en France, à cause de la pénurie de vivres et de la nécessité de reconduire dans de bonnes conditions la flotte jusque Marseille, voyage beaucoup plus long que celui que devaient faire les galères pontificales pour regagner Civita-Vecchia (1), et Navailles lui adressa ces considérations par écrit : « comme » il est nécessaire que je me règle par les vivres de nostre » armée navale, qui me pressent avec justice de me retirer, » et que les ordres, que M. le général des galères et moy » avons de Sa Majesté, sont conformes sur ce point, nous » ne pouvons pas excéder le temps qui nous est prescrit et » la nécessité de nos vivres ; de quoy, j'ai voulu avertir » Vostre Excellence, comme M. le général des galères a » déjà fait par avance. Il y a déjà plusieurs jours que j'ai » fait scavoir à M. le capitaine-général que nous ne pou» vions pas demeurer icy longtemps et qu'il se précautionne. » Cependant, je vois que ces messieurs ne font point venir » les secours de Zante, où ils ont beaucoup de troupes et » quantité de munitions, comme des grenades dont nous » manquons il y a plus d'un mois, ce qui donne un très » grand avantage à l'ennemy et nous fait perdre beaucoup » de nostre monde. Ce peu de prévoyance me fait croire que » ces messieurs les Vénitiens croyent qu'ils nous embarque-

havere a si buon prezzo quando ne sarranno partiti i Francesi, che egli nuovamente dichiarò non esser per fermarsi quà a lungo. » *Le généralissime Rospigliosi au cardinal Rospigliosi*, 14 août 1669, AR, « *Viaggio...* » p. 357 et *le même à l'ambassadeur de Venise à Rome*, ibid., p. 377.

(1) *Le généralissime Rospigliosi au cardinal Rospigliosi*, même date, AR, « *Viaggio. .* », p. 366.

» ront à demeurer avec eux par cette politique, mais je puis » dire à Vostre Excellence qu'il n'y a point d'intérêt qui » puisse faire manquer à M. le géneral des galères et à moy » de satisfaire à ce que nous devons aux ordres du roy, » nostre maistre, et pour la conservation de nostre armée » navale et de ce qui reste de celle de terre (1). »

* * *

La résolution des généraux français, rendue bientôt publique, porta à son comble le découragement de l'armée chrétienne, Navailles en profita pour revenir sur ses accusations contre les Vénitiens. « Je trouve ces messieurs icy » dans un grand abattement, écrit-il à Rospigliosi, et il me » semble qu'ils ne s'aydent pas autant qu'ils pourroient faire, » nous voulant persuader que le roy doit hazarder toutes ses » armées pour le salut de Candie et qu'il n'a pas assez fait » d'avoir dépensé deux millions et perdu plus de trois mille » hommes de ses troupes, qui ont été tués ou blessés pour » l'avoir soutenue jusque à présent, et comme ils n'envi- » sagent que leur intérêt et qu'ils ne font nulle justice aux » gens à qui ils ont des obligations essentielles, ils nous » apprennent à avoir soin des nostres. Au surplus, M. le » comte de Vivonne et moy nous avons des ordres si exprès » de Sa Majesté de nous retirer, que nous ne pouvons » manquer d'y satisfaire, et il est bon de leur faire connoi- » stre qu'ils n'ont nulle ressource de ce costé là, afin qu'ils » se précautionnent d'ailleurs, comme ils le pourroient faire, » s'ils ont les troupes qu'ils avancent à Vostre Excellence. » Cette affaire icy, est d'une si grande importance que » Vostre Excellence, à qui le roy a confié ses troupes et son » armée navale, doit la peser avec un grand désintéresse- » ment et justice, estant persuadé que la protection et les » bonnes grâces d'un roy aussi puissant que le nostre et qui

(1) *Le duc de Navailles au généralissime Rospigliosi*, 14 août 1669, AR. « *Viaggio...* », p. 382.

» n'espargne rien pour secourir ses amys et ses alliés dans
» leurs besoins, doivent estre fort considérées ne voyant
» point d'exemple dans l'Europe, ny de puissance qui puisse
» se comparer à la sienne (1). » Combien cet éloge de la générosité et de la puissance du roi de France n'était-il pas déplacé en un pareil moment !

Conformant leurs actes à leurs déclarations les généraux français refusèrent désormais tout concours à la défense : Navailles ne permit pas à ses soldats de travailler au grand retranchement, grâce auquel Morosini assurait pouvoir défendre la ville jusqu'à la fin du prochain hiver, et Vivonne donna l'hospitalité sur ses vaisseaux à une foule de déserteurs vénitiens, malgré les sollicitations du capitaine-général. Par suite de l'inaction des Français et des maladies la garnison était réduite à quatre mille cinq cents hommes et Morosini ne gardait plus aucun espoir de sauver la place (2).

*
* *

Le 20 août, une dernière démarche fut tentée pour retenir les troupes et les escadres du roi de France : tout le clergé latin et grec, régulier et séculier, le magistrat de Candie et une foule de bourgeois, de femmes et d'enfants, se rendirent processionnellement au quartier du duc de Navailles, pour le supplier, avec les instances les plus vives, de ne pas les abandonner dans un pareil danger ; en vain lui représentèrent-ils avec les expressions les plus vraies et les plus émouvantes, l'état désastreux dans lequel il les laissait et la perte terrible dont était menacée la chrétienté, rien n'y fit. Navailles ne se laissa pas toucher par leurs prières et par leurs larmes et il déclara froidement que les ordres positifs qu'il avait reçus du roi son maître ne lui permettaient pas de prolonger son séjour dans la ville

(1) *Le même au même*, 16 août 1669, AR, « *Viaggio...* », f. 421.
(2) *Le capitaine général Morosini au généralissime Rospigliosi*, 18 août 1669, AR, « *Viaggio...* », p. 427.

assiégée. Le soir même, toutes les troupes françaises s'embarquèrent, avec une telle précipitation que plus de soixante hommes tombèrent à la mer et périrent (1).

Comme nous le verrons bientôt, rien n'était plus faux que les ordres que Navailles et Vivonne prétendaient avoir reçus du roi. Au contraire, en abandonnant Candie, ils agissaient directement à l'encontre des intentions de leur maître, qui, précisément à ce moment, songeait à leur envoyer des renforts.

*
* *

Le départ des Français était la condamnation à brève échéance de la malheureuse Candie. Le duc de la Mirandole, maréchal de camp général du Saint-Siège, arrivé sur ces entrefaites avec des troupes que le pape avait levées à ses frais en Italie, repartit, sitôt ses hommes débarqués, ne voulant pas, disait-il, assister à la chute de la place ; les Maltais et les Piémontais se rembarquèrent aussi, seuls les Allemands restèrent fidèlement à leur poste. Vincent Rospigliosi lui-même suivit les Français dans leur retraite ; peut-être pourrait-on lui reprocher de n'avoir pas en cette circonstance agi avec le courage et le zèle pour la foi chrétienne que l'on eût pu s'attendre à trouver en lui, mais que pouvait-il faire, abandonné, seul avec sa petite escadre pontificale, exposé à rencontrer la flotte turque, qui n'attendait que le départ des chrétiens pour amener de nouveaux renforts aux assiégeants (2) ?

Le 31 août, les escadres de France, de l'ordre de Malte et du Saint-Siège, ralliées autour de Standia, prirent la route du retour abandonnant Candie à son triste sort.

(1) *Le généralissime Rospigliosi au cardinal Rospigliosi,* 26 août 1669. AR, « *Viaggio...* », p. 491.

(2) Précisément à ce moment partaient de Rome des instructions prescrivant au généralissime de se retirer lorsque les galères de France s'en retourneraient, vers la fin de novembre croyait-on. *Le cardinal Rospigliosi au généralissime Rospigliosi,* 31 août 1669. Pr., v. 174, f. 212 v°.

CHAPITRE VIII.

Nouvelles et vaines tentatives de Clément IX et de la France en faveur de Candie.

I. **Nouveaux secours de la France pour Candie.** — Vaines démarches du pape auprès des Espagnols. — Nouvelle ingratitude des Vénitiens. — Dispositions généreuses du roi de France; il envoie le chevalier de Valbelle avec des renforts à Candie. — Nouvelles instructions au comte de Vivonne. — Candidature de César d'Estrées au cardinalat. — Le maréchal de Bellefonds offre ses services au pape. — Nouvelles promesses du roi, il subsidie l'expédition organisée par le maréchal de Bellefonds. — Promesses pour l'année suivante. — Le régiment Clément, le régiment Rospigliosi. — Subside de trente mille écus réuni par le pape. — Levées à Malte et à Avignon. — Espérances de ligue.

II. **Louis XIV et l'abandon de Candie.** — Stupeur causée en Europe par la nouvelle de l'abandon de Candie. — Le nonce écrit au roi et au maréchal de Turenne pour les supplier de ne pas abandonner Candie. — Le roi promet immédiatement de nouveaux secours. — Plaintes et accusations contre les généraux français et contre le roi lui-même. — Louis XIV ne peut être rendu responsable de l'abandon de Candie. — Il ordonne à Navailles de lui remettre un mémoire justificatif de sa conduite. — Navailles ne peut invoquer aucune cause d'excuse valable : véritables causes du départ des Français. — Navailles, abandonné par tous ses collègues et par l'opinion publique, est condamné par le roi et exilé dans sa terre de La Valette.



VINCENT ROSPIGLIOSI

BAILLI DE L'ORDRE DE MALTE
GÉNÉRALISSIME DES ESCADRES CHRÉTIENNES EN 1669

Portrait peint par Ferdinand Voigt.

(Appartenant à S. Exc. le Prince Rospigliosi.)





I.

Clément IX n'avait pas attendu la triste nouvelle de l'abandon de Candie pour implorer de toutes parts des secours en vue de renforcer et de ravitailler l'expédition, surtout lorsque la mort du duc de Beaufort et l'échec de la sortie du 25 juin furent venus en compromettre le succès.

Ce fut d'abord du côté des Espagnols que le pape tourna ses efforts. Leur inaction, que leur épuisement ne suffisait peut-être pas à excuser entièrement, mécontentait au plus haut point le roi de France, qui en fit vivement sentir son dépit au nonce Bargellini, lorsque celui-ci vint le complimenter à l'occasion de la guérison du Dauphin. « Que dites-
» vous donc de la ponctualité des Espagnols ? j'ai donné
» ma parole à Sa Sainteté de ne pas établir mes prétentions,
» les armes à la main, pendant toute une année, afin qu'ils
» pussent concourir au secours de Candie avec leurs galères
» et défendre ainsi la chrétienté en même temps que leurs
» propres états ! J'ai abandonné mes légitimes prétentions
» de faire du duc de Beaufort le généralissime de la flotte
» et j'ai donné ce titre au neveu de Sa Sainteté pour qu'ils
» pussent se joindre aux alliés, et malgré cela, nous ne les
» avons pas vus. Que Sa Sainteté connaisse maintenant,
» si l'on peut ajouter foi aux promesses de cette nation ! Et,
» ajoute le nonce, me tirant son chapeau, le roi me congédia
» sans attendre de réponse (1). » Pour éviter que les sus-

(1) « Dopo seguito il complimento per la recuperata salute del Delfino, mi disse il Re : « Che dite della puntualità de' Spagnuoli ? ho dato la parola per un' anno a Sua Santità di non farmi ragione coll'armi nelle mie pretensioni, perchè possino andare in aiuto di Candia con le galere a defender la Christianità et proprij stati. Ho ceduto alle mie giuste domande che fosse generalissimo dell'armata il duca di Beaufort e donatele al nipote di Sua Beatitudine, perchè si potessero trovar con gli altri, e pur non si sono veduti. Hor conosca Sua Santità se si può credere alle promesse di questa gente. » E cavandosi il capello senza attender risposta, mi licentiò. » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 3 août 1669, NF, v. 137, f. 717 ; m., 2 août 1669, v. 272, f. 3.

ceptibilités de la France ne grandissent, le pape ne négligea aucun argument capable de tirer l'Espagne de son apathie : vainement fit-il représenter par son nonce au gouvernement de la reine régente tous les dangers que le mécontentement du roi de France faisait courir au maintien de la paix (1) ainsi que les périls auxquels le succès des Turcs à Candie exposerait les royaumes de Naples et de Sicile ; vainement fit-il appel à l'amour-propre de la fière nation en lui montrant toute la gloire qu'elle pourrait recueillir par une victoire sur les Turcs, là même où les Français venaient de subir un échec humiliant (2) ; vainement insinua-t-il que, loin de coûter quelque chose à Sa Majesté Catholique, l'intervention de l'Espagne en Orient pourrait rapporter quelque profit à la couronne, car le pape permettrait la suppression de deux ordres religieux en Sicile (3). Tout fut inutile et rien ne put faire sortir les ministres espagnols de leur inertie.

*
* *

Du côté de Venise, les efforts du pape ne devaient pas être mieux récompensés et la république allait, une fois de plus, faire preuve de la plus noire ingratitude envers son bienfaiteur. Comme nous l'avons vu, Clément IX avait supprimé quelques couvents sur le territoire de la Seigneurie et en avait affecté les biens au secours de Candie (4), en se réservant toutefois une grosse créance possédée par le Saint-Siège à charge de la congrégation de Saint-Georges in Alga. Le cardinal Rospigliosi avait prescrit au nonce Trotti d'exiger cette créance dans son intégrité, quitte à faire don aux

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Borromée*, ch., 31 août 1669. NS, v. 136 : « *Nel fine della...* »

(2) *Le même au même*, ch., même date, NS, v. 136 : « *Gli ultimi avvisi...* »

(3) « Già Sua Beatitudine ha pensato anco al modo come ciò possa seguire, non pur senza dispendio, ma con guadagno di Sua Maestà Cattolica quando si rimuova ogn' impedimento all' esecutione della disegnata soppressione delle due religioni in Sicilia .. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Borromée*, ch., 28 septembre 1669, NS, v. 136 : « *Il Re di Francia...* »

(4) V. plus haut, p. 85.

Vénitiens de la somme perçue, non pas en une fois, mais peu à peu, à mesure que le besoin s'en ferait sentir à Candie (1).

Sur la simple affirmation de Grimani, ambassadeur de la Seigneurie à Rome, que le pape avait fait don de cette créance à la république en même temps que de tous les biens des couvents supprimés (2), le sénat se hâta de s'approprier ces biens dans leur intégralité, sans tenir compte des droits du Saint-Siège. Le cardinal Rospigliosi prescrivit aussitôt au nonce de réclamer le paiement de cette créance, dont on avait en ce moment le plus grand besoin à Rome pour lever de nouvelles troupes pour Candie (3). Le sénat refusa de se dessaisir de cette somme et par son obstination retarda longtemps, à son plus grand préjudice, le départ des renforts considérables que, comme nous le verrons, Clément IX voulait envoyer en Orient, sous les ordres du maréchal de Bellefonds (4).

Ce n'étaient pas là les seules difficultés que la république causait au pape, aussi dans le triste échec des Français et la perte du duc de Beaufort Clément IX voyait-il la preuve « que Dieu, vis-à-vis de qui la république se conduit si » mesquinement, par son entêtement à défendre aux églises » d'acquérir des biens fonds, a voulu montrer, que, sans » son secours, toute entreprise est vaine et que tous les » desseins humains, même ceux qui sont établis sur les » mesures les plus sages et les plus prudentes, ne valent » rien, dès que l'on vient à manquer à ce qui est dû à Sa » Majesté Divine (5). »

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Trotti*, ch., 6 juillet 1669, NV, v. 106, f. 32 v°.
(2) *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, ch., 20 juillet 1669, NV, v. 106, f. 137.
(3) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Trotti*, ch., 27 juillet 1669, NV, v. 106, f. 32 v°.
(4) « ... se i signori Venetiani, col difficultare a Sua Beatitudine l'esazione d'un credito indubitato dovuto alla Santa Sede sopra i beni delle religioni suppresse in Venetia per antico debito delle medesime, non havessero messa la Santità Sua in istato di non poter reggere a gravarsi di tanto, dopo haver in sovvenimento di Candia esausto quanto che havea di danaro e di forze. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 3 septembre 1669, NF, v. 316, f. 373.
(5) « Non ha lasciato Sua Santità di considerare quella che sempre ha temuto, cioè

*
* *

Le pape trouvait heureusement plus de consolations en France, où Louis XIV continuait de faire preuve du plus grand zèle pour la délivrance de Candie. Si ce zèle n'était pas entièrement désintéressé, il n'en était pas moins vraiment sincère.

Profitant des bonnes dispositions du roi et de Lionne, le nonce avait, dès les premiers jours du mois de juillet, repris ses instances et demandé des renforts pour l'expédition partie le mois précédent et dont on ignorait encore les déboires. Comme on savait que le roi avait fait équiper une escadre de réserve de cinq gros vaisseaux et qu'il avait le dessein d'en faire encore armer cinq autres (1), le nonce et l'ambassadeur Morosini le prièrent d'envoyer ces navires à Candie avec quinze cents hommes de renfort. Louis XIV répondit qu'il n'avait pas de troupes disponibles pour le moment, mais qu'il y songerait (2). Cette bonne volonté réjouit fort le pape (3) et lui donna bon espoir : « il était du » reste de l'intérêt même de Sa Majesté d'assurer le succès » de cette entreprise, qui doit couvrir son nom d'une gloire » immortelle (4). »

Les espérances du nonce à Paris n'étaient pas moins grandes et l'ambassadeur de Venise priait le ministre Colbert de prêter quelques navires pour transporter à Candie, des vivres, des munitions et une somme de soixante-huit

che il Signor Dio, col quale dalla Republica si procede si strettamente nella pertinacia di non permettere alle Chiese l'acquisto di beni stabiliti, habbia voluto mostrare che ogni sforzo e vano senza di Lui e che tutti gli humani disegni, benchè appogiati ad ogni piu provida e prudente dispositione, vengon meno quando si manca a quanto è dovuto a Sua Divina Maestà. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Trotti*, ch., 10 août 1669, NV, v. 106, f. 33.

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 21 juin 1669, NF, v. 139, f. 242.

(2) *Le même au même*, 12 juillet 1669, NF, v. 139, f. 295.

(3) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 16 juillet 1669, NF, v. 316, f. 347.

(4) « E interesse della Maestà Sua l'assicurar un impresa, dalla quale deve ridondar immortal gloria al suo nome! » *Le même au même*, 6 août 1669, NF, v. 316, f. 354.

mille écus, réunie entre les mains de l'évêque de Naziance et provenant encore des aumônes du jubilé (1).

Le zèle du roi dépassa même ce que l'on attendait de lui : le 7 août, avant que la nouvelle de la mort du duc de Beaufort ne fût parvenue à Paris, il donnait « commission » au chevalier de Valbelle de partir à la tête d'une escadre, « pour fortifier, disait-il, mon armée navale qui est à présent » en Candie, y porter des munitions de guerre et des rafraî- » chissements et faire en même temps la guerre aux cor- » saires d'Alger, Tunis et Tripoli » et il lui prescrivait dans ses instructions d'aller d'abord à Malte, « d'où il s'en ira droit » en Candie, où il exécutera les ordres qui lui seront donnés » par M. le duc de Beaufort, tant pour le débarquement de » ce qu'il aura porté, que pour tout ce qu'il aura à faire » pendant le reste de la campagne (2). »

La triste nouvelle de l'échec de la sortie du 25 juin et de la mort de l'amiral ne détourna pas le roi de ses desseins généreux ; il pressa Valbelle de s'embarquer, envoya au comte de Vivonne, devenu amiral, de nouvelles instructions, lui défendant de quitter les mers de Candie, avant que les galères du pape ne se fussent retirées pour hiverner et lui annonçant l'envoi, dans le courant d'octobre, d'une seconde escadre de renfort, sous les ordres de M. d'Alméras. Cette escadre devait apporter des vivres pour toute la flotte jusqu'au 15 novembre et une somme suffisante pour permettre de se ravitailler sur place pendant encore un mois de plus. Enfin, pour empêcher que les fautes qui avaient causé le désastre du 25 juin ne se renouvelassent, le roi terminait ses nouvelles instructions en prescrivant à Vivonne de ne donner ses troupes de marine que lorsque le duc de Navailles en ferait la demande et de ne descendre jamais lui-même à terre « voulant que vous vous appliquiez unique- » ment, comme je suis assuré que vous aurez fait, à faire

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 3 août 1669, NF, v. 140, f. 10.
(2) *Commission du chevalier de Valbelle* et *Instructions au même*, 7 août 1669, *Ordres du roi pour la marine*, AMP. (Guérin, o. c., t. II, p. 340.)

» sentir aux Turcs la force de mes vaisseaux et de mes
» galères jointes ensemble par le feu de mon artillerie ;
» espérant que vous les aurez obligés d'abandonner leurs
» tranchées, et qu'avec l'assistance divine et la justice de
» mes armes vous aurez remporté quelque considérable
» avantage sur eux (1)... »

Ces ordres précis excluaient clairement dans l'esprit du roi l'idée que la campagne touchât à sa fin et ne pouvaient se concilier avec la conduite des généraux français à Candie, telle que nous l'avons exposée dans le chapitre précédent.

* * *

Dans l'ignorance de ces nouveaux ordres envoyés par le roi à la flotte, le nonce se méprit sur l'effet produit par les nouvelles venues d'Orient et crut remarquer que la mort du duc de Beaufort et de tant de gentilshommes français, ainsi que les rapports faits au roi sur l'obstination de plus en plus forte du vizir et sur la puissance formidable des travaux d'attaque, avaient fait naître en France un grand découragement, « découragement qui croîtrait encore si Sa » Majesté venait à déclarer en public, comme elle l'avait » déjà fait en particulier à l'ambassadeur de Venise, qu'elle » rappellerait sa flotte en novembre, pour ne pas la laisser » mourir de faim en Orient, et qu'elle ne pensait pas pouvoir » l'y renvoyer pour la prochaine campagne (2). » Pour parer aux effets de ce découragement tant redouté, Bargellini alla trouver le maréchal de Bellefonds, dont le zèle pieux lui était bien connu, et César d'Estrées, évêque-duc de Laon, qui briguait en ce moment la pourpre romaine (3).

(1) *Le roi au comte de Vivonne*, 21 août 1669, *Ordres du roi pour la marine* AMP. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 340.)

(2) « Risulta da queste notitie qualche abattimento d'animo e di coraggio nei ben » intentionati e potrebbe rendersi maggiore, quando Sua Maestà dichiarasse in publico, » come ha fatto privatamente col Signor Ambasciatore di Venetia, che a novembre » richiamerà l'armata per non farla perir di fame in Levante, e che non pensa, nè può » spingerla cola nella seguente campagna. » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 20 août 1669, NF, v. 140, f. 71.

(3) *Le même au même*, lettre citée.

Cette candidature nous explique en grande partie la persévérance des intentions généreuses de Louis XIV vis-à-vis de Candie. Depuis quelque temps déjà, le cardinal de Vendôme et le duc de Beaufort avaient fait intriguer à Rome par l'abbé de Bonfils en faveur de leur parent l'évêque-duc, dont le zèle pour les intérêts de la chrétienté en Orient avait, disaient-ils, toujours été si grand (1).

Lorsque la mort du cardinal de Vendôme, suivant de près celle du duc de Beaufort, fut venue frapper d'un nouveau deuil à la fois l'Église (2) et la cour et priver le roi d'un représentant dans le Sacré-Collège, Louis XIV se hâta d'écrire au pape et au cardinal Rospigliosi des lettres autographes, dans les termes les plus humbles, pour solliciter la promotion de son protégé : « Les grâces de Vostre Sainteté, » écrit-il, m'ont mis en estat de luy devoir plustost faire de » continuels remerciements que de nouvelles supplications », pourtant le devoir qu'il a de continuer sa protection à ceux qui restent du nom des deux illustres défunts oblige le roi de reprendre les instances qu'ils avaient faites pour la promotion de leur parent, l'évêque de Laon, et il userait à cette fin de toute la force de ses offices et de ses prières, si Sa Sainteté ne semblait pas avoir épuisé toutes ses bontés en sa faveur. « Cette considération, continue-t-il, me donne » beaucoup de retenue, mais d'un autre costé, la rareté de » cet événement, la juste compassion d'une maison désolée » et sacrifiée pour la religion et surtout ce fonds infiny de » générosité et de désintéressement que Vostre Béatitude » fait paroître en toutes ses actions, me persuade qu'elle ne » se sentira pas importunée, si je luy remets dans la mémoire » une affaire dont elle a entendu parler tant de fois avec » agrément... » Le roi terminait sa lettre par un nouvel appel à la bonté du Saint-Père et par la promesse, s'il obtenait cette faveur, de lui donner tous les témoignages

(1) *Le cardinal de Vendôme à l'abbé de Bonfils*, 8 juin 1669, *Miscellanea*, I, 35, *Colette di Scritture di Francia*, v. 2, f. 330.

(2) *Le cardinal-secrétaire d'État Azzolino au nonce Bargellini*, NF, v. 276, f. 63.

possibles de dévotion et de filial respect, se remettant au surplus à ce que dirait l'abbé de Bourlemont, en présentant cette lettre (1).

Pour se faire valoir de son côté auprès du nonce, d'Estrées affectait le plus grand zèle et promettait au nom du Portugal, dont la reine était sa parente, des secours efficaces pour Candie (2).

La promotion du cardinal de Bouillon était encore trop récente pour que le Saint-Siège prit aucun engagement en faveur d'un nouveau candidat français à la pourpre romaine, aussi, sans décourager les espérances et la bonne volonté de Louis XIV, le cardinal Rospigliosi se garda-t-il avec une extrême habileté de lier le pape par quelque promesse : « Mgr l'évêque de Laon, écrit-il de sa propre main à Lionne, » est plein de mérite et le mérite de M. le duc de Vendôme » et de M. le chevalier, son frère, ne peut pas être plus » grand. Le désir du roi est pour Sa Sainteté, comme pour » moi, un motif qui fait disparaître toute autre considération, » mais Votre Excellence, qui connaît bien la cour romaine, » est elle-même habituée à traiter les affaires des princes » et est instruite des intrigues habituelles en cette matière » des promotions, elle peut donc aisément voir quelle latitude » il reste à Sa Sainteté pour satisfaire une demande de ce » genre. J'évite pourtant de m'étendre à nouveau sur toutes » ces raisons et j'assure Votre Excellence, que je m'appli- » querai, pour autant que cela me sera possible, à faire » connaître à la maison de Vendôme et à Mgr l'évêque de » Laon, que si je ne parviens pas à mener à bonne fin tout » ce que je souhaite pour leur service, ce sera avec mon » plus grand déplaisir et uniquement par manque de puis- » sance ou de bonheur (3). »

(1) *Le roi de France au pape*, Saint-Germain en Laye, 28 août 1669, Pr., v. 94, f. 388; et *le même au cardinal Rospigliosi*, même date, Pr., v. 94, f. 402.

(2) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 23 août 1669, NF, v. 140, f. 100.

(3) « Monsignor Vescovo di Laon è pieno di merito, quello del Signor Duca di Vandosme e del Signor Cavaliere, suo fratello, non può esser maggiore. La premura del Re è per Sua Beatitudine e per me un oggetto che toglie la considerazione d'ogni altro.

La tournure prise par les événements ne permit pas à l'évêque-duc de réussir dans ses instances et il dut attendre sa promotion jusqu'en 1672, sous le pontificat de Clément X.

* * *

Le nonce avait rencontré une bonne volonté plus désintéressée chez le maréchal de Bellefonds, qui avait immédiatement offert d'aller, en qualité de général du Saint-Siège, s'enfermer dans Candie avec mille ou douze cents hommes, pour empêcher la chute de la place, après le départ de la flotte du roi pour l'hivernage, et d'y rester jusqu'au printemps suivant (1). Le maréchal avait également communiqué un projet d'expédition composée de gentilshommes et d'officiers réformés, parmi lesquels il promettait de faire régner une stricte et sévère discipline (2).

Le nonce attendait les plus grands effets de l'intervention du maréchal « chevalier favori du roi, très expérimenté à » la guerre et aux affaires, très considéré en France et » sincèrement désireux de servir Dieu, le Saint-Siège et la » cause de la chrétienté (3) » et trouvait d'utiles raisons à le faire persévérer dans ses généreuses intentions : « La » première est de détourner ainsi presque insensiblement le

Ma Vostra Eccelenza conosce ben questa Corte, et avvezza a maneggiar gli affari de' Principi, et informata di correnti anco sù questa materia delle promozioni, può agevolmente veder qual luogo resti alla Santità Sua di adempire una simile istanza. Io lascio però di diffondermi nuovamente nelle ragioni et assicuro Vostra Eccelenza, che mi studierò di far conoscere alla Casa di Vandosme et a Monsignor Vescovo di Laon in tutto il possibile che, quando non mi succeda d'oprar quanto io bramo nel lor servigio, sarà con mio sommo dispiacere per solo difetto di potere o di fortuna. » *Le cardinal Rospigliosi à Lionne*, 24 septembre 1669, Pr., v. 174, f. 225.

(1) *Le maréchal de Bellefonds au nonce Bargellini*, 18 août 1669, NF, v. 140, f. 72, avec une annexe.

(2) Annexe à la lettre précédente.

(3) « Supplico humilmente Vostra Eminenza a credere che la speditione del cavaliere favorito del Re, esperimentato in guerra e nel gabinetto, considerato estraordinamente in Francia, e che brama certamente di far' il servitio di Dio, della Sede Apostolica e della causa publica, potrebbe nella prossima campagna attirar impegni di Sua Maestà e deliberatione di diversi signori, favorevoli alla Piazza. » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 20 août 1669, NF, v. 140, f. 71.

» roi de sa résolution de ne plus envoyer de troupes à Candie, » en l'amenant à permettre à Bellefonds d'y aller ; ensuite, » comme ce gentilhomme est le grand favori de Sa Majesté, » celle-ci, peu à peu, sera obligée de le soutenir, soit en » laissant là-bas la flotte qui se trouve présentement dans » ce royaume, soit, si elle se croit obligée de persévérer » dans son intention de la rappeler, en y envoyant une plus » puissante au printemps prochain ; une troisième raison est » celle d'éviter ainsi la rupture avec les Espagnols, rupture » que l'on ne pourra empêcher, si on ne s'efforce pas d'en- » gager à fond le roi contre les Turcs (1). »

* * *

Il n'était nullement nécessaire de recourir à l'influence de Bellefonds pour faire persévérer Louis XIV dans ses desseins et nous le voyons rassurer lui-même le Saint-Siège et la Seigneurie sur ses intentions. Le roi, écrit Lionne, ayant toujours en vue la considération de Sa Béatitude et ses plus ardents désirs, ne se relâche en rien de sa première ferveur à sauver ce boulevard de la chrétienté, « soit en » continuant à y sacrifier le reste de son armée, soit, quand » mesme elle seroit toute périe, en songeant, dès à présent, » à luy substituer d'autres troupes et un nouveau chef, au » commencement de l'hiver, ainsi que Vostre Éminence le » pourra plus particulièrement apprendre des lettres de » M. le nonce (2). » En même temps Lionne déclarait à l'ambassadeur Morosini, « que si les négociations pour

(1) « Sebene nella mia lettera in piano tocco molti motivi che mi hanno indotto ad inviare il corriero, taccio i tre più relevanti per ogni buon rispetto. Il primo sia per levare il Re, quasi insensibilmente, dalla resolutione di non mandar più truppe in Candia con la presente permissione che vada Belefont. 2° perchè essendo questo Cavaliere sommamente favorito da Sua Maestà, s'impegnerà a poco a poco a sostenerlo, o con lasciar l'armata che hora si trova in quel Regno, o quando stimi necessario e stia costante in richiamarla, con inviarne un' altra più poderosa la prossima primavera. Il 3° per divertire il torbido contro Spagnuoli, che non si potrà impedir se non si cerca d'ingolfare il Re contro il Turco. » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 20 août 1669. NF, v. 137, f. 727 ; m., v. 272, f. 27.

(2) *Lionne au cardinal Rospigliosi*, 28 août 1669, Pr., v. 94, f. 410.

» la paix ne s'établissaient pas et si, comme on l'espérait, » la place résistait jusqu'au printemps, Sa Majesté serait » disposée à faire l'an prochain des choses plus considérables » et de plus grand poids (1). »

Pour prouver immédiatement sa bonne volonté le roi s'associait aux projets du maréchal de Bellefonds : « Sa » Majesté a tellement approuvé son zèle et l'occasion qui » l'excite, que non seulement elle lui a accordé la permission » demandée, mais en même temps, elle lui a déclaré vouloir » lever le régiment (qui sera fort de quinze cents hommes) » à ses frais et l'entretenir pendant six mois, pour soulager » Sa Sainteté et le Saint-Siège tant des frais de levée que » de l'entretien de cette troupe (2). » L'évêque-duc de Laon, jaloux de ne perdre aucune occasion de se faire valoir, avait été chargé de remettre au nonce le billet contenant cette bonne nouvelle. En outre, le roi donnait au maréchal cent mille écus pour ses frais de voyage, ordonnait d'envoyer une grosse somme à Candie pour le soin des blessés et expédiait au duc de Navailles l'ordre de tenir dans la place jusqu'à l'arrivée des nouveaux secours (3).

Ceci se passait au moment même où les Français abandonnaient la ville assiégée !

Bellefonds proposait encore de lever à Malte une troupe franche de cinq à six cents hommes, au moyen de subsides que l'on pourrait tirer d'Avignon (4). De son côté, l'évêque-duc de Laon confirmait l'intention du roi d'envoyer à Candie,

(1) « M'avertò precisamente che se le negoziati della pace non si stabiliscono, e che la piazza resisti (come spera) fino al primo tempo, si disporrà la Maestà Sua di fare cosa più considerabile e di peso maggiore l'anno veniente. » *L'ambassadeur Morosini au sénat,* 29 août 1669, BNP, mss. italiens, *Dépêches des ambassadeurs vénitiens,* Filza 144. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 338.)

(2) « Sua Maestà ha gradito tanto il suo zelo et l'occasione che lo muove che, non solamente ella li ha conceduto detta licenza, ma nel medesimo tempo li ha dichiarato ch' ella voleva far levare detto reggimento (quel sarà di mille cinquecento huomini effectivi) a suo speso e trattenerlo ancora per sei mesi per sollevare Sua Beatitudine e la Santa Sede tanto della levata che del sollevimento del detto corpo. » *Lionne au nonce Bargellini,* 27 août 1669, NF, v. 278, pièce 30.

(3) *Rapport diplomatique* du 30 août 1669, NF, v. 140, f. 118.

(4) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi,* 30 août 1669, NF, v. 140, f. 119.

pour le printemps, une armée assez puissante pour contraindre les Turcs à lever le siège et annonçait, qu'en l'honneur de Sa Sainteté, le régiment que le maréchal de Bellefonds devait conduire en Orient porterait le nom de régiment « Clément » et qu'un deuxième régiment que le roi pensait encore joindre à cette expédition s'appelerait le régiment « Rospigliosi » en témoignage de la grande estime dans laquelle Sa Majesté tenait « une maison qui défend » avec tant de zèle le bien de la chrétienté (1). » Cette attention délicate devait causer une grande satisfaction au Saint-Père et au cardinal-neveu (2).

* * *

Déjà la première promesse de ravitaillement par les vaisseaux du roi avait fait naître de grandes espérances à Rome (3). En apprenant l'offre du maréchal de Bellefonds, le pape, encore dans l'ignorance de l'intervention généreuse du roi, s'était immédiatement engagé à faire parvenir au maréchal, à Lyon ou à Marseille, trente mille écus romains, somme suffisante pour entretenir pendant six mois mille hommes au taux habituel de la Chambre apostolique (4), mais plus de douze cents hommes au taux usité en France et à Venise.

« C'est là, écrit le cardinal Rospigliosi, tout ce que, dans » la détresse actuelle du trésor pontifical, Sa Sainteté peut » faire, car elle a employé à l'expédition conduite par le » duc de la Mirandole, les sommes qu'elle avait destinées

(1) « una casa che con tanto studio promuove il bene della Christianità ! » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 30 août 1669, NF, v. 140, f. 109.

(2) *Le cardinal Rospigliosi à Lionne*, 24 septembre 1669, Pr., v. 174, f. 225.

(3) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 27 août 1669, NF, v. 316, f. 363 v°.

(4) D'après le tableau de paye des troupes pontificales, inséré NF, v. 316, f 379, les appointements d'un maître-de-camp-général s'élevaient par mois à trois cents douze écus, ceux d'un sergent-général-de-bataille, à cent cinquante écus, ceux d'un capitaine, à quarante cinq écus. Un sergent touchait douze écus, un caporal, sept écus et un fantassin, trois écus et demi, de solde mensuelle.

» pour l'expédition qu'avait il y a six mois projeté de faire
» le maréchal de Bellefonds (1). »

C'était précisément ce moment, où le pape avait besoin de toutes ses ressources, que choisissaient les Vénitiens, pour contester, comme nous l'avons vu, les droits de la Chambre apostolique sur les biens des couvents supprimés.

Malgré ces difficultés financières, le Saint-Père parvint à réunir les trente mille écus promis, nomma Bellefonds général du Saint-Siège avec pleins pouvoirs pour les levées et les nominations (2) et chargea le vice-légat d'Avignon de lui faire payer un premier à compte de quinze mille écus à Marseille (3).

Sur ces entrefaites on reçut à Rome la nouvelle de l'intervention royale ; Clément IX ordonna aussitôt d'affecter ces trente mille écus à lever d'autres troupes (4), envoya au nonce des brefs permettant de réunir cinq cents hommes à Malte et prescrivit au vice-légat d'Avignon de lever le plus grand nombre possible d'hommes dans son comtat en expiation de la révolte ; punition fort légère, fait remarquer le cardinal Rospigliosi, eu égard à la gravité de la faute des Avignonnais et aux fâcheuses conséquences que pourrait avoir l'exemple d'une trop grande clémence (5).

* * *

Les bonnes nouvelles continuaient à arriver de Paris, le 6 septembre, Bargellini était allé remercier officiellement le

(1) « Questo è tutto quello che, nell' angustie presenti dell' erario apostolico, havrebbe Sua Santità potuto fare, havendo impiegato nella condotta del Signor Duca della Mirandola ciò ch' era destinato per quella del Signor Maresciallo di Bellefont, sei mesi sono. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 3 septembre 1669, NF, v. 316, f. 373.

(2) *Le cardinal-secrétaire d'État Azzolino au nonce Bargellini*, 7 septembre 1669, NF, v. 276, f. 89.

(3) *Le cardinal Rospigliosi au même*, 7 et 8 septembre 1669, NF, v. 316, f. 374 et v. 276, f. 94.

(4) *Le même au même*, 17 septembre 1669, NF, v. 276, f. 98 ; m., v. 348.

(5) *Le même au même*, 24 septembre 1669, NF, v. 276, f. 112 ; m., v. 348.

« [illegible] revenu de cette audience avec [illegible] sérieuse intervention royale pour [illegible] importe que Votre Éminence sache, [illegible] que la France ne veut pas être [illegible] l'empereur et les Espagnols [illegible] être prêts à partir en campagne, [illegible] même moment, afin qu'il n'y ait pas [illegible] que les autres princes n'aient quelque [illegible] la France s'épuiser seule. J'estime aussi [illegible] que, bien que ce ne soit [illegible] lueur, il me semble que [illegible] d'insurmontables difficultés à [illegible] les princes catholiques contre le Turc (2). »

Ces espérances et ces projets devaient avoir un triste lendemain !

Déjà le régiment Clément était prêt à s'embarquer (3) et le marquis de Bellefonds s'occupait activement à lever le régiment Rospigliosi avec les subsides tirés d'Avignon (4), lorsqu'on apprit avec stupeur à Rome et à Paris que Navailles et Vivonne avaient abandonné la place et ramenaient en France leurs troupes et leurs vaisseaux.

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 6 septembre 1669, NF, v. 140, f. 136.

(2) « È però necessario che Vostra Eminenza sappia come la Francia non vuol esser sola, ma vedere chiaramente che l'Imperatore e Spagnuoli faccino le parti loro abondantemente e siano all' ordine di uscir tutti in campagna in un medesimo tempo, acciò non s'apprenda che gli altri Principi habbino qualche fine di far consumare la Francia. Stimo anche di dover riverentemente aggiungere che, per quello che di lontano e quasi di barlume si può scorgere, mi sembra che qui non s'incontrassero difficoltà insuperabili ad entrare in una lega di Principi cattolici contro il Turco. » *Le même au même*, ch., 6 septembre 1669, NF, v. 137, f. 737 ; m., v. 272, f. 80.

(3) *Le même au même*, même date, NF, v. 140, f. 127.

(4) *Le même au même*, 13 septembre 1669, NF, v. 140, f. 140.

II.

Rien dans la conduite du roi et de ses ministres n'avait permis de croire à un retour si hâtif de l'expédition française.

Louis XIV avait bien, à plusieurs reprises, manifesté l'intention de faire revenir ses troupes à la fin du mois de novembre (1) et le nonce et l'ambassadeur vénitien s'étaient vainement efforcés de combattre cette résolution (2). Jean Morosini, ayant appris par un courrier exprès, que Candie était aux abois et que le courage français semblait faire défaut, le sénat lui avait prescrit d'insister auprès du roi pour qu'il laissât ses troupes passer l'hiver dans la place, à l'exemple de Sa Sainteté « qui ne veut pas permettre à son » neveu de s'en retourner avant que la ville ne soit entière- » ment délivrée. » Toutefois le nonce n'osait espérer le succès de cette négociation « vu qu'il avait déjà été décrété » en conseil d'État que le retour des troupes s'effectuerait » le 25 novembre (3), » et de fait le roi n'avait pas répondu à cette demande (4).

Mais il ne pouvait être question de retour à la fin d'août, alors qu'il restait deux mois de bonne saison, temps nécessaire pour permettre aux troupes du maréchal de Bellefonds d'aller relever celles du duc de Navailles. Le

(1) « Scrive M. de Lionne al S[r] ambasciatore di Venezia essere stata sempre intentione del Re di richiamar da Candia per li 20 o 25 novembre le sue truppe ausiliarie e d'havergliela esso e Sua Maestà medesima dichiarata più volte... » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 23 août 1669, NF, v. 140, f. 94.

(2) *Le même au même*, 19 août 1669, NF, v. 140, f. 66.

(3) « Viene comandato all' ambasciatore che supplichi il Re a voler lasciar le truppe tutto inverno, ad esempio della Santità di Nostro Signore, che non vuol permettere il ritorno al proprio nipote prima che sia liberata la piazza. Dubito che reuscirà negotio difficilissimo, perchè di già nel Consiglio di Stato è decretato il ritorno per li 25 di novembre delle truppe. » *Le même au même*, ch., 6 septembre 1669, NF, v. 137, f. 736; m., v. 272, f. 83.

(4) *Le même au même*, 13 septembre 1668, NF, v. 140, f. 145.

roi avait même permis à ceux de ses soldats qui voudraient rester comme volontaires dans la place d'y attendre la nouvelle expédition (1).

Aussi la triste nouvelle causa-t-elle une réelle stupeur et souleva-t-elle une tempête de récriminations contre les généraux français. « Par une lettre, écrite de Candie par mon » frère le bailli Fra Vincenzo, le 30 du mois dernier, écrit » le cardinal Rospigliosi, j'ai appris, qu'après avoir employé » inutilement toutes les prières pour décider les chefs » français à concourir à une sortie générale, le conseil de » guerre s'était réuni pour délibérer sur la situation de la » place et qu'il avait été reconnu que, par le départ des » forces auxiliaires, Candie serait perdue à moins que l'on » ne contruisît une tranchée, formant une nouvelle retirade, » grâce à laquelle on aurait pu tenir encore pendant tout » l'hiver suivant. Néanmoins, les généraux ont toujours » persisté dans leur dessein de s'en aller, de toute façon, » aux derniers jours d'août et de ne pas vouloir donner » des hommes pour travailler à cette tranchée, qui eût été » achevée par quatre mille ouvriers en quarante jours. Et, » en effet, le premier septembre, les galères de France » étaient déjà parties et force avait été aux galères de Sa » Sainteté et de Malte de partir aussi pour ne pas rester là » inutilement exposées à une perte certaine.

» Les Vénitiens se plaignaient de ce que sur les galères » et les vaisseaux de France, qui s'en allaient ainsi, on avait » embarqué plus de trois cents des soldats qui se trouvaient » déjà à Candie avant l'arrivée de la flotte.

» Et MM. le duc de Navailles et le comte de Vivonne » alléguaient pour l'absolue nécessité de leur départ des » ordres qu'ils prétendaient avoir reçus du roi, ordres » tellement précis et formels, qu'ils ne laissaient aucune » place à leur propre volonté (2). »

(1) *Le même au même*, 20 septembre 1669, NF, v. 140, f. 177.
(2) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 17 septembre 1669, NF, v. 137, f. 174; m., v. 272, f. 97. Pièces justificatives, n° 20.

* * *

Le nonce Bargellini avait été informé de l'abandon de Candie à peu près en même temps que l'avait été la cour de Rome.

« A la première nouvelle, qui parvint ici il y a trois jours, » écrit-il le 21 septembre, du retour des troupes françaises » de Candie, sans avoir rien fait de bon et avec bien peu » de gloire pour les armes de Sa Majesté, qui y a laissé sans » revanche la perte d'un prince de son sang, mort ou prison- » nier, je restai atterré et hors de moi !

» J'ai jugé que le jour de ce départ pouvait être considéré » comme celui de la perte de la place, j'ai songé au grand » malheur de la chrétienté, au danger de l'Italie, mais plus » qu'à tout le reste à l'immense douleur de Sa Sainteté, parce » que la conservation de sa très digne personne est trop » nécessaire au monde catholique.

» Cette nouvelle du retour de la flotte m'a paru tout à » fait extravagante et incroyable, d'autant plus, que dans » sa dernière audience avant de partir pour Chambord, Sa » Majesté m'avait confirmé, que sa flotte serait restée » jusqu'au 25 novembre et qu'elle aurait donné l'ordre de » laisser sous le commandement du maréchal de Bellefonds » les volontaires ainsi que tous ceux qui auraient voulu » continuer à se signaler dans cette défense.

» Après avoir repris haleine, je suis allé trouver M. l'am- » bassadeur de Venise et nous nous sommes réunis chez le » maréchal de Bellefonds, ce dernier est tellement plein de » courage et de zèle que s'il ne fait pas merveille, on ne » pourra plus ajouter foi à aucun autre homme (1). »

D'accord avec le maréchal, Bargellini et l'ambassadeur vénitien décidèrent d'écrire, chacun de son côté, au roi et au maréchal de Turenne, le personnage le plus influent à la

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 21 septembre 1669, NF, v. 140, f. 163. Pièces justificatives, n° 21.

cour et que la récente promotion de son neveu devait bien disposer.

« Sacrée Majesté Royale Très Chrétienne, écrivait le » nonce à Louis XIV, les armes victorieuses de Votre » Majesté furent appelées par le zèle très pieux de Sa » Sainteté et par la détresse et les vœux de la chrétienté » entière à la défense de Candie ; et par l'expédition qu'y » fit généreusement Votre Majesté, manifestant ainsi aux » yeux de la Sainte-Église la grandeur et la puissance de » sa royale dignité, elle a donné à l'univers et spécialement » à Sa Sainteté matière à une grande joie au milieu des » graves soucis où, d'autre part, la mettaient les périls » toujours croissants de la place et de la cause de Dieu. » L'arrivée en Levant d'une si vaillante armée ranima le » courage et les espérances publics, au point que déjà on » attribuait à Votre Majesté l'honneur si mérité d'arracher » de sa main le royaume de Candie à l'étreinte des barbares » et d'y replanter les étendards de la Croix. Il est très » certain que ces troupes ont tenté de le faire, mais avec » de malheureux résultats, c'est pourquoi quel abattement » ne nous ont-elles pas laissé et quelle cause d'affliction » n'ont-elles pas donnée à Sa Sainteté, en s'en revenant, » sans avoir apporté aucun soulagement à la ville assiégée, » ni sans avoir vengé la mort ou la captivité du duc de » Beaufort et de tant de gentilshommes et de soldats ? Je » supplie humblement Votre Majesté de croire que c'est là » un motif supérieur à toutes les instances que je pourrais » lui exprimer, pour la décider à quelque grande et impor- » tante entreprise pour essuyer les larmes de Sa Sainteté et » pour enlever aux malveillants, l'idée qu'ils ont déjà conçue, » que les généraux ne seraient jamais partis sans un ordre » formel de Votre Majesté. J'ai là en vue le plus grand » intérêt de Votre Majesté, qui aime la gloire et veut tou- » jours en acquérir de nouvelles et qui, professant une » grande déférence pour le bonheur et la conservation du » Saint-Père, a ici le moyen de les satisfaire abondamment,

» pour emporter en échange des témoignages toujours
» extraordinaires de l'affection et de l'estime paternelle de
» Sa Béatitude. C'est pourquoi, j'implore avec la plus
» grande ardeur Votre Majesté au nom de Sa Sainteté et
» pour toutes les considérations ci-dessus énoncées, de donner
» des ordres propres à humilier et à châtier ces barbares
» audacieux, qui triomphent déjà en voyant s'éloigner par
» le départ de la flotte un puissant obstacle à leurs entre-
» prises (1). »

En même temps, comme il avait été convenu chez Bellefonds, Bargellini écrivait aussi à Turenne dans des termes similaires, en ajoutant toutefois très habilement : « Je laisse
» de côté ce qui pourrait être publié par quelque malveillant,
» qu'après que l'on eût obtenu la nouvelle de la promotion
» de M. le cardinal de Bouillon, votre très méritant neveu,
» on n'a plus pensé à autre chose. » Le nonce exprimait aussi la crainte du danger que pouvait entraîner l'abandon de Candie pour la personne même du pontife qui avait pris si à cœur cette entreprise : « Je sais que cette déception
» sera si sensible à Sa Sainteté, que je ne douterais pas
» qu'elle ne cause un très grand mal à sa santé et peut-être
» même qu'elle ne le mette en danger de mort, s'il n'y avait
» pas lieu d'espérer que Dieu le conserve pour le bien de
» toute la chrétienté (2). »

*
* *

La nouvelle de l'abandon de Candie n'avait pas moins surpris et mécontenté Louis XIV lui-même. » Le roi la
» reçut à Châtres-sous-Montlhéry ; il en fut extrêmement

(1) *Le nonce Bargellini au roi,* 18 septembre 1669, NF, v. 140, f. 162 ; copie. Pièces justificatives, nº 22.

(2) « Lascio da parte ciò, che da qualche malevolo si potrebbe publicare, che doppo essersi ottenuto l'intento della promotione del Signor Cardinale di Buglione, di lei meritissimo nipote, non si sij pensato ad altro. So bene che il digusto sarà sensibile a Sua Santità che dubitarei riuscisse di sommo pregiuditio alla sua salute, o forse lo mettesse in pericolo di vita, se non sperassi che Dio lo conservava per il bene universale. » *Le nonce Bargellini à Turenne*, 18 septembre 1669, copie, NF, v. 140, f. 161.

» surpris, mais il ne prit aucune résolution jusqu'à son » arrivée à Chambord, où il allait passer une partie de » l'automne et où le nonce et l'ambassadeur de Venise lui » écrivirent (1). » Le roi se hâta de leur répondre, moins en blâmant la conduite du duc de Navailles, dont il ne connaissait pas encore les raisons d'agir, qu'en promettant de ne pas abandonner Candie.

Voici ce qu'il écrivait à Bargellini :

M. L'ARCHEVÊQUE DE THÈBES.

Toutes les considérations que vous me représentâtes par vostre lettre du 18 de ce mois touchant le retour des troupes que j'avois envoyées en Candie, me passèrent par l'esprit au moment que j'eus cette nouvelle.

Mais le duc de Navaille m'ayant escrit, du 20 du mois passé, qu'il réservoit à me rendre compte d'une résolution si peu attendue de ma part, dès son arrivée auprès de moy, où il espéroit pouvoir estre si tost que son courrier, je n'ay rien à dire encore là dessus, si ce n'est que je ne puis douter qu'il n'ayt eu des raisons sans réplique d'en user de la sorte et que chacun ne les juge telles lorsqu'il les aura expliquées : cependant, pressé par un zèle pour la défense de la chrestienté et pour la consolation et pour la gloire de nostre Saint-Père, plus encore que pour la mienne propre, j'ay donné mes ordres pour faire passer incessamment en Candie les troupes, dont vous trouverez le mémoire cy-joint et je me promets de vostre affection envers moy, que vous serez bien aise d'en informer Sa Sainteté d'une manière aussy officieuse que le mérite la passion que j'ay de luy complaire. Priant Dieu, au surplus, qu'il vous ayt, M. l'archevêque de Thèbes, en sa sainte garde.

A Chambord, le 20 septembre 1669.

LOUIS (2).

Les troupes dont le roi annonçait le départ devaient se joindre à l'expédition du maréchal de Bellefonds. Au régiment

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 451. Note du président Rose.

(2) *Le roi au nonce Bargellini*, 20 septembre 1669, NF, v. 278. Pièce 32 ; copie, v. 140, f. 159. « Et au-dessus de la lettre ployée est escrit. A M. l'Archevêque de Thèbes, nonce de nostre tres Saint Pere le Pape. Et est cachetée du petit cachet du Cabinet avec soye rouge et cire d'Espagne rouge aussy. »

Clément, déjà levé et prêt à partir, Sa Majesté ajoutait trois cents de ses gardes et seize cents hommes de sa meilleure infanterie (1).

Le même jour, Louis XIV avait répondu à la lettre de l'ambassadeur Morosini en des termes identiques, priant Dieu que les troupes « que j'ay résolu de faire passer encore » en Candie arrivent assez à temps pour seconder avec » succès mon zèle pour le bien de la chrestienté et mon » empressement pour la consolation et l'advantage de mes » anciens amys (2). »

De son côté, Turenne répondait aussi à la lettre du nonce : « La prompte résolution de Sa Majesté à commander des » gens du régiment de ses gardes et les troupes les plus » proches pour s'embarquer, fait assez connaître combien » le départ de ses troupes et de sa flotte luy est désagréable... » J'espère que vous n'oublierez pas d'en donner connaissance » à Sa Sainteté et à la Sérénissime République, car rien n'est » plus capital que de faire scavoir à la place de Candie » comme il s'embarque un nouveau secours, je vous asseure » que c'est le seul mouvement du roy (3). »

Bargellini transmit, aussitôt reçues, ces bonnes nouvelles à Rome et indiqua, en même temps, le moyen de faire de nouvelles levées dans le Comtat Venaisin et de négocier, par l'intermédiaire du nonce de Turin, l'envoi de nouveaux secours par le duc de Savoie (4).

Le roi se chargeait du reste lui-même de faire connaître au pape par une lettre autographe la sincérité de ses intentions :

TRÈS SAINT-PÈRE,

Vostre Sainteté aura déjà pu scavoir, par les dépesches de son nonce, le sensible déplaisir que j'eus en recevant la nouvelle du retour imprévu

(1) *Estat des troupes destinées au secours de Candie*, NF, v. 140, f. 158.
(2) *Le roi à l'ambassadeur Morosini*, 20 septembre 1669, copie, NF, v. 140, f. 160.
(3) *Turenne au nonce Bargellini*, 21 septembre 1669, NF, v. 278, pièce 34.
(4) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 21 septembre 1669, NF, v. 140, f. 164.

des troupes, que j'avois envoyées en Candie et la résolution que je pris à l'instant de joindre à celles que doit conduire le mareschal de Bellefont, un renfort très considérable. Je travaille maintenant à la faire exécuter avec tant de soins et de diligence, que Vostre Sainteté peut s'asseurer que dans ce nouveau secours il n'y aura pas un homme à dire, ni un seul moment de perdu. Si cet empressement à seconder ses saintes intentions peut la satisfaire et contribuer à sa consolation, je m'estimeray trop heureux, ma plus vive joye consistant à témoigner à Vostre Béatitude, par toutes les marques possibles publiques et particulières, la vénération, la tendresse et la reconnaissance, avec laquelle je suis, Très Saint-Père,

Vostre très dévot fils,

LOUIS

A Chambord, le 13 septembre 1669 (1).

En transmettant cette lettre de son maître, Lionne, resté à Paris, écrivait au cardinal Rospigliosi : « J'y adjousteray » seulement que, selon toutes les relations qui me viennent » de Chambord, il y a plus de dix ans que Sa Majesté n'a » ressenti un si cuisant déplaisir, que celuy que luy a causé » la nouvelle si surprenante du retour de ses armées de » terre et de mer dans les ports de Provence, lorsqu'elle » venoit d'envoyer un nouvel ordre à M. de Navailles de » demeurer dans la place assiégée jusqu'au 20 de novembre. » Ce duc a néantmoins tant de prudence et de zèle pour la » religion et acquis d'ailleurs tant d'estime par sa valeur, » qu'il est à croire qu'il donnera à Sa Majesté de bonnes » raisons pour justifier qu'il n'en a pu ou deut user autre- » ment qu'il a fait et s'il ne le faisoit pas, je ne doute point » que Sa Majesté ne luy en témoignast un ressentiment » extraordinaire (2). »

* * *

La nouvelle des bonnes dispositions du roi et ses protestations de n'avoir point prescrit à ses troupes un retour si hâtif firent renaitre quelque espoir et vinrent à propos sauve-

(1) *Le roi au pape*, Chambord, 23 septembre 1669, Pr., v. 94, f. 451.
(2) *Lionne au cardinal Rospigliosi*, Paris, 25 septembre 1669, Pr., v. 94, f. 454.

garder le bon renom du roi. A peine, comme nous l'avons vu, avait-on appris à Rome l'abandon de Candie, que les plaintes les plus vives s'étaient élevées contre les généraux français (1), ces doléances n'avaient fait qu'augmenter, les accusations se précisaient même contre le roi et, il faut le reconnaître, elles ne manquaient pas entièrement de vraisemblance. « Sa » Sainteté, écrit le cardinal Rospigliosi au nonce à Paris, » voyait avec grande douleur diminuer à la cour et ailleurs » la gloire de Sa Majesté, à cause de l'insuccès de ses armes » à Candie, surtout à la suite de nombreuses relations, qui » affirment et répètent que le duc de Navailles et le comte » de Vivonne ont allégué qu'ils étaient obligés de partir par » des ordres impératifs et formels de Sa Majesté, même » après qu'ils eussent reconnu que la place serait perdue à » la suite de leur départ ; que ces généraux avaient répondu » à ceux qui les priaient de rester, au moins quarante jours, » au moins vingt-cinq, pour achever le second retranchement » (qui, comme ils le reconnaissaient eux-mêmes, pouvait » assurer la défense pendant tout l'hiver), qu'ils ne pouvaient » s'arrêter plus longtemps, à cause des ordres reçus de Sa » Majesté. »

» Nous nous sommes efforcés ici, continue le cardinal, » d'empêcher autant que possible, que semblables nouvelles » ne sortissent du palais, mais il y a tant de gens qui les » écrivent à Paris, à Naples, à Florence et à Gênes, que » l'on ne peut empêcher cette rumeur de prendre racine » dans l'opinion publique, d'autant plus que, de la flotte, » les Français eux-mêmes écrivaient la même chose et même » en parlent encore ici.

» Tout ceci vous est dit pour votre instruction personnelle » et non pour que vous fassiez des doléances contre aucun » des généraux susdits, mais vous pourrez bien vous en » prévaloir auprès de M. de Lionne, pour lui faire connaître » l'obligation dans laquelle se trouve le roi de faire, au

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini,* dépêche citée du 17 septembre 1669. Pièces justicatives, n° 20.

» printemps, quelque grande entreprise pour la délivrance
» de Candie, entreprise qui est vraiment devenue aujour-
» d'hui l'affaire personnelle de Sa Majesté. Et si cette place
» vient à succomber, les rivaux de la couronne de France
» auront de grandes raisons pour en attribuer la cause,
» ainsi qu'il a été jugé à Candie dans la dernière réunion
» des généraux, au fait que les Français ont abandonné la
» ville dans un état bien plus grave que celui dans lequel
» ils l'avaient trouvée, mettant à leur charge les progrès
» faits par l'ennemi, qui, depuis l'arrivée des secours français,
» avaient été bien plus considérables qu'auparavant.

» Et le général Morosini se plaignait de ce que les
» Français eussent embarqué et emporté beaucoup des
» soldats français qui se trouvaient dans la garnison avant
» l'arrivée de la flotte ; que, malgré la pénurie dans laquelle
» ils se trouvaient, les malheureux défenseurs de la place
» s'étaient privés, à la demande du bailli Fra Vincenzo, de
» deux cent mille livres de biscuit et les avaient données au
» comte de Vivonne pour qu'il restât à Candie, mais celui-ci,
» après les avoir ainsi obtenues, s'en était allé, non content
» d'abandonner la place, mais épuisant même ses vivres. .

» La grande disette de provisions de tous genres, tant
» de vivres que d'agrès pour la navigation et de tout le
» nécessaire, que l'on a remarquée au bout de peu de
» semaines sur les galères de France, a prouvé que leur
» armement était beaucoup plus faible qu'on ne l'avait dit
» et actuellement les galères sont si pauvres en chiourme,
» si dépourvues de tout et en si mauvais état, qu'elles
» doivent être remorquées par les galères du Saint-Siège et
» de Malte.

» Tout cela a fait croire, bien à tort, à beaucoup de
» personnes que ces galères n'avaient été envoyées à Candie
» que pour y agir pendant peu de temps. Gardez toutes ces
» nouvelles pour vous seul pour ne vous en servir, comme
» votre prudence vous le dictera, que pour le bien de la com-
» mune cause, mais avant tout, de façon à ne faire de tort

» à personne et à ne causer la moindre ombre de déplaisir » à la cour (1). »

L'abbé de Bourlemont lui-même signala à son maître les bruits fâcheux qui couraient à Rome sur le compte des Français. L'un des plus grands griefs que l'on faisait à Navailles était d'avoir « refusé d'attendre huit jours à la » prière que lui en faisait instamment le général Morosini » pour pouvoir faire avant son départ une capitulation » avec le Turc qui sauvât la vie et la liberté à ce qu'il y a » de chrétiens en Candie ; que son départ avait fait mutiner » la plupart de sa garnison, se voyant abandonnés, et que » le général avait eu toutes les peines possibles de les » apaiser (2). »

Pourtant « Sa Sainteté me dit qu'elle ne veut pas accuser » M. de Navailles, mais qu'on lui mandait de toutes parts » qu'il avait eu de la grande dureté envers les pauvres » chrétiens de Candie, leur ayant refusé jusqu'aux moindres » choses qu'ils lui avaient demandées pour leur défense ; » qu'il priait Dieu de lui pardonner (3). »

Navailles avait poussé l'entêtement jusqu'à refuser les offres maintes fois répétées du généralissime « de faire pren- » dre sur elle par Sa Sainteté, d'écrire au roi, afin de faire » approuver le séjour du duc à Candie (4). »

A Venise l'indignation et les plaintes contre les Français ne furent pas moins vives (5) et le nonce Trotti eut à combattre un découragement général, né de la certitude de la chute inévitablement prochaine de Candie (6).

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 1er octobre 1669, NF, v. 137, f. 178 v°; m., v. 272, f. 121. Pièces justificatives, n° 23.

(2) *L'abbé de Bourlemont à Lionne*, 24 septembre 1669, AEP, *Rome*, v. 200. (Gérin, o. c., t. II, p. 351.)

(3) *Le même au même*, 8 octobre 1669, AEP, *Rome*, v. 200. (Gérin, o. c., t. II, p. 352.)

(4) « ... di far che Sua Santità prendesse sopra di se lo scrivere a Sua Maestà e farle approvar la dimora del medesimo Duca in Candia, ma ciò fu inutile come tutto il rimanente. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 8 octobre 1669, NF, v. 137, f. 181 v°; m., v. 272, f. 136.

(5) *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, 21 septembre 1669. NV, v. 108 : « *Il Signor Capitan.....* »

(6) *Le même au même*, ch., 28 septembre 1669. NV, v. 106, f. 152.

* * *

Heureusement pour sa propre gloire, le roi de France, non content de donner de nouveaux secours, désavouait de plus en plus la conduite de ses généraux. « Il apparaît » clairement, écrit Bargellini, combien est faux ce qu'ont » dit les Français, lors de leur départ de Candie, qu'ils » avaient des ordres formels du roi de ne pas s'y arrêter un » instant. Hier matin, comme j'en touchais un mot à M. de » Lionne, il s'échauffa d'une façon extraordinaire et m'assura » mille fois sur son âme et sur sa réputation que Sa Majesté » n'avait jamais donné un pareil ordre, bien au contraire » qu'elle était tellement malsatisfaite que les généraux » auraient besoin de bien bonnes preuves pour se justifier (1).

Le mécontentement du roi avait été des plus vifs au reçu des lettres du nonce et de l'ambassadeur de Venise. « Il est » certain, nous apprend le président Rose, qu'à l'époque » où le roi leur répondit, il auroit fallu que M. de Navailles » alléguât des raisons sans réplique pour justifier sa conduite. » Il y eut un des ministres, car ils étoient demeurés à Paris, » qui conseilloit au roi par ses dépêches de faire arrêter » M. de Navailles, au port de Toulon et de l'envoyer sous » bonne garde au pape pour en faire telle justice qu'il lui » plairoit : c'étoit l'avis de M. de Lionne. Mais M. Le Tellier » para le coup, remontrant de quelle conséquence il seroit » de soumettre les sujets du roi et même ceux de cette » qualité à la juridiction du pape (2). »

Le 11 octobre, on annonça à Paris l'arrivée de la flotte,

(1) « Apparisce chiaramente quanto sia falso ciò che hanno detto i Francesi nella loro partenza di Candia, che fosse ordine preciso del Re di non tardare un momento. Hier mattina come da me ne diedi un piccolo motto a Monsu di Lionne e lo feci riscaldare in maniera che non saprei esprimere. Mi assicurò mille volte sopra la sua anima e sopra la sua reputatione non haver Sua Maestà dato un tal ordine anzi esser malissimo sodisfatta a segno che saranno necessarie buone prove per giustificarsi. » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 11 octobre 1669, NF, v. 137, f. 769 ; m., v. 272, f. 145.

(2) *OEuvres de Louis XIV*, t. V, p. 451. Note du président Rose, secrétaire du cabinet.

en vue de Toulon (1). Mgr Bargellini demanda audience au roi pour lui remettre une lettre du Saint-Père et exprimer de nouveaux vœux pour la délivrance de Candie par les flottes royales, l'année suivante : « Sa Majesté, écrit le nonce, » protesta de n'avoir jamais dans le cours de sa vie éprouvé » un regret aussi sensible, qu'à la suite de la nouvelle que » lui avait apprise le général Montbrun, elle me dit combien » elle désirait posséder l'éloquence la plus vive pour me » l'exposer et pouvoir, dans l'opportunité présente, m'ouvrir » son cœur, pour que j'y reconnusse clairement ses senti- » ments d'affliction. Elle me dit aussi avoir ordonné au duc » de Navailles de lui envoyer une note, signée de sa main, » au sujet des évènements de son expédition et de son » commandement, de dire quelle cause avait pu l'obliger à » précipiter son retour et dans l'entretemps de ne pas » avoir l'audace de s'approcher de la cour (2). »

* * *

En effet, dix jours plus tard, arrivait à Paris un gentilhomme porteur d'un mémoire justificatif du duc de Navailles (3). Il ne semble pas que le nonce ni la cour de Rome en aient eu communication.

Quelles pouvaient bien être les excuses que devaient invoquer les généraux français ?

Un auteur moderne, Camille Rousset, s'est fait le défenseur de Navailles. La disgrâce du duc, écrit-il, n'est que le résultat d'« une comédie d'intrigue où le personnage de

(1) *Rapport diplomatique* du 11 octobre 1669, NF, v. 140. f. 252.

(2) « Protestò Sua Maestà, che par l'avviso ricevutone dal general Montbrun, non ha mai provato in sua vita un rammarico si sensibile, di bramar il possesso d'ogni più vera eloquenza per bene esplicarlo e di poter nell' opportunità presente farmi ostensibile il cuor suo, perchè vi ravvisassi distintamente questi sentimenti d'afflittione. Mi disse haver ordinato al Duca di Navaille di mandar qui instruttioni segnate di sua mano circa le cose del suo viaggio e comando, dir la causa che l'habbia potuto obligar a precipitar il ritorno, e nel mentre non haver l'ardire di accostarsi alla corte. » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 25 octobre 1669, NF, v. 140, f. 290.

(3) *Le même au même*, 8 novembre 1669, NF, v. 140, f. 310.

» Louis XIV ne se distingue pas assez, peut être, par la
» suite des idées, ni par la fermeté du caractère. Circon-
» venu, obsédé, forcé, le roi avouait en confidence..., il dut
» sacrifier son général à la cabale vénitienne..., le nonce
» et l'ambassadeur de Venise, tous les envieux, tous les
» rivaux, tous les esprits chagrins, tous les critiques de
» cour (1). »

Bien que Gérin ait déjà réfuté cette thèse à l'aide de nombreux et indiscutables documents (2), nous croyons devoir, nous aussi, insister sur ce point, tant à cause des documents nouveaux que nous fournit la correspondance du nonce Bargellini, que de l'importance qu'il y a à disculper Louis XIV des accusations de mauvaise foi et de malhonnêteté politique qui l'accableraient, s'il était démontré que c'est sur ses ordres que Navailles abandonna Candie.

D'après Rousset, Navailles aurait eu des instructions qui lui permettaient de revenir en France « en cas que la place
» fût réduite à pouvoir être emportée d'assaut et qu'il n'y
» eût aucune apparence que le nombre d'hommes qui serait
» dedans pût résister à ceux qui l'attaqueraient. »

En isolant cette phrase des longues instructions nettes, claires et précises, que, dès le 2 avril, le roi avait données, on en altère complètement le sens et le contexte enlève au passage cité toute la portée que Rousset voudrait lui donner dans l'intérêt de sa thèse. Voici, en effet, les divers cas prévus par les instructions royales.

Dès son arrivée, avant de prendre pied dans l'île, le duc devait se rendre soigneusement compte de l'état dans lequel se trouvait la ville assiégée : « Que si la place était réduite
» à une telle extrémité que le débarquement des troupes de
» Sa Majesté ne pût en faire différer la prise que de quelques
» jours, ou qu'elle courût risque d'être emportée d'assaut,
» Sa Majesté ne désire pas que le duc de Navailles fasse
» débarquer les troupes, mais bien qu'il demande au duc de

(1) ROUSSET, *Histoire de Louvois*, t. I, pp. 268 et suiv.
(2) GÉRIN, o. c., t. II, p. 342 et suiv.

» Beaufort de les faire repasser en Provence ; et, afin que
» cette retraite puisse être bien reçue par toute l'Europe et
» particulièrement de Sa Sainteté, sous l'étendard de laquelle
» doit agir le secours que Sa Majesté envoie en Candie, le
» duc de Navailles observera d'appeler à la visite qu'il fera
» de la place, tant les officiers commandant les troupes de
» Sa Sainteté que de la religion de Malte, et, s'il se peut,
» le général des galères du pape et de celles de Malte, s'ils
» se trouvent sur les lieux... Que si le duc trouve la place
» en état de tirer avantage du secours que Sa Majesté y
» envoie, elle désire qu'il concerte avec le capitaine-général,
» ou celui qui se trouvera commander en Candie, les postes
» que les troupes de Sa Majesté devront occuper. »

Si les Turcs lèvent le siège les troupes françaises ne devront partir qu'après que les ouvrages des assiégeants auront été détruits, les brèches de la ville réparées, et les dehors rétablis... « Que si tous les secours que l'on envoie
» en la place n'empêchaient pas les Vénitiens de prendre la
» résolution de capituler, dès le même moment que le duc
» en aura avis, Sa Majesté désire qu'il fasse rembarquer ses
» troupes ; qu'il en use aussi de même en cas que la place
» fût réduite à pouvoir être emportée d'assaut et qu'il n'y
» eût aucune apparence que le nombre d'hommes qui était
» dedans pût résister à ceux qui l'attaqueraient. — Que si
» les Turcs s'obstinaient à continuer le siége et à demeurer
» dans leurs postes sans faire des progrès considérables,
» l'intention de Sa Majesté est que le duc l'en informe
» promptement, afin que sur les avis qu'il lui en donnera,
» elle lui fasse savoir ce qu'il aura à faire, soit pour le plus
» long séjour des troupes en Candie, soit pour leur retour
» dans le royaume (1)... »

L'examen de ces instructions, loin d'excuser Navailles aboutit nécessairement, au contraire, à sa condamnation.

En premier lieu, voyons-nous, les généraux français ne

(1) *Instructions du roi au duc de Navailles*, 2 avril 1669, AGP, v. 238. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 343.)

peuvent accuser comme ils l'ont fait les Vénitiens de les avoir trompés sur la véritable situation de la place, puisque le roi leur prescrivait, avant de s'engager dans la défense, d'examiner l'état de la ville assiégée. En second lieu, malgré les échecs sur terre et sur mer, Candie était encore, au moment du départ des Français, loin d'être à la merci d'un assaut : les assiégés tenaient encore bon sur tous les postes et la construction du grand retranchement intérieur projeté par Morosini devait, de l'avis même des Français, mettre la place en état de résister pendant tout l'hiver. Les Turcs ne faisaient pas de progrès considérables. Les assiégés se trouvaient donc dans la situation prévue par la dernière hypothèse des instructions royales et, en refusant au généralissime Rospigliosi d'en référer au roi, au sujet de la prolongation de son séjour à Candie (1), Navailles, une fois de plus, contrevenait ouvertement aux ordres reçus.

Les instructions données par Louis XIV à la flotte concordaient avec celles données à l'armée de terre et ne pouvaient pas servir davantage à la défense du duc. « En cas, » portaient ces instructions, qu'après que le duc de Navailles » aura reconnu l'état auquel sera la place de Candie, lorsque » l'armée de Sa Majesté y arrivera, il estimera qu'elle ne » fût plus en état d'être secourue, et qu'il fût d'avis de » repasser les troupes en France, Sa Majesté veut qu'en ce » cas le duc de Beaufort suive l'avis du duc de Navailles » et qu'il reprenne la route de France avec toutes les troupes » qui seront sur les vaisseaux. » Mais si Navailles entreprend la défense de Candie, il ne peut repartir pour la France que : « soit en cas que les Turcs soient chassés et que le » siège soit levé et la place en sûreté, soit en cas d'accident » contraire, ou que la place soit prise par composition ou » par force (2). »

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, dépêche citée du 8 octobre 1669, NF, v. 137, f. 181 v°.

(2) *Le roi au duc de Beaufort*, 30 mars 1669, AMP, *Ordres du roi pour la marine*. (GERIN, o. c., t. II, p. 345.)

Plus habile que son moderne défenseur, Navailles se garde bien dans ses *Mémoires* d'invoquer pour sa justification la teneur de ses instructions ; ne pouvant excuser son départ par la situation désespérée de la place, il cherche d'autres raisons et argumente de la diminution de ses effectifs et de la disette.

Voyons ce qu'il a dit à ce sujet : « J'ai fait faire, écrit-il, » dans un mémoire au roi daté du 5 août, une revue des » troupes qui nous restent, j'ai trouvé trois mille hommes » en état de servir, quinze cents blessés ou malades, le » reste a été tué (1). » Mais ces chiffres sont en contradiction avec ceux que nous donne Navailles lui-même, après son retour, dans le rapport adressé au roi le 5 octobre, où nous lisons : « Les troupes que je ramène sont très bonnes, » particulièrement l'infanterie, je crois qu'il y a plus de » quatre mille hommes. Il y a plusieurs blessés et malades ; » elles sont sur un très bon pied et je crois que ce petit » corps-là serait en état de rendre de très bons services à » Votre Majesté (2). » De son côté, M. d'Infreville, intendant de la marine à Toulon, chargé par Colbert de présider au débarquement, écrivait : « Il nous ramène quasi autant » d'hommes comme il en était parti. Ce qu'il nous assure » est qu'il y a cinq mille hommes dont l'armée de terre » est composée, et qu'en cette quantité il n'y a que trois » cents malades (3). » Il est vrai que Navailles avait pu combler quelque peu les vides de ses effectifs au moyen des volontaires français servant à Candie avant son arrivée et qu'il avait embarqués, malgré les protestations de Morosini (4).

Navailles ne pouvait invoquer davantage la disette et le manque d'approvisionnement : « Monsieur de Vivonne me

(1) C. Rousset, o. c., t. I, p. 267.
(2) AGP. v. 248. (Gérin, o. c., t. II, p. 348.)
(3) *M. d'Infreville à Colbert*, 28 octobre 1669, dépêches de la marine, 1669, AMP. (Gérin, o. c., t. II, p. 347, note.)
(4) Voyez plus haut pp. 256, 264.

» faisait avertir tous les jours, dit Navailles dans ses » mémoires, que les vivres diminuaient, sans que l'on pût » en trouver ailleurs et que l'armée navale aussi bien que » celle de terre, était en danger de périr, si on demeurait » plus longtemps (1). »

Les généraux français en se faisant donner des vivres par les Vénitiens et en se faisant convoyer au départ par les escadres du Saint Siège et de l'ordre de Malte, étaient parvenus à convaincre de l'épuisement complet de leurs approvisionnements, non seulement leurs alliés (2), mais leurs propres troupes elles-mêmes. « Enfin, écrit M. de la Provenchère, officier dans l'expédition française, le temps » ayant consommé les vivres qu'on avait portés pour » l'armée, tant de terre que de mer, il a fallu prendre le » parti de s'en revenir et laisser la ville de Candie sur le » point de se rendre (3). » Rien n'était cependant plus faux que cette prétendue disette. A hauteur de Malte, Navailles avait rencontré les quatre vaisseaux du chevalier de Valbelle avec des ravitaillements qui eussent permis à l'expédition française de prolonger son séjour en Orient, au moins jusqu'au 15 ou 20 novembre et le duc n'ignorait pas l'arrivée prochaine de ce premier renfort, car Vincent Rospigliosi avait vainement tenté, en le lui annonçant, de retarder quelque peu son départ (4). Navailles voulut dissuader Valbelle de continuer son voyage, mais celui-ci tint bon et, ne pouvant débarquer à Candie, alla remettre au provéditeur vénitien qui commandait à La Suda les approvisionnements destinés à la capitale (5).

Au surplus, l'armée française n'avait nul besoin des vivres qu'apportait Valbelle. En apprenant le retour de la flotte, Colbert, toujours soigneux des richesses de son maître, se

(1) *Mémoires du duc de Navailles*, p. 162.

(2) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, dépêche citée du 1er octobre 1669.

(3) En quarantaine devant Toulon, le 6 octobre 1669, *Correspondance de Bussy-Rabutin*, t. I, p. 209.

(4) *Le généralissime Rospigliosi au duc de Navailles*, lettre citée du 9 août 1669.

(5) *Le nonce Bargellini au même*, 22 novembre 1669, NF, v. 140, f. 380.

hâta d'écrire à l'intendant d'Infreville de procéder au désarmement de l'expédition pour le plus grand profit de Sa Majesté, de vérifier surtout les vivres que l'on rapportait « vous savez qu'ils en ont pris pour sept mois, qui n'ont com-
» mencé qu'au 15 d'avril et que les capitaines en emportent
» toujours plus qu'il ne leur en faut (1). » Les prévisions de Colbert devaient être dépassées. « Ils rentrent avec six
» semaines de vivres..., écrit d'Infreville. J'ai appris du
» sieur Jacquier (intendant général de l'expédition), qu'il
» nous rapporte cent milliers de poudre, de farine, de
» grenades et de charbon. Il me semble qu'il devait laisser
» ces munitions de guerre en cette place qui en a besoin.
» Ils sauront faire connaître ce qui les a obligés à rapporter
» ces munitions (2). » Et peu après, d'Infreville écrivait encore à Louvois : « Ils n'ont pas quitté Candie par nécessité
» de vivres, puisqu'ils rapportent de vin, de farine et autres
» choses en bonne quantité aussi bien que de munitions de
» guerre (3). »

Restait au duc une dernière explication qui, à première vue, pouvait paraître fondée et conforme aux instructions royales. « Les partisans du duc de Navailles, écrit Bargel-
» lini à Rome, se sont efforcés de faire croire que la cause
» déterminante du départ de la flotte qu'il commandait là-
» bas, avait été la connaissance qu'il avait eue des pour-
» parlers entre les Vénitiens et les Turcs relativement à la
» capitulation de la place et à la trêve (qui est dit-on main-
» tenant conclue), avant même qu'il ait eu l'idée de se retirer.
» Ce bruit étant parvenu aux oreilles de l'ambassadeur
» vénitien, celui-ci se rendit immédiatement chez le roi pour
» le détromper et l'assurer que ce n'était que depuis le
» départ de son armée que les ministres de la Sérénissime
» République avaient capitulé. Et non seulement il enga-

(1) *Colbert à M. d'Infreville*, 21 et 27 septembre 1669, AMP, Dépêches de la marine, 1669. (GÉRIN, o c., t. II, p. 347, note.)
(2) *M. d'Infreville à Colbert*, 28 septembre 1669, AMP, ibid.
(3) *Le même à Louvois*, 1er octobre 1669, AMP, ibid.

» geait la foi publique en preuve de cette vérité, mais même
» il offrait de se dépouiller de son caractère d'ambassadeur
» et de se livrer aux mains de Sa Majesté, pour en répondre
» au prix de sa propre vie (1). »

Nous savons, du reste, que si l'attitude de Venise et ses velléités de paix avaient inspiré maintes fois des inquiétudes à Rome, depuis l'arrivée des secours français à Candie, la république avait énergiquement démenti tous ces bruits de pourparlers avec la Porte et, peu avant l'abandon de Candie, semblable assurance avait encore été donnée au pape par Grimani, ambassadeur de la Seigneurie à Rome (2).

A Paris même Jean Morosini avait, à plusieurs reprises, déclaré que malgré toutes les propositions de paix faites par le sultan, le sénat, confiant dans la protection du roi, persisterait jusqu'au bout (3) et au moment du départ de l'expédition, Louis XIV lui-même n'avait-il pas officiellement annoncé que « dans les instructions données à Beaufort et à
» Navailles, se trouvait l'ordre de ne pas se retirer de ces
» pays avant que tout ne soit bien et solidement rétabli, soit
» par une bonne paix, soit par une guerre heureuse (4). »

Dans ces conditions cette dernière excuse de Navailles ne valait guère plus que les autres.

(1) Li parziali del duca di Navaille han procurato di far credere, che la causa impulsiva della partenza di Candia dell' armata regia, ch'egli vi commandava, era stata perchè havea penetrato essersi trattata de' Venetiani col Turco la cessione della Piazza e la Tregua, che hora si dice conclusa, ch'esso pensasse a ritirarsi. Essendo ciò venuto alla notitia di questo Ambasciatore Veneto si è portato subito a disingannarne il Re, a cui ha protestato non haver li Ministri della Serenissima Republica capitolato, che dopo partite le sue armi dalla difesa di Candia, e non solo impegnava la fede publica in prova di questa verita, ma spogliandosi del carattere d'Ambasciatore offeriva constituirsi nelle forze di Sua Maesta per autenticarla a costo della propria vita » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 25 octobre 1669, NF, v. 140, f. 287.

(2) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Trotti*, ch., 10 août 1669, NV, v. 106, f. 33.

(3) *L'ambassadeur Morosini au sénat.* 5 août 1669, BNP, Mss. italiens. *Dépêches des ambassadeurs vénitiens*, Filza 145. (GERIN, o. c., t. II, p. 349.)

(4) « Il Re benignamente disse nelle intruzioni date per suo ordine a Bofort e Navaglia vi è di non staccarsi da quelle parti, se prima il tutto non è bene e fermamente stabilito, o con buona pace, o con una fortunata guerra » *Le même au même*, 15 juin 1669, BNP, Mss. italiens. *Dépêches des ambassadeurs vénitiens*, Filza 144. (GERIN, o. c., t. II, p. 349.)

* * *

La véritable cause du départ des Français réside dans un profond dégoût et dans les humiliations produites par les échecs successifs essuyés sous les murs de Candie. Depuis la mort du duc de Beaufort, le découragement était général et à ce découragement était venue se joindre la mésintelligence avec les chefs et les soldats des autres nations. A Rome, on avait vu clair sur ce point... « Il y a des principaux de cette cour, écrit l'abbé de Bourlemont, qui » disent qu'il y a eu de l'impatience dans son départ, de » n'avoir pas reçu les ordres du roi, mais que les traitements peu favorables qu'il a reçus des Vénitiens l'ont » chagriné (1). » Ces traitements peu favorables n'étaient, nous l'avons vu, que des froissements d'amour-propre et d'orgueil blessé dont la susceptibilité des Français doit surtout être rendue responsable.

La seule chose que l'on puisse dire à la décharge de Navailles, c'est que, sans s'en douter peut-être, Louis XIV avait été, par les intrigues de sa politique, la cause indirecte du départ précipité de ses généraux. Peu avant l'abandon de Candie, le duc n'avait-il pas déclaré au maréchal de camp Brancacci, délégué du généralissime, que son maître n'était nullement en guerre contre les Turcs et qu'il n'avait envoyé quelques troupes à Candie que pour complaire à Sa Sainteté (2) ?

Les agissements du roi qui, à ce moment même, négociait avec la Turquie le renouvellement des capitulations et s'apprêtait à recevoir un envoyé du Grand-Seigneur, ne peuvent-ils pas avoir fait naître des doutes dans l'esprit des généraux sur ses véritables intentions et les avoir empêchés

(1) *L'abbé de Bo rlemont à Lionne*, 24 septembre 1669, AEP, *Rome*, v. 200, (GÉRIN, o. c., t. II, p. 352.)

(2) *Le généralissime Rospigliosi au cardinal Rospigliosi*, lettre citée du 14 août 1669, v. p. 235.

de persévérer dans une expédition qui n'avait eu pour eux que des déboires?

*
* *

Tous les collègues et les sous-ordres du duc se hâtèrent de décliner toute solidarité avec lui. Le maréchal-de-camp Colbert de Maulevrier écrit à son frère le ministre qu'il n'a appris la décision du retour qu'après résolution prise et que s'il y avait « gloire » ou « blâme » à recueillir il n'en voulait aucune part (1).

Vivonne écrit au roi que les troupes françaises et M. de Navailles s'étant rembarqués, malgré les prières des Vénitiens, ceux-ci ont voulu le garder lui et ses galères. Après avoir fait au généralissime diverses propositions irréalisables « pour leur fermer la bouche et pour les empêcher de » se vanter d'avoir proposé quantité de choses auxquelles » les Français n'auraient pas voulu donner les mains (2) » il avait pris la mer en même temps que Navailles, dont ainsi, malgré ses protestations, il partageait la faute. Heureusement pour lui, sa sœur Madame de Montespan, de plus en plus puissante sur l'esprit de son royal amant, parvint à lui épargner le ressentiment de celui-ci. L'opinion publique se tourna tout entière contre Navailles, qui ne trouva des défenseurs que dans le parti des ennemis irréductibles du Saint-Siège et de l'intervention de la France en Orient. Ceux-ci pour disculper le duc allèrent jusqu'à attribuer au roi un ordre qui aurait formellement exigé ce retour (3). Le

(1) *Le maréchal de camp au ministre Colbert*, 21 août 1669, AMP, Galères, 1669. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 350.)

(2) *Le comte de Vivonne au roi*, même jour. AMP, Galères, 1669. (GÉRIN, o. c., t. II, p. 351.)

(3) « On dit ici que le roi a mandé à M. de Navailles qu'il revienne de Candie et qu'il ramène les troupes puisque les Vénitiens et le pape n'y font pas leur devoir pour en chasser le Turc. On dit pourtant que le pape avoit envoyé pour cet effet des pardons et des bulles. Quidquid Roma dabit, nugas dabit; accipit aurum. Les Turcs ne sont-ils pas de méchantes gens, bien incrédules, de ne rien déférer à ces bulles, inventions italiennes et papalines? » 26 septembre 1669. *Lettres choisies de Guy Patin*, édition de Rotterdam, 1725.

roi dut sévir contre ces bruits calomnieux et alla jusqu'à bannir certains de ceux qui les répandaient (1).

Jugeant les explications fournies par Navailles insuffisantes, Louis XIV l'exila dans sa terre de La Valette, celui de ses domaines qui était le plus éloigné de la cour (2), en même temps qu'il chargeait son représentant à Rome de notifier cette condamnation au pape : « Je vous dirai, mande-t-il à » l'abbé de Bourlemont, que n'ayant pas été suffisamment » satisfait des justifications que le duc de Navailles a pu » m'apporter et qui ne consistaient principalement que dans » les avis qu'il prétendait avoir que le capitaine-général de » la république avait commencé à traiter avec le grand- » vizir de remettre la place au Turc, à quoi il n'a pas voulu » assister et en d'autres raisons auxquelles je n'ai pas trouvé » un fondement suffisant pour excuser la résolution qu'il a » prise, de son chef et contre mes ordres, de faire rembar- » quer mes troupes et de revenir, j'ai pris celle d'envoyer » le dit duc à sa maison de La Valette, ce que je désire » que vous fassiez entendre de ma part à Sa Sainteté, y » ajoutant que tout le monde connaîtra bien clairement » l'intention que j'avais en cette affaire, quand on aura vu, » peu de jours après le départ de mon armée navale des » rades de Candie, y arriver l'escadre de vaisseaux que j'y » avais envoyée sous le commandement du chevalier de » Valbelle, pour y porter abondamment de l'argent, des » vivres et les autres provisions de guerre et de bouche dont » ma dite armée et mes troupes auraient pu bientôt manquer, » dont même le dit chevalier a pourvu La Suda, sur la » première réquisition du capitaine-général de la république, » ce qui ne servira pas dans le monde à la justification du

(1) « Il presidente Aysné, ch'è amico e servitore dei più affettionati al principe di Condé, havendo fatto discorso coll' abbate Siri, ch'egli credeva infallibilimente non esser potuto partir di Candia il duca di Navaille senza l'ordine di Sua Maestà, ha havuto lo sfratto da tutto il regno, riferito dall' abbate o penetratosi in altro modo dalla Corte il sudetto discorso. » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 8 novembre 1669, NF, v. 140, f. 319.

(2) *Le même au même*, 22 novembre 1669, NF, v. 140, f. 201.

« duc de Navailles ; mais comme il n'a pas manqué de cœur, « ni d'affection pour mon service, mais qu'il s'est seulement « mépris à avoir mal jugé de mes intentions sur la consi- « dération du reste de mon corps de troupes, je n'ai pas cru « devoir pousser plus loin contre lui mon ressentiment qu'en « témoignant au public par sa relégation, combien sa réso- « lution m'a déplu (1). »

Cette nouvelle preuve de la sincérité des intentions du roi et son zèle à envoyer une nouvelle expédition pour sauver Candie, s'il était temps encore, fit, malgré tant de déceptions, naître à Rome et dans tout le monde chrétien de suprêmes et courtes espérances.

(1) *Le roi à l'abbé de Bourlemont*, 13 novembre 1669. AEP, *Rome*, v. 201. (Gérin, o. c., t. II, p. 335).

CHAPITRE IX.

La chute de Candie.

I. Paix entre Venise et la Turquie. — Derniers efforts du roi de France et du pape pour sauver Candie; expédition du maréchal de Bellefonds. — Morosini capitule honorablement et fait de sa capitulation un véritable traité de paix. — Entrée du grand-vizir à Candie. — Impression causée à Rome et à Paris. — A Venise, un premier sentiment de soulagement est remplacé par un vif et injuste ressentiment contre Morosini. — Nouvelles accusations et récriminations contre les Français à Rome et à Venise; l'opinion publique les rend responsables de la perte de Candie.

II. Mort de Clément IX. — Nécessité d'arrêter les progrès des Turcs par une ligue de tous les princes catholiques; efforts du pape dans ce but. — Les menaces du grand-vizir contre la Sicile ne parviennent pas à tirer l'Espagne de son apathie. — Louis XIV abandonne la politique chrétienne, refuse d'adhérer à la ligue et, malgré les efforts du nonce, reçoit en grande pompe un envoyé du sultan. — État précaire de la santé du pape. Il pardonne à Navailles et à Vivonne. Dernière maladie et mort de Clément IX. — Son trépas est unanimement attribué à la douleur que lui causa la chute de Candie.

I

Malgré la [illegible] causée par l'échec de ses armes et la conduite de ses généraux, Louis XIV avait, [illegible] persisté dans sa politique chrétienne. Cette générosité était venue consoler Clément IX de l'immense douleur causée par l'abandon de Candie et lui avait rendu quelque espoir de sauver encore la malheureuse ville. Sans perdre de temps, le cardinal Rospigliosi avait pris les mesures pour la levée de troupes proposée par le nonce dans la *Comtat* Venaissin, à Malte et en Piémont (1); outre les trois mille cinq cents hommes du maréchal de Bellefonds, Candie allait recevoir un corps d'armée envoyé par la métropole sous les ordres du général Bernardi, une seconde troupe de quinze cents hommes était prête à s'embarquer à Venise et le pape se flattait que ces secours permettraient à la place de tenir tout l'hiver et lui donneraient le temps d'obtenir de tous les princes chrétiens une grande expédition pour la prochaine campagne (2).

En France, l'expédition du maréchal de Bellefonds achevait de s'organiser, grâce aux trente mille écus de subside qu'avait fourni le pape malgré la grande pénurie du trésor apostolique, réduit à payer ses dépenses « au moyen de ce qui rentrait au jour la journée (3), » grâce aussi à la générosité de Louis XIV. « Si vous avez beaucoup de joie, écrivait le » roi à Bellefonds, de l'augmentation des troupes que j'ai » résolu de joindre à celles de Sa Sainteté que vous devez » conduire en Candie, je n'ai pas moins de confiance que

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 1er octobre 1669, NF, v. 316, f. 383 v°.

(2) *Le même au généralissime Rospigliosi*, 5 octobre 1669, Pr., v. 174, f. 231.

(3) *L'abbé de Bonfils à Lionne*, 3 septembre 1669, AEP, *Rome*, v. 200. (Gérin, o. c., t. II, p. 355.)

» vous les emploierez d'une manière dont j'aurai lieu d'être » satisfait. Il ne me reste qu'à prier Dieu qu'elles arrivent à » temps (1). »

La nouvelle d'un succès de la garnison de Candie, qui venait de repousser victorieusement une double attaque du grand-vizir, vint encore stimuler le zèle du roi, qui tint à en assurer le nonce par un billet autographe.

MONSIEUR L'ARCHEVESQUE DE THÈBES,

On ne peut sentir plus de joye que je n'ay des bonnes nouvelles qui sont venues de Candie, principalement pour la consolation qu'elles auront donnée à nostre Saint-Père. Vous avez raison de croire que mon zèle n'a pas besoin d'estre sollicité pour haster le nouveau secours que j'envoye en ce pays là. Il partira précisément dans le temps que j'ay promis, n'estant pas praticable de rendre les troupes à l'embarquement avec plus de diligence, ny d'avoir plutost les vaisseaux prests. S'il estoit possible d'aller plus viste, il ne me faudroit point d'autre aiguillon que l'intérest que je prens aux satisfactions de Sa Sainteté et à la gloire d'un pontificat aussi heureux que le sien ; vous me ferez plaisir de l'en asseurer de plus en plus par vos dépesches, cependant, je prie Dieu qu'il vous ayt, Mr l'Archevesque de Thèbes, en sa sainte garde.

LOUIS (2).

A Chambord, le 6e d'octobre 1669.

Le zèle des ministres paraissait aussi vif que celui de leur maître. « Je travaille, écrit Colbert à Louvois, au projet » d'armement qui est nécessaire pour porter trois mille cinq » cents hommes en Candie et donnerai ensuite tous les » ordres nécessaires pour que les vaisseaux soient prêts » à les embarquer au 15 novembre prochain (3). » Le roi affectait à ce transport une escadre de neuf vaisseaux,

(1) *Le roi au maréchal de Bellefonds*, 23 septembre 1669, *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 455.

(2) *Le roi au nonce Bargellini*, 6 octobre 1669, NF, v. 278, pièce 32 ; copie, v. 137, f. 770.

(3) *Colbert à Louvois*, 21 septembre 1669, AMP, *Ordres du roi pour la marine*, 1669. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 353.)

trois brûlots et un magasin, sous les ordres du marquis de Martel (1).

Le régiment Clément, sous les ordres de M. de Tracy, colonel, et un corps franc de deux cents gentilshommes, accompagnés chacun de deux valets armés, attendaient à Toulon l'ordre de départ (2). Quinze mille écus devaient être remis de la part du pape au maréchal de Bellefonds au moment de son embarquement, quinze mille autres devaient lui être comptés dès son arrivée à Candie (3).

D'un autre côté, le nonce Bargellini tâchait d'obtenir de nouvelles aumônes du clergé de France, en proposant de faire avancer jusqu'en janvier la réunion générale fixée au mois de mai (4); il proposait aussi à Rome d'envoyer à Candie des religieux robustes pour travailler aux retranchements (5) et d'adresser les plus pressantes demandes de secours à la diète qui venait de se réunir à Ratisbonne (6).

Le cardinal Rospigliosi ne se faisait pas faute non plus de stimuler l'activité du nonce. « Les nouvelles venues de » Candie, lui écrivait-il le 1r octobre, sont unanimes à dire » qu'en y envoyant avec célérité des secours la place pourra » se défendre pendant tout l'hiver. Il importe donc que le » maréchal de Bellefonds reçoive des ordres, qui l'obligent à » se mettre en route avec la plus grande hâte et qu'il n'aban- » donne pas la place avant de l'avoir vue délivrée ou rendue. » Et pour éviter que les ordres du roi ne puissent être faussement interprétés, comme ils l'avaient été par Navailles, Bargellini doit s'attacher à ce que « non seulement les » instructions royales ne laissent aucun doute à ce sujet, » mais encore à ce que Bellefonds reçoive positivement des

(1) *Le roi à M. de Martel*, 27 septembre 1669, AMP, *Ordres du roi pour la marine*, 1669. (Gérin, *o. c.*, t. II, p. 354.)

(2) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 28 septembre 1669, NF, v. 140, ff. 223 et 224.

(3) *Le même au même*, 4 et 18 octobre 1669, NF, v. 140, ff. 239 et 265.

(4) *Le même au même*, 4 octobre 1669, NF, v. 140, f. 240.

(5) *Rapport anonyme*, sans date, NF, v. 140, f. 241.

(6) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 4 octobre 1669, NF, v. 140, f. 242.

» ordres qui excluent tout doute possible ou toute liberté » d'interprétation (1). » La funeste impression causée par la conduite des généraux français à Candie ne peut être enlevée que si « Sa Majesté, avec sa générosité habituelle accomplit » tout ce qui est requis pour la complète délivrance de » Candie (2). » Huit jours plus tard, le cardinal Rospigliosi prescrivait encore au nonce de solliciter de plus grands secours, tout en remerciant le roi des nouvelles preuves qu'il donnait de sa générosité, en accordant le transport gratuit sur ses vaisseaux aux troupes pontificales, et de tâcher d'obtenir l'envoi au printemps d'une puissante expédition capable de remporter du premier coup la victoire, sans risquer de s'épuiser en détails (3).

Hélas ! il ne s'agissait plus en ce moment de faire de grands projets pour l'année suivante, depuis un mois déjà Candie était tombée aux mains des infidèles !

*
* *

Depuis que les généraux français avaient ouvertement manifesté leur inébranlable volonté de quitter Candie, Morosini, ne pouvant se douter des véritables sentiments du roi de France et de l'arrivée prochaine de nouveaux secours, s'était rendu compte de l'impossibilité de prolonger la résistance. Désespérant de sauver la place, il était, dès les premiers jours de septembre, entré en pourparlers avec le grand-vizir et, profitant de l'ascendant que lui donnait sa

(1) « Gli avvisi di Candia portano concordemente che, andandovi i soccorsi con celerità, potrà la Piazza defendersi per tutto l'inverno. E dunque necessario che il Sr Maresciallo di Bellefonte habbia ordini tali ch'egli usi nel viaggio tutta la celerità, non parta dalla Piazza fino a vederla liberata o resa, e che non solamente commissioni del Re le quali mettano ciò in alcun dubio, ma le habbia positivamente tali che escludano ogni incertezza possibile et ogni arbitrio d'interpretatione. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 1er octobre 1669, NF, v. 137, f. 179 vo ; m., v. 272, f. 125.

(2) « ... la quale non potrà togliersi senza che Sua Maestà sodisfaccia con l'usata sua generosità a quanto per l'intiera liberatione di Candia si richiede. » *Le même au même*, ch., 1er octobre 1669, NF, v. 137, f. 180 ; m., v. 272, f. 127.

(3) *Le même au même*, 8 octobre 1669, NF, v. 276, f. 161.

brillante défense et de la lassitude des Turcs, épuisés eux-mêmes par ce siége meurtrier, il avait pris sur lui, excédant les pouvoirs d'un simple général, de transformer la capitulation de Candie en un traité de paix, qui débarrasserait sa patrie d'une guerre si longue et si ruineuse.

Les négociations ne traînèrent pas, elles aboutirent, dès le 6 septembre, à la signature d'un traité de paix des plus honorables, non seulement pour la garnison, mais encore pour la Seigneurie elle-même, traité dont nous résumons ici les dix-sept articles.

Candie devra être remise au grand-vizir avec toute son artillerie et tout son matériel de guerre.

L'île de Candie toute entière sera cédée au Grand-Seigneur, à l'exception des places fortes de La Suda, Carabusa, Spinalongua qui, ainsi que Clissa avec sa banlieue et toutes les autres conquêtes faites en Bosnie, resteront à la république.

L'artillerie de marine débarquée dans la place pourra être remportée par la garnison.

Le grand-vizir donne aux Vénitiens un délai de douze jours pour leur permettre de s'embarquer avec armes et bagages ; la population civile pourra quitter la place avec toutes ses richesses et avec les objets sacrés des églises. Si ce délai ne suffit pas, le grand-vizir s'engage à faire lui-même transporter sur les vaisseaux vénitiens tout ce qui serait resté dans la place.

Jusqu'à la fin de l'embarquement les deux armées conserveront leurs positions respectives et observeront une stricte neutralité, tout contrevenant sera traité en ennemi.

En garantie de l'observation de ces clauses on échangera de part et d'autre trois otages de rang équivalent, lesquels ne seront rendus qu'après la complète exécution du traité.

L'embarquement terminé, la flotte vénitienne pourra rester en rade de Standia aussi longtemps qu'il lui plaira.

Tout ce qui, dans l'ignorance des présentes dispositions, pourrait encore être conquis ou pris, de part et d'autre,

devra être immédiatement restitué ; en conséquence, les lettres de courses seront retirées endéans les quarante jours aux vaisseaux corsaires. Les esclaves et les prisonniers seront tous rendus à la liberté, l'espionnage restera impuni.

Enfin, un dernier article. « Eu égard à la si longue, » intrépide et valeureuse défense soutenue avec tant de » gloire par les assiégés, le grand-vizir leur donne la » permission de pouvoir enlever quatre pièces de canon de » l'artillerie de la place (1). »

Morosini avait forcé l'admiration de ses farouches adversaires eux-mêmes !

Le 26 septembre, Kœprilü reçut les clefs de Candie ; dans sa joie, il remplit de pièces d'or le chapeau de celui qui les lui apportait (2) et, le lendemain, il fit son entrée dans le monceau de ruines qui avait été jadis une cité riche et prospère. Quelques heures auparavant le dernier soldat chrétien, un officier allemand, Christophe de Degenfeld, avait quitté le sol de l'île. La garnison embarquée sur les vaisseaux s'élevait à peine à trois mille sept cents hommes, dont beaucoup de malades (3) et la population civile, réduite à moins de quatre mille personnes, s'était, elle aussi, embarquée sur la flotte pour transporter à Venise et en Istrie ses tristes pénates. Seuls deux prêtres grecs, une vieille femme et trois juifs restèrent pour attendre l'entrée du grand-vizir.

Cette capitulation mit fin à cette terrible guerre qui avait duré exactement vingt-quatre ans et six mois. Le siège de la capitale avait duré près de trois années, pendant lesquelles les Turcs tentèrent soixante-neuf assauts et les assiégés firent quatre-vingts sorties ; on compta treize cent soixante-quatre explosions de mines ; vingt-neuf mille quatre-vingt-

(1) « Che col riguardo ad una cosi lunga, intrepida e valorosa diffesa sostenuta con molta gloria dalli Difensori, concede il gran Vizir facoltà di poter condur via dal corpo di cannone della Piazza pezzi n. quattro. » — *Capitoli della Pace, adì 6 settembre 1669*. Archivio di Stato in Venezia. Commemoriale 29, p. 126. (Amy-a-Bernardy, *o. c.*, p. 117) et Luenig, *Codex Italiae diplomaticus*, v. II, pars II, sectio 6, XLIV.

(2) *Avviso di Venezia*, 2 novembre 1669, NV, v. 108 : « *Si hebbero Domenica...* »

(3) Bigge, *o. c.*, p. 200.

huit chrétiens et cent huit mille Turcs trouvèrent la mort sous les murs ensanglantés de Candie (1).

* * *

La triste nouvelle causa dans tout le monde chrétien, et particulièrement à Rome, une stupeur semblable à celle qu'avait causée la nouvelle de l'abandon de Candie par les Français.

La cour de Rome avait été informée la première. « Par » un courrier exprès arrivé de Naples la nuit dernière à » l'adresse de l'ambassadeur de Venise, écrit le 14 octobre » le cardinal Rospigliosi au nonce à Paris, nous avons appris » d'après des lettres du général Morosini, datées du » 1er septembre, qu'avant de mettre à exécution la décision » prise de rendre la place de Candie, on avait entamé des » négociations de paix avec le grand-vizir, que l'on s'était » mis d'accord sur tous les points et que ce général en » donnait avis au sénat... La douleur occasionnée par une » si cruelle calamité pour la chrétienté au cœur paternel du » Saint-Père est telle que je ne pourrais pas vous la repré- » senter et que vous-même vous ne seriez pas capable de » vous l'imaginer (2). » Le lendemain, un commerçant français venu de Zante apportait à Rome des détails sur la capitulation et sur les conditions du traité de paix, détails qu'il tenait du provéditeur de La Suda (3). Le doute n'était plus possible et Rospigliosi prescrivit à Mgr Bargellini de faire rentrer au trésor apostolique le reliquat du subside

(1) BIGGE, *o. c.*, p. 201.

(2) « Per corriere pervenuto la notte passata da Napoli a questo Sr Ambasciatore di Venetia, si è sentito in lettere del S. generale Morosini a S. Eccza, sotto il primo di Settembre che, seguita la deliberazione di render la piazza di Candia, prima di venirsene all'atto, s'era introdotto trattato di pace col Gran Vizir e che essendosene accordato ogni punto, dal Sr Generale suddetto se ne faceva esposizione al Senato... Il commovimento poi che si è cagionato nelle paterne viscere di No Sre da un sinistro cosi calamitoso per la Christianità è tale che non possa io rappresentarlo a V. S nè ch'ella medesima sia capace di figurarselo con l'imaginazione. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce, Bargellini*, 14 octobre 1669, NF, v. 276, f. 171; copie, v. 316, f. 393.

(3) *Le même au même*, 15 octobre, 1669, NF, v. 276, f. 174; copie, v. 316, f. 393 vo.

envoyé par le pape au maréchal de Bellefonds, car la pénurie des finances du Saint-Siège était extrême (1).

Le capitaine d'un vaisseau de commerce venant du Levant avait rapporté en Provence la nouvelle de la capitulation de Candie et de quelques-unes des stipulations du traité de paix, d'où elle parvint à Paris le 18 octobre. Le nonce mit d'abord en doute la véracité de ces tristes rapports, « l'am-
» bassadeur Morosini et moi ne savons qu'en croire, écrit-il,
» aucun avis ne nous en étant parvenu, ni de Venise, ni de
» Rome, pourtant (il faut le dire), il semble que l'on ait ici,
» encore d'autre part, des nouvelles de ce malheur (2). »

Peu après le sénat notifiait à son ambassadeur à Paris la conclusion de la paix et Louis XIV donnait contre-ordre au maréchal de Bellefonds, prêt à s'embarquer (3). Sans que Bargellini osât protester, le roi, après avoir ordonné la justification des dépenses faites avec l'approbation du nonce et de l'ambassadeur de Venise (4), décida, sans droit aucun, que le reliquat très considérable des aumônes faites par les fidèles pour Candie serait attribué au grand hôpital de France (5).

* * *

A Venise, la nouvelle de la signature de la paix fut bien accueillie d'abord. Cette longue guerre avait causé tant de lassitude, avait coûté tant de vies et d'argent que, malgré la perte cruelle de sa belle colonie, la république commença par ressentir une impression de soulagement, se hâta d'envoyer le chevalier Molino obtenir du sultan la ratification

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, 15 octobre 1669, NF, v. 276, f. 173; copie, v. 316, f. 392 v°.

(2) « Il S. Ambasciatore Morosini et io non sapiamo che crederne, non essendone giunti avvisi nè di Venetia, nè di costà, ma (conviene per dirlo), pare che si habbiano qui rincontri delle medesime perdite anche da altra parte. » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 18 octobre 1669, NF, v. 140, f. 264.

(3) *Le même au même*, 1er novembre 1669, NF, v. 140, f. 302.

(4) *Le même au même*, 15 novembre 1669, NF, v. 140, f. 352ter.

(5) *Le même au même*, même date, NF, v. 140, f. 358.

des engagements pris par le grand-vizir (1) et ordonna même de chanter un solennel *Te Deum* d'action de grâce pour remercier Dieu de la fin de la guerre (2). Mais bientôt à ce premier sentiment succèda un mécontentement général contre Morosini : on l'accusa de ne pas avoir poussé la résistance jusqu'au bout, ou tout au moins de ne pas avoir négocié un traité aussi avantageux qu'il aurait pu le faire (3), et les discours les plus injustes et les plus sévères furent prononcés contre lui en plein sénat (4). S'il est vrai que le capitaine-général eût peut-être pu prolonger la résistance assez longtemps pour permettre aux secours du maréchal de Bellefonds d'arriver, il n'en est pas moins vrai que la situation critique dans laquelle se débattait le vaillant homme de guerre suffit largement à justifier sa conduite. Abandonné par ses alliés, trompé par les affirmations du duc de Navailles sur les véritables sentiments du roi de France, ignorant des nouveaux secours qui lui étaient destinés, à la merci d'un assaut, Morosini pouvait croire à bon droit la situation désespérée et tenter de négocier une paix honorable, avant que son prestige vis-à-vis des Turcs ne se fût perdu dans un final désastre.

*
* *

Si la chute de Candie ne peut être imputée à Morosini, elle doit l'être aux généraux français et particulièrement au duc de Navailles. A la nouvelle de la capitulation, toutes les accusations, toutes les plaintes, tous les reproches que nous avons vus s'élever contre eux lors de l'abandon de la place et que le zèle mis par le roi à vouloir réparer leur

(1) *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, 26 octobre 1669, NV, v. 108 : « *Non ha questo...* »

(2) Le cardinal Rospigliosi prescrivit au nonce à Venise de s'abstenir d'assister à ce Te Deum, à l'exemple de ce qu'avait fait, lors de la signature du traité de Munster (1648) entre le Roi Catholique et les Provinces-Unies, puissance hérétique, le pape Clément IX, alors nonce en Espagne. Ch., 26 octobre 1669, NV, v. 106, f. 35.

(3) *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, 2 novembre 1669, NV, v. 108 : « *Crescono a gran...* »

(4) AMY-A-BERNARDY, *o. c.*, p. 62.

faute avait quelque peu calmés, se reproduisirent avec plus de force et de violence que jamais.

« Candie est tombée, mande au nonce de Paris le cardinal » Rospigliosi, et tout le monde m'écrit qu'elle est tombée » parce que les Français y sont allés, puis qu'ils l'ont abandonnée, comme tout le monde l'a vu, alors que, sans » combattre, rien que par la construction, en quarante jours, » d'un nouveau retranchement, ils pouvaient la mettre à » l'abri, au moins pour tout l'hiver. Je vous écris ceci non » pour que vous en parliez, mais pour que vous pénétriez, » pour autant que vous le pourrez, les sentiments de la cour » sur cette affaire et que vous nous en informiez avec le » plus grand soin.

» Il y en a qui disent ici que Navailles a dit vrai lorsqu'il » a affirmé si clairement et avec tant d'insistance qu'il s'en » retournait par ordre du roi et que, depuis la promotion » du cardinal de Bouillon, ayant obtenu ce qu'il désirait, le » roi avait envoyé des ordres à sa flotte pour la faire immé- » diatement revenir.

» Sa Sainteté sait bien que ce ne sont là que des inventions » des ennemis de la gloire du roi et de la vérité. Néanmoins, » il est bon que tout en faisant preuve des mêmes senti- » ments, vous reconnaissiez autant que possible et nous » fassiez connaître la vérité sur les sentiments passés et » présents du roi, sur les raisons alléguées pour justifier ces » événements et sur la manière dont ces explications sont » reçues (1). »

Du reste, en condamnant, comme nous l'avons vu, le duc de Navailles, Louis XIV semblait s'être lui-même rendu compte de la gravité de la faute commise et de la responsabilité de ses généraux.

Dans la lettre par laquelle il annonçait à l'abbé de Bourlemont le désarmement de l'expédition projetée « la cause » en étant maintenant cessée par la capitulation de la place

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 29 octobre 1669, NF, v. 137. f. 184 v°; m , v. 272, f. 163, Pièces justificatives, n° 24.

» et la paix que le capitaine-général de la république a faite
» avec le Grand-Seigneur », Lionne déclare que : « il
» n'écherra plus de parler de cette affaire qu'en ce qui
» pourra regarder M. le duc de Navailles, duquel Sa
» Majesté a sujet d'être d'autant plus mal satisfaite qu'il
» s'est vu par l'événement et par les conditions de cette
» paix que les Turcs considéraient encore leur entreprise
» douteuse, même après la sortie des troupes du roi de la
» place, d'où l'on peut tirer la conséquence qu'elle se pouvait
» sauver jusqu'à l'hiver et peut-être jusqu'au printemps, si
» le sieur duc ne se fût pas tant pressé de revenir (1). »

La conduite du roi ne parvint pas à faire taire les malveillants, leurs allégations se répétèrent jusqu'à Paris même, Lionne s'en plaignit vivement à Bourlemont : « Le
» roi a su de bon lieu que dans les antichambres du palais
» on parle publiquement avec beaucoup d'indiscrétion et
» d'injustice du retour de Candie de l'armée de Sa Majesté.

» L'un dit que si les Français n'y fussent pas allés, la
» place se serait encore défendue jusqu'au printemps ;
» d'autres, qu'ils ne sont revenus que sur un ordre exprès
» de Sa Majesté ; d'autres, qu'aussitôt qu'on a eu ici ce
» qu'on voulait pour le cardinal de Bouillon, Sa Majesté a
» dépêché un courrier exprès pour faire revenir ses armées.
» A la vérité, voilà une belle rétribution d'une dépense de
» plus de trois millions et du sacrifice d'un amiral et de tant
» de braves gens, et l'avancement d'un chapeau en était une
» belle récompense, si Sa Majesté d'ailleurs n'eût pas eu
» pour seul et unique motif d'obliger le pape ! Elle désire
» que vous parliez de tout ceci à M. le cardinal Rospigliosi
» et que vous lui fassiez connaître le vif déplaisir qu'elle en
» ressent et que certainement elle n'a pas mérité (2). »

Le même jour, le nonce avait transmis à Rome de sem-

(1) *Lionne a l'abbé de Bourlemont*, 1er novembre 1669, AEP, *Rome*, v. 201. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 385.)
(2) *Le même au même*, 29 novembre 1669, AEP, *Rome*, v. 201. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 389.)

blables doléances de Lionne et le ministre avait donné comme nouvelle preuve de la sincérité du roi que, si des ordres précis eussent enjoint à la flotte de quitter Candie, « le chevalier de Valbelle aurait déféré à l'invitation du duc » de Navailles de s'en retourner, sans porter les ravitaille- » ments à la place et les laisser, comme il l'a fait, à la » disposition et à l'usage des Vénitiens (1). »

Les mêmes accusations injurieuses pour le roi circulaient aussi à Venise et « l'ambassadeur Morosini pour rendre » justice à Sa Majesté, pour lui être agréable dans une » question si délicate et pour correspondre aux intentions » très sincères du roi dans cette affaire, a écrit au sénat » pour réfuter les propos tenus à Venise et lui a communiqué » l'original des lettres que le roi lui avait adressées en » personne et dans lesquelles il déclarait avoir fait un pre- » mier et décidé un second et un troisième envoi de troupes » à Candie pour la défense de la place, pour le plus grand » profit de la chrétienté et en considération de Sa Sainteté, » qui l'en avait sollicité avec une affection toute paternelle » et avec le plus grand zèle. Son Excellence a réussi à faire » admettre sa manière de voir et le sénat a non seulement » déclaré que le roi avait agi avec une généreuse franchise, » mais encore il a ordonné à tous ses ministres près les » souverains de parler et d'écrire dans le même sens et » d'après les mêmes sentiments (2). »

(1) Dice Monsù De Lionne haver desiderato il Re ch'io sij informato de' sensi co' quali ha ricevuto simil' avviso, non perchè sia necessario giustificar le regie operationi e nella presente et altre opportunità, ma perchè Nº Sre rimanga sempre più persuaso della sincerità, con cui Sa Mtà s'è mossa a servirlo nella causa di Candia e perchè ogn'uno consideri ch'il Re non havrebbe con tante lettere e dichiarationi assunto l'impegno di difenderla, che il Cavalier di Valbelle havrebbe acconsentito alle chiamate del Duca di Navaille di tornar'indietro senza portar provisioni nella piazza e lasciarle, come ha fatto, alla disposizione e servitio di SS. Venitiani, e che per un cappello Cardinalitio, quale di poco potea esser differito alla Francia, e non mai negato, non havrebbe la Mta Sa spesi tre millioni nella speditione di mare contro Turchi. » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi,* 29 novembre 1669, NF. v. 140, f. 424.

(2) « Questo Sr Ambasciator Morosini per render giustitia al Re, per incontrar il suo gusto in cosa tanto delicata e per corrispondere alla sincerissima intentione con cui ha professato Sa Mtà di caminar nel negotio, ha scritto in Senato rappresentando

Malgré ces déclarations officielles l'opinion publique ne désarma point et, après comme avant, elle continua de rendre les Français responsables de la chute de Candie, au grand détriment de la gloire du roi. « Je me crois obligé de » vous dire, écrivait à Lionne l'ambassadeur du roi près » la Seigneurie, que la réputation des armes de France a » grand besoin d'être rétablie dans l'estime des étrangers (1). »

II.

La chute de Candie privait la chrétienté de son dernier boulevard en Orient et ouvrait aux flottes turques toute la Méditerranée occidentale, les côtes d'Italie, de Sicile, d'Espagne même.

Puisque l'intervention française n'avait pas réussi à arrêter les Turcs, il importait pour le salut du monde chrétien de liguer contre l'infidèle les forces de tous les princes catholiques. C'est à cette tâche qu'allait s'appliquer Clément IX, malgré l'abattement physique et moral dans lequel l'avaient jeté les malheurs de Candie. Nous avons vu que, dès les premiers jours de septembre, le nonce Bargellini avait signalé à Rome que le roi serait peut-être disposé à entrer dans une ligue des puissances chrétiennes (2) ; bien qu'au moment où il reçut cet avis, l'urgence de secourir immé-

il contrario de' discorsi, che colà restavano promossi, e facendo l'indrizzo degli originali di lettere scritteli in proprio dal Re, con le quali dichiara di haver fatta la prima e risoluta la seconda e terza speditione delle militie per difesa della Piazza in beneficio della Christianità et in ossequio di N° S^re^, che con viscere paterne e con le più distinte premure gliel'havea ricercata. E riuscito S^a^ Ecc^za^ di far ricevere le sue significationi, onde quei Senatori non solo publicano, che da questa parte s'è trattato con generosa schiettezza, ma han fatto comandamento a tutti li loro rappresentanti a Prencipi, che parlino sù questi dettami e scrivano sù questi sentimenti. » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 13 décembre 1669, NF. v. 140, f. 460.

(1) *Le président de Saint-André à Lionne*, 25 septembre 1669, AEP, *Venise*, [illegible] (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 389.)

(2) Voyez plus haut, p. 254.

diatement Candie, dont il ignorait encore la chute, ne permît pas d'attendre grand chose d'une ligue toujours lente à conclure, le cardinal Rospigliosi accueillit avec joie cette nouvelle car « la ligue des princes catholiques contre les » Turcs était un des principaux objets que s'était proposé Sa » Sainteté depuis les premiers jours de son pontificat, objet » auquel il avait toujours apporté la plus vive application ». » Sa Sainteté poursuivra ce but de toutes ses forces et par » conséquent, écrit le cardinal au nonce, vous pourrez » entretenir les dispositions que vous dites avoir rencontrées » dans la bonté du roi et les exciter toujours de plus en plus. » Pour gagner du temps dans les préparatifs il serait aussi » nécessaire que vous vous efforciez de pénétrer et que » vous nous fassiez savoir, le plus rapidement possible, » avec combien de forces et dans quelles conditions le roi » serait disposé à concourir à cette ligue et s'il serait aussi » disposé à en faire une ligue offensive ou une ligue défensive » seulement (1). »

Dès que l'on eut appris à Rome la perte de Candie, les négociations en vue de la formation d'une ligue passèrent au premier plan.

« Si l'on pouvait maintenant former une ligue défensive » contre le Turc, écrit le cardinal Rospigliosi au nonce de » France, ce serait là l'unique moyen de sauver la chrétienté » et la gloire du Roi Très Chrétien ; en conséquence vous » devez employer tous les moyens pour y aboutir et puisque » vous avez déjà rencontré quelque disposition à y concourir,

(1) « Nessuna cosa può proporsi più gradita a N° S^re^ che la lega fra Principi Cattolici contro il Turco, essendo questo uno de principali oggetti che S^a^ B^ne^ si propose fin da' primi giorni del suo Pontificato et al quale ha tuttavia rivolta la sua più intensa applicatione... Vi premerà S^a^ B^ne^ con ogni suo sforzo possibile e però V. S. potrà nutrir costi la dipositione che dice haver incontrata nella bontà del Re et eccitaria sempre maggiormente, e perchè possa avanzarsi tempo nel prender le misure sarà anco necessario ch'ella procuri di penetrare e di significar quà, più speditamente che possa, con quali forze e conditioni sarebbe il Re Christianissimo per concorrere alla lega, e se sia egualmente disposto a far la offensiva o defensiva solamente. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 24 septembre 1669, NF, v. 137, f. 177 ; m., v. 272, f. 110.

» il serait nécessaire que nous sachions exactement ce que
» l'on désire de la part des autres puissances pour faciliter
» ces négociations autant que possible, afin que l'on puisse
» agir en temps utile et avec profit (1). »

Malgré l'affaiblissement progressif de sa santé, Clément IX, avec un courage que tant de déceptions n'avaient pu abattre, reprit personnellement les négociations. « On
» songe ici, écrit l'abbé de Bonfils à Lionne, aux moyens
» d'éviter les suites de Candie et pour cela le pape a fait une
» congrégation composée de MM. les cardinaux Rospigliosi,
» qui en est préfet, Azzolino, Otthoboni, Barberini, Chigi,
» Spinola, Borromeo et Imperiale, et M. Albriccio en est le
» secrétaire. Je crois que leurs décrets, s'ils ne sont soutenus
» d'une très grande armée et d'un général comme Mgr de
» Bellefonds, ne serviront pas à grand chose. S'ils ne l'ont
» pas, ils auront du moins montré leur bonné volonté et
» leur intention (2). » Le lendemain, l'abbé de Bourlemont, mieux informé, mandait que cette congrégation « faite pour
» la défense de la chrétienté » venait d'apprendre l'accession du roi de Pologne à une ligue « moyennant que le pape
» fournît de l'argent à cet effet. L'on dit même, ajoutait
» l'abbé, que l'empereur y doit entrer (3). » Pourtant Léopold, toujours prudent à l'égard des Turcs, appréhendait fort d'entrer en lutte avec eux sur le Danube et se montrait du reste mal disposé, ayant été mécontent de la récente promotion du cardinal de Bouillon (4). Par contre l'Angleterre, au dire de Godolphin, son envoyé à Madrid, paraissait prête à intervenir en Orient, tant par désir de s'assurer la prépondérance commerciale que par jalousie de la gloire

(1) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, dépêche citée du 19 octobre 1669. Pièces justificatives, n° 24.

(2) *L'abbé de Bonfils à Lionne*, 26 novembre 1669, AEP, *Rome*, v. 201. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 388.)

(3) *L'abbé de Bourlemont au même*, 27 novembre 1669, AEP, *Rome*, v. 201. (GÉRIN, *o. c.*, ibid.)

(4) « Ma lo stato della corona di Spagna e la poca felicità incontrata con l'Imperatore particolarmente per l'ultima promotione non danno argomento di sperarne molto. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, dépêche citée du 24 septembre 1669.

que pourrait acquérir la France si elle persévérait dans sa politique chrétienne (1).

*
* *

De toutes les puissances directement exposées aux agressions des Turcs dans la Méditerranée, l'Espagne, à cause de ses possessions de Naples et de Sicile, était certes la plus menacée. Les secours fournis par elle à la défense de Candie avaient été tellement insignifiants que la triste situation dans laquelle elle se trouvait ne suffisait peut être pas à l'excuser complètement de son insouciance pour les malheurs de la chrétienté. Tous les efforts pour secouer cette apathie étaient restés vains, pourtant le pape tenta une dernière fois de faire entrer l'Espagne dans la ligue, en lui faisant comprendre ses propres intérêts et en promettant de fournir les fonds nécessaires par la suppression de quelques couvents (2).

Les menaces du grand-vizir semblaient surtout dirigées contre la Sicile. Cette île dépourvue de troupes et de places fortes, se montrait très mécontente du gouvernement du Roi Catholique. En proie à une misère profonde, le peuple, accablé d'impôts, ne manifestait pas pour le joug du sultan toutes les appréhensions que l'on eût pu attendre de la part de chrétiens. Le grand-vizir avait eu l'habileté de prendre à son service un grand nombre d'Italiens, surtout de Napolitains et de Siciliens ; il les avait comblés de faveurs et leur avait permis de conserver la religion chrétienne, se piquant en toute matière d'une large tolérance. Grâce aux relations qu'ils avaient conservées en Italie, ces transfuges y entretenaient un sourd mécontentement contre l'Espagne, excitaient les Turcs à y porter leurs armes victorieuses et allaient même jusqu'à inviter leurs compatriotes à se ranger sous la

(1) *Le nonce Borromée au cardinal Rospigliosi*, ch., 9 octobre 1669, NS, v. 136 : « *L'inviato d'Inghilterra...* »

(2) *Le cardinal Rospigliosi au nonce Borromée*, ch., 26 octobre 1669, NS, v. 136 : « *La piazza di Candia...* »

domination des Turcs, « bien plus douce, assuraient ils, que » celle de maint prince chrétien (1). » Une ligue offensive et défensive de toutes les puissances catholiques était le seul remède contre ce danger et le pape chargea son nonce de négocier l'entrée de l'Espagne dans cette ligue avec vingt galères, seize vaisseaux et quelques troupes (2); s'il ne réussissait pas sur ce premier point, le nonce devait tenter d'obtenir un subside de cent mille écus, payable à Naples, qui eût permis au Saint-Siége de jeter les Cosaques sur le flanc des Turcs (3). Vains efforts, malgré la gravité du danger, reconnue par les ministres espagnols eux-mêmes, le patriarche Borromée ne parvint à rien obtenir de positif (4).

* * *

L'intérêt qu'avait la France à jouer le rôle principal dans la ligue négociée par le pape, pour être moins direct et moins immédiat que celui de l'Espagne, n'en était pas moins considérable. Il importait pour la gloire de Louis XIV de ne pas laisser d'autres puissances tirer vengeance des échecs et des humiliations subis par ses troupes sous les murs de Candie. « Sa Majesté Très Chrétienne devait donc non » seulement adhérer de son côté à la ligue, mais encore » inviter les autres princes à y adhérer par son exemple et » par des promesses généreuses et formelles (5). » Peu après

(1) « Grandissima copia di Christiani sono passati a servire il Turco e fra questi molti Italiani e di Napoli e di Sicilia particolarmente. Li quali invitano i Turchi con la facilità e richessa degli acquisti e con prattica e correspondenze ch'essi tengono in Italia, ad invaderla et i loro paesani ad abbraciare il Dominio del Turco che referiscono esser meno grave di quello di molti Principi Christiani. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Borromée*, ch., 9 novembre 1669, NS, v. 136 : « *Il vizir dopo...* »

(2) *Le même au même*, ch., 23 novembre 1669, NS, v. 136 : « *Dal Turco non vi è...* »

(3) *Le même au même*, ch., même date, NS, v. 136 : « *La pace di Venezia...* »

(4) *Le nonce Borromée au cardinal Rospigliosi*, ch., 20 novembre 1669, NS, v. 136 : « *Scorgo sin' ad hora...* »

(5) « Onde tanto più converebbe che con lo sforzo di una lega de Principi Christiani contro il Turco si risarcisse questa perdita, e Sa Mta Xma non solo vi concoresse dal suo lato ma invitasse gli altri col suo esempio e con offerte rilevanti e precise. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 5 novembre 1669, NF, v. 137, f. 187; m., v. 272, f. 176.

le cardinal Rospigliosi revenait à la charge : « Le grand-
» vizir, écrivait-il à Mgr Bargellini, semble décidé à passer
» l'hiver à Candie, ce qui fait craindre qu'il nourrisse les
» plus vastes projets contre la chrétienté ; une ligue contre
» l'ennemi commun est donc de plus en plus nécessaire,
» efforcez-vous avec tout le zèle possible d'obtenir le concours
» efficace de la France, d'autant plus que depuis la chute de
» Candie, causée par le départ de l'armée française, une
» intervention généreuse convient tout particulièrement à la
» gloire du Roi Très Chrétien (1). »

Malheureusement Louis XIV avait abandonné la politique chrétienne à laquelle Clément IX semblait l'avoir converti. « La triste nouvelle de la chute de Candie et de la trêve » conclue par les Vénitiens a fait changer les desseins du » roi et fait suspendre l'expédition que l'on organisait et celle » à laquelle on pensait pour plus tard (2), » écrit le nonce Bargellini. Malgré l'opinion publique qui reconnaissait l'opportunité de former une ligue contre les Turcs, avec obligation pour tous les alliés de secourir celui des leurs qui serait le premier attaqué (3), la politique royale s'éloigna de plus en plus de l'esprit chrétien et lorsque le nonce vint une dernière fois rappeler au roi l'urgence qu'il y avait à opposer à l'Islam, de plus en plus menaçant, les forces de tous les princes chrétiens, Louis XIV ne répondit d'abord qu'en termes vagues, puis crut s'en tirer par une plaisanterie d'un goût douteux et demanda à Bargellini s'il croyait que la république de Venise qui venait de contracter, disait-il,

(1) « Il Gran Vizir si mostra risoluto di ivernar in Candia, il che fa temere ch'egli habbia pensieri più vasti contro la Christianità, onde alla difesa di essa è sempre più necessaria la lega contro il comune innimico et V. S. dovra con ogni premura possibile procurar che vi si concorra vigorosamente da cotesta parte tanto più che dopo la caduta di Candia al partir dell' armata francese ciò conviene particolarmente alla gloria del Re X[mo]. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 12 novembre 1669, NF, v. 137, f. 188 ; m., v. 272, f. 187.

(2) « Ma la mala nuova ch'è venuta qui della perdita di Candia e della tregua con i Venetiani, fa mutar disegni e sospender l'armamento presente et il futuro. » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 18 octobre 1669, NF, v. 137, f. 772 ; m., v. 272, f. 153.

(3) *Le même au même*, 25 octobre 1669, NF, v. 140, f. 292

une alliance offensive et défensive avec les Turcs entrerait dans la ligue projetée (1). Du reste, en recevant l'ambassadeur que lui envoyait le sultan, Louis XIV allait montrer à la face de l'Europe son désir de renouer avec la Porte ses anciennes relations de bonne amitié.

* * *

On se rappelle que, tandis que se déroulaient sous les murs de Candie les événements que nous avons racontés, les relations diplomatiques entre la France et la Turquie, n'avaient pas été rompues et que, malgré son rappel, Denis de La Haye avait continué à négocier très activement. Au printemps 1669, une escadre de trois vaisseaux, sous les ordres de M. d'Alméras, avait cinglé vers les Détroits pour en ramener, croyait on, l'ambassadeur rappelé (2), il n'en était rien; d'Alméras allait chercher à Salonique un envoyé turc, « à la suite, nous dit un rapport diplomatique, d'un » nouveau traité de commerce conclu par M. de La Haye » avec la Porte. On assurait que Sa Hautesse avait accordé » beaucoup de privilèges à la nation française et avait » diminué de moitié les droits que l'on était accoutumé de » payer ». De plus le sultan conservait La Haye auprès de lui, jusqu'au retour de son envoyé (3).

Ce rapport diplomatique devançait les événements. Aucun traité n'avait encore été conclu, le Grand-Seigneur se contentait de charger un officier inférieur de sa chambre, un *chiaou* ou *capidgibassi*, Soliman-Agha-Mustafa-Raca, d'une mission secrète auprès du roi de France. C'était là toutefois un premier succès pour la politique de Louis XIV. L'envoi de ce personnage, bien que de rang secondaire, était une

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, ch., 6 décembre 1669, ND, v. 98, f. 227 (copie).

(2) *Rapport diplomatique* du 10 avril 1669, NF, v. 139, f. 40.

(3) « . . Il che credesi in seguito d'un nuovo trattato d'allianza e di commercio concluso dal S[r] de La Haye, ambasciatore di Francia con la Porta, e assicurasi che S. A. habbi accordato molti privileggi alla nation francese e diminuito la meta degli imposti soliti a pagarsi. » *Rapport diplomatique* du 14 juin 1669, NF, v. 139, f. 227.

marque de déférence de la part du sultan, qui témoignait ainsi des inquiétudes que lui causait l'intervention de la France dans les affaires de Candie.

Soliman-Agha débarqua à Toulon au commencement du mois d'août (1). L'annonce de son arrivée avait inspiré de grandes inquiétudes à la diplomatie pontificale et vénitienne, inquiétudes que venait encore augmenter le secret gardé sur le caractère de sa mission (2). Les instructions les plus pressantes prescrivirent au nonce « de s'employer avec le » plus grand zèle à obtenir que le roi ferme généreusement » les yeux sur toute offre de quelques avantages qui pourrait » le détourner d'employer plus efficacement sa royale piété » au profit et pour la défense de notre sainte religion, qui » pour le moment ne peut plus être défendue que par le bras » de Sa Majesté... (3) »

D'accord avec l'ambassadeur Morosini, qui avait prévenu le roi que jamais l'empereur ne recevait un envoyé turc qui ne fût pas officiellement revêtu de la dignité d'ambassadeur (4), le nonce était parvenu à arracher à Lionne « la » promesse que le Turc ne serait pas reçu par le roi s'il ne » venait qu'avec le caractère de simple envoyé, mais qu'on » ne pourrait lui refuser une audience de Sa Majesté s'il » portait le titre d'ambassadeur. Nous insisterons certaine- » ment, ajoute Bargellini, pour que l'ennemi commun ne » réussisse pas à détourner avec sa fourberie habituelle, les » secours de ce royaume pour Candie (5). »

(1) *Rapport diplomatique* du 23 août 1669, NF, v. 140, f. 93.

(2) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, même date, NF, v. 140, f. 92.

(3) « Venendo hora costà il Chiaus Turco, che verisimilmente porterà propositioni da alienarne S[a] M[ta], è tanto più necessario che V. S. impieghi ogni officio perchè la M[ta] S[a] chiuda generosamente gli occhi a qualunque offerta di quegli avantaggi che possano divertirla dall' uso più efficace della sua real pietà in beneficio e difesa della nostra santa religione, la quale non può hora esser da altri sostenuta che dalla mano di S[a] M[ta]. » *Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini*, ch., 3 septembre 1669, NF, v. 137, f. 170 v° ; m., v. 272, f. 58.

(4) *L'ambassadeur Morosini au sénat*, 12 juin et 17 août 1669, BNP, Mss. italiens, *Dépêches des ambassadeurs vénitiens*, 1668-1669, Filza144. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 357.)

(5) « E parso al S[r] Ambasciatore di Venetia et a me di procurare che il Ministro Turco non conferisca col Re sopra la sua commissione et ha promesso Monsù de

Sur ces entrefaites, Soliman-Agha fit connaître le but de sa mission et déclara que Sa Hautesse l'avait envoyé en France pour demander au roi s'il voulait conserver l'alliance avec la Porte et renouveler les antiques capitulations ; dans l'affirmative le sultan enverrait à Paris un de ses principaux pachas, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, conclure un nouveau traité très avantageux pour le commerce français dans le Levant (1). Malgré tous les efforts du nonce et de l'ambassadeur vénitien, l'envoyé turc fut, dans le courant de novembre, reçu en audience par Lionne, avec le cérémonial usité en Turquie pour les réceptions d'ambassadeurs français par le grand-vizir. Soliman refusa de s'entendre avec le ministre et prétendit avoir à remettre, sous peine de perdre la tête, une lettre de son maître adressée au roi en personne.

Cette attitude causa une grande inquiétude au nonce ; bien que l'envoyé prétendît n'être venu en France que pour complaire au roi, Bargellini exprima à Rome la crainte que le but de sa mission fût de détourner Louis XIV de sa politique chrétienne et de ses projets d'une grande expédition en Orient, en lui laissant croire qu'il était porteur d'offres très avantageuses de paix et d'amitié de la part du sultan (1).

Bargellini ne s'était pas trompé. Par ses demi-confidences, par le soin apporté à conserver jusqu'au bout un caractère mystérieux à sa mission, Soliman-Agha était parvenu à se faire attribuer une importance qu'il était loin de mériter et à leurrer le roi et ses ministres.

Tenu à l'écart, bien qu'avec beaucoup d'honneurs, tant que le sort de Candie avait été en suspens, l'envoyé turc avait subitement vu croître sa notoriété dès que l'on eut appris la chute de la place. Reçu par le ministre, il allait

Lionne che se egli verrà con carattere di semplice inviato non tratterà con S^a M^tà, ma che non potrebbe esserli negato l'adito alla M^tà S^a quando porti quello di ambasciatore. Insisteremo certamente perchè il commune nimico non riesca divertir col solito inganno li soccorsi di questa parte per Candia. » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 6 septembre 1669, NF, v. 140, f. 129.

(1) *Rapport diplomatique* du 20 septembre 1669, NF., v. 1669, v. 140, f. 187.

(2) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 8 novembre 1669, NF, v. 140, f. 317.

bientôt, malgré l'assurance formelle et réitérée donnée par Lionne au nonce (1), être reçu par le roi lui-même.

L'audience eut lieu le 5 décembre 1669, avec un faste inouï et avec toutes les pompes de la royauté, contrastant singulièrement avec le méchant appareil de l'envoyé turc. « Pour le recevoir avec plus de magnificence, nous » apprend Olivier Le Fèvre d'Ormesson, le roi s'était fait » faire un habit tout couvert de diamants, et l'on disait » qu'il y en avait pour quatorze millions. Je vis de près » son chapeau, où étaient les plus gros diamants. Mon- » sieur était aussi vêtu et paré de pierreries et de perles, » et M. le duc, de diamants seulement. Pour recevoir le » Turc, l'on avait préparé un trône au bout de la galerie du » château-neuf. Cette galerie était meublée de très belles » tapisseries et entre autres de certaines étoffes de soie » peintes à personnages, comme les tapisseries. M. Le Brun » les avait retouchées...Tous les cabinets, les tables, les vases, » les cuvettes et les guéridons d'argent y étaient... Dans la » place entre les deux châteaux étaient les deux compagnies » de mousquetaires à pied, ayant tous des justaucorps de » velours noir avec des boutons de cuivre doré. Après, les » gardes suisse et française en haie. Derrière eux étaient les » gardes du corps, les gendarmes et les chevau-légers faisant » huit escadrons de chaque côté ; les gardes de la porte, les » cent-suisses et beaucoup de gardes du corps étaient au » dedans. Sur les trois heures, le Turc arriva à cheval, » précédé de vingt Turcs, tous avec des robes vertes de serge » et des turbans fort sales, lui, avec une veste rouge de » camelot au plus, car il n'y parut point d'or, ni de soie,... » et après suivaient sept ou huit autres à cheval, aussi mal » vêtus que les autres. Rien ne parut si pauvre, ni si misé- » rable... Nous sûmes qu'il était entré assez fier dans la » galerie, tenant à deux mains un sac de toile d'or où était » sa lettre ; il fit trois révérences baissant seulement la tête, » et donna sa lettre au roi et demanda qu'elle fût lue. Le roi

(1) *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 6 décembre 1669, NF, v. 140, f. 439.

» la fit ouvrir, et, comme elle était longue, il dit qu'il la
» verrait et ferait réponse. Le Turc se plaignit que le roi ne
» s'était pas levé pour recevoir sa lettre, et dit qu'on le
» traitait mal. Le roi répliqua qu'il en usait comme il avait
» accoutumé, et le Turc se retira mal content (1). »

En fait, cette lettre du sultan que Soliman-Agha remettait au roi avec tant d'insolence, était des plus insignifiantes et ne contenait aucune des belles promesses que l'envoyé semblait avoir annoncées.

* * *

Ces nouvelles ne devaient plus parvenir à Clément IX. Depuis longtemps déjà, la santé du pape, qui jamais n'avait été fort brillante, s'était de plus en plus affaiblie ; dès le 5 février, l'abbé de Bigorre écrivait à Lionne : « Sa Sainteté
» prend extrêmement les choses à cœur, et on remarque
» que, toutes les fois qu'elle s'émeut, elle souffre. Si bien
» que, plusieurs personnes qui l'approchent particulièrement
» sont persuadées que, si Sa Sainteté éprouvait un chagrin
» un peu fort, on la pourrait perdre en peu de temps (2). »

La nouvelle du retour prématuré de Navailles avait aggravé cet état et à la fin du mois d'octobre, les alarmes de la cour pontificale devinrent continuelles « tant à cause
» de quelques excès que Sa Sainteté avait faits en des
» exercices de dévotion que du chagrin qu'elle avait reçu à
» la nouvelle de la reddition de Candie et de la paix que les
» Vénitiens avaient faite avec le Turc (3). » Peu après, Bourlemont écrivait de son côté : « ce qui a le plus affligé
» Sa Sainteté est la paix des Vénitiens avec les Turcs qui
» assure leurs conquêtes et les fera penser à attaquer la
» chrétienté d'une autre part (4). »

(1) *Journal d'Olivier Le Fèvre d'Ormesson*, édition Chéruel, t. II, pp. 577-578.

(2) *L'abbé de Bigorre à Lionne*, 5 février 1669, AEP, *Rome*, v. 196. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 388.)

(3) *Analyse de Saint-Prêt*, AEP, *Rome*, papiers et documents. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 388.)

(4) *L'abbé de Bourlemont à Lionne*, 29 octobre 1669, AEP, *Rome*, v. 200. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 356.)

Malgré sa douleur et l'état précaire de sa santé, le pape désira voir le comte de Vivonne à son retour de Candie. « Je me suis rendu ce matin à son lever, écrit Vivonne au » roi, et j'ai reçu de Sa Sainteté tous les honneurs et » toutes les honnêtetés possibles. Sa Sainteté voulait » savoir de moi comme les choses s'étaient passées à Candie (1). »

La bienveillance du cardinal et du bailli Rospigliosi ne fut pas moindre. Ce dernier déclarait en toute occasion qu'il n'oublierait jamais l'honneur que lui avait fait la France de placer sous ses ordres tant de braves guerriers, la seule allusion au passé qu'il se permît, c'était, en célébrant les mérites des officiers français, de dire qu'il se louait principalement du maréchal de camp Colbert (2). Il consentit même, à la demande de Vivonne, à lui délivrer un certificat d'entière satisfaction pour la manière dont le comte avait servi sous ses ordres à Candie (3). Cette complaisance donna au duc de Navailles l'audace de se plaindre au bailli du bruit que l'on faisait courir que Sa Sainteté n'était pas satisfaite de ses services et de lui écrire : « ma seule consolation est donc » dans ce rencontre si fâcheux en Vostre Excellence, qui » peut avec autant de justice que de facilité effacer les » fausses impressions que l'on auroit voulu donner à Sa » Sainteté contre la personne du monde qui sera toujours » la plus pleine de respect pour ses ordres et la plus pas- » sionnée pour son service. Je vous demande les mesmes » offices auprès de M. le cardinal vostre frère, duquel je » voudrois que mon innocence fust aussy bien conneue que » son mérite l'est de toute l'Europe (4). » Il y avait peu de raison pour refuser à Navailles ce que l'on avait accordé à

(1) *Le comte de Vivonne au roi,* 21 octobre 1669, AMP, *Galères,* 1669. (GÉRIN, *o. c.* t. II, p. 352.)
(2) *L'abbé de Bourlemont à Lionne,* 12 novembre 1669, AEP, *Rome,* v. 201. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 353.)
(3) *Le bailli Rospigliosi au roi,* 23 octobre 1669, AR, « *Viaggio...* » p. 591.
(4) *Le duc de Navailles au bailli Rospigliosi,* 30 novembre 1669, AR, « *Viaggio...* » p. 603.

Vivonne et Vincent Rospigliosi, après quelques hésitations, finit par donner au duc le certificat de satisfaction qu'il avait osé lui demander (1).

De son côté le pape avait, par chirographe du 29 novembre, approuvé tout ce qu'avait fait son neveu pendant ses deux campagnes en Orient et lui avait fait don de l'étendard du crucifix, sous lequel il avait combattu (2).

* * *

Dans l'entretemps l'état du pape avait empiré, un bulletin de santé daté du 26 octobre déclarait que le pontife souffrait d'un violent catarrhe de la tête, qui l'obligeait à garder le lit par précaution (3). On dissimulait son véritable état ; le pape avait eu une attaque d'apoplexie : Lionne, bien informé, écrivait au cardinal-neveu. « Les cheveux me dressent encore » d'horreur à songer au péril que nous avons tous couru, le » 25e de l'autre mois, en la personne si précieuse de notre » Très Saint-Père (4) » et le nonce Bargellini adressait à Rome le billet suivant : « M. de Lionne m'informe, en termes » des plus affectueux, qu'outre le premier avis reçu ici de » l'accident du Saint-Père, que l'on dit être une attaque » d'apoplexie, il en a encore reçu par courrier spécial un » autre avis portant que la maladie de Sa Sainteté a fait » des progrès non sans danger.

» Néanmoins le roi n'a pas encore pris de mesures, ni » donné d'ordres pour faire partir pour Rome l'ambassadeur » et les cardinaux qui doivent y défendre les affaires de la » couronne. Le ministre déclare publiquement que Sa » Majesté a préféré négliger ses propres intérêts que de » donner un motif de peu de satisfaction ou de déplaisir à

(1) *Le bailli Rospigliosi au duc de Navailles,* 31 décembre 1669, AR, « *Viaggio...* » p. 605.
(2) *Missione del bali Fra Vincenzo Rospigliosi,* AR, Atti di famiglia.
(3) *Avviso* du 26 octobre 1669, NF, v. 276, f. 186.
(4) *Lionne au cardinal Rospigliosi,* 22 novembre 1669, AEP, *Rome,* v. 201. (GÉRIN, *o. c.*, t. II, p. 389.)

» un pontife si digne et pour lequel elle professe un respect » et un amour incomparables (1). »

Clément IX vécut encore tout le mois de novembre, s'occupant autant que possible, comme nous l'avons vu, des affaires de la Sainte-Église. Le 29 novembre, après avoir promu à la pourpre huit nouveaux cardinaux, parmi lesquels son maître de chambre, le vieil Altieri, qui allait lui succéder sous le nom de Clément X, le pape fit ses adieux au Sacré-Collège. Les cardinaux « s'étant tous rendus en sa chambre » et assis à l'entour de son lit, Sa Sainteté leur avait fait un » petit discours latin, prononcé d'une voix assez intelligible, » vu sa faiblesse et son abattement, leur demandant excuse » de ses manquements et les exhortant à être unis pour » l'élection d'un pape, selon les inspirations de Dieu et de » leur conscience (2). »

Jusqu'au bout la vaillance du vieux pontife fut admirable... « Comme il se sent hors d'espérance de guérir il ne veut » plus se ménager : ses grands dangers sont les défaillances » qui le prennent de temps en temps, et il reste pâmé (3). » Les évanouissements se reproduisirent, la fièvre survint ; le 2 décembre, le pape manifesta le désir de recevoir les derniers sacrements, il reçut l'extrême-onction avec entière présence d'esprit et ayant conservé toute l'énergie de son caractère (4) et, le 9 décembre, au point du jour, il rendit le dernier soupir, « après trente heures d'agonie et un travail

(1) « Con significationi affectuosissimi mi fa credere Monsù de Lionne, che oltre il primo avviso havutosi quà dell' accidente di N^{o} S^{re}, quale si dicea d'apoplesia, ne capitò un altro successivamente per persona espressa, portando haver l'indispositione di S^{a} Sta preso incremento non senza pericolo. Nondimeno non haver il Re fatto passo, nè dati gli ordini consueti in simili apprensioni per l'incaminamento costà dell' ambasciatore e de' Cardinali che promuovano il servitio della Corona, e publica Sua Eccellenza che la M^{tà} S^{a} ha voluto più tosto trascurare gl'interessi proprij, che di apportar motivo di poca sodisfattione, o di dispiacere ad un Pontifice si degno et a cui professa un' ossequio et amor' incomparabile. » *Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi*, 29 novembre 1669, NF, v. 140, f. 418.

(2) *L'abbé de Bourlemont à Lionne*, 30 novembre 1669, AEP, *Rome*, v. 201. (Gérin, *o. c.*, t. II, p. 390.)

(3) *Le même au même*, même date, ibidem.

(4) *Avviso di Roma*, 3 décembre 1669, NF, v. 276, f. 289.

» épouvantable. » « Votre Majesté, écrit l'abbé de Bourlemont au roi de France, y perd beaucoup et toute la chrétienté (1) ! » Dès le lendemain notification officielle du décès était adressée à tous les princes catholiques (2).

Les graves nouvelles de la maladie du pape avaient causé partout une profonde douleur (3), à Paris on fit des prières publiques pour sa guérison (4) ; aussi la nouvelle de sa mort causa-t-elle dans tout le monde chrétien de sincères et unanimes regrets (5).

Aucun des contemporains ne met en doute que c'est au chagrin causé par la chute de Candie qu'il faut attribuer le trépas du pape Clément IX. « On tient que la perte de Candie » et le déplaisir qu'il en eut contribuèrent beaucoup à sa » mort » dit Pellisson (6), et de son côté l'ambassadeur vénitien Grimani, si activement mêlé aux évènements de ce pontificat, écrit : « Ce bon pontife ressentit avec une profonde » pitié l'issue de la dernière campagne et l'on a cru que ce » coup l'a jeté dans la tombe (7). » Les Espagnols furent aussi de cet avis (8).

Sur son désir, Clément IX fut inhumé dans la basilique de Sainte Marie Majeure, dont il avait été chanoine et où son successeur, Clément X, lui érigea, en 1671, un superbe mausolée.

(1) *L'abbé de Bourlemont au roi*, 9 décembre 1669, AEP, *Rome*, v. 204. (Gérin, *o. c.*, t. II, p. 390.)

(2) *Au roi de France*, 10 décembre 1669, NF, v. 276, f. 312.

(3) *Le nonce Trotti au cardinal Rospigliosi*, 2 novembre 1669, NV, v. 108 : « *Il male di N° S^{re}...* »

(4) *Le nonce Bargellini au même*, 13 décembre 1669, NF, v. 140, f. 457.

(5) *Le même au secrétaire du Conclave*, 27 décembre 1669, NF, v. 140, f. 495.

(6) PELLISSON, *Histoire de Louis XIV*, t. III, p. 178.

(7) « Rissenti umanamente quel buon pontefice il termine dell' ultima campagna, e fu creduto che quel colpo lo gettasse nel sepolcro. » *Relation de l'ambassadeur Grimani. Relazioni di Roma*, t. II, p. 353.

(8) AMY-A-BERNARDY, *o. c.*, p. 59, n. 2.

CONCLUSION.

L'étude de la guerre de Candie sous le pontificat de Clément IX, au moyen de la correspondance des nonces, nous a permis de constater que ce pieux pontife resta fidèle au zèle traditionnel du Saint-Siège pour la défense du patrimoine de la Foi contre le flot grandissant des invasions musulmanes.

Après avoir contribué à rétablir la paix entre la France et l'Espagne, le pape s'efforce de promouvoir une grande expédition des princes catholiques pour délivrer Candie et réussit, aidé par les circonstances, à obtenir un puissant secours de Louis XIV.

Il aplanit aussi toutes les difficultés qui, tant en France qu'à l'étranger, s'opposent à la réalisation des promesses royales.

Enfin, malgré les déceptions causées par l'humiliant échec de l'expédition française, malgré la douleur ressentie à la chute de Candie, il persévère dans sa politique généreuse et chrétienne et tente, mais vainement, l'union des princes catholiques contre les Turcs.

Dans toutes ces négociations diplomatiques, seul le Saint-Siège s'est affranchi des considérations égoïstes et parfois mesquines qui retenaient les puissances et contribuèrent, en grande partie, à faire échouer les efforts du pape et à ruiner finalement ses espérances.

Ni Venise, par la duplicité de sa politique, ni l'Espagne, par son apathie, ne secondèrent l'initiative pontificale, sans que leur état d'épuisement et leur impuissance suffisent à excuser complètement leur attitude.

En somme, c'est en France que l'appel de Clément IX trouva l'accueil le plus généreux. Le peuple, le clergé, la noblesse et l'armée se montrèrent fidèles à l'esprit chevaleresque et chrétien. Malgré la tiédeur de son entourage et malgré la traditionnelle politique de bonne amitié entre la France et la Porte, Louis XIV nous paraît avoir sincèrement pris en main la défense de la chrétienté en Orient. Seule de toutes les puissances catholiques, la France fit en ces circonstances preuve de générosité et il faut lui en savoir gré !

Mais si l'intervention du roi fut sincère, elle fut loin d'être désintéressée.

Tant à l'égard du Saint-Siège qu'à l'égard de la Turquie, il obéit, en envoyant ses troupes au secours de Candie, à des calculs politiques qui diminuent considérablement ses mérites et sa générosité.

La *Paix de l'Église* et les progrès de l'influence française à Rome d'une part, d'autre part, l'empressement mis par la Turquie à renouer des relations cordiales, qui allaient bientôt aboutir au renouvellement des capitulations, payèrent largement le roi de ses sacrifices et, malheureusement pour sa gloire, sa politique chrétienne cessa avec les causes qui l'avaient fait naître.

Combien plus noble et plus généreuse fut la conduite du Saint-Siège et combien plus noble et plus généreux était le but qu'il s'était proposé ! Il ne s'agissait pas pour la papauté d'avantages politiques ni commerciaux, mais de la conservation à la foi chrétienne de deux cent mille âmes et d'un royaume capable d'arrêter les progrès des Turcs dans la Méditerranée.

Seul l'égoïsme jaloux des états européens empêcha le succès des desseins de Clément IX.

Le pape s'était voué corps et âme à l'œuvre de la délivrance de Candie, dernier boulevard de la chrétienté en Orient, il y avait consacré toute l'activité de sa diplomatie, toutes les ressources de ses états et de sa fortune privée, aussi lorsque devant l'Europe impassible il assista à l'écroulement de ses plus chères espérances, sa douleur fut si grande qu'il ne put y survivre.

L'œuvre de Clément IX ne devait pas périr avec lui. Le noble est généreux exemple que lui avaient légué ses prédécesseurs, il le laissa à son tour aux chefs suprêmes de l'Église, rehaussé de tout l'éclat de ses sacrifices et de son dévouement. Ses successeurs devaient continuer sa glorieuse tradition : Clément X (1669-1676) ne négligea rien pour promouvoir la Sainte-Ligue contre les Turcs. Innocent XI (1676-1689) réussit enfin à la former et à la maintenir debout au travers des plus grandes difficultés et permit ainsi aux chrétiens de reconquérir la Hongrie et de briser à jamais la puissance ottomane sur le Danube (1).

Bien plus, même au sujet de la Candie, la pensée de Clément IX lui a survécu. L'idée de délivrer l'île de Crète du joug ottoman est restée vivace ; notre génération a été le témoin des efforts héroïques tentés par les Candiotes eux-mêmes pour s'arracher au joug ottoman et rentrer dans la grande famille des nations chrétiennes et nous avons vu, grâce à l'intervention diplomatique des puissances européennes, ces efforts aboutir à arracher au sultan la reconnaissance de l'autonomie de l'île sous un gouverneur chrétien.

(1) W. Fraknoi, *Papst Innocenz XI und Ungarns Befreiung von der Türkenherrschaft*. Fribourg en B., Herder, 1902.

APPENDICE.

Documents inédits et pièces justificatives.

N° 1.

—

Rapport du nonce de France, Bargellini, sur ses négociations relatives aux affaires de Candie sous le pontificat de Clément IX.

—

Al Sig^r Card. Altieri Patrone,
li 3 Ottobre (1670).

Ristretto dell' operatosi da Monsr Bargellini, arcivescovo di Tebe, Nunzio in Francia, nell' affare di Candia.

Con profusioni di gratie fu favorita la Francia dalla santa memoria di Clemente IX, in corrispondenza delle quali il Duca di Chaulne, ambasciadore Christianissimo a cotesta corte, dichiarò ch'il suo Re havrebbe fra l'altre sodisfationi operato qualche cosa per difesa della causa publica in Levante. In questa versavano apunto il principal pensiero e le più singolari applicationi e premure del Papa; nè v'è potentato cattolico a chi non fussero rappresentate dai Nuntii della Santità Sua per animarli e spronarli ad accorrervi, come non v'è dispaccio per me, nel corso di due anni, in cui non si leggano verificate con ordini frequentissimi di procurarla in specie da questo regno, che havea forze formidabili senz' altro impegno e l'armata marittima inutile nel Mediterraneo, per sottrarre alle armi ed alle catene del Turco l'isola di Candia. Molto havrei a rapprensentar

humilmente a V. E. intorno alla mia condotta diretta sempre a far con pienezza le parti impostemi dalla Santità Sua, ma bastrà a mio credere, ch'io le riferisca le particolarità più rimarcabili, pretermettendo le superflue eccitative per lo più il zelo e virtù de' ministri regii, a gli ufficii presso il principe per far valer le preghiere dell' afflitta Christianità, che l'invitavano a liberarla della dura e si lunga servitù che soffriva.

Il Duca di Lorena, spinto dalla generosità di quel sangue, che nell' opere grandi e per il vantaggio della nostra santa fede si è sempre studiato di segnalarsi, fu il primo ad offerir se stesso e 4 mila combattenti, e di mantenerne sù la piazza 2 mila pagati a sue spese sin che vi durasse l'assedio et in ricompensa desiderò solamente ch'il Papa gl'impetrasse la Neutralità a cui si era consentito nei moti tra le due Corone, le quali cessorno poi con l'instrumento di Pace publicatosi in Aquisgrana. Quei tra S. A. et il Palatino fraposero indugio all' effetto delle promesse enunciate, anzi non fu poco in fine di guadagnar il punto di far persister l'A. S. nel proponimento di renderle corrisposte dopo la guerra in che si trovava impegnata.

Le rimostranze pontificie in un mio viglietto, che fu letto in consiglio, operorno che fosse decretato il soccorso di Candia, ma non la forma et il numero delle truppe, apprendendosi la perdita del commercio nei mari di Levante et in conseguenza del profitto annuo di sei millioni.

Non si hebbe difficoltà di prometter uffici col Duca di Lorena, che l'obligassero ad esseguir le intintioni favorevoli a' Venetiani o allo stando sollecito delle sue soldatesche, di permettere al Principe di Sulsbach di portarsi a militar in Candia col suo reggimento di 2 mila huomini e di assicurar che, seguito il cambio delle ratificationi della Pace, si sarebbero determinati li sovvenimenti e spedito corriere a cotesta corte con tal nuova. Volsi io esserne un prontissimo sollecitatore, massime sù l'avviso della tripla Allianza tra li Re Inglese e Suevo e li stati d'Olanda, ricevutosi dalla Corte con amarezza e sentimento, e proponendo una lega de' Potentati cattolici contro la Porta, quale sarebbe potuta valere per distrugger li vasti disegni de gl' Heretici o per render almen l'armi loro di minor grido e di minor auttorità, fui volentieri ascoltato e disse all' hora S. M. Xma d'esser disposta a soccorrer Candia, come in effetto lo fece col regalo di 100 mila scudi e con la permissione alla Republica di far leve et estraher dal Regno provisioni da bocca e da guerra. Si dichiarò Sua Maestà, ch' a ciò s'era risoluta in ossequio principalmente di Sua Beatitudine, si che fu da me prevenuto l'ambasciadore Veneto nel farsene li debiti ringraziamenti alla Maestà Sua.

Segui in questo mentre l'intimatione alle truppe di Lorena di tenersi pronte per la guerra di Levante, e s'hebbe il disgusto di sentire che da essa ne risultasse uno sbando notabile, quale necessitò il Duca di mandar quì all' Ambasciadore Veneto il denaro per assoldar 1500 huomini, che con altri 2500 doveano esser condotti in Levante e capitaneati dal cavaliere d'Arcourt. A' quest' effetto si portò egli a riceverne gli ordini precisi di S. A. che furono di sollecitar quì la scritta leva e l'imbarco, non meno di sua persona, che di tutto il corpo dell' armata, quale havrebbe militato sotto le insegne Pontificie, volendo bene S. A. mostrar di concederlo per il sostento della Religione, ma di riceverne principal eccitamento del rispetto e rassegnationi sue verso il vicario di Cristo. Ricusò la Republica 1500 cavalli del Duca, ch' erano compresi nei 4 mila soldati, onde il cavaliere d'Arcourt pregò l'ambasciadore d'intercedergli in cambio il comando sopra altretanti fanti dei mantenuti dalla sua patria dentro la piazza. Fu da me riferito a Roma questo desiderio di lui e si degnò il Papa di far ufficii conformi, ma non hebbero luogo per molte fortissime ragioni dedotte dal Senato. La negativa apportò dispiacere al pretensore, che non mancò di manifestarlo in diverse opportunità, essagerando sopra l'iresolutione del Sr Giustiniani, che pretendea incaminassero le truppe a 4 o 500 per volta, e protestando in fine che per le incessanti ommissioni del sudetto ministro egli volea ritirarsi da ogni impegno e deliberatione giovevole a Candia. Mi riusci di raddolcirlo e d' haver parola ch' havrebbe cieccamente donato a miei ufficii tutto l'arbitrio suo et, havendogli pur' anche fatto conoscer ch' il maggior frutto dell' assistenze accordatesi dal Duca consisteva nella celerità, disse, che l'havrebbe promossa incessantemente, com' io la posi in consideratione a S. A. medesima con lettera mia in accompagnamento d'un Breve del Papa.

Parea certamente che l'Ambasciadore Veneto caminasse con lentezza e non facesse caso dell' offerte d'huomini di valore, mentre fu creduto non desse orecchio a quella del Duca di Navaille di levar un reggimento di ufficiali riformati e di spingerli alla difesa di Candia sotto conditioni molto ragionevoli.

Stando le cose in questi termini, io non desisteva dalle insistenze, perchè l'arcivescovo d' Ambrun disponesse il Conte della Foilliade, suo fratello, al viaggio di Levante et a segnalar il valor e virtù sua in quel teatro d'honore et in vero non senza profitto, perchè il Conte o Duca di Roanes, come voglian dire, fece la generosa risolutione di levar duecento ufficiali riformati a sue spese e di condurli al cimento, con la permissione del Re, che non solo l'accordò benignamente ma lo regalò di 25 mila scudi per aiuto di costà, quale fu poi motivo al

prefato Duca d'accrescer per metà il numero degl' huomini destinati al seguirlo.

Si compiacque ancora il Re, ad instanza mia in consideratione di Sua Sta, di somministrar loro due vascelli per l'imbarco, dentro quali furono ricevuti parimente il Conte di S. Paolo, figlio della Duchessa di Longavilla, con quantità considerabile di volontarii e S. M. dava titolo di suo picciol soccorso a queste genti, che unite a quelle di Lorena (senza però il Cavaliere d'Arcourt impegnato nei moti col Palatino) partirno per Levante nel mese d'Ottobre del 1668.

L'avviso di questa speditione riempi l'animo del Papa d'una somma contentezza, tanto più che la piazza era ridotta in somma penuria di difensori et augustiata sempre più dal numero della forza dall' ostinatione dell' inimico.

E perchè ben conosceva la Santità Sua ch' alla publica necessità del Christianesimo era necessario un rinforzo maggiore et era persuasa che la pietà e zelo dell' ordine ecclesiastico in questo Regno non promettevan meno che il coraggio e valor militare de' suoi soldati in sovvenimento di Candia, scrisse suoi Brevi a ciascuno de' Vescovi per disporli a contribuirvi.

Furono da me ricapitati prontamente e fatte al Re le rimonstranze opportune, acciò restasse servita S. M. d'appoggiar col credito ed autorità sua il piissimo desiderio del Pontefice. E si hebbe favorevole in tutte le cose, anzi potendo acquistarsi la gloria di difensor della causa di Dio e di liberatore dell' oppressa Christianità, disse ch' a primo tempo havrebbe fatte passar in Candia forze considerabili e per difesa della Piazza e per scacciar il Turco da tutta l'isola.

Protestò nondimeno S. M. che ciò non saria potuto seguire se non havesse havuto per compagni S. M. l'Imperatore, il Re Cattolico e li Principi d'Italia, e perciò pregava Nostro Signore a disporne gli ufficii più efficaci et a credere che, riuscendo a S. B^{ne} d'indurli a dar soccorso, ancorche debole di gente o di denaro, per un tempo determinato, havrebbe S. M. supplito con una flotta poderosa di 70 vascelli e si sarebbe forse portata in Tolone per accelerarne con la presenza il miglior armamento. Fu questa una nuova giocondissima alla Sta di Nostro Signore, quale non tardò a scrivere da per tutto a tenor delle Regie proteste, non senza speranza di riuscirvi, mentre la Regina di Spagna havea dichiarato per l'inanti una perfettissima volontà, gli effetti della quale venivano ritardati dal timor di soggiacer a nuova guerra, e lo stesso tratteneva l'Imperatore di manifestarli dal suo canto; si che per li rispetti enunciati, mi ordinò la Sta S. di chieder al Re, a suo nome, la parola di non attaccar per qualunque causa o pretesto li stati di Casa d'Austria per tutto l'anno 1669.

Obedendo prontamente alli cenni ricevuti a conferirne con Monsù de Lionne, che mostrò meravigliarsi della dimanda, ove per sicurezza della Pace v'era un istromento publico, e con vivo sentimento disse che Spagnoli, nello stesso tempo che sollecitavano leghi offensive e difensive contro la Francia, per quanto contenevano le cifre del decano di S. Michele, cercavano facilità d'impegni da questa parte. Con significationi conformi et anche con l'esclusiva rispose il Re alle instanze che in appresso gli ne furono da me fatte, ma disse di voler soccorrer la Candia ed attender di udire che gli altri Principi fossero del medesimo sentimento per dar principio all' opera; nè le mie rimostranze, che sarebbe stato più glorioso di far l'impresa con le sole sue forze quando gli altri havessero potuto concorrervi, nè ragioni assai forti, che nessuna cosa potea esser più propria a divertir la gelosia concepitasi della potenza di S. M. che l'impiegarla con sollecitudine a soccorer Candia, riuscirno a fargli mutar risolutione. Ciò ch' a me non fu possibile di conseguire, al che contribuirno pur' anche li moti contro la Lorena per obligar quel Duca al disarmo. In ordine alla parola desiderata dalla Spagna, fu promossa e s'ottenne poi per le notitie havutesi da Madrid con lettera di Mons. Patriarca Borromeo delle dispositioni della Regina stabilite di mandar alla difesa di Candia 20 Galere et alquanti vascelli et all' hora si hebbe parimente ogni certezza ch' il Re havrebbe fatto passar nei mari di Levante un validissimo soccorso, non mai però la dichiaratione del come e del quanto, non ostante le premure di S. Sta per esserne informata col fine di poter scriver accertatamente a suoi ministri presso gl'altri Potentati cattolici.

Per via di Monsù de Lionne seppe solamente la Santità Sua la deliberatione di volersi mandar molti vascelli sotto lo stendardo Pontificio e sotto il comando del Duca di Beaufort o del Signor Cardinale de Vandomo suo fratello, quando Spagnuoli non havessero voluto unirsi al primo di loro. Questo punto versava in mille difficoltà, onde mi fu imposto da Roma di procurar destramente che tutta l'armata fosse comandata dal Generalissimo di S. Chiesa, con la subordinatione a lui dell' ammiraglio di Francia e d'ogni altro Generale dell' Unione. Altrettanti ne fece il Re prima d'accordarla, in riguardo massime all' esempio di D. Giovanni d'Austria nella battaglia di Lepanto, ma rettorno superate con le ragioni di costà, onde hebbi la fortuna di rappresentare che S. M. cedesse alla prerogativa, che li parea convenirli di giustitia, ch' un principe della Sua casa e grand' ammiraglio della Corona fosse Generalissimo dell' armata e dichiarava ch' il Duca di Beaufort havrebbe obedito al Prefeto di S. Chiesa e volea che prendesse le Patenti di S. Sta e

ch' inalberasse li stendardi Pontificii. Desiderò la M^{ta} Sua ch' il primo stendardo fosse il Crocefisso, che la sua armata precedesse in tutti li rincontri quella di Spagna, che li soccorsi fossero a dirittura portati in Candia, che si stabilisse il Rendevous delle forze unite dopo sbarcate le soldatesche, che S. Sta spedisse corriere a Marseglia con la patente di Generale per il duca e che questo in mancanza del Generalissimo comandasse l'armata. Eccomi però nell' allegrezza d'haver pienamente adempito le commissioni di costà, e se pretese non riuscì all' abbate Siri di privarmene con la sua scrittura con cui cercò dissuader il Re dalla speditione contro Turchi, anzi hebbi motivo di sentirla notabilmente accresciuta per haver nostro Signore inviate le Patenti e li stendardi come sopra, e deferito in tutto e per tutto alle suppliche di Beaufort e del Conte di Vivonne, Generale delle Galere, et a giusti desiderii del Re loro signore. Per Generale di terra dichiarò S. M^{ta} il Duca di Navaille. Si che, fattesi tutte le deputationi necessarie e concertatesi le cose a sodisfatione tutt' intera e di Roma e di quà, ogn' uno a chi spettava travagliò a far unione di militie e di provisioni da bocca e da guerra, dovendo servire per un corpo d'armata numerosa di 8 mila in 9 mila soldati.

Nel mentre non perdendo d'occhio questi vescovi, feci io le più esatte diligenze per disporli a contribuir al sostento della causa publica nella piazza di Candia, e si compiacque il Re di renderle assistite con l'auttorità delli ufficii suoi. Con permissione di S. M^{tà} essi si congregorno in assemblea, in cui fu risoluto di pregar il Papa di conceder un Giubileo e di scriver a Vescovi d'essortar li popoli a far limosine con larghezza e di portarneli molto più col primo essempio.

Si degnò Nostro Signore d'accordarlo alle preghiere del clero, e riuscì di far un rauno di contante sino alla somma di cento e più mila scudi, con la quale fu fatta qualche provisione per Candia e molte per uso d'un spedale, ch' i vescovi ordinorno fosse stabilito nella piazza per servitio dei feriti, e di tutti della Natione, e de' stranieri ancora che fossero caduti indisposti.

Superatosi dunque il punto di non romper con la Porta per non perder il commercio di Levante ed il profitto di 6 millioni, di esporre sopra 50 mila Christiani, che vivono nel paese Ottomano sotto la protettione della Francia, al pericolo d'esser tagliati a pezzo, derogatosi alle massime della Corona di tenersi bene col Turco, provistosi ai moti della Lorena, che diedero luogo a qualche ritardo delle Regie deliberationi, ottenutasi dopo molte repugnanze la parola di non attaccar la Spagna, guadagnatosi l'animo di S. M^{tà} in

una qualche sua irresolutione sopra gli avvisi delle mosse di D. Giovanni d'Austria e della disperata salute del Re cattolico, screditatasi la scrittura dell' abbate Siri, concertatasi la subordinatione del Duca di Beaufort al supremo comando del sig[r] Baly frà Vincenzo Rospigliosi Generale di S[ta] Chiesa, partì finalmente l'armata dalle coste della Provenza, numerosa di sopra 70. vele, e la S[ta] Memoria di Clemente IX hebbe la gioia d'apprendere da suoi ministri d'esser stata veduta nel porto di Civita Vecchia, carica d'huomini, di monitioni ed attrezzi militari in ogni maggior abondanza.

Dopo 16 giorni di prospero viaggio, in cui nacquero pretensioni, non approvate da questa corte, del Conte di Vivonne col Generalissimo in materia del cerimoniale che furono ammesse per non volersi apportar pregiuditio all' impresa, giunse la flotta nella piazza di Candia, a chi fu di gran sollievo, e non minor coraggio alle soldatesche. Queste in parte e molto più le Francesi si accinsero subito ad una gran sortita, in cui non si hebbe propitia la sorte, ancorchè da principio parea dovesse la vittoria dichiararsi per il buon partito, anzi vi morì con il fior della nobiltà il Duca di Beaufort, vinto non dal valore, ma dalla moltitudine dell' inimico e molto più forse dal disordine de' suoi.

Ciò seguì nel mese d'Agosto, e diversamente se ne parlò nelle corti de' principi, ancorche in Roma si procurasse sostener nel più possibile le parti del Re Christianissimo. Anzioso io, che s'accorresse sollecitamente al bisogno della piazza, pregai il maresciallo di Bellefont (cavaliere esperimentato in guerra e nel gabinetto), a far unioni di militie et a condurnele, al che condescendesse volontieri a tenor d' una memoria, della quale feci costà inviare indrizzo. E voleudo il Re contribuir al piissimo proponimento di S. Ecc[za], non solo gliene concesse la facoltà, ma comandò che levasse un reggimento di 1500 huomini a spese della Corona, con dichiaratione di volerlo mandare per sei mesi; e che fosse chiamato reggimento Clemente in ossequio del Papa, et un altro da levarsi susseguentemente reggimento Rospigliosi, per mostrar la sua stima verso questa casa. Corriero del Duca di Navaille portò poi quì l'avviso d'esser egli risoluto di partir con tutta l'armata al primo di Settembre, per le raggioni che a bocca havrebbe riferite, onde sempre più angustiati l'ambasciadore Veneto et io scrivessimo al Re, supplicandolo di supplir con altre forze. Le risposte di proprio pugno di S. M. furono favorevoli in modo che, con gli stessi vascelli del Navaille, si sarebbe fatto prontamente il trasporto in Levante di 5 in 6 mila soldati sotto la condotta di Bellefont, a chi N° S[re] dava il carico di suo Generale, con le conditioni concertate da me a tenor degl' insegnamenti di Roma,

con speranza che la piazza si sarebbe tenuta tutto l'inverno, e con sicurezza, ch' a primo tempo vi haverebbe la Francia, che disapprovò altamente la risolutione del Navaille, spinto una poderosissima flotta per sottrarla affatto al suo pericolo sempre più crescente. Ma tutto svani con la funesta nuova della resa di quella Metropoli e si perdette anche la congruenza di stringere una lega contro gl' infedeli, come l'unico mezzo della salvezza della Christianità. Fu da me progettato e procurato insieme di saper le conditioni desiderate dal Re per concorrervi, e se S. M. desiderava farla offensiva o diffensiva solamente, non senza haver trovate ottime dispositioni, che forse potrebbono hora ravvivarsi per l'auttorità di Nostro Signore e per le prudentissime direttioni di V. Em^{za} ove all' uno et all' altra respettivamente paresse opportuno.

Archivio Vaticano, *Nunziatura di Francia*, v. 275, ff. 247v°-353.

N° 2.

L'internonce Vibo au cardinal Rospigliosi.

—

Il rend compte des dispositions peu favorables rencontrées chez Lionne relativement à la promesse de ne pas attaquer les possessions espagnoles en Italie.

—

« Udienza havuta dal S^r di Lionne. »

Parigi, li 9 marzo 1668.

Em^{mo} e Rev^{mo} Sr Padron Colend^{mo}.

Mercordi mattina mi portai dal S^r di Lionne sopra tre particolari che haveva da trattare con S. Ecc^a. Il primo d'havere un passoporto per le robbe di Mr Nunzio Bargellini. Il secundo per sapere... della sospensione d'arma. Il terzo, come il più premente, per parlare a S. Ecc^a sopra il fatto del Breve nella med^a maniera che accenno d'haver fatto col Sr Card. di Vendosme.

La mia fortuna a trattare di tutti i susdetti tre negozii fu grande perchè non trovai il Sign. di Lionne oppresso, nè de negozii, nè de raccorenti, come succede per lo più, si che l'udienza durò per più d'un hora nella seguente forma.

Al primo articolo . . . .
. . . .

Al secundo . . . .
. . . .

Mi resta hora a participare riverentemente alla somma bontà di V. Ema quanto mi è reuscito di ritrarre dal Sig. di Lionne sopra il particolare del terzo punto concernente il Breve che doveva presentare il Sr Cardinale di Vendosme.

Con egual vigore di quello ho accennato a V^a Em^a nella relazione dell' udienza che ho havuta dal Sign. Card. di Vendosme, ho proccurato di rappresentare a S. Ecc^a il motivo che haveva havuto S^a B^ne di far presentare al Re X^mo il Breve inviato con quest' ordinario, come anco la speranza, che si haveva di rapportarne dalla singol^ma pietà della M^ta X^ma l'effetto che se ne doveva sperare, massime se S. Ecc^a vi aggiungerà i sui officii, ne quali la Sta S^a haveva riposta buona parte delle sue speranze. Il Sig. di Lionne ha scoloritto poi mi rispose.

« Io non so, che il Re determinerà in questo fatto; dimani il sig. Card. di Vendosme (al quale ho consignato il piego di Pallazo, che gli era diretto) deve andare a San Germano per presentare il sud^to breve et intenderà i sensi di S. M^ta. Io so ben adire a V^a. S^ia. che l'effetto di questo breve produrrà poco frutto ai Veneziani e ritarderà dal canto degli Spagnuoli l'effettuazione della pace, perchè sotto pretesto di valersi delle forze, che ponno cavare del regno di Napoli e stato di Milano (venendo di essere assicurati che S^a M^ta non sia per voltar l'armi da quelle parti) staranno più ostinati a venire ad un trattato di pace »; aggiungendomi che conosceva benissimo esser questo un artificio de' Spagnuoli e che però non volevano dare nelle reti : che sapeva anco che i Spagnuoli havevano machinato di fare una lega de' principi d'Italia contro la Francia, il che haverebbe havuto qualche effetto, se non fosse che S. Sta si è diacharata che non ne voleva essere, nè entrarvi. A tutte queste espressioni fattemi con qualche sentimento dal Sig di Lionne, io non stimai di risponder altro se non che non sapeva vedere che il sud^o breve potesse servire d'alcun pretesto ai Spagnuoli di valersi delle forze che hanno in Italia in difesa della Fiandra, mentre compliva loro egualmente, per non dir di più, di conservare gli stati, che havevano in Italia dal pericolo che correvano d'esser invasi da' Turchi, un volta si fossero impadroniti in Candia, per difesa della quale i principi d'Italia si sarrebbero uniti per dare un soccorso competente alla S^ma Republica, se non temessero di vedersi molestati dall' armi di Francia; che era questo il minore aiuto che si dovesse sperare da un Re X^mo, mentre non vi risponeva del suo.

Il Sr di Lionne mi tornò a repplicare che doppo che il Sr Card. di Vendosme havesse presentato il suo Breve al Re, havrebbe procurato d'intender meglio i sensi della Mtà Sa, per farli rappresentare costì dal suo ambre alla somma bontà di S. Bne, e mi monstrando di voler scrivere mi licenziai. Con l'occasione del ordinario che partirà doppo domani per Spagna accennerò il tutto al Sig. Carle Visconti

Io non devo relasciar di dire reverente a Va Ema che sono già quindici giorni che questi ministri aspettavano sudo Breve, per quanto il Sig. Abbate Buti mi ha detto haverlo scoperto dal Sigr di Lionne, il quale gli haveva detto che la Mtà S. non haverebbe dato alcuna parola di non voler attacare l'Italia, quantunque non havesse intensione di farlo.

MICHELE ANTONIO VIBO.

Archivio Vaticano, *Nunziatura di Francia*, v. 134, f. 189.

N° 3.

Lettre du Clergé envoyée à NN. SS. les prélats pour le secours de la ville de Candie.

MONSIEUR,

Les soins paternels de S. Sté sur l'Eglise Universelle lui faisant prévoir les conséquences de l'entreprise des Turcs, opiniastrés depuis vingt-cinq années pour se rendre maistres de l'isle de Candie par la prise de sa ville capitalle, qu'ils regardent comme un boulevar qui les arreste et qui empesche leurs vastes desseins sur l'Italie, l'ayant porté à nous escrire un bref du 21 août dernier qui a esté accompagné d'une lettre de Mr l'archevesque de Thesbes son Nonce, par lequel Sa Sainteté nous avertissoit du pressant péril où estoit la ville de Candie, devant laquelle les Turcs ont mis le siége et ouvert la tranchée il y a vingt deux mois, espérants par le nombre de leurs soldats et par la longueur du siége lasser plus tost que de vaincre ces illustres et généreux défenseurs duChristianisme, qui soutiennent cette place avec tant de constance et de vigueur contre un ennemy si puissant et si redoutable à des gens qui n'auroient pas pour but de leurs travaux la gloire de Dieu plus tost que leur propre vie.

Dans ce danger si pressant nous avons creu devoir conférer entre les évesques que leurs affaires tant spirituelles que temporelles

arrestoient à la cour, des moyens que nous avions d'assister la Chrestienté et de seconder le zelle imcomparable de N. S[t] P. le Pape Clément neufviesme, chef et prince des évesques, et de contribuer à son exemple, chacun selon nostre pouvoir, en ordonnant dans nos diocèzes des prières publiques pour demander à Dieu qu'il luy plaise par sa miséricorde garentir cette importante place de tomber dans les mains des infidelles, y joignant l'ausmosne qui en est la compagne qui doit estre inséparable de l'oraison, laquelle seroit par vous destinée pour le secours de la Candie; vous conviant, Monsieur, d'agréer en cela la déliberation que nous avons tenue pour ce sujet aux grands Augustins, le 18 de ce mois, et d'exciter le zelle de vostre clergé à porter vos diocézains par leurs exhortations et encore plus par l'exemple de leurs liberalles contributions à donner chacun selon son pouvoir pour une affaire si sainte, si pleine de piété et si nécessaire à la Chrestienté et pour tenir éloigné autant qu'il se pourra cet ennemy juré du nom chrestien, qu'il vaut mieux abattre et arrester dans la Grèce que d'attendre qu'il soit rendu en Italie, qui est une des plus belles et plus importantes provinces de la Chrestienté.

Vostre prudence scaura mieux juger des suites et de la nécessité de secourir au plus tost la Chrestienté en cette occasion que nous ne pourrions vous l'expliquer par nos lettres, aussy nostre dessein n'est pas d'exciter vostre zelle qui n'en a pas besoin, ny de prévenir vos lumières, mais seulement de vous faire le récit de cette affaire, tel que M[gr] l'archevesque de Thesbes, nonce de Sa S[te], nous l'a faict; nous espérons que les effets de vos soins feront paroistre à toute la terre que l'Eglise de France ne cède en zelle ny en piété à aucune austre.

Ce pendant, Monsieur, nous travaillerons de nostre costé avec pareille application à seconder le pieux dessein de Sa S[té] et demeurons avec toute l'affection possible

Monsieur,

Vos très humbles et très affectionnés serviteurs et confrères, les archevesques et évesques assemblés extraordinairement aux Grands Augustins pour les affaires du clergé.

Signé. L'archevesque de Rouen, président et contresigné par les agents généraux du clergé de France.

A Paris le 24 décembre 1668.

Collationné à l'original par nous, agents généraux du clergé de France.

L'Abbé de Guemadeuc. L'Abbé de Lesseins.

Archivio Vaticano, *Nunziatura di Francia*, v. 136, f. 321.

N° 4.

Le roi de France au pape.

—

Il lui demande des indults pour les territoires conquis.

—

TRÉS SAINT-PÈRE,

Le plus doux fruit que j'aye recueilly de la paix est la satisfaction que V. S^té^ a eue des facilités que j'y ay aportées. J'estime plus que toutes mes conquestes les témoignages publics et particuliers qu'elle en a rendus et à ce prix je tiens surpassé le sacrifice que j'ay fait tant du passé que de l'advenir au seul désir de luy plaire. Si un fils avec ces sentiments peut tout espérer d'un bon père, je suplie V. Béatitude par ces tendres relations de vouloir perfectionner autant ouvrage de ses soins, en adjoustant aux indults qu'il luy a plus de m'accorder, ceux des pays qui me sont venus par le traité d'Aix-la-Chapelle; la multitude des autres graces qu'elle a déjà versées sur moy me faisant conoistre que la source de ses bontés est inespuisable, m'asseure encore de celle cy. Je luy répons aussy pour ma part d'une d'une reconoissance infinie et me remettant du surplus et principalement sur la Candie à mon cousin le duc de Chaunes, je confirme à V. S^té^ qu'il est impossible d'estre plus zelé pour l'honneur du St Siège et pour la splendeur de son nom que le sera toute sa vie.

A St Germain le 27 de May 1668.

Trés St Père.

Vostre très dévot fils,
Louis.

Archivio Vaticano, *Principi*,
v. 92, ff. 241-242.

N° 5.

Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi.

—

Promesses de Louis XIV pour Candie ; il exige le concours des autres princes chétiens.

—

Di Parigi da Monsignor Nunzio.

13 Novembre 1668. Deciferato primo Decembre.

Dando parte al Re di ciò che haveva operato con l'Assemblea de' Vescovi per Candia e supplicandolo a dar l'anima al negotio con il

mostrarne compiacimento, Sua Maestà mi promise farlo con ogni calore, e mi disse esser pronta a primo tempo di ordinare che passino forze considerabili in Candia, non tanto per difesa di quella Piazza, quanto per cacciar l'inimico comune dal Regno.

Non parer bene però a Sua Maestà l'accingersi solo a questa impresa senza che l'Imperatore, il Re di Spagna et li Principi d'Italia facciano le loro parti unitamente, per non tirarsi adosso tutta la rabbia del Turco; esser però necessario e facile che la Santità di Nostro Signore si compiaccia, con il suo fervore, unirli tutti in questo tempo di pace per difesa della causa universale, nella quale tiene cosi gran parte la Casa d'Austria per l'immimente pericolo di Napoli e Sicilia; pregare istantemente Sua Maestà la Santità Sua a degnarsi passar questi officij, perchè prometteva di essere il primo all' ordine e che a quest' effetto haveva ordinato al Duca di Baufort di accrescere l'armata di molti vascelli e stare pronto ad ogni cenno. M' humiliai a questi sentimenti cosi pij e generosi di Sua Maestà e promisi rappresentarli alla Santità Sua et a Vostra Eminenza, come riverentemente faccio. &.

Achivio Vaticano, *Nunziatura di Francia*, v. 137, f. 397-397v.

N° 6.

Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini.

—

Il le charge d'obtenir du roi de France
la promesse solennelle de ne pas attaquer l'Espagne pendant un an pour permettre
à toutes les puissances catholiques de secourir Candie.

—

A 4 Decembre 1668.

A Monsignore Nunzio in Francia.

La generosa dispositione mostrata dal Re a contribuir nella seguente stagione quanto sia in sua mano al soccorso per Candia per liberarla entieramente dal dominio del Turco, ha riempito di consolatione l'animo paterno di S. Sta, che con tanta applicatione è risoluta a procurar da per tutto la congiunzione delle forze de' Principi a questo fine. In Spagna la Bontà della Regina vi ha mostrato dalla sua parte efficacia e prontezza di volontà, ma il timore d'haver a soggiacer a nuova guerra e per conseguenza il bisogno appreso di difendere i proprij stati, sospende et impedisce la risolutione di soccorer altri.

Il medesimo effetto può dubitarsi che sia per cagionarsi in Vienna et altrove dalla medesima causa ; onde nessuna cosa può conferir tanto a liberar il regno di Candia del Turco, nella seguente campagna, come il promettersi da S. M. X^{ma} che per qualche anno, d'almeno per tutto il seguente, non sarà dalle sue armi molestata alcuna parte degli stati del Re Catt^{o}, nè per terra, nè per mare.

Se la M. S. si compiace di dar sopra di ciò la sua real parola, ancora a conditione che si dia eguale scambievolmente dalla Spagna verso la M. S, verrà ella a dare alla causa publica del Christianesimo non solo quello che in aiuto di essa contribuirà delle proprie forze, ma ancora quanto vi concorrerà dell' altrui, che ne sono hora ritenuti per la gelosia concepita di quelle di S. M.

Questa sera medesima scrive N^{o} S^{re} particolari suoi Brevi in Spagna per promover questo bene si grande della nostra santa religione e vi farà dal suo lato ogni sforzo possibile, ma il tutto è riposto in questa siccurezza ch' il Re X^{mo} dia di non offendere gli stati del Re Catt^{co} ; e perchè hora è in piedi il trattato in Lilla sopra li dependenze delle conquiste, sarebbe necessario esprimere che, non concludendosi in esso aggiuntamento, S. M. nondimeno, in consideratione della causa publica, sospenderà il prendersi sodisfatione con l'armi per tutto l'anno seguente almeno. Se V^{a} S^{ria} potrà sopra di ciò rittrare dalla M^{tà} S^{a} promessa certa di sua real parola, vuole S^{a} S^{tà} che, con speditione espressa, la significhi ella subito a Mre Nunzio in Spagna, perch' egli possa in quella corte portar l'affare all' entiero compimento.

Il far lega effettiva fra le Corone richiedarebbe soverchia lunghezza, onde il meglio è che ciascheduno dia alla Rep^{a}. Veneta quel sussidio di gente pagato, di denaro, monitioni e vascelli ch' egli potrà; et in questo è necessario che S. M. X^{ma} si degni spiegarsi precisa e distinctamente di quanto ella sia per dare, almeno in confidenza con S. S^{tà} che la riterrà in se, cosi piacendo a S^{a} M^{tà}, perchè la S^{tà} S^{a} possa procurar da altri ciò che manchi et ordinare un sforzo sufficiente al fine desiderato.

Per evitar l'odio del Turco possono gli aiuti mandarsi sotto nome della Rep^{a} di Venetia e di S^{a} Sta, ma ciò non deve proporsi da V^{a} S^{ria}, solo potrà accettarlo se si proporigà da S^{a} M^{tà}, la quale non deve considerar l'irritarsi, la rabbia del Turco, perchè di lui non ha da temere, e la gloria, e il merito, e la grandezza che per riportarne merita l'applicatione efficace della M^{tà} S^{a}. E se, col armata maritima, vorrà parimente oprar da se, o servando la bocca de' Dardanelli per impedire i soccorsi alla Canea, o correndo allo stesso fine opportunamente ritto il giro di Candia e le Coste della Morea, o facendo con particolare attaco qualche utile diversione, sarà tutto in sua piena libertà.

Sua Santità con la suppressione di alcune religioni inutili contribuirà molto dal suo lato, ma è necessario saper da chiascheduno quanto sia per fare per poter prender ben le misure che dette; onde si attende che V^a Sta in questa parte e nell' altra della sicurezza della pace con Spagna, per tutto l'anno seguente almeno, faccia sperimentar effetti staordinarij dello studio e del valor suo, operando e serviendo tutte in Spagna e quà in maniera che possa stabilir la conclusione e l'effetto di si grave affare.

Archivio Vaticano, *Nunziatura di Francia*, v. 137, f. 83.

N° 7.

Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi.

—

Peu de disposition rencontrée chez le roi à donner sa parole de pas attaquer les Espagnols.

—

Di Parigi da Monsignor Nunzio

4 Gennaro 1669. Deciferato a 26 detto.

Prensentato da me il Breve sopra li soccorsi di Candia e la conversione degli Ugonotti a Monsù di Lionne, lo pregai istantissimamente a contribuir l'opera sua all' uno et all'altro effetto. Assai acremente mi rispose circa la parola, che si desidera dal Re che non venghino molestati, per terra o per mare, li Regni di Sua Maestà Cattolica, almeno per un anno, dicendomi che dalla Spagna si trattavano leghe offensive e che havevano le *città* (cifre) in mano, trovate nella casa del Decano di S. Michele, che è stato carcerato : che se Sua Santità non fosse conosciuta di una bontà infinita, si crederebbe che domandasse ciò per dar tempo a Spagnuoli che si mettessero ben a cavallo; e finalmente che non voleva rispondere, ma che Sua Maestà mi havrebbe meglio espresso i suoi sentimenti. Lasciai Sua Eccellenza, restando mortificato da questo nuovo emergente con pensiero di tornar di nuovo per raddolcir le cose, ma non è stato possibile veder Monsù di Lionne prima dell' audienza del Re, che mi è stata concessa questa mattina. Alla Maestà Sua ho portato il negotio nella miglior forma possibile e con quell' ardore mi viene spirato dalla lettera di Vostra Eminenza; mi ha ascoltato al solito e risposto benignissimamente Vescovo (la Maestà Sua), dicendomi non esser necessaria parola dove è la pace, non haver intentione di molestar la Spagna quando non le ne sia data causa, e non esser

ristretta a due o tre anni; poter venire il caso che habbia più tosto bisogno degli offitij di Nostro Signore acciò non venga assalita la Francia, tanto più che per certe cifre intraprese è venuta in cognizione che quella tenta far leghe offensive contro la sua Corona.

Ho risposto che le pretensioni delle dependenze et altri motivi di Sua Maestà rinovavano le gelosie, e perciò erano necessarie nuove cautele: che credevo vanità del carcerato le supposte cifre di leghe offensive, perchè non era persona da confidarsegli negotij di questa sorte, e supplicavo Sua Maestà a sospenderne la credenza sin tanto si fosse meglio informata della verità. Mi parve che il Re si serenasse, quale cortesemente mi disse: « datemi dunque qualche poco di » tempo da pensare ad una risposta di tanta conseguenza. »

Tornato a casa ho scritto un biglietto a Monsù di Lionne perchè la procuri conforme si desidera, e non mancarò di sollecitarla. &.

Archivio Vaticano, *Nunziatura di Francia*, v. 137, f. 449-450.

N° 8.

Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini.

—

Au sujet de la promesse de pas attaquer l'Espagne pendant un an.

—

A 5 febraio 1669. *Al medesimo (Nunzio in Francia).*

. . . .

. . . .

Monsù di Lionne ha scritto a me con una sua lettera particolare voler la M^{ta} Sua, per il principio d'aprile, dar numero considerabile di Vascelli, Galere, munitioni e genti da sbarca nell' Isola, pagate a sue spese per la seguente campagna.

Io gli rispondo con le dovute espressioni del gradimento di S. S^{tà} e della commendatione meritata dalla generosità del Re et insieme della premura che S. B^{ne} ha di vederne adempito l'effetto e V^a S^{ia} potrà con officij conformi dar calore all' Instanza. Circa il darsi parola da S. M^{tà} di non offender per un anno al meno gli stati del Re Catt^o s'incontrano le difficoltà significate costì a V^a S^{ia}; ma sempre questa gelosia impedirà il concorso dalla parte di Spagna nel modo che converebbe; onde io scrivo al med^o monsù di Lionne qualche cosa nel medesimo soggetto e V^a S^{ia}, senza mostrar di saper nè tutto ciò ch' egli habbia a me scritto, nè quanto da me si risponda a lui, potrà insister tuttavia perchè si tolga la gelosia [illegible] gna in

maniera possibile; non valendo il dire che per ciò basta il veder l'armata del Re X^{mo} impiegata in Levante, perchè questo non può vedersi che dopo esservi andato; onde il desinganno non è a tempo perchè la Spagna possa operare; oltra che il vedere un armata poderosa del Re in Levante, senza la parola di S. M^{ta} di non offendere, accrescerà il timore in vece di torlo, restando esposti a discretione di essa nel ritorno i Regni di Napoli e di Sicilia, dove si sa che i mali humori non sono estinti, etc.

Archivio Vaticano, *Nunziatura di Francia*, v. 137, f. 105v^{o}.

N° 9.

Le cardinal Rospigliosi à Lionne.

—

Remerciements pour les secours promis et nouvelles instances pour la promesse de ne pas attaquer l'Espagne pendant un an.

—

Al S^{r} di Lionne. Parigi.

Io havrei bisogno che l'istessa bontà di Vostra Eccellenza, la quale mi ha dato nella sua lettera tanto onde recar contento a Nostro Signore con gli avvisi del molto che la Maestà del Re è per fare in soccorso di Candia, mi desse ancora onde sodisfare alla Maestà Sua con l'intiera espressione del giubilo e della paterna tenerezza, con la quale Sua Beatitudine ha ciò sentito, commendando la generosa pietà di Sua Maestà e pregandole dal Signore Dio infinite benedizioni. Prego Vostra Eccellenza, quanto posso più vivamente, ad impiegar tutto il valor suo nell' adempir per me questa parte e rappresentare alla Maestà Sua l'affettuoso e paterno riconoscimento di Sua Santità, particolarmente per la deliberazione di mandar tutto sotto le Bandiere Pontificie e la mia somma venerazione per l'honore e la consolazione, che ho recivuto nel portarne una si grande a Sua Beatitudine.

Quattordici vascelli, quindici galere ben armate, quattromila huomini da sbarcar nell' Isola, pagati a spese di Sua Maestà per tutta la seguente campagna, e tante munizioni e provisioni militari, che Vostra Eccellenza mi descrive, sono un nervo molto considerabile di forze, e quando si spediscano con la celerità, che ella promette, non può sperarsene che un grande e rilevante profitto. Onde sentendosi con lo straordinario hieri giunto quà da Lione, che il Duca di Lorena

fosse già pronto a disarmare, non solo potrà tutto eseguirsi senz' indugio e difficoltà, ma l'havrà forse l'animo generoso della Maestà Sua nel contentarsi delle misure già prese e sarà portato a superarle in benefizio della causa comune del Cristianesimo.

Tutta la premura di Sua Santità è hora rivolta a ritrar da gli altri Principi quanto sia loro possibile allo stesso fine. Per la parte della Spagna nessun altra cosa può conferirvi maggiormente che la sicurezza di non haver, almeno per quest' anno l'armi Francesi ne' suoi stati. E sebene questa promessa non par necessaria, godendosi hora la pace, e può ritrarsi dal veder forze si considerabili del Re Cristianissimo impiegate in Candia, nondimeno questa chiarezza non apparirà se non quando la Spagna non sarà più a tempo ad operar per la presente campagna, et un armata potente del Re Cristianissimo in Candia. senza la sua parola di non offendere, potrà anzi dar gelosia a Napoli et a Sicilia e non toglierla in Fiandra, dove il difetto delle Galere e de' Vascelli e quattromila buomini meno non farà il Re Cristianissimo manco potente ad invaderla. Oltrechè o ragionevole, o panico che sia il timore, farà sempre il medesimo danno d'impedire i soccorsi di Spagna; onde all'incontro a Sua Maestà Cristianissima non può recare pregiudizio il prometter ciò, ch' ella per altro è per fare, e sua sarà la gloria e il merito anco di quello che dalla Spagna medesima si conceda.

Io apro a Vostra Eccellenza questi sentimenti con la confidenza ch' ella mi da, perchè stimo il maggior servizio, che possa rendersi a Sua Maestà Cristianissima il procurar che ogni parte d'un impresa si gloriosa sia riconosciuta dalla sua mano et a lei si volgano quelle benedizioni e prosperità, che devono aspettarsi da Dio, per questa causa, ch' è sua, e che per ciò dev' esser tutta di un Re si pio e si grande.

A Monsignor Nunzio non si è data notizia della dichiarazione precisa fatta da Sua Maestà, ma solo generalmente dell' impiego di forze molto riguardevoli per mare, e per terra.

Prego Vostra Eccellenza, con tutto l'animo, ad esser persuasa ch' io considero quanto devo le nuove obligazioni, e si strette, che mi ha ella imposte ancora in quest' occorrenza, e che, havendo goduto il contento di sentir da Sua Beatitudine commendato con particolare stima il merito di lei, non ho altro più a cuore che acquistarne alcuno col servirla per accreditarle quella vera e perpetua osservanza con la quale io mi professo. Di Vostra Eccellenza.

Servitore vero.

Archivio Vaticano, *Principi*,
v. 174, ff. 138-140.

N° 10.

Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi.

—

An sujet de la promotion de l'abbé-duc d'Albret au cardinalat.

—

Di Parigi da Monsignor Nunzio
21 Marzo 1669. Deciferato a 2 Aprile.

Questa matina è stato a vedermi il Duca di Chaunes e mi ha detto che Sua Maestà è per spedire hoggi un corriero a Vostra Eminenza con sua lettera di pugno nel particolare della desirata promotione del Duca di Albret. Che la Maestà Sua è restata sorpresa da quello viene scritto di costà dal Bigore, voler Nostro Signore attendere l'evento del soccorso di Candia, secondo gli effetti del quale risolverà nella promotione, e che questa viene difficoltata da Spagnuoli. Alla prima parte esaggerando il Duca dice che Sua Maestà scrive haver essa fatto fare il fattibile, non poter rispondere delli successi incerti della Guerra e credere che la Santità Sua e Vostra Eminenza devano restare egualmente sodisfatti se saranno buoni, come se fossero contrarij, che Dio voglia, perchè non succederà mai per mancanza di alcuna cosa dal suo lato.

Per quello tocca alla seconda parte, si duole Sua Maestà de' Spagnuoli che vogliano impedirgli una grazia in tempo che essa provede due armate, una maritima e l'altra terrestre, per difesa de' loro Regni di Napoli e Sicilia, e che ha donato la parola per un' anno di non molestarli per le dipendenze delle Piazze acquistate. Protesta la Maestà Sua che non impedirà mai una gratia simile. Replicando saovemente al Duca, gli ho fatto conoscere che, quando la Santità Sua havesse intentione di far Cardinale il Duca di Albret, sarebbe giusto e ragionevole prendesse una congiuntura speciosa presso il mondo e che potesse sodisfar gli altri Prencipi, come quella che le armi di Sua Maestà havessero liberata la Piazza di Candia dall' assedio o rotta l'armata di mare del Turco. Mi ha replicato Sua Eccellenza che al Re non dispiacerebbe forse di haver questo nuovo motivo per operare, ma vorrebb' esser sicuro, se le cose riuscissero male, non fossero di pregiudizio al Duca di Albret; che se la Santità Sua o Vostra Eminenza si compiacessero dare in un biglietto questa parola a Sua Maestà, la riterrebbe in se stessa e farebbe trattenere il Bigore a fare le istanze sintanto venisse il tempo. Che l'armi

Francesi si segnalassero o restassero battute, e Sua Beatitudine havesse dall' uno e dall' altro accidente il pretesto della promozione. Che non mancheranno mille modi alla Santità Sua di render sodisfatti i Spagnuoli e gli altri Prencipi, con il far conoscer loro che Sua Maestà opera più per se stessa che tutti assieme per la difesa della Christianità, alli quali non si pregiudica che nell' accelerare la promotione pochi mesi prima. In fine mi ha detto il Duca che il Re pregherà Vostra Eminenza a risponder liberamente in caso che Sua Beatitudine non volesse promuovere il soggetto, acciò possa dar ordine al Bigore che ritorni. Devo rappresentar con ogni ossequio a Vostra Eminenza che, per quello sento e vedo, essendo sodisfatto il Re in questo affare della promotione puol molto contribuire per la sollecitudine de' soccorsi, perchè si operi vigorosamente.

Archivio Vaticano. *Nunziatura di Francia*, v. 137, ff 559-551v°.

N° 11.

Le même au même.

—

Sur le même sujet.

—

Eminentissimo e Reverendissimo Signore Padrone colendissimo,

Essendomi riuscito penetrare dall' Ambasciatore di Venetia che le lettere del Bigorre, delle quali faccio menzione nell' inclusa cifra, hanno fatto maggiore impressione nell' animo del Re di quello mi ha rappresentato il Duca di Chaulnes, che S. M. scrisse a Vostra Eminenza una lettera un poco asciutta, che si era dato ordine al corriero non aspettare più di otto giorni la risposta et al Bigorre partire se non era favorevole, sono stato a trovar il Duca e dettogli liberamente che queste erano le formole proprie non per ottener la grazia della promozione del Duca di Albret, ma di levare dall' animo di Nostro Signore quei pensieri che forse aveva di farla. Si ricordasse havere le maniere civile et obliganti di Sua Excellenza conseguito gran cose in cotesta corte e spianate insuperabili dificoltà per le grazie degli indulti, che con inaudita generosità sono stati concessi da Nostro Signore al Re ; non si scordasse tener la medesima strada per facilitar questo negozio, nel quale forse Sua Santità cercava il

felice successo della liberazione di Candia per pretesto della promozione, col quale potesse render sodisfatti gli altri Prencipi, e che al Bigorre non si poteva creder tutto per motivo che caminava con troppo calore, quale senza prudenta alterazione ne maneggi. Non mi ha Sua Eccelenza negato cosa alcuna di ciò mi ha avvisato il Signor Ambasciatore, è restata in certa maniera confusa del mio parlare, che è stato alto assai, ha cominciato ad encomiare la generosità di Nostro Signore e di Vostra Eminenza, si è mostrata pronta di voler provedere ad ogni cosa, non crede necessario mutar la lettera del Re, et in fine, di suo ordine, il corriero si tratterà sino a mezza notte. A Vostra Eminenza profondissimamente m'inchino.

Parigi li 21 Marzo 1669.

Di Vostra Eminenza. Umil° Christ° servitore fidel°.
PIETRO, ARCIVESCOVO DI TEBE.

Archivio Vaticano, *Nunziatura di Francia*, v. 137, ff. 560-560v°.

N° 12.

Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini.

—

Sur l'organisation de l'expédition de secours.

—

A 12 febraio 1669.

A Monsignore Nunzio in Francia,

In una lettera che mi scrive Monsù di Lionne, confirmando la dispositione del Re ad inviare in soccorso di Candia buon numero di galere e di Vascelli nella seguente campagna e che, per sfuggire con gli Spagnuoli ogni malagevolezza, devano tutti legni di S^a M^{tà} andar sotto lo stendardo pontificio, insinua egli di più che sarebbe opportuno dare al duca di Beaufort il comando totale e supremo dell' armata per S^a S^{tà} e, se forse a ciò non s'accommodassero gli Spangnuoli, darlo al Sign. Card. di Vandomo, col quale il Duca suo fratello potrebbe convenire agevolmente, incorporandosi l'armata di S. M^{tà} con quella del Papa.

Questi due ripieghi sono e ripieni di prudenza e degni di somma lode per la pietà e'l zelo che li detta; ma, come nell' affare presente

il partito migliore non è quello che sia con più ragione e convenienza disposto, mentre rechi difficoltà al fine, ma quello che, con la facilità della pratica, fa godere il beneficio del effetto, pare doversi considerare che, in qualunque modo siano insieme in una medesima armata, squadre di Francia e di Spagna, sarà impossibile che non vi nascano differenze, ombre e male sodisfationi, e non si stia ad ogni momento in pericolo di veder insorger fra loro quella guerra che si cerca di portar contro il Turco.

Il vedersi dagli Spagnuoli commandar per S. S^{tà} e portar lo standardo pontificio da un Francese ancorche Cardinale, farà ch' essi non lo riguardino con quella indifferenza e sodisfatione ch' è necessaria per operare unitamente, e finalmente si perde quel mezo, che per tener uniti due estremi tanto opposti è si neccessario e che in occasione di differenze et ombre fra loro potrebbe interporsi per la quiete e distreggiare e temporreggiar per mantenerla et haver la confidenza d'ambe le parti come rappresentando il comun Padre di ciascheduno.

E anco assai considerabile per la Sta Sede che nell' unirsi con la squadra di Francia habbia a far ritirar la persona del suo generale e sostenire nel generalato pontificio il generale francese, il che può tirar conseguenze molto considerabili, poichè l'anno passato il Duca di Ferrandina non hebbe alcuna difficoltà nel cedere al generale di S. B^{ne} e cosi hanno fatto altri generali regii in simili casi, dove forse con quest' esempio potrebbe in avvenire pretendersi da loro che si prendesse il medesimo ripiego.

Per ritrovarne alcuno che potesse haver minor difficoltà, si è pensato quì a varij modi. Il primo di fare due armate, ambedue di Sua S^{tà} che operino in benefitio del isola di Candia, indipendamente l'una dall' altra, come appunto si è creduto esservi bisogno. L'una composta delle galere di S. B^{ne}, di legni Veneti, delle galere di Malta e di quelle di Spagna, che potrebbono o incorporarsi sotto lo stendardo pontificio,o tenere il proprio, e l'altra tutta del Re X^{mo}, essendo in se medesima molto considerabile per numero di galere e vascelli, che operasse sola, parimente con lo stendardo di Sua Santità; per evitar l'inconveniente ne' saluti in caso che le due armate medesime s'incontrassero, ordinarebbe S. S^{tà} che non si salutassero.

In questo caso potrebbe andarsi il duca di Beaufort in persona e si spera che, operando egli con la pietà e prudenza sua al fine del publico bene, trovarebbe maniera di render frutuoso il suo impiego et usar buona corrispondenza, ancora con l'altra armata, per cooperare unitamente all' ogetto commune. Ma vi rimane tuttavia doppia difficoltà, l'una è che perderebbe l'utilità di adoprar quest' armi unite

ove bisognasse, con la subordinatione ad un capo solo, e l'altro che possono forse gli Spagnuoli consentirvi, dolendosi che a i Francesi si dia un stendardo assoluto del Papa da far figura primaria da per se et a loro non resti ch' il secundo luogo sotto la squadra di S. S^{tà} senza prerogativa nessuna.

Pare dunque non esservi altro partito di minor difficoltà che quello, il quale mi fu nella antecedente proposto dal' istesso Monsù di Lionne, cioè che l'armata di Francia venga incorporata in quella di S. S^{tà}, senza proprio stendardo, sotto il pontificio, e se il Sig^{r} duca di Beaufort non vorrà intervenirvi si perderà veramente molto, ma non l'utilità intiera del armata, poichè non mancheranno a S. M^{tà} X^{ma} soggetti di molto valore da impiegarvi.

Se poi la X^{a} M^{tà} S^{a}, per adequar coll' opera la grandezza del suo animo, volesse assumere sopra di se tutta l'impresa della liberatione di Candia, e già che è per andarvi il maresciallo di Turena, accompagnarlo, per mare et per terra, con forze vali da far solo quell' impresa sotto le sue bandiere, si spiggirebbono tutti gl' inconvenienti sudetti e sarebbe somma la gloria di S. M^{tà} et eguale il piacere di S. S^{tà}, la quale goderebbe di veder coronata la M^{tà} Sua da questo gran merito presso il Christianesimo tutto.

V^{a} S^{ia} si vaglia di tutti i sudetti partiti e motivi, discorrendone a Monsù di Lionne e in modo ch' egli conosca che per parte di S^{a} S^{tà} si piegherebbe a quanto potesse conferire non solo a beneficio publico, ma anco alla sodisfatione e convenienza di Sta M^{tà}, ma che non può lasciarsi all' incontro di riguardar quello della S^{a} Sede e procurare ogni agevolezza al pronto rimedio di si grave pericolo della nostra Santa Fede.

Sproni V^{a} S^{ia} con quanto magiore efficacia ella può, perchè nel miglior modo possibile si dia mano all' effetto ch' è si necessario nell urgenza presente e tanto a cuore al zelo apostolico di S. S^{tà}.

Archivio Vaticano, *Nunziatura di Francia*,
v. 137, f. 107v^{o}.

N° 13.

Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi.

—

Il annonce la suspension des négociations entre Venise et la Turquie.

—

Di Parigi da Monsignor Nunzio,

3. Aprile 1669. Deciferato a 26. detto.

Vostra Eminenza sa benissimo che il Signor Ambasciatore di Venetia Morosini è mio stretto amico. Discorrendo di diversi negotij mi confidò che, dubitando la sua Republica di essere abbandonata da Principi Cattolici nella presente campagna, mandò il Molino per trattar pace o tregua con il Turco. Diede in un medesimo tempo ordine al Generale Morosini, se havesse ricevuto avviso di tregua o pace dal Molino, dovesse subito desistere da tutte le ostilità. Havuto ultimamente la Republica l'avviso della parola data dal Re a Nostro Signore di non molestare la Spagna, de' soccorsi che si mettono all' ordine e de' capitoli aggiustati con Sua Maestà circa la subordinatione al Generalissimo di S. Chiesa e l'unione del l'armata, è restato confusa et ha spedito in diligenza al Molino che non tratti più nè pace, nè tregua, et al Generale Morosini che non ubbidisca ma tiri avanti la guerra. Voglio credere che Vostra Eminenza sia avvisata da altra parte di questo segreto, con tutto ciò lo manifesto ad ogni buonfine. &c.

Archivio Vaticano, *Nunziatura di Francia,*
v. 137, f. 581-581v°.

N° 14.

Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi.

—

Sur le pamphlet de l'abbé Siri.

—

Di Parigi, da Monsignor Nunzio,

22. febraro 1669. Deciferato a 27. Marzo.

Questa matina mi è stato a trovare un Italiano, che non mi ha voluto dire il suo nome, al quale è stata data a copiare questa notte

l'inclusa scrittura con molta fretta, perchè l'autore voleva al levar del Re presentarla a Sua Maestà. Mi ha detto essere stato sorpreso da tanto horrore in leggerla, che non ha potuto, di meno al suo uscir di casa, venire alla mia per sgravar la sua coscienza con lasciarmene una copia. Confesso che, io pure leggendola, sono restato attonito che un huomo possa haver sentimenti tali contro il publico bene della Christianità, procurato con tant' applicatione del paterno affetto di Nostro Signore, che è la difesa di Candia. E seben credo che non potrà far il colpo che haveva disegnato quest' huomo maligno e sarà sprezzato e biasimato universalmente, perchè le cose sono troppo avanti e riesce sempre maggiore l'impegno di Sua Maestà con tutto ciò, a fine di poter meglio sbatterla mi sono tanto ingegnato con quello me l'ha portata, che mi ha detto esserne l'autore l'Abbate Siri. Dallo stile e dalle prime righe della scrittura me lo sono quasi imaginato, come anche da certi discorsi fatti in diversi luoghi et in particolare dallo sdegno che ha contro la Republica di Venetia per esser stato cacciato dal suo Dominio in termine di 24 hore. Sono stato però subito a communicarla all' Ambasciatore di Venetia, quale farà le sue parti per screditare l'autore e la scrittura, et io in riguardo delle notitie che si sono havute per l'affare di Castro, starò nascosto, nè mi moverò se non con l'ordine di Vostra Eminenza, sarà pienamente avvisata se l'Abbate Siri habbia fatta la scrittura per compiacere qualche malcontento per non haver havuta la carica conferita al Duca di Navaglia, perchè facilmente si scopriranno lodandola, e di tutto ciò che s'anderà acquistando, nel che adoprerò tutta l'applicatione possibile perchè non succeda sconcerto alcuno. &.

Archivio Viaticano, *Nunziatura di Francia*, v. 137, ff. 510-511.

N° 15.

Le cardinal Rospigliosi au bailli Vincent Rospigliosi.

—

Instructions pour l'expédition au secours de Candie.

—

Con un corriere, che passò da Milano lunedi passato, scrissi a Vostra Eccellenza succintamente quanto dell' armata di Francia e dell' intentioni del Signor Duca di Beaufort si era qui saputo fin' a quell' hora, del che mando ancora con questa all' Eccellenza Vostra

Se ne mandò il duplicato a 22 detto per via di Monsignor Nunzio in Napoli col Procaccio.

il duplicato, e godendo l'opportunità di poterlo ragguagliar più diffusamente di alcuni particolari, stimo ch' ella soffrirà volentieri il tedio di questa nuova relazione per rendersi pienamente informata di ciò che accade.

Il Sig^r Duca di Beaufort scrive che, essendo il Signor Conte di Vivonne figlio di un Duca e pari di Francia, et il Ducato sotto il nome di lui, vuole il Sig^r Duca nella propria habitazione honorarlo della mano, la quale egli da parimente al Duca di Navaglia. Se potesse conseguirsi con sodisfazione che il medesimo Sig^r Conte di Vivonne et il Generale di Malta si contentassero di non ricever da Vostra Eccellenza la mano nella sua galera, sarebbe molto proprio della qualità superiore di generalissimo, con la quale hora ella naviga, e di molto merito e gloria a Vostra Eccellenza medesima. E quando ciò non potesse conseguirsi, sarebbe anco minor male qualche ripiego di riceverli in letto, o altro simile. Nondimeno perchè il bene della causa publica deve preferirsi a tutto, non è da trattarsi ciò che con soavità e destrezza di maniere, e deve posporsi sempre al principale oggetto dell' unione e buona corrispondenza necessaria per oprar concordemente nella difesa di Candia e contro il comune inimico.

Quanto al trattamento di Vostra Eccellenza con l'istesso Signor Duca di Beaufort, rimane aggiustato affatto nel ripiego concertato di usare il vous parlando Francese, perchè l'Abate Bonfils, Agente del medesimo Sr Duca, ha mostrato qui una lettera di lui, nella quale gli da piena facoltà di accordar questo punto come qui si desidera, onde il medesimo Abate ha dichiarato essere il negozio finito et assicurato che il Sr Duca riceverà in Francese il vous con ogni sodisfazione. Io prego però Vostra Eccellenza ad avvertire che in questo punto non è bene che si faccia negozio veruno, nè pur per una sola parola, nè ella dica con altri di volere o non voler dar l'Altezza al Sr Duca, ma a dirittura e francamente gli parli di Vous, senza veruna riflessione, che tutto caminerà con civiltà e contento reciproco.

Il discorso che fu mandato di quà al Sr Duca di Beaufort circa il partito di attaccar più tosto il campo nemico nelle sue linee che la piazza della Canea, è stato approvato e lodato comunemente da lui e dal Sig^r Duca di Navaglia, come il migliore che possa prendersi ancora per espugnar poi la Canea più facilmente, sopra di che saranno a tempo a deliberar più accertatamente sù 'l luogo, e co' i lumi e consigli de' Capi Veneti.

Quanto al comando di terra, il Sr Duca di Beaufort si ristringe a dire che non pretende di haverlo sopra le truppe del Sr Duca di

Navaglia, ma che, potendosi dall' armata maritima mettere in terra sopra due mila huomini, questi devono comandarsi dal Sig^r Duca di Beaufort, come quelli che naturalmente sono soggetti a lui, ne scenderebbono per esser comandati da altri e che per ciò questi intende egli di comandare, e il Re Cristianissimo l'approva, e il Duca di Navaglia medesimo vi consente, col quale si sono già concertati di operare l'uno per una parte, e l'altro per un altra. In questo caso poi desiderava egli un breve di Nostro Signore per operar come suo generale, affine che anco le genti, che potessero sbarcarsi dalle altre Galere dipendenti dal Papa, come sarebbono le Pontificie e quelle di Malta, obedissero a lui e facessero un corpo medesimo con le sue truppe.

A ciò si è risposto per parte di Sua Santità, lodando la generosità del Sig^r Duca e mostrando ogni prontezza di S. B^{ne} a sodisfarlo in cosa che sarebbe di particolar gloria anco a Sua Santità, ma che, essendosi per mezo del Nunzio in Parigi dato conto al Re Cristianissimo di questo affare, era precisa necessità il sopraceder nello spedire il Breve fino ad attenderne la risposta; e che se il Sr Duca di Beaufort, navigando come genrale del Re, per comandar la gente ch' egli sbarcasse non havrebbe bisogno di nuova patente del Re, cosi, navigando hora come genrale del Papa, per comandarla in questa qualità, non ha bisogno d' altro Breve, bastando quello, col quale da S. B^{ne} è stato dichiarato suo generale. Se poi le galere di Malta o anco le pontificie faranno sbarco veruno, il che qui non si crede possibile se non in poco numero, è certo che la qualità medesimo del Sr Duca di Beaufort e quella ch' egli ha di generale del Papa lo costituiscono in grado che le soldatesche Pontificie e di Malta dovranno ubidirlo senza veruna difficultà, al che potrà Vostra Eccellenza dar mano con l'autorità sua in ogni maniera possibile. Questo partito preso dal Sig^r Duca di Beaufort di oprar separatamente da quel di Navaglia e senza che questo habbia subordinazione a lui, ha fatto qui considerare che la persona di Vostra Eccellenza non possa contentarsi delle medesime condizioni, non convenendo in alcun modo che un Generalissimo di S. Chiesa, con lo stentardo di essa, sbarcando adoprare in terra, non habbia il supremo comando dell' impresa, ma solo quello di una poca parte della gente che vi concorre. Si stima però, ch' essendo la spedizione di Vostra Eccellenza di sua natura maritima, possa ella oprare in mare ciò che le appartiene, e non scenda in terra se non quando dal comune consenso di tutti sia invitata a farlo col comando supremo, il che prego Vostra Eccellenza ad avvertire che non è da chiedersi, nè procurarsi da lei in maniera che apparisca, perchè il non conseguirlo in tal caso sarebbe di minor

decoro, dove il non pretenderlo non reca pregiudizio veruno, particolarmente non havendo Vostra Eccellenza truppe proprie in numero considerabile, nè ufficiali per simile impresa.

Della partenza dell' armata Francese non si è havuto altro avviso se non che le Galere fossero giunte alla fossa d'Arosso nella Riviera di Genova, et è da temersi, che il vento medesimo che contrasta a Vostra Eccellenza il suo camino, lo contrasti ad esse.

Da relazioni più distinte si ha che l'armata con le navi di carico passerà sessanta velle; i quindici vascelli scrivono esser maggiori di quelli che si vedono ordinariamente in Levante.

Con le tredici galere sono tre galeotte non inferiori a loro, dodici brullotti, la gente è tutta veterana e il Commissario, che l'ha veduta, riferisce non poter esser più bella. Settemila saran nelle truppe che deve comandar Navaglia e circa 2500 fa conto di poter isbarcarne il S[r] Duca di Beaufort, si che, quando dalle Galere Pontificie e di Malta ne scendessero altri 500, sarebbero 9 mila combattenti molto bravi e forti, e da sperarne ogni prova.

Il S[r] Duca della Mirandola hebbe da Nostro Signore il Breve di Maestro di Campo generale Pontificio e col denaro, che Vostra Eccellenza medesima porta, potranno pagarsi per sei mesi sopra mille trecento huomini a ragion della paga solita darsi da Signori Veneziani. Vi è poi parimente il Regimento ordinario Pontificio et in qualità di soldati di Sua Santità e sotto le sue bandiere, havrà il medesimo Sig[r] Duca della Mirandola almeno fino al numero di due o tre mila fanti, secondo che co' i capi Veneti si sarà aggiustato.

Io prego il Signore Dio che secondi con le sue benedizioni il zelo e' l valore di Vostra Eccellenza, e nell' elezione del modo e nella condotta felice di quanto le accaderà di oprar per la causa publica, e gloria di Sua Santita, e le bacio di cuore le mani.

Roma 7 Giugno 1669.

Archivio Vaticano, *Principi*,
v. 174, ff. 175-178.

N° 16.

Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini.

—

Réfutation des prétentions émises par le comte de Vivonne.

—

A di 23. Luglio 1669.

A Monsignor Nunzio in Francia.

Mandato in piano.

Il Signor di Beaufort com' a V^a S^ia è ben noto naviga in qualità di Generale Pontificio dell' Armata maritima composta de' Vascelli e delle Galere che il Rè Christianissimo invia quest' anno in soccorso di Candia, et in questa forma precisamente parla il Breve ch' egli tiene die Sua Santità, in virtù del quale inalbera lo stendardo solito della Santa Sede, che l'anno passato fu portato dal Signor Baly mio fratello.

Il Signor Conte di Vivonne ha un' altro Breve simile, ma di Generale Pontificio delle sole Galere inviate dal Re Christianissimo, che vanno parimente come Galere di Sua Santità con lo stendardo medesimo che porta il Signor Duca di Beaufort.

Rimane dunque in questa guisa subordinato il Signor Conte di Vivonne al Signor Duca di Beaufort e questo, come V^a S^ia sa essersi stabilito espressamente e concertato costì, è sogetto al Baly fra Vincenzo, il quale è in questa speditione maritima generale di Santa Chiesa col comando universale di tutte le forze maritime ausiliarie che vanno in soccorso di Candia.

Al Signor Duca di Beaufort il Signor Baly darà la mano sopra la Capitana di Sua Santità in occasione di riceverlo per visita, credendosi convenir così, benchè il Signor Duca gli sia subordinato ; ma al Signor Conte di Vivonne, che viene ad essere soggetto a chi è soggetto al Signor Baly, non pare che convenga usar simil trattamento e tutti quelli che intendono di quà l'ordine del comando militare hanno stimato che il Signor Baly, essendo com' egli è generalissimo, non dovesse dar la mano nella propria galera ad altri che al Signor Duca di Beaufort.

Giunto il Signor Conte di Vivonne al Zante per unirsi con le Galere ausiliarie comandate dal Signor Baly, gli fu da questo mandata incontro una galera et i Signori commandatori de Canderosse e Bran-

caccio, si per complir largamente con esso lui, come per convenir della forma de' trattamenti. Egli si mise in pretensioni assai alte, e di voler la mano dal Signor Baly nel visitarlo sù la Capitana di Nostro Signore, e che tutte le Galere ausiliarie uscissero del Porto ad incontrarlo.

Per molto che gli fosse rappresentato esser ciò senza essempio e contro ogni ragione, v'insistè il Signor Conte sempre più fisso, a segno di protestarsi che senza unirsi all' altre squadre se ne sarebbe andato da se medesimo in Candia.

Onde il Signor Baly, vedendo disperato ogni mezo per ridurre il Signor Conte alla ragione, consenti a permettere, che gli uscissero incontro le Galere e poi anco a dargli la mano, ma con una dichiarazione fatta al Generale di Malta et a i Comandanti della Republica di far ciò solo per non esporre a pericolo la causa publica del Christianesimo, per la quale Sua Santità ha con tanta premura e fatica procurata l'unione delle forze ch' egli comanda.

Questo avvenimento è stato qui sentito con disapprovatione da tutta la Corte e ne giungeranno facilmente i rincontri in abbondanza costà.

Prima, perchè essendo il Signor Conte di Vivonne Generale del Papa e non del Re, in questa occasione non doveva nè impegnare nè mettere a parte Sua Maestà d'una cosa, la quale alla Maestà Sua non rileva, perchè tutto ciò ch' egli ha ottenuto viene ad essersi fatto allo stendardo et al Comandante del Papa e non a quello del Re. Et appunto il Signor Baly, mio fratello, fece rappresentargli che doveva rimanergli molto obligato dell' honore che il Signor Conte procurava a quella carica, ch' era veramente la propria e perpetua del Signor Baly medesimo nel Pontificato, mentr' egli quest' anno solamente haveva in mare la qualità di Generale di S. Chiesa e l'anno seguente sarebbe ritornato Generale delle Galere di Sua Santità, com' è hora il Signor Conte di Vivonne, ma che nondimeno l'ordine del comando e la prerogativa del Crocifisso, stendardo di Santa Chiesa, richiedeva rispetto e veneratione particolare e distinta, nè poter per riguardo d'altri divenire improprio quel trattamento, che s'usava come dovuto allo stendardo et al generale delle Galere di Sua Santità.

Il Generale di Malta si era contentato del secondo luogo nella Capitana di Sua Santità e sebene può pretendersi dal Signor Conte di Vivonne esser molto superiore al Generale di Malta il Generale del Re Christianissimo, molto più può pretendersi dal Papa che il suo Generale sia superiore a quello di Malta, che rappresenta una religione soggetta specialmente alla Sede Apostolica ; ma si deve considerare all' incontro, che il Generale di Malta non era soggetto

al Signor Duca di Beaufort, nè portava lo stendardo di Sua Santità, come il Conte di Vivonne.

I Generali Veneti delle tre Isole si erano parimente contentati del secondo luogo e pure, essendo essi comandanti di terra non subordinati in alcun modo al Generalissimo di mare, molto più deve cedere a questo chi è non solo soggetto a lui per la dependenza della carica, ma sogetto a chi gl' è soggetto.

Nondimeno col Signor Conte di Vivonne nulla valse e volle che le squadre tutte ausiliarie fossero ad incontrarlo con lo stendardo del Crucifisso, cosa veramente senza essempio e da non sentirsi senza somma meraviglia, non ostante che l'anno passato, navigando il Signor Baly in qualità di solo Generale delle Galere di Nostro Signore com' è hora il Signor Conte di Vivonne e con lo stendardo ch' egli porta di S. Pietro et S. Paolo, non uscisse intorno al Duca di Ferrandina, Grande di Spagna e Generale delle Galere di Napoli, che fu a trovarlo a Corfù; onde qual ragione poteva mai darsi per far che lo stendardo del Crucifisso, ch' è il supremo del Christianesimo e deve ricevere ossequio et adoratione da tutti, esca incontro ad una squadra di Galere, mentre tutta l'armata della Christianità insieme deve rendergli obedienza.

Tutte queste ragioni, fatte rappresentare anco replicatamente al Signor Conte di Vivonne, non bastarono a farlo receder dalle sue pretensioni e dalla risolutione presa di romper l'unione per sostenerle, onde il Signor Baly fu costretto a cedere, dichiarando però in voce et in iscritto di far ciò solo per non pregiudicare alla causa di Dio.

Il che a V^{a} S^{ia} si partecipa perchè possa valersi della notitia nel modo che a lei parrà conveniente.

Archivio Vaticano, *Nunziatura di Francia*,
v. 137, f. 150v°-153v°.

N° 17.

Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini.

—

Instructions pour exhorter le roi de France à empêcher Venise de traiter avec la Turquie.

—

A 5 Agosto 1669.

A Monsignor Nunzio in Francia.

Si ha qualche rincontro che la Republica di Venetia, invitata da i partiti di pace col Turco, inclini a consentirvi con lasciar in mano di lui la meta o gran parte del Regno di Candia, il che sarebbe non solo di grande scapito per si numerosa christianità che si perderebbe, ma perchè caderebbe anco il resto in poter del comune inimmico sempre ch'egli volesse, poichè assai più facile gli sarebbe il giungere improviso ad occupar tutta l'Isola, mentr'egli la posseda in parte, si vicino e poderoso di forze, di quel che gli fu l'invader o prender la Canea, quando n'era lontano e doveva attaccarla per mare.

La Republica ha spedito sopra di ciò al Re Christianissimo, onde in mano di lui è riposto il sostenerla in coraggio come quello che la sovvieme col suo braccio e che può assicurarla e rinvigorirla d'animo e di forze contro si potente nemico.

E veramente non può Sua Santità, per l'effetto col quale s'interessa nella gloria della Maestà Sua, imaginarsi che col mezo e col consiglio di lei, anzi ne pur di suo consenso o permissione, sia per farsi una pace di tanto pregiudizio alla Christianità, cedendo parte del Regno di Candia in faccia dell'armi Francesi che lo difendono, e questo in tempo nel quale sono si grandi e palesi gli sconcerti nel Domininio ottomano, tanto il discredito del Governo e della militia di esso, tanta la disubbidienza e divisione de' popoli e de' soldati in Costantinopoli medesimo, che promettono all'armi Christiane ogni vantaggio et invitano quelle di Sua Maestà Christianissima a segnalarsi in benefizio della fede et a far la sua grandezza e quella del Signore Dio sù le rovine di quell' Imperio.

V^a^ S^ia^ procuri che il Sign^r^ Cardinale d'Albret s'interessi in questa causa e che il Signor Marescial di Turena che, trà le glorie della sua casa, conta quelle del Gran Goffredo, Liberatore della Pallestina, e

nel valore e nella pietà può ben agguagliarlo, si adopri col Re perchè non permetta che segua si gran danno del Christianesimo, e V^a S^ia ne parli con l'efficacia e vivezza che richiede la materia a Sua Maestà, a Monsù di Lionne et a chiunque stimi opportuno, dando quà esatto ragguaglio di quanto ne ricaverà, che con somma ansietà sarà aspettato da Sua Beatitudine, &.

Archivio Vaticano, *Nunziatura di Francia*, v. 137, ff. 157-158.

N° 18.

Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi.

—

Il rend compte d'une audience du roi et de Turenne pour l'objet traité dans la lettre précédente, ainsi que de son désaccord à ce sujet avec l'ambassadeur de Venise.

—

Di Parigi da Monsignor Nunzio.

16. Agosto 1669. Deciferato à 28. detto.

In esecutione de' comandi benignissimi di Vostra Eminenza ho pregato con ogni istanza il Re per parte di Nostro Signore ad invigorire la Republica di animo e di forze, acciò non si lasci alletare dalle propositioni di pace fatte dal Turco, cedendo parte del Regno di Candia con la quale possa esser più facilmente ingoiata l'altra per ragione della vicinanza e grandezza delle forze. Mi ha risposto Sua Maestà che desidera la totale espulsione del comune nemico da quel Regno per maggior gloria della Christianità e della sua armata, ma che questo era negotio da discorrersi sul campo, secondo i vantaggi o svantaggi che possono ricever l'armi Christiane. Che l'Ambasciatore di Venetia haveva detto la Republica pensare che il Turco habbia a condescendere di lasciar tutta l'Isola e piazze, ritenendo solamente per se la Canea e suo piccolo territorio, e mi domandò se l'Ambasciatore, come doveva, mi haveva partecipato questo particolare. Risposi che mi era stato detto qualche cosa per non mostrar di esser disuniti, ma per verità sopra questo punto non ho inteso ne pure una parola dall' Ambasciatore sino ad hora. Gli ordini che sono stati mandati ultimamente a' Generali sono che si faccia il servitio della Republica con la maggior gloria possibile dell' armi del Re.

Parlai dopo a Monsieur di Turena quale ho trovato ne sentimenti

della Santità di Nostro Signore circa la necessità di cacciare totalmente il Turco dal Regno, et in quelli del Re circa il pigliar partito da gli eventi e mi ha promesso procurar lettere dal Re per incoraggire la Republica e mostrar che sarebbe il suo desiderio la totale liberatione del Regno, e di haverne proposito coll' Ambasciatore di Venetia. Sollecitarò quanto sarà possibile la spedizione de' dispacci. Devo riverentemente soggiungere che mi ha detto l'Ambasciatore di Venetia d'haver tentato l'animo del Re intorno a ciò che si poteva promettere da Sua Maestà nell' anno venturo. Disse il Re haver sù le spalle lo Tripla Alianza, i Spagnuoli pieni di mala volontà, esser molto dispendiosa la guerra per mare e Candia troppo lontana; concluse in fine Sua Maestà che poco si poteva sperare dal suo Regno et il tutto è stato rappresentato da Sua Eccellenza al Senato esortandolo alla pace; si che in questo punto non anderemo d'accordo perchè mostra non curarsi molto che si ceda una parte del Regno. &.

Archivio Vaticano, *Nunziatura di Francia*, v. 137, ff. 725-726v°.

N° 19.

Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini.

—

Il annonce le désastre de la sortie tentée à Candie par le duc de Beaufort et ses tristes conséquences.

—

A' 27. Agosto 1669.

A Monsignor Nunzio in Francia.

Degli ultimi successi di Candia sono qui le nuove assai infelici per l'avanzamento grande de' Turchi contro la Piazza, e portano varie relationi molto distinte, anco de' medesimi Francesi, circa l'attacco de 25. Giugno, nel quale morì il Signor Duca di Beaufort, attribuendosene l'infelicità del successo all' haver voluto avventurarsi senza aspettare il resto delle forze ausiliarie e del Re, senza riconoscere il paese e 'l campo del nemico e le sue difese, e senza haver voluto se non pochi huomini per guida, ricusando la gente prattica offertagli dal Generale Veneto. Contro il parere del quale e di Monsieur di Sant' Andrea istesso, che vi contradissero vigorosamente,

si volle far la sortita col solo concetto di haver la vittoria sicura in pugno e di non voler alcun altro a parte della gloria, mutando anco nel fatto il tempo, mentre eseguirono di notte ciò che si era concertato far di giorno, il che tanto più accrebbe la confusione et il disordine.

Non ostante che portandosi da Beaufort lo stendardo del Papa in qualità di suo Generale, richiedesse ogni dovere ch' egli aspettasse il Sig^r Bali, Generale di S. Chiesa, per oprar cosa di tanto rilievo dalla quale dipendeva il perder o vincer tutto e che hoggi possa attribuirsi la perdita della Piazza a quell' attentato, nel quale hanno acquistato i Turchi tanto coraggio sopra i nostri, che hanno fatto più acquisto contro la Piazza da quel giorno in quà, che non havean fatto avanti per molti mesi; nondimeno da Sua Santità e da me, e da tutti quei che qui parlano e sentono co' i dettami del palazzo si discorre con somma lode de' Francesi, attribuendo il mal successo alla sola disgrazia e commendando il valore il zelo e la pietà loro.

Dell' ultimo attacco seguito per mare delle battarie del Turco si parla e si è scritto nel modo che V^a S^{ia} udirà dall' annesso foglio e non lascia Sua Santità di esaltar, da per tutto, la generosità del Re, al quale non si diminuisce punto il merito e la gloria per qualunque evento; nondimeno, come la Corte è ripiena d'infinite lettere di Candia scritte e con molta libertà, e per quel che si sente da molti de' medesimi Francesi che colà sono, è stato impossibile il far che qui non se ne parli anco diversamente secondo la varietà dell' opinioni e delle passioni, tanto che il farsi da capi Francesi querela de' Veneti ha messo in necessità i Ministri e parziali della Republica di parlar in propria discolpa et in una Corte come questa, ripiena di partiti diversi, non possono impedirsi i concetti nè i discorsi del popolo.

V^a S^{ia} non parli costì della materia se non nella forma che il foglio annesso ne parla e mostrando sempre il riconoscimento singolare di Sua Beatitudine verso il Re.

Ma sarebbe veramente proprio della generosità reale di Sua Maestà, per gloria non meno del suo nome che della natione Francese, il non permetter che il Turco si vantasse di haver presa la Piazza di Candia in faccia dell' armi ausiliarie di Sua Maestà, la quale applicando da dovero a i danni di quel Barbaro, potrebbe vendicar l'offesa di Dio e la propria e sostener la causa publica del Christianesimo ancora con temporal suo vantaggio d'ogni più considerabile acquisto che la Maestà Sua si disponesse a tentare. &.

Archivio Vaticano, *Nunziatura di Francia*, v. 137, ff. 164-165v°.

N° 20.

Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini.

—

Au sujet de l'abandon de Candie par les Français.

—

A 17. Settembre 1669.

A Monsignor Nunzio in Francia.

Nel serrar delle lettere arriva in questo punto un corriere spedito dal Signor Baly fra Vincenzo, mio fratello, con lettere de 30. del passato, di Candia, e reca avviso che, dopo essersi tentato inutilmente con tutte le preghiere possibili d'indurre i capi Francesi a concorrere ad una sortita generale, si era consultato sopra lo stato della Piazza e concluso che partendone l'armi ausiliarie si sarebbe perduta quando non si facesse almeno un taglio per una nuova ritirata col quale si sarebbe potuta tener anco tutto l'inverno seguente. Nondimeno i Capi Francesi havevano sempre esistito nel voler andarsene in ogni modo negli ultimi giorni d'Agosto et in non voler dar huomini per fare il medesimo taglio che si sarebbe finito da 4 mila persone in quaranta giorni ; et in effetto, il primo di Settembre, stavano per partire infallibilmente le galere di Francia, con le quali era forza che anche andassero quelle di Sua Santità e di Malta che restavano colà inutili et esposte a perdita manifesta. I Venetiani si dolevano che sù le Galere e Vascelli di Francia che se n'andavano fossero stati imbarcati sopra trecento soldati di quelli che prima dell' arrivo dell' armata si trovavano in Candia. Et i Signori Duca di Navailles e Conte di Vivonne scusavano la necessità precisa della partenza loro sopra gli ordini che dicevano di haverne tanto stretti e limitati dal loro Re che non lasciavano luogo veruno all' arbitrio.

Tutto si accenna a V^{a} S^{ia} perchè possa valersene con la sua prudenza come a lei parerà. &.

Archivio Vaticano, *Nunziatura di Francia*,
v. 137, ff. 174-174v°.

N° 21.

Le nonce Bargellini au cardinal Rospigliosi.

—

Il expose les démarches qu'il a faites pour conjurer la chute de Candie après l'abandon de la place par les Français.

—

Em^{mo} e R^{mo} Sr Padrone col^{mo}.

Al primo avviso che giunse, tre giorni sono, del ritorno delle truppe Francesi da Candia, senza havere operato cosa alcuna di buono e con poca gloria dell' armi di S. M., che vi ha lasciato invendicato un Prencipe della sua casa o morto, o prigione che sia, restai attonito e fuor di me stesso. Ho considerato che il giorno della partenza puol esser quello della perdita della piazza, il danno della Christianità, il pericolo di Italia, ma sopra tutto il dispiacere sensibilissimo della Santità di Nostro Signore, perchè è troppo necessaria al mondo Cattolico la conservazione della sua dignissima persona. Mi è parsa totalmente strana et incredibile una tal nuova del ritorno dell' armata perchè, nell' ultima audienza prima di partir per Schianbort, S. M. mi confermò che sarebbe restata sino alli 25. Novembre et avrebbe dato ordine che si lasciassero sotto il comando del Marescial di Bellefont li volontari e quelli che avessero volluto continuare a segnalarsi in quella diffesa. Dopo haver preso fiato, trovai il Signor Ambasciatore di Venetia, ci assemblassimo in casa del maresciallo, quale è talmente pieno di coraggio e di zelo, che se ne fa meraviglia non si potrà mai più creder ad altro uomo, e fu spedito corriero al Re, con la lettera della quale mando copia annessa. Ha risposto Sua Maestà benignamente di proprio pugno e Vostra Eminenza ne vedrà inclusa la copia, e promesso nuovi regimenti, secondo il foglio parimente incluso per rimettere in Candia un numero di gente equivalente a quello che ritorna. Esagera continuamente S. M. sopra la intempestiva risoluzione di ritornare del Duca di Navaglia e se ne afflige ; M^{r} di Lionne mi ha assicurato sopra la sua riputazione, che il generale non ha avuto alcuno impulso o ordine da questa parte per venirsene. Ho scritto al Maresciallo di Turrena e piccato lo dal vedersi tornare l'armata, imediatamente seguita la promotione di suo nipote, et ha fatto buon effetto come Vostra Eminenza vedrà dalla risposta sua, [illegible]li effetti del Re. Anche il Signor Ambasciatore scrisse

al Re et a Turrena, et ha ottenuto una risposta anche egli di pugno di S. M., che invio inclusa con quella del maresciallo fatta a Sua Eccellenza. Si usarà ogni diligenza possibile per il pronto e sollecito imbarco del levato, si cercarà di avvisar quanto prima i poveri assediati et io, pronto e pieno di fervore per ubbidire con tutta la puntualità possibile a pregiatissimi cenni di Nostro Signore e di Vostra Eminenza, profondissemamente me le inchino e supplico a perdonare se la lettera è mal scritta perchè non ho avuto tempo che una mezza ora prima della partenza del corriero.

Parigi li 21. Settembre 1669.

Di V^a^ Em^za^,

Umit^o^ devot^o^ e oblig^o^ servitore.
PIETRO ARCIVESCOVO DI TEBE.

Archivio Vatticano, *Nunziatura di Francia.* t. 140, f. 163.

N° 22.

Le nonce Bargellini au roi de France.

—

Il lui expose la douleur causée par l'abandon de Candie et implore de nouveaux secours.

—

Sacra Real Christianissima Maestà,

Dal zelo religiosissimo di Sua Santità e del bisogno e voti di tutto il Christianesimo furono chiamate alla difesa di Candia le armi vittoriose di Vostra Maestà, et ella, con la speditione fattane generosamente, manifestando agli occhi della Chiesa l'altezza della real dignità e potenza sua, apportò all' universale et in specie alla Santità Sua materia di singolar contento nella grave sollecitudine, in cui per altro la constituivano li pericoli sempre crescenti della Piazza e della causa di Dio. L'arrivo in Levante di si prode armamento rinvigori il coraggio e le speranze publiche in modo che già si attribuiva a Vostra Maestà l'honore si ben meritato di ritoglier con la sua mano a quella de' Barbari il Regno di Candia e ripiantarvi le insegne del Crucifisso. È certissimo che quelle soldatesche hanno procurato di operare, ma con infelice successo, si che qual' abattimento d'animo lasciano a nostri e qual motivo d'afflittione recheranno a Sua Santità col ritornarsene senz' haver' apportato alcun sollievo alla Piazza, nè vendicata la

morte o prigionia del Duca di Beaufort e di tanta nobiltà e soldati. Supplico humilissimamente la Maestà Vostra a crederlo superiore ad ogn' espressione, ch' io possa farlene, per motivo a Vostra Maestà di risolver' hora qualche cosa di segnalato e di grande per rasciugar le lagrime della Santità Sua e per toglier' a malevoli il concetto già formato, che suoi Generali non sareberro partiti senza suo comando. Considero in ciò un interesse importantissimo della Maestà Vostra, che ama e vuol far sempre acquisto di maggior gloria e che, professando deferenza per le sodisfattioni e buona salute di Sua Santità, ha in se l'apertura di adempirlo abondantemente, per riportarne in cambio dimostrationi sempre straordinarie dell' affetto e stima paterna di Sua Beatitudine, onde con somma vivezza imploro a nome di Sua Santità e per tutti li rispetti enunciati, ordini della Maestà Vostra valevoli a mortificare et a castigar l'ardire di quei Barbari, che già trionfano per sentir' allontanarsi dalla Piazza, con la partenza dell' armata, un forte ostacolo alle loro intraprese. Faccio alla Maestà Vostra profondissimo inchino.

Parigi li 18 Settembre 1669.

Di V^{a} M^{ta},

Umil^{o} Divot^{o} et oblig^{o} servitore.
PIETRO ARCIVESCOVO DI TEBE.

Archivio Vaticano, *Nunziatura di Francia*, v. 140, f. 162. Copia.

N° 23.

Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini.

—

Doléances sur la conduite des généraux français.

—

Al primo Ottobre 1669.

A Monsignor Nunzio in Francia.

L'avviso de' sentimenti mostrati dal Re in disapprovatione del ritorno inaspettato del Duca di Navaglia è giunto quà molto opportuno non solamente al beneficio della causa publica della Chiesa et alla consolatione di Nostro Signore, ma alla gloria di Sua Maestà, la quale nella disavventura succeduta in Candia alle sue armi vedeva con molta passione Sua Santità diminuirsi in questa Corte et altrove, dalle lettere che replicatamente portano haver il Duca di Navaglia e

il Conte di Vivonne allegato d'esser obligati alla partenza da ordini indispensabili e precisi di Sua Maestà, anco dopo haver conosciuto che la Piazza con la loro partenza si sarebbe perduta, et a chi li pregava a rimanere almeno quaranta giorni, almeno 25, per fare un secondo taglio, col quale da essi medesimi si stimava potersi assicurar la difesa per tutto l'inverno, rispondevano di non poter fermarsi per gli ordini che havevano da Sua Maestà. Qui si è procurato al possibile che dal palazzo non escano simili avvisi, ma sono tanti a sciverli e quà et a Napoli, et Fiorenza, et a Genova che non si può impedirne il rumore nell' effetto della publica opinione tanto più che i Francesi medesimi li scrivono dall' armata e ne parlano qui. Tutto ciò si dice a V^a S^{ia} per sua sola notitia e non perch' ella ne faccia doglienza contro alcuno de' comandanti sudetti, ma ben potrà valersene bisognando col Signor di Lionne per fargli conoscere le necessità, nella quale è il Re di far qualche cosa grande a primavera per la liberatione di Candia, la quale veramente è divenuta hora causa particolare di Sua Maestà e perdendosi, gli emoli di cotesta corona havranno gran pretesto di attribuirlo a ciò, che in Candia fu giudicato nell' ultimo congresso di quei comandanti, ciò che la Piazza era stata lasciata da Francesi in istato assai peggior di quello in cui fu da essi trovata, attribuendosi a loro gli avanzi fatti dal nemico, i quali erano stati dopo l'arrivo de' soccorsi Francesi assai maggiori di prima. Et il Generale Morosini si doleva che havessero imbarcati e condotti via molti de' soldati Francesi che si trovavano nel presidio avanti che l'armata vi giungesse e che essendosi privati quei poveri difensori in tanta augustia di dugento mila libre di biscotto ad istanza del Sig^r Baly fra Vincenzo e datolo al Conte di Vivonne perchè restasse colà, egli ottenutolo se ne fosse partito, non bastandogli di abbandonar la Piazza, ma estenuandola ancora de suoi alimenti.

Il gran mancamento poi che in poche settimane si è veduto nelle Galere di Francia delle provisioni d'ogni sorte, si di viveri come d'attrezzi per la navigatione e di tutto il necessario, ha mostrato essere stato l'armamento molto più debole di ciò che s'era divulgato, et hora vengono le dette Galere si povere di ciurma, sfornite e maltrattate, che han bisogno d'esser rimburchiate dalle Maltesi e dalle Pontificie, il che ha anco fatto credere a molti, benchè falsamente, che si fossero mandate ad oprar per poco tempo. Tutte queste notitie restino in V^a S^{ia} per usarne come la sua prudenza le detterà in benificio della causa publica, ma sopra tutto in modo che non possa esser di pregiudizio a veruno, nè di minima ombra di dispiacere alla Corte.

Archivio Vaticano, *Nunziatura di Francia*, v. 137, f. 178v°-179v°.

N° 24.

Le cardinal Rospigliosi au nonce Bargellini.

—

Il rend les Français responsables de la perte de Candie.

—

A 29. Ottobre 1669.

A Monsignor Nunzio in Francia.

Candia è caduta ! e tutti scrivono esser caduta perchè vi sono andati i Francesi, che l'hanno poi abbandonata come il mondo ha veduto quando, ancora senza combattere, solo con la fabrica del nuovo taglio in quaranta giorni, potevano assicurarla per tutto l'inverno almeno. Ciò si scrive a V^{a} S^{ia} non perchè ella parli della materia, ma perchè ella penetri et avvisi con molta attentione ciò che potrà saper de' sentimenti di cotesta Corte circa questo fatto. Vi è chi dice Navaglia haver detto il vero quando si chiara e replicatamente ha affermato di tornarsene per ordine del Re e che, dopo la creatione del Cardinale di Buglione particolarmente, ottenutosi ciò che si voleva, si spedisse all' armata per farla partire a cotesta volta. Sua Santità sa bene esser ciò tutte inventioni de' nemici della gloria del Re e della verità. Nondimeno è bene, che mostrando V^{a} S^{ia} il medesimo concetto, esplori al possibile e significhi quà il vero dell' intentioni passate e presenti e delle ragioni che si deducono in giustificatione dell' operato e del modo con che sian ricevute.

Se si potesse hora stabilire una lega defensiva contro il Turco, sarebbe l'unico mezo per la salvezza della Christianità e per la gloria del Re Christianissimo, onde havrà V^{a} S^{ia} da usar ogni mezo per procurarla, e già che incontrava costì qualche inclinatione a concorrervi, sarebbe necessario saper precisamente quali conditioni si desiderassero per parte d'altri a facilitar le cose al possibile perchè potesse operarsi in tempo e con profitto &.

Archivio Vaticano, *Nunziatura di Francia*,
v. 137, ff. 184v°-185v°.

Table alphabétique des noms de personnes.

Table des documents inédits

PUBLIÉS DANS CE TRAVAIL.

Nous indiquons entre crochets les pièces publiées dans le texte même de l'ouvrage ou en note.

—

Additions et Corrections.

p. 8. Dans un article paru dans la *Revue d'histoire diplomatique* (t. XVII, 1903, pp. 350-378) au cours de la publication de notre travail, M. H. Missack-Effendi dénie l'extraction impériale du père Thomas Ottoman, qui n'aurait été que le fils de la nourrice du sultan Mahomed IV.

p. 20, ligne 6, au lieu de *quatre vingt*, lisez quatre-vingts.

p. 21, ligne 13, au lieu de *eut*, lisez eût.

p. 41. ligne 4, au lieu de *Entretemps*, lisez Dans l'entretemps...

p. 50. Ce fut le Sacré-Collège qui conféra à Jules Rospigliosi la charge de gouverneur de Rome pendant le conclave d'Alexandre VII, donc avant sa promotion au cardinalat.

p. 52, n. 5, ligne 5 au lieu de *agguistamento* lisez aggiustamento.

p. 75, n. 3, au lieu de *vivacitatale* lisez vivacità tale.

p. 75, n. 4, ligne 2 au lieu de *eut* lisez eût.

p. 78, n. 1, au lieu de *pièces justificatives n° 2* lisez NF, v. 134, f. 62.

p. 85, ligne 25, au lieu de *jésuites* lisez Jésuates de Pistoie. La bulle qui supprime ces couvents est datée du 6 décembre 1668 et se base sur la décadence dans laquelle étaient tombés ces ordres, « *Romanus pontifex agri domini curae more seduli patris familias jugiter vigilans, ad evellendas inde religiosorum ordinum atque congregationum plantas, quae deficiente primaevo religiositatis vigore atque spiritu, nullam seu valde modicam in Ecclesia Dei utilitatem praestant, nonnunquam adducitur, sicut publico ejusdem Ecclesiae bono conducibile in Domino arbitratur.* »

p. 104, lignes 3 et 26, au lieu de *camaïcan* lisez caïmacan.

p. 121, ligne 20, au lieu de *eut* lisez eût

p. 133, ligne 31, le père Thomas Ottoman mourut à Malte le 26 octobre 1676.

p. 141, n. 1, ligne 2, au lieu de *jésuites* lisez jésuates de Pistoie.

p. 153, n. 3, au lieu de *1668* lisez 1669.

p. 155, n. 1, au lieu de *1668* lisez 1669.

p. 156, n. 1, au lieu de *1668* lisez 1669.

p. 162, ligne 12, au lieu de *Civitta Vecchia* lisez Civita-Vecchia.

p. 183, ligne 1, au lieu de *pouvai* lisez pouvait.

p. 183, ligne 18, au lieu de *Camaican* lisez Caïmacan.

p. 192, ligne 17, au lieu de *Grammont* lisez Gramont.

p. 192, n. 1, ligne 1, biffez *ch*.

p. 224, ligne 11, placez la virgule après le mot *flotte*, supprimez la après *éloignée*.

p. 262, ligne 13, au lieu de *13 septembre* lisez 23 septembre.

p. 277, n. 2, au lieu de *f. 201* lisez f. 382.

TABLE DES MATIÈRES

Opus quod inscribitur : *Le Pape Clément IX et la Guerre de Candie*, par Ch. Terlinden, Docteur en sciences morales et historiques, ex auctoritate Eminentissimi Cardinalis Archiepiscopi Mechliniensis et legum academicarum praescripto recognitum, quum fidei aut moribus contrarium nihil contineri visum fuerit, imprimi potest.

Lovanii, die 20 Januarii 1904.

AD. HEBBELYNCK,
Rect. Univ.

UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

RECUEIL DE TRAVAUX

PUBLIÉS PAR LES MEMBRES

DES CONFÉRENCES D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

SOUS LA DIRECTION DE

MM. F. Béthune, A. Cauchie, G. Doutrepont, Ch. Moeller et E. Remy

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Les sept premiers fascicules ont été publiés par les membres de la *Conférence d'histoire* fondée et dirigée par M. le professeur CH. MOELLER. Par suite de l'extension des cours pratiques à la Faculté de philosophie et lettres, le *Recueil* a élargi son cadre et comprend les travaux publiés par les membres des *Conférences d'histoire et de philologie* que dirigent MM. les professeurs F. BÉTHUNE, A. CAUCHIE, G. DOUTREPONT, CH. MOELLER et E. REMY.

PREMIÈRE SÉRIE :

1er FASCICULE : A. CAUCHIE, **Mission aux archives vaticanes.** *(Épuisé.)*

2me FASCICULE : A. CAUCHIE. **La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai.** *Première partie* : Les réformes grégoriennes et les agitations réactionnaires (1075-1092). Prix : fr. 3,50.

3me FASCICULE : A. DE RIDDER. **Les droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne.** Un chapitre de l'histoire diplomatique du XVIe siècle. Prix : fr. 2,50.

4me FASCICULE : A. CAUCHIE. **La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai.** *Deuxième partie* : Le schisme (1092-1107). Prix : fr. 3,50.

5me FASCICULE : C. LECOUTERE, **L'Archontat athénien** (histoire et organisation) d'après la ΠΟΛΙΤΕΙΑ ΑΘΗΝΑΙΩΝ. Prix : fr. 2,50.

6me FASCICULE : H. VAN HOUTTE. **Les Kerels de Flandre.** Contribution à l'étude des origines ethniques de la Flandre. Prix : fr 1,50.

7me FASCICULE : H. VAN HOUTTE, **Essai sur la civilisation flamande au commencement du XIIe siècle, d'après Galbert de Bruges.** Prix : fr. 2,50.

DEUXIÈME SÉRIE :

8me FASCICULE : J. LAENEN, **Le ministère de Botta Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse** (1749-1753). Prix : fr. 5,00.

9me FASCICULE : C. LECLÈRE, **Les avoués de Saint-Trond.** Prix : fr. 2,50.

10me FASCICULE : J. WARICHEZ, **Les origines de l'église de Tournai** Prix : fr. 4,00

11me FASCICULE : C. LIÉGEOIS. **Gilles de Chin** : l'histoire et la légende. Prix : fr. 4,00.

12me FASCICULE : A. BAYOT, **Le roman de Gillion de Trazegnies.** Prix : fr. 4,00.

13me FASCICULE : C. TERLINDEN. **Le pape Clément IX et la guerre de Candie,** d'après les archives secrètes du Saint-Siège. Prix : fr. 5,00.